OEUVRES

COMPLETES

DE

M. DE VOLTAIRE.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-51036/fragment/page=0005

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-51036/fragment/page=0006

OEUVRES

COMPLETES

DE

M. DE VOLTAIRE.

TOME SOIXANTIEME.



AUX DEUX-PONTS,

Chez SANSON et COMPAGNIE.

1792.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-51036/fragment/page=0007

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
HALLE (SAALE)

DICTIONNAIRE

PHILOSOPHIQUE.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-51036/fragment/page=0009

DICTIONNAIRE

PHILOSOPHIQUE.

I.

IMPUISSANCE.

Je commence par cette queſtion en faveur des pauvres impuiſſans, *frigidi & maleficiati*, comme diſent les décrétales. Y a-t-il un médecin, une matrone experte qui puiſſe aſſurer qu'un jeune homme bien conformé, qui ne fait point d'enfans à ſa femme, ne lui en pourra pas faire un jour? la nature le ſait; mais certainement les hommes n'en ſavent rien. Si donc il eſt impoſſible de décider que le mariage ne ſera pas conſommé, pourquoi le diſſoudre?

On attendait deux ans chez les Romains. *Juſtinien*, dans ſes Novelles, (*a*) veut qu'on attende trois ans. Mais ſi on accorde trois ans à la nature pour ſe guérir, pourquoi pas quatre, pourquoi pas dix, ou même vingt?

On a connu des femmes qui ont reçu dix années entières les embraſſemens de leurs maris ſans aucune ſenſibilité, & qui enſuite ont éprouvé les ſtimulations les plus violentes. Il peut ſe trouver des mâles dans ce cas; il y en a eu quelques exemples.

(*a*) *Collat.* IV, tit I, Novel. XXII, chap. VI.

La nature n'eſt en aucune de ſes opérations ſi bizarre que dans la copulation de l'eſpèce humaine ; elle eſt beaucoup plus uniforme dans celle des autres animaux.

C'eſt chez l'homme ſeul que le phyſique eſt dirigé & corrompu par le moral ; la variété & la ſingularité de ſes appétits & de ſes dégoûts eſt prodigieuſe. On a vu un homme qui tombait en défaillance à la vue de ce qui donne des déſirs aux autres. Il eſt encore dans Paris quelques perſonnes témoins de ce phénomène.

Un prince, héritier d'une grande monarchie, n'aimait que les pieds. On a dit qu'en Eſpagne ce goût avait été aſſez commun. Les femmes, par le ſoin de les cacher, avaient tourné vers eux l'imagination de pluſieurs hommes.

Cette imagination paſſive a produit des ſingularités dont le détail eſt à peine compréhenſible. Souvent une femme, par ſon incomplaiſance, repouſſe le goût de ſon mari & déroute la nature. Tel homme qui ſerait un Hercule avec des facilités, devient un eunuque par des rebuts. C'eſt à la femme ſeule qu'il faut alors s'en prendre. Elle n'eſt pas en droit d'accuſer ſon mari d'une impuiſſance dont elle eſt cauſe. Son mari peut lui dire : Si vous m'aimez, vous devez me faire les careſſes dont j'ai beſoin pour perpétuer ma race ; ſi vous ne m'aimez pas, pourquoi m'avez-vous épouſé ?

Ceux qu'on appelait les *maléficiés* étaient ſouvent réputés enſorcelés. Ces charmes étaient fort anciens. Il y en avait pour ôter aux hommes leur virilité, il en était de contraires pour la leur rendre. Dans *Pétrone*, *Criſis* croit que

Polienos, qui n'a pu jouir de *Circé*, a succombé sous les enchantemens des magiciennes appelées *Manicæ*, & une vieille veut le guérir par d'autres sortiléges.

Cette illusion se perpétua long-temps parmi nous ; on exorcisa au lieu de désenchanter ; & quand l'exorcisme ne réussissait pas, on démariait.

Il s'éleva une grande question dans le droit canon sur les maléficiés. Un homme que les sortiléges empêchaient de consommer le mariage avec sa femme en épousait un autre & devenait père. Pouvait-il, s'il perdait cette seconde femme, r'épouser la première? la négative l'emporta suivant tous les grands canonistes, *Alexandre* de Nevo, *André Albéric*, *Turrecramata*, *Soto*, *Ricard*, *Henriquès*, *Rozella* & cinquante autres.

On admire avec quelle sagacité les canonistes, & sur-tout des religieux de mœurs irréprochables, ont fouillé dans les mystères de la jouissance. Il n'y a point de singularité qu'ils n'aient devinée. Ils ont discuté tous les cas où un homme pouvait être impuissant dans une situation, & opérer dans une autre. Ils ont recherché tout ce que l'imagination pouvait inventer pour favoriser la nature : & dans l'intention d'éclaircir ce qui est permis & ce qui ne l'est pas, ils ont révélé de bonne foi tout ce qui devait être caché dans le secret des nuits. On a pu dire d'eux, *nox nocti indicat scientiam.*

Sanchez sur-tout a recueilli & mis au grand jour tous ces cas de conscience, que la femme la plus hardie ne confierait qu'en rougissant à

la matrone la plus discrète. Il recherche attentivement,

Utrum liceat extra vas naturale semen emittere. — *De altera fœmina cogitare in coïtu cum sua uxore.* — *Seminare consulto separatim.* — *Congredi cum uxore sine spe seminandi.* — *Impotentiæ tactibus & illecebris opitulari.* — *Se retrahere quando mulier seminavit.* — *Virgam alibi intromittere dum in vase debito semen effundat, &c.*

Chacune de ces questions en amène d'autres; & enfin, *Sanchez* va jusqu'à discuter, *Utrum Virgo Maria semen emiserit in copulatione cum Spiritu Sancto.*

Ces étonnantes recherches n'ont jamais été faites dans aucun lieu du monde que par nos théologiens; & les causes d'impuissance n'ont commencé que du temps de *Théodose.* Ce n'est que dans la religion chrétienne que les tribunaux ont retenti de ces querelles entre les femmes hardies & les maris honteux.

Il n'est parlé de divorce dans l'évangile que pour cause d'adultère. La loi juive permettait au mari de renvoyer celle de ses femmes qui lui déplaisait, sans spécifier la cause. (*b*) *Si elle ne trouve pas grâce devant ses yeux, cela suffit.* C'est la loi du plus fort; c'est le genre-humain dans sa pure & barbare nature. Mais d'impuissance, il n'en est jamais question dans les lois juives. Il semble, dit un casuiste, que DIEU ne pouvait permettre qu'il y eût des impuissans chez un peuple sacré qui devait se multiplier comme les sables de la mer, à qui

(*b*) Deutéron. chap. XXIV, v. 1.

DIEU avait promis par ſerment de donner le pays immenſe qui eſt entre le Nil & l'Euphrate, & à qui ſes prophètes feſaient eſpérer qu'il dominerait un jour ſur toute la terre. Il était néceſſaire pour remplir ces promeſſes divines, que tout digne juif fût occupé ſans relâche au grand œuvre de la propagation. Il y a certainement de la malédiction dans l'impuiſſance ; le temps n'était pas encore venu de ſe faire eunuque pour le royaume des cieux.

Le mariage ayant été dans la ſuite des temps élevé à la dignité de ſacrement, de myſtère, les eccléſiaſtiques devinrent inſenſiblement les juges de tout ce qui ſe paſſait entre mari & femme ; & même de tout ce qui ne s'y paſſait pas.

Les femmes eurent la liberté de préſenter requête pour être *embeſognées*, c'était le mot dont elle ſe ſervaient dans notre gaulois ; car d'ailleurs on inſtruiſait les cauſes en latin. Des clercs plaidaient ; des prêtres jugeaient. Mais de quoi jugeaient-ils ? des objets qu'ils devaient ignorer ; & les femmes portaient des plaintes qu'elles ne devaient pas proférer.

Ces procès roulaient toujours ſur ces deux objets : Sorciers qui empêchaient un homme de conſommer ſon mariage, femmes qui voulaient ſe remarier.

Ce qui ſemble très-extraordinaire, c'eſt que tous les canoniſtes conviennent qu'un mari à qui on a jeté un ſort pour le rendre impuiſſant (*c*) ne peut en conſcience détruire ce ſort, ni même prier le magicien de le détruire. Il

(*c*) Voyez *Pontas*, *empêchement de l'impuiſſance*.

fallait absolument, du temps des sorciers, exorciser. Ce sont des chirurgiens qui, ayant été reçus à St Côme, ont le privilége exclusif de vous mettre un emplâtre, & vous déclarent que vous mourrez si vous êtes guéri par la main qui vous a blessé. Il eût mieux valu d'abord se bien assurer si un sorcier peut ôter & rendre la virilité à un homme. On pouvait encore faire une autre observation. Il s'est trouvé beaucoup d'imaginations faibles qui redoutaient plus un sorcier qu'ils n'espéraient en un exorciste. Le sorcier leur avait noué l'aiguillette, & l'eau bénite ne la dénouait pas. Le diable en imposait plus que l'exorcisme ne rassurait.

Dans les cas d'impuissance dont le diable ne se mêlait pas, les juges ecclésiastiques n'étaient pas moins embarrassés. Nous avons dans les décrétales le titre fameux *de frigidis & maleficiatis*, qui est fort curieux, mais qui n'éclaircit pas tout.

Le premier cas disputé par *Brocardié* ne laisse aucune difficulté ; les deux parties conviennent qu'il y en a une impuissante ; le divorce est prononcé.

Le pape *Alexandre III* décide une question plus délicate. (*d*) Une femme mariée tombe malade. *Instrumentum ejus impeditum est.* Sa maladie est naturelle ; les médecins ne peuvent la soulager ; *nous donnons à son mari la liberté d'en prendre une autre.* Cette décrétale paraît d'un juge plus occupé de la nécessité de la population que de l'indissolubilité du sacrement. Comment cette loi papale est-elle si peu

(*d*) Décrétales, liv. IV, tit. XV.

connue ? comment tous les maris ne la savent-ils point par cœur ?

La décrétale d'*Innocent III* n'ordonne des visites de matrones qu'à l'égard de la femme que son mari a déclarée en justice être trop étroite pour le recevoir ? C'est peut-être pour cette raison que la loi n'est pas en vigueur.

Honorius III ordonne qu'une femme qui se plaindra de l'impuissance du mari demeurera huit ans avec lui jusqu'à divorce.

On n'y fit pas tant de façon pour déclarer le roi de Castille *Henri IV* impuissant, dans le temps qu'il était entouré de maîtresses, & qu'il avait de sa femme une fille héritière de son royaume. Mais ce fut l'archevêque de Tolède qui prononça cet arrêt : le pape ne s'en mêla pas.

On ne traita pas moins mal *Alfonse* roi de Portugal, au milieu du dix-septième siècle. Ce prince n'était connu que par sa férocité, ses débauches & sa force de corps prodigieuse. L'excès de ses fureurs révolta la nation. La reine sa femme, princesse de Nemours, qui voulait le détrôner & épouser l'infant dom *Pèdre* son frère, sentit combien il serait difficile d'épouser les deux frères l'un après l'autre, après avoir couché publiquement avec l'aîné. L'exemple de *Henri VIII* d'Angleterre l'intimidait : elle prit le parti de faire déclarer son mari impuissant par le chapitre de la cathédrale de Lisbonne en 1667 ; après quoi elle épousa au plus vîte son beau-frère, avant même d'obtenir une dispense du pape.

La plus grande épreuve à laquelle on ait mis les gens accusés d'impuissance a été le

congrès. Le président *Bouhier* prétend que ce combat en champ-clos fut imaginé en France au quatorzième siècle. Il est sûr qu'il n'a jamais été connu qu'en France.

Cette épreuve dont on a fait tant de bruit n'était point ce qu'on imagine. On se persuade que les deux époux procédaient, s'ils pouvaient, au devoir matrimonial sous les yeux des médecins, chirurgiens & sages-femmes; mais non, ils étaient dans leur lit à l'ordinaire, les rideaux fermés; les inspecteurs, retirés dans un cabinet voisin, n'étaient appelés qu'après la victoire ou la défaite du mari. Ainsi ce n'était au fond qu'une visite de la femme dans le moment le plus propre à juger l'état de la question. Il est vrai qu'un mari vigoureux pouvait combattre & vaincre en présence de témoins. Mais peu avaient ce courage.

Si le mari en sortait à son honneur, il est clair que sa virilité était démontrée : s'il ne réussissait pas, il est évident que rien n'était décidé, puisqu'il pouvait gagner un second combat; que s'il le perdait il pouvait en gagner un troisième, & enfin un centième.

On connaît le fameux procès du marquis de *Langeais*, jugé en 1659; (par appel à la chambre de l'édit, parce que lui & sa femme *Marie de St Simon* étaient de la religion protestante) il demanda le congrès. Les impertinences rebutantes de sa femme le firent succomber. Il présenta un second cartel. Les juges fatigués des cris des superstitieux, des plaintes des prudes & des railleries des plaisans, refusèrent la seconde tentative, qui pourtant était de droit naturel. Puisqu'on avait ordonné

un conflit, on ne pouvait légitimement, ce semble, en refuser un autre.

La chambre déclara le marquis impuissant & son mariage nul, lui défendit de se marier jamais, & permit à sa femme de prendre un autre époux.

La chambre pouvait-elle empêcher un homme qui n'avait pu être excité à la jouissance par une femme, d'y être excité par un autre ? Il vaudrait autant défendre à un convive qui n'aurait pu manger d'une perdrix grise, d'essayer d'une perdrix rouge. Il se maria malgré cet arrêt avec *Diane de Navailles*, & lui fit sept enfans.

Sa première femme étant morte, le marquis se pourvut en requête civile à la grand'chambre contre l'arrêt qui l'avait déclaré impuissant, & qui l'avait condamné aux dépens. La grand-chambre, sentant le ridicule de tout ce procès & celui de son arrêt de 1659, confirma le nouveau mariage qu'il avait contracté avec *Diane de Navailles* malgré la cour, le déclara très-puissant, refusa les dépens, mais abolit le congrès.

Il ne resta donc pour juger de l'impuissance des maris que l'ancienne cérémonie de la visite des experts, épreuve fautive à tous égards ; car une femme peut avoir été déflorée sans qu'il y paraisse ; & elle peut avoir sa virginité avec les prétendues marques de la défloration. Les jurisconsultes ont jugé pendant quatorze cents ans de pucelages, comme ils ont jugé des sortiléges & de tant d'autres cas, sans y rien connaître.

Le président *Bouhier* publia l'apologie du

congrès quand il fut hors d'usage ; il soutint que les juges n'avaient eu le tort de l'abolir que parce qu'ils avaient eu le tort de le refuser pour la seconde fois au marquis de *Langeais*.

Mais si ce congrès peut manquer son effet, si l'inspection des parties génitales de l'homme & de la femme peut ne rien prouver du tout, à quel témoignage s'en rapporter dans la plupart des procès d'impuissance ? Ne pourrait-on pas répondre, à aucun ? ne pourrait-on pas comme dans Athènes remettre la cause à cent ans ? Ces procès ne sont que honteux pour les femmes, ridicules pour les maris, & indignes des juges. Le mieux serait de ne les pas souffrir. Mais voilà un mariage qui ne donnera pas de lignée. Le grand malheur ! tandis que vous avez dans l'Europe trois cents mille moines & quatre-vingts mille nonnes qui étouffent leur postérité.

INALIÉNATION, INALIÉNABLE.

Le domaine des empereurs romains étant autrefois inaliénable, c'était le sacré domaine ; les barbares vinrent, & il fut très-aliéné. Il est arrivé même aventure au domaine impérial grec.

Après le rétablissement de l'empire romain en Allemagne, le sacré domaine fut déclaré inaliénable par les juristes, de façon qu'il ne reste pas aujourd'hui un écu de domaine aux empereurs.

Tous les rois de l'Europe, qui imitèrent autant qu'ils purent les empereurs, eurent leur

domaine inaliénable. *François I*, ayant racheté sa liberté par la concession de la Bourgogne, ne trouve point d'autre expédient que de faire déclarer cette Bourgogne incapable d'être aliénée ; & il fut assez heureux pour violer son traité & sa parole d'honneur impunément. Suivant cette jurisprudence, chaque prince pouvant acquérir le domaine d'autrui, & ne pouvant jamais rien perdre du sien, tous auraient à la fin le bien des autres ; la chose est absurde ; donc la loi non restreinte est absurde aussi. Les rois de France & d'Angleterre n'ont presque plus de domaine particulier ; les contributions sont leur vrai domaine ; mais avec des formes très différentes. (1)

INCESTE.

Les Tartares, dit l'Esprit des lois, *qui peuvent épouser leurs filles, n'épousent jamais leurs mères.*

On ne sait de quels tartares l'auteur veut parler. Il cite trop souvent au hasard. Nous ne connaissons aujourd'hui aucun peuple depuis la Crimée jusqu'aux frontières de la Chine, où l'on soit dans l'usage d'épouser sa fille. Et s'il était permis à la fille d'épouser son père,

(1) Le principe de l'inaliénabilité des domaines n'a jamais empêché en France ni de le donner aux courtisans ni de l'engager à vil prix dans les besoins de l'Etat. Il sert seulement à priver la nation obérée de la ressource immense que lui offrirait la vente de ces domaines, qui, par le désordre d'une administration nécessairement très-mauvaise, ne rapportent qu'un faible revenu;

on ne voit pas pourquoi il ſerait défendu au fils d'épouſer ſa mère.

Monteſquieu cite un auteur nommé *Priſcus*. Il s'appelait *Priſcus Panetes*. C'était un ſophiſte qui vivait du temps d'*Attila*, & qui dit qu'*Attila* ſe maria avec ſa fille *Eſca*, ſelon l'uſage des Scythes. Ce *Priſcus* n'a jamais été imprimé, il pourrit en manuſcrit dans la bibliothéque du Vatican ; & il n'y a que *Jornandès* qui en faſſe mention. Il ne convient pas d'établir la légiſlation des peuples ſur de telles autorités. Jamais on n'a connu cette *Eſca* ; jamais on n'entendit parler de ſon mariage avec ſon père *Attila*.

J'avoue que la loi qui prohibe de tels mariages eſt une loi de bienſéance ; & voilà pourquoi je n'ai jamais cru que les Perſes aient épouſé leurs filles. Du temps des *Céſars*, quelques romains les en accuſaient pour les rendre odieux. Il ſe peut que quelque prince de Perſe eût commis un inceſte, & qu'on imputât à la nation entière la turpitude d'un ſeul. C'eſt peut-être le cas de dire *quidquid delirant reges plectuntur Achivi*.

Je veux croire qu'il était permis aux anciens Perſes de ſe marier avec leurs ſœurs, ainſi qu'aux Athéniens, aux Egyptiens, aux Syriens, & même aux Juifs. De-là on aura conclu qu'il était commun d'épouſer ſon père & ſa mère. Mais le fait eſt que le mariage entre couſins eſt défendu chez les Guèbres aujourd'hui ; & ils paſſent pour avoir conſervé la doctrine de leurs pères auſſi ſcrupuleuſement que les Juifs. Voyez *Tavernier*, ſi pourtant vous vous en rapportez à *Tavernier*.

Vous me direz que tout est contradiction dans ce monde ; qu'il était défendu par la loi juive de se marier aux deux sœurs, que cela était fort indécent, & que cependant *Jacob* épousa *Rachel* du vivant de sa sœur aînée, & que cette *Rachel* est évidemment le type de l'Eglise catholique, apostolique & romaine. Vous avez raison ; mais cela n'empêche pas que si un particulier couchait en Europe avec les deux sœurs, il ne fût grièvement censuré. Pour les hommes puissans constitués en dignité, ils peuvent prendre pour le bien de leurs Etats toutes les sœurs de leurs femmes, & même leurs propres sœurs de père & de mère, selon leur bon plaisir.

C'est bien pis quand vous aurez à faire avec votre commère ou avec votre marraine ; c'était un crime irrémissible par les capitulaires de *Charlemagne*. Cela s'appelle un inceste spirituel.

Une *Andovère* qu'on appelle reine de France, parce qu'elle était femme d'un *Chilpéric* régule de Soissons, fut vilipendée par la justice ecclésiastique, censurée, dégradée, divorcée, pour avoir tenu son propre enfant sur les fonts baptismaux, & s'être faite ainsi la commère de son propre mari. Ce fut un péché mortel, un sacrilége, un inceste spirituel : elle en perdit son lit & sa couronne. Cela contredit un peu ce que je disais tout-à-l'heure, que tout est permis aux grands en fait d'amour, mais je parlais de notre temps présent, & non pas du temps d'*Andovère*.

Quant à l'inceste charnel, lisez l'avocat *Vouglan* partie VIII, titre III, chap. IX, il veut absolument qu'on brûle le cousin & la

cousine qui auront eu un moment de faiblesse. L'avocat *Vouglan* est rigoureux. Quel terrible welche !

INCUBES.

Y A-T-IL eu des incubes & des succubes ? tous nos savans jurisconsultes démonographes admettaient également les uns & les autres.

Ils prétendaient que le diable, toujours alerte, inspirait des songes lascifs aux jeunes messieurs & aux jeunes demoiselles ; qu'il ne manquait pas de recueillir le résultat des songes masculins, & qu'il le portait proprement & tout chaud dans le réservoir féminin qui lui est naturellement destiné. C'est ce qui produisit tant de héros & de demi-dieux dans l'antiquité.

Le diable prenait là une peine fort superflue ; il n'avait qu'à laisser faire les garçons & les filles ; ils auraient bien sans lui fourni le monde de héros.

On conçoit les incubes, par cette explication du grand *Delrio*, de *Boguet*, & des autres savans en sorcellerie ; mais elle ne rend point raison des succubes. Une fille peut faire accroire qu'elle a couché avec un génie, avec un dieu, & que ce dieu lui a fait un enfant. L'explication de *Delrio* lui est très-favorable. Le diable a déposé chez elle la matière d'un enfant prise du rêve d'un jeune garçon ; elle est grosse, elle accouche sans qu'on ait rien à lui reprocher ; le diable a été son incube. Mais si le diable se fait succube, c'est tout autre chose ; il faut qu'il soit diablesse, il faut que la semence de

l'homme

l'homme entre dans elle, c'est alors cette diablesse qui est ensorcelée par un homme, c'est elle à qui nous fesons un enfant.

Que les dieux & les déesses de l'antiquité s'y prenaient d'une manière bien plus nette & plus noble! *Jupiter* en personne avait été l'incube d'*Alcmène* & de *Sémélé*. *Thétis* en personne avait été la succube de *Pelée*, & *Vénus* la succube d'*Anchise*, sans avoir recours à tous les subterfuges de notre diablerie.

Remarquons seulement que les dieux se déguisaient fort souvent pour venir à bout de nos filles, tantôt en aigle, tantôt en pigeon ou en cygne, en cheval, en pluie d'or; mais les déesses ne se déguisaient jamais; elles n'avaient qu'à se montrer pour plaire. Or je soutiens que si les dieux se métamorphosèrent pour entrer sans scandale dans les maisons de leurs maîtresses, ils reprirent leur forme naturelle dès qu'ils y furent admis. *Jupiter* ne put jouir de *Danaé* quand il n'était que de l'or; il aurait été bien embarrassé avec *Léda* & elle aussi, s'il n'avait été que cygne; mais il redevint dieu, c'est-à-dire, un beau jeune homme; & il jouit.

Quant à la manière nouvelle d'engrosser les filles par le ministère du diable, nous ne pouvons en douter, car la sorbonne décida la chose dès l'an 1318.

Per tales artes & ritus impios & invocationes dæmonum, nullus unquam sequatur effectus ministerio dæmonum, error. (a)

C'est une erreur de croire que ces arts magiques

(a) *In libro de promotione.*

& ces invocations des diables soient sans effet.

Elle n'a jamais révoqué cet arrêt ; ainsi nous devons croire aux incubes & aux succubes, puisque nos maîtres y ont toujours cru.

Il y a bien d'autres maîtres. *Bodin*, dans son livre des sorciers, dédié à *Christophe de Thou*, premier président du parlement de Paris, rapporte que *Jeanne Hervilier*, native de Verberie, fut condamnée par ce parlement à être brûlée vive pour avoir prostitué sa fille au diable, qui était un grand homme noir, dont la semence était à la glace. Cela paraît contraire à la nature du diable. Mais enfin notre jurisprudence a toujours admis que le sperme du diable est froid ; & le nombre prodigieux des sorcières qu'il a fait brûler si longtemps est toujours convenu de cette vérité.

Le célèbre *Pic de la Mirandole* (un prince ne ment point) dit (*b*) qu'il a connu un vieillard de quatre-vingts ans qui avait couché la moitié de sa vie avec une diablesse, & un autre de soixante & dix qui avait eu le même avantage. Tous deux furent brûlés à Rome. Il ne nous apprend pas ce que devinrent leurs enfans.

Voilà les incubes & les succubes démontrés.

Il est impossible du moins de prouver qu'il n'y en a point ; car s'il est de foi qu'il y a des diables qui entrent dans nos corps, qui les empêchera de nous servir de femmes, & d'entrer dans nos filles? S'il est des diables, il est probablement des diablesses. Ainsi pour être conséquent, on doit croire que les diables

(*b*) Page 104, édition *in*-4°.

masculins sont des enfans à nos filles, & que nous en fesons aux diables féminins.

Il n'y a jamais eu d'empire plus universel que celui du diable. Qui l'a détrôné? la raison.(*)

INFINI.

Qui me donnera une idée nette de l'infini? je n'en ai jamais eu qu'une idée très-confuse. N'est-ce point parce que je suis excessivement fini?

Qu'est-ce que marcher toujours sans avancer jamais? compter toujours sans faire son compte? diviser toujours pour ne jamais trouver la dernière partie?

Il semble que la notion de l'infini soit dans le fond du tonneau des Danaïades.

Cependant il est impossible qu'il n'y ait pas un infini. Il est démontré qu'une durée infinie est écoulée.

Commencement de l'être est absurde; car le rien ne peut commencer une chose. Dès qu'un atome existe, il faut conclure qu'il y a quelque être de toute éternité. Voilà donc un infini en durée rigoureusement démontré. Mais qu'est-ce qu'un infini qui est passé, un infini que j'arrête dans mon esprit au moment que je veux? je dis, voilà une éternité écoulée; allons à une autre. Je distingue deux éternités, l'une ci-devant, & l'autre ci-après.

Quand j'y réfléchis, cela me paraît ridicule. Je m'aperçois que j'ai dit une sottise en prononçant ces mots, *une éternité est passée, j'entre dans une éternité nouvelle.*

(*) Voyez l'article *Becker*.

Car au moment que je parlais ainſi, l'éternité durait, la *fluence* du temps courait. Je ne pourrais la croire arrêtée. La durée ne peut ſe ſéparer. Puiſque quelque choſe a été toujours, quelque choſe eſt & ſera toujours.

L'infini en durée eſt donc lié d'une chaîne non interrompue. Cet infini ſe perpétue dans l'inſtant même où je dis qu'il eſt paſſé. Le temps a commencé & finira pour moi; mais la durée eſt infinie.

Voilà déjà un infini de trouvé, ſans pouvoir pourtant nous en former une notion claire.

On nous préſente un infini en eſpace. Qu'entendez-vous par eſpace? eſt-ce un être? eſt-ce rien?

Si c'eſt un être, de quelle eſpèce eſt-il? vous ne pouvez me le dire. Si c'eſt rien, ce rien n'a aucune propriété: & vous dites qu'il eſt pénétrable, immenſe! Je ſuis ſi embarraſſé que je ne puis ni l'appeler néant, ni l'appeler quelque choſe.

Je ne ſais cependant aucune choſe qui ait plus de propriétés que le rien, le néant. Car en partant des bornes du monde, s'il y en a, vous pouvez vous promener dans le rien, y penſer, y bâtir ſi vous avez des matériaux; & ce rien, ce néant ne pourra s'oppoſer à rien de ce que vous voudrez faire; car n'ayant aucune propriété, il ne peut vous apporter aucun empêchement. Mais auſſi puiſqu'il ne peut vous nuire en rien, il ne peut vous ſervir.

On prétend que c'eſt ainſi que DIEU créa le monde dans le rien & de rien: cela eſt abſurus, il vaut mieux ſans doute penſer à ſa ſanté qu'à l'eſpace infini.

Mais nous sommes curieux, & il y a un espace. Notre esprit ne peut trouver ni la nature de cet espace, ni sa fin. Nous l'appelons *immense*, parce que nous ne pouvons le mesurer. Que résule-t-il de tout cela? que nous avons prononcé des mots.

Étranges questions qui confondent souvent
Le profond s'Gravesande & le subtil Mairant.

De l'infini en nombre.

Nous avons beau désigner l'infini arithmétique par un las d'amour en cette façon ∞, nous n'aurons pas une idée plus claire de cet infini numéraire. Cet infini n'est, comme les autres, que l'impuissance de trouver le bout. Nous appelons l'*infini en grand* un nombre quelconque qui surpassera quelque nombre que nous puissions supposer.

Quand nous cherchons l'infiniment petit, nous divisons; & nous appelons *infini* une quantité moindre qu'aucune quantité assignable. C'est encore un autre nom donné à notre impuissance.

La matière est-elle divisible à l'infini?

Cette question revient précisément à notre incapacité de trouver le dernier nombre. Nous pourrons toujours diviser par la pensée un grain de sable, mais par la pensée seulement. Et l'incapacité de diviser toujours ce grain est appelée *infini*.

On ne peut nier que la matière ne soit tou-

jours divisible par le mouvement qui peut la broyer toujours. Mais s'il divisait le dernier atome, ce ne serait plus le dernier, puisqu'on le diviserait en deux. Et s'il était le dernier, il ne serait plus divisible. Et s'il était divisible, où seraient les germes, où seraient les élémens des choses ? cela est encore fort abstrus.

De l'univers infini.

L'UNIVERS est-il borné ? son étendue est-elle immense ? les soleils & les planètes sont-ils sans nombre ? quel privilége aurait l'espace qui contient une quantité de soleils & de globes sur une autre partie de l'espace qui n'en contiendrait pas ? que l'espace soit un être ou qu'il soit rien, quelle dignité a eu l'espace où nous sommes pour être préféré à d'autres ?

Si notre univers matériel n'est pas infini, il n'est qu'un point dans l'étendue. S'il est infini, qu'est-ce qu'un infini actuel auquel je puis toujours ajouter par la pensée ?

De l'infini en géométrie.

ON admet en géométrie, comme nous l'avons indiqué, non-seulement des grandeurs infinies, c'est-à-dire, plus grandes qu'aucune assignable, mais encore des infinis infiniment plus grands les uns que les autres. Cela étonne d'abord notre cerveau qui n'a qu'environ six pouces de long sur cinq de large, & trois de hauteur dans les plus grosses têtes. Mais cela ne veut

dire autre chose sinon qu'un quarré plus grand qu'aucun quarré assignable l'emporte sur une ligne conçue plus longue qu'aucune ligne assignable, & n'a point de proportion avec elle.

C'est une manière d'opérer ; c'est la manipulation de la géométrie, & le mot d'*infini* est l'enseigne.

De l'infini en puissance, en action, en sagesse, en bonté, &c.

De même que nous ne pouvons nous former aucune idée positive d'un infini en durée, en nombre, en étendue, nous ne pouvons nous en former une en puissance physique ni même en morale.

Nous concevons aisément qu'un être puissant arrangea la matière, fit circuler des mondes dans l'espace, forma les animaux, les végétaux, les métaux. Nous sommes menés à cette conclusion par l'impuissance où nous voyons tous ces êtres de s'être arrangés eux-mêmes. Nous sommes forcés de convenir que ce grand Etre existe éternellement par lui-même, puisqu'il ne peut être sorti du néant. Mais nous ne découvrons pas si bien son infini en étendue, en pouvoir, en attributs moraux.

Comment concevoir une étendue infinie dans un être qu'on dit simple ? & s'il est simple, quelle notion pouvons-nous avoir d'une nature simple ? Nous connaissons DIEU par ses effets, nous ne pouvons le connaître par sa nature.

S'il est évident que nous ne pouvons avoir

d'idée de sa nature, n'est-il pas évident que nous ne pouvons connaître ses attributs?

Quand nous disons qu'il est infini en puissance, avons-nous d'autre idée, sinon que sa puissance est très-grande? Mais de ce qu'il y a des pyramides de six cents pieds de haut, s'ensuit-il qu'on ait pu en construire de la hauteur de six cents milliars de pieds?

Rien ne peut borner la puissance de l'Etre éternel existant nécessairement par lui-même; d'accord, il ne peut avoir d'antagoniste qui l'arrête: mais comment me prouverez vous qu'il n'est pas circonscrit par sa propre nature?

Tout ce qu'on a dit sur ce grand objet est-il bien prouvé?

Nous parlons de ses attributs moraux, mais nous ne les avons jamais imaginés que sur le modèle des nôtres; & il nous est impossible de faire autrement. Nous ne lui avons attribué la justice, la bonté, &c. que d'après les idées du peu de justice & de bonté que nous apercevons autour de nous.

Mais au fond, quel rapport de quelques-unes de nos qualités si incertaines & si variables avec les qualités de l'Etre suprême éternel?

Notre idée de justice n'est autre chose que l'intérêt d'autrui respecté par notre intérêt. Le pain qu'une femme a pétri de la farine dont son mari a semé le froment lui appartient. Un sauvage affamé lui prend son pain & l'emporte; la femme crie que c'est une injustice énorme: le sauvage dit tranquillement qu'il n'est rien de plus juste, & qu'il n'a pas dû se laisser mourir de faim lui & sa famille pour l'amour d'une vieille.

Au

Au moins il semble que nous ne pouvons guère attribuer à DIEU une justice infinie, semblable à la justice contradictoire de cette femme & de ce sauvage. Et cependant quand nous disons DIEU est juste, nous ne pouvons prononcer ces mots que d'après nos idées de justice.

Nous ne connaissons point de vertu plus agréable que la franchise, la cordialité. Mais si nous allions admettre dans DIEU une franchise, une cordialité infinie, nous risquerions de dire une grande sottise.

Nous avons des notions si confuses des attributs de l'Etre suprême, que des écoles admettent en lui une prescience, une prévision infinie, qui exclut tout événement contingent; & d'autres écoles admettent une prévision qui n'exclut pas la contingence.

Enfin, depuis que la sorbonne a déclaré que DIEU peut faire qu'un bâton n'ait pas deux bouts, qu'une chose peut être à la fois & n'être pas, on ne sait plus que dire. On craint toujours d'avancer une hérésie. (*a*)

Ce qu'on peut affirmer sans crainte, c'est que DIEU est infini, & que l'esprit de l'homme est bien borné.

L'esprit de l'homme est si peu de chose que *Pascal* a dit: *Croyez-vous qu'il soit impossible que* DIEU *soit infini & sans parties? Je veux vous faire voir une chose infinie & indivisible; c'est un point mathématique se mouvant par-tout d'une vîtesse infinie, car il est en tous lieux & tout entier dans chaque endroit.*

(*a*) *Histoire de l'université* par *du Boullay.*

On n'a jamais rien avancé de plus complétement absurde ; & cependant c'est l'auteur des Lettres provinciales qui a dit cette énorme sottise. Cela doit faire trembler tout homme de bon sens.

INFLUENCE.

Tout ce qui vous entoure influe sur vous, en physique, en morale. Vous le savez assez.

Peut-on influer sur un être, sans toucher, sans remuer cet être ?

On a démontré enfin cette étonnante propriété de la matière, de graviter sans contact, d'agir à des distances immenses.

Une idée influe sur une idée ; chose non moins compréhensible.

Je n'ai point au mont Krapac le livre de l'Empire du soleil & de la lune, composé par le célèbre médecin *Meade* qu'on prononce *Mid*. Mais je sais bien que ces deux astres font la cause des marées ; & ce n'est point en touchant les flots de l'Océan qu'ils opèrent ce flux & ce reflux, il est démontré que c'est par les lois de la gravitation.

Mais quand vous avez la fièvre, le soleil & la lune influent-ils sur vos jours critiques ? votre femme n'a-t-elle ses règles qu'au premier quartier de la lune ? les arbres que vous coupez dans la pleine lune pourrissaient-ils plutôt que s'ils avaient été coupés dans le décours ? non pas que je sache ; mais des bois coupés quand la séve circulait encore, ont éprouvé la putréfaction plutôt que les autres ;

& ſi par haſard c'était en pleine lune qu'on les coupa, on aura dit : c'eſt cette pleine lune qui a fait tout le mal.

Votre femme aura eu ſes menſtrues dans le croiſſant ; mais votre voiſine a les ſiennes dans les dernier quartier.

Les jours critiques de la fièvre que vous avez pour avoir trop mangé, arrivent vers le premier quartier, votre voiſin a les ſiens vers le décours.

Il faut bien que tout ce qui agit ſur les animaux & ſur les végétaux agiſſe pendant que la lune marche.

Si un femme de Lyon a remarqué qu'elle a eu trois ou quatre fois ſes règles les jours que la diligence arrivait de Paris, ſon apothicaire, homme à ſyſtème, ſera-t-il en droit de conclure que la diligence de Paris a une influence admirable ſur les canaux excrétoires de cette dame?

Il a été un temps où tous les habitans des ports de mer de l'Océan étaient perſuadés qu'on ne mourait jamais quand la marée montait, & que la mort attendait toujours le reflux.

Pluſieurs médecins ne manquaient pas de fortes raiſons pour expliquer ce phénomène conſtant. La mer en montant communique aux corps la force qui l'élève. Elle apporte des particules vivifiantes qui raniment tous les malades. Elle eſt ſalée, & le ſel préſerve de la pourriture attachée à la mort. Mais quand la mer s'affaiſſe & s'en retourne, tout s'affaiſſe comme elle ; la nature languit, le malade n'eſt plus vivifié, il part avec la marée. Tout cela eſt bien expliqué, comme on voit, & n'en eſt pas plus vrai.

Les élémens, la nourriture, la veille, le sommeil, les passions, ont sur vous de continuelles influences. Tandis que ces influences exercent leur empire sur votre corps, les planètes marchent & les étoiles brillent. Direz-vous que leur marche & leur lumière sont la cause de votre rhume, de votre indigestion, de votre insomnie, de la colère ridicule où vous venez de vous mettre contre un mauvais raisonneur, de la passion que vous sentez pour cette femme?

Mais la gravitation du soleil & de la lune a rendu la terre un peu plate au pôle, & élève deux fois l'Océan entre les tropiques en vingt-quatre heures; donc elle peut régler votre accès de fièvre & gouverner toute votre machine. Attendez au moins que cela soit prouvé, pour le dire. (1)

Le soleil agit beaucoup sur nous par ses rayons qui nous touchent & qui entrent dans nos pores: c'est-là une très-sûre & très-bénigne influence. Il me semble que nous ne devons admettre en physique aucune action sans contact, jusqu'à ce que nous ayons trouvé quelque puissance bien reconnue qui *agisse en distance*, comme celle de la gravitation, & comme celle de vos pensées sur les miennes quand vous me fournissez des idées. Hors de

(1) Cette seule ligne contient tout ce qu'on peut dire de raisonnable sur ces influences, & en général sur tous les faits qui paraissent s'éloigner de l'ordre commun des phénomènes. Si l'existence de cet ordre est certaine pour nous; c'est que l'expérience nous la fait observer constamment. Attendons qu'une constance égale ait pu s'observer dans ces influences prétendues; alors nous y croirons de même, & avec autant de raison.

là je ne vois jusqu'à présent que des influences de la matière qui touche à la matière.

Le poisson de mon étang & moi nous existons chacun dans notre séjour. L'eau qui le touche de la tête à la queue agit continuellement sur lui. L'atmosphère qui m'environne & qui me presse agit sur moi. Je ne dois attribuer à la lune, qui est à quatre-vingt-dix mille lieues de moi, rien de ce que je dois naturellement attribuer à ce qui touche sans cesse ma peau. C'est pis que si je voulais rendre la cour de la Chine responsable d'un procès que j'aurais en France. N'allons jamais au loin quand ce que nous cherchons est tout auprès.

Je vois que le savant M. *Menuret* est d'un avis contraire dans l'Encyclopédie à l'article *Influence*. C'est ce qui m'oblige à me défier de tout ce que je viens de proposer. L'abbé de *Saint Pierre* disait qu'il ne faut jamais avoir raison, mais dire : *Je suis de cette opinion quant à présent.*

Influence des passions des mères sur leur fœtus.

Je crois, quant à présent, que les affections violentes des femmes enceintes font quelquefois un prodigieux effet sur l'embryon qu'elles portent dans leur matrice, & je crois que je le croirai toujours ; ma raison est que je l'ai vu. Si je n'avais pour garant de mon opinion que le témoignage des historiens qui rapportent l'exemple de *Marie Stuart* & de son fils *Jacques I*, je suspendrais mon jugement, parce qu'il y a deux cents ans entre cette aven-

ture & moi ; (ce qui affaiblit ma croyance) parce que je puis attribuer l'impreſſion faite ſur le cerveau de *Jacques* à d'autres cauſes qu'à l'imagination de *Marie*. Des aſſaſſins royaux, à la tête deſquels eſt ſon mari, entrent l'épée à la main dans le cabinet où elle ſoupe avec ſon amant, & le tuent à ſes yeux: la révolution ſubite qui s'opère dans ſes entrailles paſſe juſqu'à ſon fruit, & *Jacques I*, avec beaucoup de courage, ſentit toute ſa vie un frémiſſement involontaire quand on tirait une épée du fourreau. Il ſe pourrait après tout que ce petit mouvement dans ſes organes eût une autre cauſe.

Mais on amène en ma préſence, dans la cour d'une femme groſſe, un bâteleur, qui fait danſer un petit chien coiffé d'une eſpèce de toque rouge : la femme s'écrie qu'on faſſe retirer cette figure ; elle nous dit que ſon enfant en ſera marqué ; elle pleure, rien ne la raſſure. C'eſt la ſeconde fois, dit elle, que ce malheur m'arrive. Mon premier enfant porte l'empreinte d'une terreur pareille que j'ai éprouvée ; je ſuis faible, je ſens qu'il m'arrivera un malheur. Elle n'eut que trop raiſon. Elle accoucha d'un enfant qui reſſemblait à cette figure dont elle avait été tant épouvantée. La toque ſur-tout était très-aiſée à reconnaître ; ce petit animal vécut deux jours.

Du temps de *Mallebranche*, perſonne ne doutait de l'aventure qu'il rapporte de cette femme qui, ayant vu rouer un malfaiteur, mit au jour un fils dont les membres étaient briſés aux mêmes endroits où le patient avait été frappé. Tous les phyſiciens convenaient

alors que l'imagination de cette mère avait eu sur son fœtus une influence funeste.

On a cru depuis être plus raffiné ; on a nié cette influence. On a dit : Comment voulez-vous que les affections d'une mère aillent déranger les membres du fœtus ? Je n'en sais rien ; mais je l'ai vu. Philosophes nouveaux, vous cherchez en vain comment un enfant se forme, & vous voulez que je sache comment il se déforme. (2)

INITIATION.

Anciens mystères.

L'ORIGINE des anciens mystères ne serait-elle pas dans cette même faiblesse qui fait parmi nous les confréries, & qui établissait des congrégations sous la direction des jésuites ? n'est-ce pas ce besoin d'association qui forma tant d'assemblées secrètes d'artisans dont il ne nous reste presque plus que celle des francs-maçons ? Il n'y avait pas jusqu'aux gueux qui n'eussent leurs confréries, leurs mystères, leur jargon particulier dont j'ai vu un petit dictionnaire imprimé au seizième siècle.

Cette inclination naturelle de s'associer, de se cantonner, de se distinguer des autres, de se rassurer contr'eux, produisit probablement toutes ces bandes particulières, toutes ces

(2) Il faut appliquer ici la règle que M. de *Voltaire* a donnée dans l'article précédent. Mais il tombe ici dans une faute très-commune aux meilleurs esprits, c'est d'être plus frappé du fait positif qu'on a vu, ou qu'on a cru voir, que de mille faits négatifs.

initiations mystérieuses qui firent ensuite tant de bruit, & qui tombèrent enfin dans l'oubli, où tout tombe avec le temps.

Que les dieux cabires, les hyérophantes de Samothrace, *Isis*, *Orphée*, *Cérès-Eleusine* me le pardonnent; je soupçonne que leurs secrets sacrés ne méritaient pas au fond plus de curiosité que l'intérieur des couvens de carmes & & de capucins.

Ces mystères étant sacrés, les participans le furent bientôt. Et tant que le nombre fut petit, il fut respecté, jusqu'à ce qu'enfin s'étant trop accru, il n'eût pas plus de considération que les barons allemands quand le monde s'est vu rempli de barons.

On payait son initiation comme tout récipiendaire paye sa bien-venue; mais il n'était pas permis de parler pour son argent. Dans tous les temps ce fut un grand crime de révéler le secret de ces simagrées religieuses. Ce secret sans doute ne méritait pas d'être connu, puisque l'assemblée n'était pas une société de philosophes, mais d'ignorans, dirigés par un hyérophante. On fesait serment de se taire; & tout serment fut toujours un lien sacré. Aujourd'hui même encore nos pauvres francs-maçons jurent de ne point parler de leurs mystères. Ces mystères sont bien plats, mais on ne se parjure presque jamais.

Diagoras fut proscrit par les Athéniens pour avoir fait de l'hymne secrète d'*Orphée* un sujet de conversation. *Aristote* nous apprend (*a*) qu'*Eschyle* risqua d'être déchiré par le peu-

(*a*) *Suidas Athenagoras Meursius elcus.*

ple, ou du moins battu pour avoir donné dans une de ses pièces quelque idée de ces mêmes mystères auxquels alors presque tout le monde était initié.

Il paraît qu'*Alexandre* ne fesait pas grand cas de ces facéties révérées ; elles sont fort sujettes à être mépriſées par les héros. Il révéla le secret à sa mère *Olimpias*, mais il lui recommanda de n'en rien dire ; tant la superstition enchaîne jusqu'aux héros mêmes.

On frappe dans la ville de Busiris, dit *Hérodote*, (*b*) *les hommes & les femmes après le sacrifice ; mais de dire où on les frappe, c'est ce qui ne m'est pas permis.* Il le fait pourtant assez entendre.

Je crois voir une description des mystères de *Cérès-Eleusine* dans le poëme de *Claudien*, du rapt de *Proserpine* beaucoup plus que dans le sixième livre de l'Enéide. *Virgile* vivait sous un prince qui joignait à toutes ses méchancetés celle de vouloir passer pour dévot, qui était probablement initié lui-même, pour en imposer au peuple, & qui n'aurait pas toléré cette prétendue profanation. Vous voyez qu'*Horace* son favori regarde cette révélation comme un sacrilége.

Vetabo qui Cereris sacrum
Vulgârit arcanæ sub iisdem
Sit trabibus, vel fragilem mecum
Solvat phazelum.

Je me garderai bien de loger sous mes toits ;
Celui qui de Cérès a trahi les mystères.

(*a*) *Hérodote*, liv. II, chap. XLI.

D'ailleurs, la sibylle de Cumes, & cette descente aux enfers, imitée d'*Homère* beaucoup moins qu'embellie, & la belle prédiction des destins des *Césars* & de l'empire romain, n'ont aucun rapport aux fables de *Cérès*, de *Proserpine* & de *Triptolème*. Ainsi il est fort vraisemblable que le sixième livre de l'Enéide n'est point une description des mystères. Si je l'ai dit je me dédis; (*) mais je tiens que *Claudien* les a révélés tout au long. Il florissait dans un temps où il était permis de divulguer les mystères d'*Eleusis* & tous les mystères du monde. Il vivait sous *Honorius*, dans la décadence totale de l'ancienne religion grecque & romaine, à laquelle *Théodose I* avait déjà porté des coups mortels.

Horace n'aurait pas craint alors d'habiter sous le même toit avec un révélateur des mystères. *Claudien* en qualité de poëte était de cette ancienne religion, plus faite pour la poésie que la nouvelle. Il peint les facéties des mystères de *Cérès* telles qu'on les jouait encore révérencieusement en Grèce jusqu'à *Théodose II*. C'était une espèce d'opéra en pantomimes, tels que nous en avons vu de très-amusans, où l'on représentait toutes les diableries du docteur *Faustus*, la naissance du monde & celle d'*Arlequin* qui sortaient tous deux d'un gros œuf aux rayons du soleil. C'est ainsi que toute l'histoire de *Cérès* & de *Proserpine* était représentée par tous les mystagogues. Le spectacle était beau; il devait coûter beaucoup; & il ne faut pas s'étonner que les initiés payassent

(*) *Essai sur la poésie épique.*

les comédiens. Tout le monde vit de son métier.
Voici les vers ampoulés de *Claudien* :

Inferni raptoris equos, afflataque curru
Sedera tenario, caligantesque profundæ
Junonis Thalamos audaci promere cantu
Mens congesta jubet. Gressus removete, prophani,
Jam furor humanos nostro de pectore sensus
Expulit, & totum spirant præcordia phœbum.
Jam mihi cernuntur trepidis delubra moveri
Sedibus, & claram dispergere culmina lucem,
Adventum testata Dei : jam magnus ab imis
Auditur fremitus terris, templumque remugit
Cecropidum, sanctasque faces extollit Eleusis :
Angues Triptolemi strident & squammea curvis
Colla levant attrita jugis, lapsuque sereno
Erecti roseas tendunt ad carmina cristas.
Ecce procul ternis Hecate variata figuris
Exoritur, lenisque simul procedit Iacchus,
Crinali florens hedera, quem Parthica velat
Tigris, & auratos in nodum colligit angues.

Je vois les noirs coursiers du fier Dieu des enfers ;
Ils ont percé la terre, ils font mugir les airs.
Voici ton lit fatal, ô triste Proserpine !
Tous mes sens ont frémi d'une fureur divine ;
Le temple est ébranlé jusqu'en ses fondemens,
L'enfer à répondu par ses mugissemens :
Cérès a secoué ses torches menaçantes ;
D'un nouveau jour qui luit les clartés renaissantes
Annoncent Proserpine à nos regards contens.
Triptolème la suit. Dragons obéissans,

Traînez sur l'horizon son char utile au monde ;
Hécate, des enfers fuyez la nuit profonde ;
Brillez, reine des temps ; & toi, divin Bacchus,
Bienfaiteur adoré de cent peuples vaincus,
Que ton superbe thyrse amène l'alégresse.

Chaque mystère avait ses cérémonies particulières, mais tous admettaient les veilles, les vigiles, où les garçons & les filles ne perdirent pas leur temps. Et ce fut en partie ce qui décrédita à la fin ces cérémonies nocturnes instituées pour la sanctification. On abrogea ces cérémonies de rendez-vous en Grèce dans le temps de la guerre du Péloponèse. On les abolit à Rome dans la jeunesse de *Cicéron*, dix-huit ans avant son consulat. Elles étaient si dangereuses que dans l'*Aululraria* de *Plaute*, *Liconide* dit à *Euclion : Je vous avoue que dans une vigile de Cérès je fis un enfant à votre fille.*

Notre religion, qui purifia beaucoup d'instituts païens en les adoptant, sanctifia le nom d'initiés, les fêtes nocturnes, les vigiles qui furent long-temps en usage, mais qu'on fut enfin obligé de défendre quand la police fut introduite dans le gouvernement de l'Eglise, long-temps abandonnée à la piété & au zèle qui tenaient lieu de police.

La formule principale de tous les mystères était par-tout : *Sortez, profanes.* Les chrétiens prirent aussi dans les premiers siècles cette formule. Le diacre disait : *Sortez, catéchumènes, possédés, & tous les non-initiés.*

C'est en parlant du baptême des morts que *St Chrysostôme* dit : *Je voudrais m'expliquer*

clairement, mais je ne le puis qu'aux initiés. On nous met dans un grand embarras. Il faut ou être inintelligibles, ou publier les secrets qu'on doit cacher.

On ne peut désigner plus clairement la loi du secret & l'initiation. Tout est tellement changé que si vous parliez aujourd'hui d'initiation à la plupart de vos prêtres, à vos habitués de paroisse, il n'y en aurait pas un qui vous entendît, excepté ceux qui par hasard auraient lu ce chapitre.

Vous verrez dans *Minutius Felix* les imputations abominables dont les païens chargeaient les mystères chrétiens. On reprochait aux initiés de ne se traiter de frères & de sœurs que pour profaner ce nom sacré ; (c) ils baisaient, disait-on, les parties génitales de leurs prêtres, comme on en use encore avec les fantons d'Afrique ; ils se souillaient de toutes les turpitudes dont on a depuis flétri les templiers. Les uns & les autres étaient accusés d'adorer une espèce de tête d'âne.

Nous avons vu que les premières sociétés chrétiennes se reprochaient tour à tour les plus inconcevables infamies. Le prétexte de ces calomnies mutuelles était ce secret inviolable que chaque société fesait de ses mystères. C'est pourquoi, dans *Minutius Felix*, *Cæcilius* l'accusateur des chrétiens, s'écrie : Pourquoi cachent-ils avec tant de soin ce qu'ils font & ce qu'ils adorent ? l'honnêteté veut le grand jour, le crime seul cherche les ténèbres. *Cur occultare & abscondere quidquid colunt magno-*

(c) *Minutius Felix*, page 22, édition *in*-4°.

perè nituntur ? cum honesta semper publico gaudeant, scelera secreta sint.

Il n'est pas douteux que ces accusations universellement répandues n'aient attiré aux chrétiens plus d'une persécution. Dès qu'une société d'hommes, quelle qu'elle soit, est accusée par la voix publique, en vain l'imposture est avérée, on se fait un mérite de persécuter les accusés.

Comment n'aurait-on pas eu les premiers chrétiens en horreur, quand *St Epiphane* lui-même les charge des plus exécrables imputations ? Il assure que les chrétiens phibionites offraient à trois cents soixante & cinq anges la semence qu'ils répandaient sur les filles & sur les garçons, (*d*) & qu'après être parvenus sept cents trente fois à cette turpitude, ils s'écriaient : Je suis le CHRIST.

Selon lui, ces mêmes phibionites, les gnostiques & les stratiotiques, hommes & femmes, répandant leur semence dans les mains les unes des autres, l'offraient à DIEU dans leurs mystères, en lui disant : Nous vous offrons le corps de JESUS-CHRIST. (*e*) Ils l'avalaient ensuite, & disaient : C'est le corps de CHRIST, c'est la pâque. Les femmes qui avaient leurs ordinaires en rempliſſaient aussi leurs mains, & disaient : C'est le sang du CHRIST.

Les carpocratiens, selon le même père de l'Eglise, (*f*) commettaient le péché de sodomie dans leurs assemblées, & abusaient de toutes les parties du corps des femmes, après

(*d*) *Epiphane*, édition de Paris 1574, pag. 40.
(*e*) Page 38.
(*f*) Feuillet 46 au revers.

quoi ils fesaient des opérations magiques.

Les cérinthiens ne se livraient pas à ces abominations, (*g*) mais ils étaient persuadés que JESUS-CHRIST était fils de *Joseph*.

Les ébionites, dans leur évangile, prétendaient que *St Paul* ayant voulu épouser la fille de *Gamaliel*, & n'ayant pu y parvenir, s'était fait chrétien dans sa colère, & avait établi le christianisme pour se venger. (*h*)

Toutes ces accusations ne parvinrent pas d'abord au gouvernement. Les Romains firent peu d'attention aux querelles & aux reproches mutuels de ces petites sociétés de Juifs, de Grecs, d'Egyptiens, cachés dans la populace; de même qu'aujourd'hui à Londres le parlement ne s'embarrasse point de ce que font les memnonistes, les piétistes, les anabaptistes, les millénaires, les moraves, les méthodistes. On s'occupe d'affaires plus pressantes, & on ne porte des yeux attentifs sur ces accusations secrètes que lorsqu'elles paraissent enfin dangereuses par leur publicité.

Elles parvinrent avec le temps aux oreilles du sénat, soit par les Juifs qui étaient les ennemis implacables des chrétiens, soit par les chrétiens eux-mêmes; & de là vint qu'on imputa à toutes les sociétés chrétiennes les crimes dont quelques-unes étaient accusées. De là vint que leurs initiations furent calomniées si long-temps. De là vinrent les persécutions qu'ils essuyèrent. Ces persécutions même les obligèrent à la plus grande circonspection;

(*g*) Page 49.

(*h*) Feuillet 62. au revers.

ils se cantonnèrent, ils s'unirent, ils ne montrèrent jamais leurs livres qu'à leurs initiés. Nul magistrat romain, nul empereur n'en eut jamais la moindre connaissance, comme on l'a déjà prouvé. La Providence augmenta pendant trois siècles leur nombre & leurs richesses, jusqu'à ce qu'enfin *Constance-Chlore* les protégea ouvertement, & *Constantin* son fils embrassa leur religion.

Cependant les noms d'*initiés* & de *mystères* subsistèrent, & on les cacha aux Gentils autant qu'on le put. Pour les mystères des Gentils, ils durèrent jusqu'au temps de *Théodose*.

INNOCENS. (MASSACRE DES)

QUAND on parle du massacre des innocens, on n'entend ni les vêpres siciliennes, ni les matines de Paris, connues sous le nom de St Barthelemi, ni les habitans du nouveau monde, égorgés parce qu'ils n'étaient pas chrétiens, ni les auto-da-fé d'Espagne & de Portugal, &c. &c. &c. On entend d'ordinaire les petits enfans qui furent tués dans la banlieue de Bethléem par ordre d'*Hérode le grand*, & qui furent ensuite transportés à Cologne, où l'on en trouve encore.

Toute l'Eglise grecque a prétendu qu'ils étaient au nombre de quatorze mille.

Les difficultés élevées par les critiques sur ce point d'histoire ont toutes été résolues par les sages & savans commentateurs.

On a incidenté sur l'étoile qui conduisit les mages du fond de l'Orient à Jérusalem. On a dit

dit que le voyage étant long, l'étoile avait dû paraître fort long-temps sur l'horizon. Que cependant aucun historien, excepté *St Matthieu*, n'a jamais parlé de cette étoile extraordinaire ; que si elle avait brillé si long-temps dans le ciel, *Hérode* & toute sa cour, & tout Jérusalem devaient l'avoir aperçue, aussi-bien que ces trois mages ou ces trois rois ; que par conséquent *Hérode* n'avait pas pu *s'informer diligemment de ces rois en quel temps ils avaient vu cette étoile*. Que si ces trois rois avaient fait des présens d'or, de myrrhe & d'encens à l'enfant nouveau né, ses parens auraient dû être fort riches ; qu'*Hérode* n'avait pas pu croire que cet enfant né dans une étable à Bethléem fût roi des Juifs, puisque ce royaume appartenait aux Romains, & était un don de *César* ; que si trois rois des Indes venaient aujourd'hui en France, conduits par une étoile, & s'arrêtaient chez une femme de Vaugirard, on ne ferait pourtant jamais croire au roi régnant que le fils de cette villageoise fût roi de France.

On a répondu pleinement à ces difficultés, qui sont les préliminaires du massacre des innocens ; & on a fait voir que ce qui est impossible aux hommes n'est pas impossible à DIEU.

A l'égard du carnage des petits enfans, soit que le nombre ait été de quatorze mille, ou plus, ou moins grand, on a montré que cette horreur épouvantable & unique dans le monde n'était pas incompatible avec le caractère d'*Hérode* ; qu'à la vérité ayant été confirmé roi de Judée par *Auguste*, il ne pouvait rien crain-

dre d'un enfant né de parens obscurs & pauvres dans un petit village ; mais qu'étant attaqué alors de la maladie dont il mourut, il pouvait avoir le sang tellement corrompu qu'il en eût perdu la raison & l'humanité ; qu'enfin tous ces événemens incompréhensibles, qui préparaient des mystères plus incompréhensibles, étaient dirigés par une Providence impénétrable.

On objecte que l'historien *Josephe* presque contemporain, & qui a raconté toutes les cruautés d'*Hérode*, n'a pourtant pas plus parlé du massacre des petits enfans que de l'étoile des trois rois ; que ni *Philon* le juif, ni aucun autre juif, ni aucun romain n'en ont rien dit ; que même trois évangélistes ont gardé un profond silence sur ces objets importans. On répond que *St Matthieu* les a annoncés, & que le témoignage d'un homme inspiré est plus fort que le silence de toute la terre.

Les censeurs ne se sont pas rendus ; ils ont osé reprendre *St Matthieu* lui-même, sur ce qu'il dit que ces enfans furent massacrés, *afin que les paroles de Jérémie fussent accomplies. Une voix s'est entendue dans Rama, une voix de pleurs & de gémissemens, Rachel pleurant ses fils & ne se consolant point parce qu'ils ne sont plus.*

Ces paroles historiques, disent-ils, s'étaient accomplies à la lettre dans la tribu de Benjamin, descendante de *Rachel*, quand *Nabuzardan* fit périr une partie de cette tribu vers la ville de Rama. Ce n'était pas plus une prédiction, disent-ils, que ne le sont ces mots, *il sera appelé Nazaréen. Et il vint demeurer*

dans une ville nommée Nazareth, afin que s'accomplît ce qui a été dit par les prophètes, il sera appelé Nazaréen. Ils triomphent de ce que ces mots ne se trouvent dans aucun prophète, de même qu'ils triomphent de ce que *Rachel* pleurant les Benjamites dans Rama n'a aucun rapport avec le massacre des innocens sous *Hérode*.

Ils osent prétendre que ces deux allusions, étant visiblement fausses, sont une preuve manifeste de la fausseté de cette histoire; ils concluent qu'il n'y eut ni massacre des enfans, ni étoile nouvelle, ni voyage des trois rois.

Ils vont bien plus loin; ils croient trouver une contradiction aussi grande entre le récit de *St Matthieu* & celui de *St Luc*, qu'entre les deux généalogies rapportées par eux. (*) *St Matthieu* dit que *Joseph* & *Marie* transportèrent JESUS en Egypte, de crainte qu'il ne fût enveloppé dans le massacre. *St Luc* au contraire dit: *Qu'après avoir accompli toutes les cérémonies de la loi, Joseph & Marie retournèrent à Nazareth leur ville, & qu'ils allaient tous les ans à Jérusalem pour célébrer la pâque.*

Or, il fallait trente jours avant qu'une accouchée se purifiât & accomplît toutes les cérémonies de la loi. C'eût été exposer pendant ces trente jours l'enfant à périr dans la proscription générale. Et si ses parens allèrent à Jérusalem accomplir les ordonnances de la loi, ils n'allèrent donc pas en Egypte.

(*) Voyez l'article *Contradiction*.

Ce ſont là les principales objections des incrédules. Elles ſont aſſez réfutées par la croyance des Egliſes grecque & latine. S'il fallait continuellement éclaircir les doutes de tous ceux qui liſent l'Ecriture, il faudrait paſſer ſa vie entière à diſputer ſur tous les articles. Rapportons-nous-en plutôt à nos maîtres, à l'univerſité de Salamanque, quand nous ſerons en Eſpagne; à celle de Coïmbre, ſi nous ſommes en Portugal; à la ſorbonne en France; à la ſacrée congrégation dans Rome. Soumettons-nous toujours de cœur & d'eſprit à ce qu'on exige de nous pour notre bien.

INOCULATION,

Ou inſertion de la petite vérole. (*a*)

On dit doucement dans l'Europe chrétienne que les anglais ſont des fous & des enragés; des fous, parce qu'ils donnent la petite vérole à leurs enfans pour les empêcher de l'avoir; des enragés, parce qu'ils communiquent de gaieté de cœur à ces enfans une maladie certaine & affreuſe, dans la vue de prévenir un mal incertain. Les Anglais de leur côté diſent que les autres Européens ſont des lâches & des dénaturés; ils ſont lâches, en ce qu'ils craignent de faire un peu de mal à leurs enfans;

(*a*) Cela fut écrit en 1727. Ainſi l'auteur fut le premier en France qui parla de l'inſertion de la petite vérole ou variole, comme il fut le premier qui écrivit ſur la gravitation.

dénaturés, en ce qu'ils les exposent à mourir un jour de la petite vérole. Pour juger laquelle des deux nations a raison, voici l'histoire de cette fameuse insertion, dont on parle en France avec tant d'effroi.

Les femmes de Circassie sont, de temps immémorial, dans l'usage de donner la petite vérole à leurs enfans, même à l'âge de six mois, en leur fesant une incision au bras, & en inférant dans cette incision une pustule, qu'elles ont soigneusement enlevée du corps d'un autre enfant. Cette pustule fait dans le bras, où elle est insinuée, l'effet du levain dans un morceau de pâte; elle y fermente, & répand dans la masse du sang les qualités dont elle est empreinte. Les boutons de l'enfant, à qui l'on a donné cette petite vérole artificielle, servent à porter la même maladie à d'autres. C'est une circulation presque continuelle en Circassie; & quand malheureusement il n'y a point de petite vérole dans le pays, on est aussi embarrassé qu'on l'est ailleurs dans un mauvaise année.

Ce qui a introduit en Circassie cette coutume, qui paraît si étrange à d'autres peuples, est pourtant une cause commune à tous les peuples de la terre; c'est la tendresse maternelle & l'intérêt. Les Circassiens sont pauvres, & leurs filles sont belles; aussi ce sont elles dont ils font le plus de trafic. Ils fourniſſent de beautés les harems du grand-seigneur, du sophi de Perse, & de ceux qui sont assez riches pour acheter & pour entretenir cette marchandise précieuse. Ils élèvent ces filles en tout bien & en tout honneur à caresser les hommes, à

former des danses pleines de lasciveté & de molleſſe, à rallumer par tous les artifices les plus voluptueux le goût des maîtres dédaigneux à qui elles ſont deſtinées. Ces pauvres créatures répètent tous les jours leur leçon avec leur mère, comme nos petites filles répètent leur cathéchiſme, ſans y rien comprendre. Or il arrivait ſouvent qu'un père & une mère, après avoir pris bien des peines pour donner une bonne éducation à leurs enfans, ſe voyaient tout d'un coup fruſtrés de leur eſpérance. La petite vérole ſe mettait dans la famille, une fille en mourait, une autre perdait un œil, une troiſième relevait avec un gros nez, & les pauvres gens étaient ruinés ſans reſſource. Souvent même quand la petite vérole devenait épidémique, le commerce était interrompu pour pluſieurs années; ce qui cauſait une notable diminution dans les férails de Perſe & de Turquie.

Une nation commerçante eſt toujours fort alerte ſur ſes intérêts, & ne néglige rien des connaiſſances qui peuvent être utiles à ſon négoce. Les Circaſſiens s'aperçurent que ſur mille perſonnes il s'en trouvait à peine une ſeule qui fut attaquée deux fois d'une petite vérole bien complète; qu'à la vérité on eſſuie quelquefois trois ou quatre petites véroles légères, mais jamais deux qui ſoient décidées & dangereuſes; qu'en un mot, jamais on n'a véritablement cette maladie deux fois en ſa vie. Ils remarquèrent encore que quand les petites véroles ſont très-bénignes, & que leur éruption ne trouve à percer qu'une peau délicate & fine, elles ne laiſſent aucune impreſſion

sur le visage. De ces observations naturelles ils conclurent que si un enfant de six mois, ou d'un an, avait une petite vérole bénigne, il n'en mourrait pas, il n'en ferait pas marqué, & ferait quitte de cette maladie pour le reste de ses jours. Il restait donc, pour conserver la vie & la beauté de leurs enfans, de leur donner la petite vérole de bonne heure : c'est ce que l'on fit en inférant dans le corps d'un enfant un bouton que l'on prit de la petite vérole la plus complète, & en même temps la plus favorable qu'on put trouver. L'expérience ne pouvait pas manquer de réussir. Les Turcs, qui sont gens sensés, adoptèrent bientôt après cette coutume ; & aujourd'hui il n'y a point de bacha dans Constantinople qui ne donne la petite vérole à son fils & à sa fille en les fesant sevrer.

Quelques gens prétendent que les Circassiens prirent autrefois cette coutume des Arabes ; mais nous laissons ce point d'histoire à éclaircir par quelque bénédictin qui ne manquera pas de composer là-dessus plusieurs volumes *in-folio* avec les preuves. Tout ce que j'ai à dire sur cette matière, c'est que dans le commencement du règne de *George I*, madame de *Wortley Montaigu*, une des femmes d'Angleterre qui ont le plus d'esprit, & le plus de force dans l'esprit, étant avec son mari en ambassade à Constantinople, s'avisa de donner sans scrupule la petite vérole à un enfant dont elle était accouchée en ce pays. Son chapelain eut beau lui dire que cette expérience n'était point chrétienne, & ne pouvait réussir que chez des infidelles ; le fils de madame *Wortley*

s'en trouva à merveille. Cette dame de retour à Londres fit part de son expérience à la princesse de *Galles* qui est aujourd'hui reine. Il faut avouer que, titres & couronnes à part, cette princesse est née pour encourager tous les arts, & pour faire du bien aux hommes; c'est un philosophe aimable sur le trône: elle n'a jamais perdu ni une occasion de s'instruire, ni une occasion d'exercer sa générosité. C'est elle qui ayant entendu dire qu'une fille de *Milton* vivait encore, & vivait dans la misère, lui envoya sur le champ un présent considérable; c'est elle qui protége le savant père *Courayer*; c'est elle qui daigna être la médiatrice entre le docteur *Clarke* & M. *Leibnitz*. Dès qu'elle eut entendu parler de l'inoculation ou insertion de la petite vérole, elle en fit faire l'épreuve sur quatre criminels condamnés à mort à qui elle sauva doublement la vie; car non-seulement elle les tira de la potence, mais à la faveur de cette petite vérole artificielle, elle prévint la naturelle qu'ils auraient probablement eue, & dont ils seraient morts dans un âge plus avancé. La princesse, assurée de l'utilité de cette épreuve, fit inoculer ses enfans. L'Angleterre suivit son exemple; & depuis ce temps dix mille enfans de famille, au moins, doivent ainsi la vie à la reine & à madame *Wortley Montaigu*; & autant de filles leur doivent leur beauté.

Sur cent personnes dans le monde, soixante au moins ont la petite vérole; de ces soixante, dix en meurent dans les années les plus favorables, & dix en conservent pour toujours de fâcheux restes. Voilà donc la cinquième partie

des

des hommes que cette maladie tue ou enlaidit ſurement. De tous ceux qui ſont inoculés en Turquie ou en Angleterre, aucun ne meurt s'il n'eſt infirme & condamné à mort d'ailleurs. Perſonne n'eſt marqué, aucun n'a la petite vérole une ſeconde fois, ſuppoſé que l'inoculation ait été parfaite. Il eſt donc certain que ſi quelque ambaſſadrice françaiſe avait rapporté ce ſecret de Conſtantinople à Paris, elle aurait rendu un ſervice éternel à la nation. Le duc de *Villequier*, père du duc d'*Aumont* d'aujourd'hui, l'homme de France le mieux conſtitué & le plus ſain, ne ſerait pas mort à la fleur de ſon âge; le prince de *Soubiſe*, qui avait la ſanté la plus brillante, n'aurait pas été emporté à l'âge de vingt-cinq ans; *Monſeigneur*, grand-père de *Louis XV*, n'aurait pas été enterré dans ſa cinquantième année. Vingt mille hommes, morts à Paris de la petite vérole en 1723, vivraient encore. Quoi donc! eſt-ce que les Français n'aiment point la vie? eſt-ce que leurs femmes ne ſe ſoucient point de leur beauté? En vérité nous ſommes d'étranges gens! Peut-être dans dix ans prendra-t-on cette méthode anglaiſe, ſi les curés & les médecins le permettent; ou bien les Français dans trois mois ſe ſerviront de l'inoculation par fantaiſie, ſi les Anglais s'en dégoûtent par inconſtance. (*b*)

J'apprends que depuis cent ans les Chinois ſont dans cet uſage; c'eſt un grand préjugé que l'exemple d'une nation qui paſſe pour être

(*b*) Juſqu'ici ce chapitre eſt tiré d'une lettre écrite en 1727. Le reſte a été ajouté depuis.

la plus sage & la mieux policée de l'univers. Il est vrai que les Chinois s'y prennent d'une façon différente : ils ne font point d'incision, ils font prendre la petite vérole par le nez comme du tabac en poudre ; cette façon est plus agréable, mais elle revient au même, & sert également à confirmer que si on avait pratiqué l'inoculation en France, on aurait sauvé la vie à des milliers d'hommes.

Il y a quelques années qu'un missionnaire jésuite ayant lu cet article, & se trouvant dans un canton de l'Amérique où la petite vérole exerçait des ravages affreux, s'avisa de faire inoculer tous les petits sauvages qu'il baptisait ; ils lui dûrent ainsi la vie présente & la vie éternelle. Quels dons pour des sauvages !

Un évêque de Worcester a depuis peu prêché à Londres l'inoculation ; il a démontré en citoyen combien cette pratique avait conservé de sujets à l'Etat ; il l'a recommandée en pasteur charitable. On prêcherait à Paris contre cette invention salutaire comme on a écrit vingt ans contre les expériences de *Newton* : tout prouve que les Anglais sont plus philosophes & plus hardis que nous. Il faut bien du temps pour qu'une certaine raison & un certain courage d'esprit franchissent le pas de Calais.

Il ne faut pourtant pas s'imaginer, que depuis Douvres jusqu'aux îles Orcades on ne trouve que des philosophes ; l'espèce contraire compose toujours le grand nombre. L'inoculation fut d'abord combattue à Londres : & long-temps avant que l'évêque de Worcester annonçât cet évangile en chaire, un curé s'était avisé de prêcher contre ; il dit que

Job avait été inoculé par le diable. Ce prédicateur était fait pour être capucin, il n'était guère digne d'être né en Angleterre. Le préjugé monta donc en chaire le premier, & la-raiſon n'y monta qu'enſuite : c'eſt la marche ordinaire de l'eſprit humain. (1)

INONDATION.

Y a-t-il eu un temps où le globe ait été entièrement inondé ? Cela eſt phyſiquement impoſſible. Il ſe peut que ſucceſſivement la mer ait couvert tous les terrains l'un après l'autre ; & cela ne peut être arrivé que par

(1) Depuis le temps où cet article a été écrit, on a diſputé beaucoup en France ſur l'inoculation. Voici quels ſont à peu près les points de la queſtion qu'on peut regarder comme bien éclaircis. 1°. La petite vérole naturelle attaque l'homme à tous les âges, & il eſt très-rare d'y échapper dans une longue carrière. 2°. La petite vérole naturelle eſt beaucoup plus dangereuſe que l'inoculation ; & les progrès que la médecine a faits en cinquante ans, dans l'art d'inoculer ſans danger, ſont plus certains & plus grands à proportion que ceux qu'elle a pu faire dans l'art de traiter la petite vérole naturelle. 3°. Il eſt très-rare pour le moins d'avoir deux fois la petite vérole naturelle ; il eſt auſſi rare de l'avoir après l'inoculation, lorſque l'inoculation a véritablement fait contracter la maladie. 4°. L'établiſſement général de l'inoculation ſerait très-avantageux à une nation ; il conſerverait des hommes, & en préſerverait d'autres des infirmités qui ſont trop ſouvent la ſuite de la petite vérole naturelle. 5°. L'inoculation eſt en général avantageuſe à chaque particulier ; mais comme celui qui ſe fait inoculer s'expoſe à un danger certain & prochain pour ſe ſouſtraire à un danger incertain & éloigné, chacun doit ſe déterminer d'après ſon courage & les circonſtances où il ſe trouve.

une gradation lente, dans une multitude prodigieuse de siècles. La mer en cinq cents années de temps s'est retirée d'Aigues-Mortes, de Fréjus, de Ravenne qui étaient de grands ports, & a laissé environ deux lieues de terrain à sec. Par cette progression il est évident qu'il lui faudrait deux millions deux cents cinquante mille ans pour faire le tour de notre globe. Ce qui est très-remarquable, c'est que cette période approche fort de celle qu'il faut à l'axe de la terre pour se relever & pour coïncider avec l'équateur; mouvement très-vraisemblable, qu'on commence depuis cinquante ans à soupçonner, & qui ne peut s'effectuer que dans l'espace de deux millions & plus de trois cents mille années.

Les lits, les couches de coquilles qu'on a découverts à quelques lieues de la mer, sont une preuve incontestable qu'elle a déposé peu à peu ces productions maritimes sur des terrains qui étaient autrefois les rivages de l'Océan; mais que l'eau ait couvert entièrement tout le globe à la fois, c'est une chimère absurde en physique, démontrée impossible par les lois de la gravitation, par les lois des fluides, par l'insuffisance de la quantité d'eau. Ce n'est pas qu'on prétende donner la moindre atteinte à la grande vérité du déluge universel rapporté dans le Pentateuque; au contraire, c'est un miracle, donc il le faut croire; c'est un miracle; donc il n'a pu être exécuté par les lois physiques.

Tout est miracle dans l'histoire du déluge. Miracle que quarante jours de pluie aient inondé les quatre parties du monde, & que

l'eau se soit élevée de quinze coudées au-dessus de toutes les plus hautes montagnes ; miracle qu'il y ait eu des cataractes, des portes, des ouvertures dans le ciel ; miracle que tous les animaux se soient rendus dans l'arche de toutes les parties du monde ; miracle que *Noé* ait trouvé de quoi les nourrir pendant dix mois ; miracle que tous les animaux aient tenu dans l'arche avec leurs provisions ; miracle que la plupart n'y soient pas morts ; miracle qu'ils aient trouvé de quoi se nourrir en sortant de l'arche ; miracle encore, mais d'une autre espèce, qu'un nommé *Palletier* ait cru expliquer comment tous les animaux ont pu tenir & se nourrir naturellement dans l'arche de *Noé*.

Or, l'histoire du déluge étant la chose la plus miraculeuse dont on ait jamais entendu parler, il serait insensé de l'expliquer ; ce sont de ces mystères qu'on croit par la foi, & la foi consiste à croire ce que la raison ne croit pas, ce qui est encore un autre miracle.

Ainsi l'histoire du déluge universel est comme celle de la tour de Babel, de l'ânesse de *Balaam*, de la chute de Jéricho au son des trompettes, des eaux changées en sang, du passage de la mer Rouge, & de tous les prodiges que DIEU daigna faire en faveur des élus de son peuple. Ce sont des profondeurs que l'esprit humain ne peut sonder.

INQUISITION.

SECTION PREMIÈRE.

C'EST une juridiction eccléſiaſtique érigée par le ſiége de Rome en Italie, en Eſpagne, en Portugal, aux Indes même, pour rechercher & extirper les infidelles, les juifs & les hérétiques.

Afin de n'être point ſoupçonnés de chercher dans le menſonge de quoi rendre ce tribunal odieux, donnons ici le précis d'un ouvrage latin ſur l'origine & le progrès de l'office de la ſainte inquiſition, que *Louis de Paramo* inquiſiteur dans le royaume de Sicile fit imprimer l'an 1589 à l'imprimerie royale de Madrid.

Sans remonter à l'origine de l'inquiſition que *Paramo* prétend découvrir dans la manière dont il eſt dit que DIEU procéda contre *Adam* & *Eve*, bornons-nous à la loi nouvelle, dont JESUS-CHRIST, ſelon lui, fut le premier inquiſiteur. Il en exerça les fonctions dès le treizième jour de ſa naiſſance, en feſant annoncer à la ville de Jéruſalem par les trois rois mages qu'il était venu au monde, & depuis en feſant mourir *Hérode* rongé de vers, en chaſſant les vendeurs du temple, & enfin en livrant la Judée à des tyrans qui la pillèrent en punition de ſon infidélité.

Après JESUS-CHRIST, *St Pierre*, *St Paul* & les autres apôtres ont exercé l'office d'in-

quisiteur, qu'ils ont transmis aux papes & aux évêques leurs successeurs. *St Dominique* étant venu en France avec l'évêque d'*Osma*, dont il était archidiacre, s'éleva avec zèle contre les Albigeois, & se fit aimer de *Simon* comte de Montfort. Ayant été nommé par le pape inquisiteur en Languedoc, il y fonda son ordre qui fut approuvé en 1216 par *Honorius III*; sous les auspices de *Ste Magdelène* le comte de Monfort prit d'assaut la ville de Béziers, & en fit massacrer tous les habitans; à Laval on brûla en une seule fois quatre cents albigeois. Dans tous les historiens de l'inquisition que j'ai lus, dit *Paramo*, je n'ai jamais vu un acte de foi aussi célébre, ni un spectacle aussi solennel. Au village de Cazeras on en brûla soixante, & dans un autre endroit cent quatre-vingts.

L'inquisition fut adoptée par le comte de Toulouse en 1219, & confiée aux dominicains par le pape *Grégoire IX* en 1233; *Innocent IV* en 1251 l'établit dans toute l'Italie, excepté à Naples. Au commencement, à la vérité, les hérétiques n'étaient point soumis dans le Milanais à la peine de mort, dont ils sont cependant si dignes, parce que les papes n'étaient pas assez respectés de l'empereur *Fréderic* qui possédait cet Etat; mais peu de temps après on brûla les hérétiques à Milan, comme dans les autres endroits de l'Italie, & notre auteur observe que l'an 1315 quelques milliers d'hérétiques s'étant répandus dans le Cremasque, petit pays enclavé dans le Milanais, les frères dominicains en firent brûler la plus grande partie, & arrêtèrent par le feu les ravages de cette peste.

Comme le premier canon du concile de Toulouse, dès l'an 1229, avait ordonné aux évêques de choisir en chaque paroisse un prêtre & deux ou trois laïques de bonne réputation, lesquels fesaient serment de rechercher exactement & fréquemment les hérétiques dans les maisons, les caves & tous les lieues où ils se pourraient cacher, & d'en avertir promptement l'évêque, le seigneur du lieux ou son balli, après avoir pris leurs précautions afin que les hérétiques découverts ne pussent s'enfuir; les inquisiteurs agissaient de ce temps-là de concert avec les évêques. Les prisons de l'évêque & de l'inquisition étaient souvent les mêmes; & quoique dans le cours de la procédure l'inquisiteur pût agir en son nom, il ne pouvait sans l'intervention de l'évêque faire appliquer à la question, prononcer la sentence définitive, ni condamner à la prison perpétuelle, &c. Les disputes fréquentes entre les évêques & les inquisiteurs sur les limites de leur autorité, sur les dépouilles des condamnés, &c. obligèrent en 1473 le pape *Sixte IV* à rendre les inquisitions indépendantes & séparées des tribunaux des évêques. Il créa pour l'Espagne un inquisiteur général muni du pouvoir de nommer des inquisiteurs particuliers, & *Ferdinand V*, en 1478, fonda & dota les inquisitions.

A la sollicitation de frère *Turrecremata* grand-inquisiteur en Espagne, le même *Ferdinand V* surnommé le catholique bannit de son royaume tous les Juifs, en leur accordant trois mois, à compter de la publication de son édit, après lequel temps il leur était dé-

fendu, sous peine de la vie, de se trouver sur les terres de la domination espagnole. Il leur était permis de sortir du royaume avec les effets & marchandises qu'ils avaient achetés, mais défendu d'emporter aucune espèce d'or ou d'argent.

Le frère *Turrecremata* appuya cet édit dans le diocèse de Tolède par une défense à tous chrétiens, sous peine d'excommunication, de donner quoi que ce soit aux Juifs, même des choses les plus nécessaires à la vie.

D'après ces lois il sortit de la Catalogne, du royaume d'Arragon, de celui de Valence & des autres pays soumis à la domination de *Ferdinand*, environ un million de juifs, dont la plupart périrent misérablement; de sorte qu'ils comparent les maux qu'ils souffrirent en ce temps-là, à leurs calamités sous *Tite* & sous *Vespasien*. Cette expulsion des Juifs causa à tous les rois catholiques une joie incroyable.

Quelques théologiens ont blâmé ces édits du roi d'Espagne; leurs raisons principales sont qu'on ne doit pas contraindre les infidelles à embrasser la foi de JESUS-CHRIST, & que ces violences sont la honte de notre religion.

Mais ces argumens sont bien faibles, & je soutiens, dit *Paramo*, que l'édit est pieux, juste & louable, la violence par laquelle on exige des Juifs qu'ils se convertissent, n'étant pas une violence absolue, mais conditionnelle, puisqu'ils pouvaient s'y soustraire en quittant leur patrie. D'ailleurs ils pouvaient gâter les Juifs nouvellement convertis, & les chrétiens

mêmes ; or, selon ce que dit *St Paul :* (*a*) Quelle communication peut-il y avoir entre la justice & l'iniquité, entre la lumière & les ténèbres, entre JESUS-CHRIST & *Bélial ?*

Quand à la confiscation de leurs biens, rien de plus juste, parce qu'ils les avaient acquis par des usures envers les chrétiens qui ne fesaient que reprendre ce qui leur appartenait.

Enfin, par la mort de notre Seigneur les Juifs sont devenus esclaves ; or, tout ce qu'un esclave possède appartient à son maître : ceci soit dit en passant contre les injustes censeurs de la piété, de la justice irrépréhensible & de la sainteté du roi catholique.

A Séville, comme on cherchait à faire un exemple de sévérité sur les Juifs, DIEU, qui fait tirer le bien du mal, permit qu'un jeune homme qui attendait une fille vit par les fentes d'une cloison une assemblée de juifs & qu'il les dénonça. On se saisit d'un grand nombre de ces malheureux, & on les punit comme ils le méritaient. En vertu de divers édits des rois d'Espagne & des inquisiteurs généraux & particuliers établis dans ce royaume, il y eut aussi en fort peu de temps environ deux mille hérétiques brûlés à Séville, & plus de quatre mille de l'an 1482 jusqu'à 1520. Une infinité d'autres furent condamnés à la prison perpétuelle, ou soumis à des pénitences de différens genres. Il y eut une si grande émigration qu'on y comptait cinq cents maisons vides, & dans le diocèse trois mille, & en tout il y eut plus de cent mille hérétiques mis à mort, ou

(*a*) II. Corint. chap. VI, v. 14 & 15.

punis de quelqu'autre manière, ou qui s'expatrièrent pour éviter le châtiment. Ainsi ces pères pieux firent un grand carnage des hérétiques.

L'établissement de l'inquisition à Tolède fut une source féconde de biens pour l'Eglise catholique. Dans le court espace de deux ans, elle fit brûler cinquante-deux hérétiques obstinés, & deux cents-vingt furent condamnés par contumace: d'où l'on peut conjecturer de quelle utilité cette inquisition a été depuis qu'elle est établie, puisqu'en si peu de temps elle avait fait de si grandes choses.

Dès le commencement du quinzième siècle le pape *Boniface IX* tenta vainement d'établir l'inquisition dans le royaume de Portugal, où il créa le provincial des dominicains *Vincent de Lisbonne*, inquisiteur général. *Innocent VII*, quelques années après, ayant nommé inquisiteur le minime *Didacus de Sylva*, le roi *Jean I* écrivit à ce pape que l'établissement de l'inquisition dans son royaume était contraire au bien de ses sujets, à ses propres intérêts & peut-être même à ceux de la religion.

Le pape, touché par les représentations d'un prince trop facile, révoqua tous les pouvoirs accordés aux inquisiteurs nouvellement établis, & autorisa *Marc* évêque de Sinigaglia à absoudre les accusés, ce qu'il fit. On rétablit dans leurs charges & dignités ceux qui en avaient été privés, & on délivra beaucoup de gens de la crainte de voir leurs biens confisqués.

Mais que le Seigneur est admirable dans

ſes voies ! continue *Paramo* ; ce que les ſouverains pontifes n'avaient pu obtenir par tant d'inſtances, le roi *Jean III* l'accorda de lui-même à un fripon adroit dont DIEU ſe ſervit pour cette bonne œuvre. En effet les méchans ſont ſouvent des inſtrumens utiles des deſſeins de DIEU, & il ne réprouve pas ce qu'ils font de bien ; c'eſt ainſi que (*b*) *Jean*, diſant à notre Seigneur JESUS-CHRIST : Maître, nous avons vu un homme qui n'eſt point votre diſciple & qui chaſſait les démons en votre nom, & nous l'en avons empêché, JESUS lui répondit : Ne l'en empêchez pas ; car celui qui fait des miracles en mon nom ne dira point de mal de moi ; & celui qui n'eſt pas contre vous eſt pour vous.

Paramo raconte enſuite qu'il a vu dans la bibliothéque de St Laurent à l'Eſcurial, un écrit de la propre main de *Saavedra*, par lequel ce fripon explique en détail qu'ayant fabriqué une fauſſe bulle, il fit ſon entrée à Séville en qualité de légat, avec un cortége de cent vingt-ſix domeſtiques ; qu'il tira treize mille ducats des héritiers d'un riche ſeigneur du pays pendant les vingt jours qu'il y demeura dans le palais de l'archevêque, en produiſant une obligation contrefaite de pareille ſomme que ce ſeigneur reconnaiſſait avoir empruntée du légat pendant ſon ſéjour à Rome ; & qu'enfin arrivé à Badajoz, le roi *Jean III*, auquel il fit préſenter de fauſſes lettres du pape, lui permit d'établir des tribunaux de l'inquiſition dans les principales villes du royaume.

(*b*) *Marc*, chap. IX, v. 37, 39.

Ces tribunaux commencèrent tout de suite à exercer leur juridiction, & il se fit un grand nombre de condamnations & d'exécutions d'hérétiques relaps & des absolutions d'hérétiques pénitens. Six mois s'étaient ainsi passés, lorsqu'on reconnut la vérité de ce mot de l'évangile : (*c*) il n'y a rien de caché qui ne se découvre. Le marquis de *Villeneuve de Barcarotta*, seigneur espagnol, secondé par le gouverneur de Mora, enleva le fourbe & le conduisit à Madrid. On le fit comparaître pardevant *Jean de Tavera* archevêque de Tolède. Ce prélat, étonné de tout ce qu'il apprit de la fourberie & de l'adresse du faux légat, envoya toutes les pièces du procès au pape *Paul III*, aussi-bien que les actes des inquisitions que *Saavedra* avait établies, & par lesquelles il paraissait qu'on avait condamné & jugé déjà un grand nombre d'hérétiques, & que ce fourbe avait extorqué plus de trois cents mille ducats.

Le pape ne put s'empêcher de reconnaître dans tout cela le doigt de DIEU & un miracle de sa providence, aussi forma-t-il la congrégation de ce tribunal sous le nom de Saint-Office en 1545, & *Sixte V* la confirma en 1588.

Tous les auteurs sont d'accord avec *Paramo* sur cet établissement de l'inquisition en Portugal ; le seul *Antoine de Sousa* dans ses *Aphorismes des inquisiteurs*, révoque en doute l'histoire de *Saavedra*, sous prétexte qu'il a

(*c*) *Matth.* ch. X, v. 26. *Marc*, ch. IV, v. 22. *Luc*, ch. VIII, v. 17.

fort bien pu s'accuſer lui-même ſans être coupable, en conſidération de la gloire qui devait lui en revenir, & dans l'eſpérance de vivre dans la mémoire des hommes. Mais *Souſa* dans le récit qu'il ſubſtitue à celui de *Paramo*, ſe rend ſuſpect lui-même de mauvaiſe foi en citant deux bulles de *Paul III*, & deux autres du même pape au cardinal *Henri* frère du roi; bulles que *Souſa* n'a point fait imprimer dans ſon ouvrage, & qui ne ſe trouvent dans aucune des collections de bulles apoſtoliques. Deux raiſons déciſives de rejeter ſon ſentiment & de s'en tenir à celui de *Paramo*, d'*Iliescas*, de *Salaſar*, de *Mendoça*, de *Fernandès*, de *Placentinus*, &c.

Quand les Eſpagnols paſsèrent en Amérique, ils portèrent l'inquiſition avec eux; les Portugais l'introduiſirent aux Indes auſſitôt qu'elle fut autoriſée à Lisbonne; c'eſt ce qui fait dire à *Louis de Paramo* dans ſa préface, que cet arbre floriſſant & vert a étendu ſes racines & ſes branches dans le monde entier, & a porté les fruits les plus doux.

Pour nous former actuellement quelque idée de la juriſprudence de l'inquiſition, & de la forme de ſa procédure inconnue aux tribunaux civils, parcourons le *Directoire des inquiſiteurs*, que *Nicolas Eymeric* grand-inquiſiteur dans le royaume d'Arragon vers le milieu du quatorzième ſiècle compoſa en latin, & adreſſa aux inquiſiteurs ſes confrères, en vertu de l'autorité de ſa charge.

Peu de temps après l'invention de l'imprimerie, on donna à Barcelonne une édition de cet ouvrage qui ſe répandit bientôt dans

toutes les inquisitions du monde chrétien. Il en parut une seconde à Rome en 1578 *in-folio*, avec des scolies & des commentaires de *François Pegna*, docteur en théologie & canoniste.

Voici l'éloge qu'en fait cet éditeur dans son épître dédicatoire au pape *Grégoire XIII*.

« Tandis que les princes chrétiens s'occupent » de toutes parts à combattre par les armes » les ennemis de la religion catholique, & » prodiguent le sang de leurs soldats pour » soutenir l'unité de l'Eglise & l'autorité du » siége apostolique, il est aussi des écrivains » zélés qui travaillent dans l'obscurité, ou à » réfuter les opinions des novateurs, ou à » armer & à diriger la puissance des lois contre » leurs personnes, afin que la sévérité des » peines & la grandeur des supplices, les con- » tenant dans les bornes du devoir, fasse sur » eux ce que n'a pu faire l'amour de la vertu.

» Quoique j'occupe la dernière place parmi « ces défenseurs de la religion, je suis ce- « pendant animé du même zèle, pour réprimer » l'audace impie des novateurs & leur horrible » méchanceté. Le travail que je vous présente » ici sur le *Directoire des inquisiteurs* en sera » la preuve. Cet ouvrage de *Nicolas Eymeric*, » respectable par son antiquité, contient un » abrégé des principaux dogmes de la foi, & » une instruction très-suivie & très-méthodique » aux tribunaux de la sainte inquisition, sur » les moyens qu'ils doivent employer pour » contenir & extirper les hérétiques. C'est » pourquoi j'ai cru devoir en faire un hommage

» à votre sainteté, comme au chef de la ré-
» publique chrétienne. »

Il déclare ailleurs qu'il le fait réimprimer pour l'instruction des inquisiteurs, que cet ouvrage est aussi admirable que respectable, & qu'on y enseigne avec autant de piété que d'érudition les moyens de contenir & d'extirper les hérétiques. Il avoue cependant qu'il y a beaucoup d'autres pratiques utiles & sages pour lesquelles il renvoie à l'usage qui instruira mieux que les leçons, d'autant plus qu'il y a en ce genre certaines choses qu'il est important de ne point divulguer, & qui sont assez connues des inquisiteurs. Il cite çà & là une infinité d'écrivains qui tous ont suivi la doctrine du Directoire; il se plaint même que plusieurs en ont profité, sans faire honneur à *Eymeric* des belles choses qu'ils lui dérobaient.

Mettons-nous à l'abri d'un pareil reproche en indiquant exactement ce que nous emprunterons de l'auteur & de l'éditeur. *Eymeric* dit, page 58 : La commisération pour les enfans du coupable qu'on réduit à la mendicité, ne doit point adoucir cette sévérité, puisque par les lois divines & humaines, les enfans sont punis pour les fautes de leurs pères.

Page 123. Si une accusation intentée était dépourvue de toute apparence de vérité, il ne faut pas pour cela que l'inquisiteur l'efface de son livre, parce que ce qu'on ne découvre pas dans un temps se découvre dans un autre.

Page 291. Il faut que l'inquisiteur oppose des ruses à celles des hérétiques, afin de river leur clou par un autre, & de pouvoir leur dire

dire ensuite avec l'apôtre : (*d*) Comme j'étais fin, je vous ai pris par finesse.

Page 296. On pourra lire le procès-verbal à l'accusé en supprimant absolument les noms des dénonciateurs, & alors c'est à l'accusé à conjecturer qui sont ceux qui ont formé contre lui telles & telles accusations, à les récuser, ou à infirmer leurs témoignages ; c'est la méthode que l'on observe communément. Il ne faut pas que les accusés s'imaginent qu'on admettra facilement la récusation des témoins en matière d'hérésie : car il n'importe que les témoins soient gens de bien ou infames, complices du même crime, excommuniés, hérétiques ou coupables en quelque manière que ce soit, ou parjures, &c. C'est ce qui a été réglé en faveur de la foi.

Page 302. L'appel qu'un accusé fait de l'inquisiteur n'empêche pas celui-ci de demeurer juge contre lui sur d'autres chefs d'accusation.

Page 313. Quoiqu'on ait supposé dans la formule de la sentence de torture qu'il y avait variation dans les réponses de l'accusé, & d'autre part indices suffisans pour l'appliquer à la question, ces deux conditions ensemble ne sont pas nécessaires, elles suffisent réciproquement l'une sans l'autre.

Pegna nous apprend, scolie 118, livre III, que les inquisiteurs n'emploient ordinairement que cinq espèces de tourmens dans la question, quoique *Marsilius* fasse mention de quatorze espèces, & qu'il ajoute même qu'il en a imaginé d'autres, comme la soustraction du sommeil,

(*d*) II. Corint. chap. XII, v. 16.

en quoi il est approuvé par *Grillandus* & par *Locatus*.

Eymeric continue, page 319. Il faut bien prendre garde d'inférer dans la formule d'absolution que l'accusé est innocent, mais seulement qu'il n'y a pas de preuves suffisantes contre lui; précaution qu'on prend afin que si dans la suite l'accusé qu'on absout était remis en cause, l'absolution qu'il reçoit ne puisse pas lui servir de défense.

Page 324. On prescrit quelquefois ensemble l'abjuration & la purgation canonique. C'est ce qu'on fait lorsqu'à la mauvaise réputation d'un homme en matière de doctrine, il se joint des indices considérables, qui, s'ils étaient un peu plus forts, tendraient à le convaincre d'avoir effectivement dit ou fait quelque chose contre la foi. L'accusé qui est dans ce cas est obligé d'abjurer toute hérésie en général, & alors s'il retombe dans quelque hérésie que ce soit, même distinguée de celles sur lesquelles il avait été suspect, il est puni comme relaps & livré au bras séculier.

Page 331. Les relaps, lorsque la rechute est bien constatée, doivent être livrés à la justice séculière, quelque protestation qu'ils fassent pour l'avenir & quelque repentir qu'ils témoignent. L'inquisiteur fera donc avertir la justice séculière qu'un tel jour à telle heure & dans un tel lieu on lui livrera un hérétique, & l'on fera annoncer au peuple qu'il ait à se trouver à la cérémonie, parce que l'inquisiteur fera un sermon sur la foi, & que les assistans y gagneront les indulgences accoutumées.

Ces indulgences sont ainsi énoncées après

la formule de sentence contre l'hérétique pénitent : l'inquisiteur accordera quarante jours d'indulgence à tous les assistans, trois ans à ceux qui ont contribué à la capture, à l'abjuration, à la condamnation, &c. de l'hérétique, & enfin trois ans aussi de la part de notre saint père le pape, à tous ceux qui dénonceront quelqu'autre hérétique.

Page 332. Lorsque le coupable aura été livré à la justice séculière, celle-ci prononcera sa sentence & le criminel sera conduit au lieu du supplice : des personnes pieuses l'accompagneront, l'associeront à leurs prières, prieront avec lui & ne le quitteront point qu'il n'ait rendu son ame à son créateur. Mais elles doivent bien prendre garde de rien dire ou de rien faire qui puisse hâter le moment de sa mort, de peur de tomber dans l'irrégularité. Ainsi on ne doit point exhorter le criminel à monter sur l'échafaud ni à se présenter au bourreau, ni avertir celui-ci de disposer les instrumens du supplice de manière que la mort s'ensuive plus promptement & que le patient ne languisse point ; toujours à cause de l'irrégularité.

Page 335. S'il arrivait que l'hérétique, prêt à être attaché au pieu pour être brûlé, donnât des signes de conversion, on pourrait peut-être le recevoir par grâce singulière & l'enfermer entre quatre murailles comme les hérétiques pénitens, quoiqu'il ne faille pas ajouter beaucoup de foi à une pareille conversion & que cette indulgence ne soit autorisée par aucune disposition du droit : mais cela est fort dangereux ; j'en ai vu un exemple à Barce-

lonne. Un prêtre condamné avec deux autres hérétiques impénitens & déjà au milieu des flammes cria qu'on le retirât & qu'il voulait se convertir ; on le retira en effet déjà brûlé d'un côté ; je ne dis pas qu'on ait bien ou mal fait : ce que je sais, c'est que quatorze ans après on s'aperçut qu'il dogmatisait encore & qu'il avait corrompu beaucoup de personnes ; on l'abandonna donc une autre fois à la justice & il fut brûlé.

Personne ne doute, dit *Pegna* scolie 47, qu'il ne faille faire mourir les hérétiques ; mais on peut demander quel genre de supplice il convient d'employer. *Alfonse de Castro*, livre II, *de la juste punition des hérétiques*, pense qu'il est assez indifférent de les faire périr par l'épée, ou par le feu, ou par quelque autre supplice ; mais *Hostiensis Godofredus*, *Covarruvias*, *Simancas*, *Roxas*, &c. soutiennent qu'il faut absolument les brûler. En effet, comme le dit très-bien *Hostiensis*, le supplice du feu est la peine due à l'hérésie. On lit dans *St Jean* : (e) Si quelqu'un ne demeure pas en moi, il sera jeté dehors comme un sarment & il séchera, & on le ramassera pour le jeter au feu & le brûler. Ajoutons, continue *Pegna*, que la coutume universelle de la république chrétienne vient à l'appui de ce sentiment. *Simancas* & *Roxas* décident qu'il faut les brûler vifs, mais il y a une précaution qu'il faut toujours prendre en les brûlant, c'est de leur arracher la langue ou de leur fermer la bouche afin qu'ils ne scandalisent pas les assistans par leurs impiétés.

(e) Chap. XV, v. 6.

Enfin, page 369, *Eymeric* ordonne qu'en matière d'hérésie on procède tout uniment sans les criailleries des avocats & sans tant de solennités dans les jugemens : c'est-à-dire, qu'on rende la procédure la plus courte qu'il est possible en en retranchant les délais inutiles, en travaillant à instruire la cause, même dans les jours où les autres juges suspendent leurs travaux, en rejetant tout appel qui ne sert qu'à éloigner le jugement, en n'admettant pas une multitude inutile de témoins, &c.

Cette jurisprudence révoltante n'a été que restreinte en Espagne & en Portugal, tandis que l'inquisition même vient enfin d'être entièrement supprimée à Milan. (1)

SECTION II.

L'INQUISITION est, comme on sait, une invention admirable & tout à-fait chrétienne

(1) Elle vient de l'être en Sicile & dans la Toscane : Gènes & Venise ont la faiblesse de la conserver ; mais on ne lui laisse aucune activité. Elle subsiste, mais sans pouvoir, dans les États de la maison de Savoie. La gloire d'abolir ce monument odieux du fanatisme & de la barbarie de nos pères n'a encore tenté aucun souverain pontife. L'inquisition de Rome est l'objet du mépris de l'Europe & même des Romains, depuis son absurde procédure contre *Galilée*. La noblesse avignonaise permet à ce tribunal d'exister dans un coin de la France, & contente de n'en avoir rien à craindre, elle n'est point sensible à la honte de porter ce joug monastique. En Espagne & en Portugal, l'inquisition devenue moins atroce à repris tout son pouvoir ; elle menace de la prison & de la confiscation quiconque oserait tenter de faire quelque bien à ces malheureuses contrées.

pour rendre le pape & les moines plus puissans, & pour rendre tout un royaume hypocrite.

On regarde d'ordinaire *St Dominique* comme le premier à qui l'on doit cette sainte institution. En effet, nous avons encore une patente donnée par ce grand saint, laquelle est conçue en ces propres mots : *Moi, frère Dominique, je réconcilie à l'Eglise le nommé Roger porteur des présentes, à condition qu'il se fera fouetter par un prêtre trois dimanches consécutifs depuis l'entrée de la ville jusqu'à la porte de l'Eglise, qu'il fera maigre toute sa vie, qu'il jeûnera trois carêmes dans l'année, qu'il ne boira jamais de vin, qu'il portera le* sanbenito *avec des croix, qu'il récitera le bréviaire tous les jours, dix* pater *dans la journée & vingt à l'heure de minuit, qu'il gardera déformais la continence & qu'il se présentera tous les mois au curé de sa paroisse, &c.; tout cela sous peine d'être traité comme hérétique, parjure & impénitent.*

Quoique *Dominique* soit le véritable fondateur de l'inquisition, cependant *Louis de Paramo*, l'un des plus respectables écrivains & des plus brillantes lumières du saint Office, rapporte, au titre second de son second livre, que DIEU fut le premier instituteur du saint Office, & qu'il exerça le pouvoir des frères prêcheurs contre *Adam*. D'abord *Adam* est cité au tribunal, *Adam ubi es?* & en effet, ajoute-t-il, le défaut de citation aurait rendu la procédure de DIEU nulle.

Les habits de peau que DIEU fit à *Adam* & à *Eve* furent le modèle du *san-benito* que

le saint Office fait porter aux hérétiques. Il est vrai que par cet argument on prouve que DIEU fut le premier tailleur ; mais il n'est pas moins évident qu'il fut le premier inquisiteur.

Adam fut privé de tous les biens immeubles qu'il possédait dans le paradis terrestre, c'est de-là que le saint Office confisque les biens de tous ceux qu'il a condamnés.

Louis de Paramo remarque que les habitans de Sodome furent brûlés comme hérétiques, parce que la sodomie est une hérésie formelle. De-là il passe à l'histoire des Juifs ; il y trouve par-tout le saint Office.

JESUS-CHRIST est le premier inquisiteur de de la nouvelle loi, les papes furent inquisiteurs de droit divin, & enfin ils communiquèrent leur puissance à *St Dominique*.

Il fait ensuite le dénombrement de tous ceux que l'inquisition a mis à mort, il en trouve beaucoup au-delà de cent mille.

Son livre fut imprimé en 1589 à Madrid avec l'approbation des docteurs, les éloges de l'évêque & le privilége du roi. Nous ne concevons pas aujourd'hui des horreurs si extravagantes à la fois & si abominables ; mais alors rien ne paraissait plus naturel & plus édifiant. Tous les hommes ressemblent à *Louis de Paramo* quand ils sont fanatiques.

Ce *Paramo* était un homme simple, très-exact dans les dates, n'omettant aucun fait intéressant, & supputant avec scrupule le nombre des victimes humaines que le saint Office a immolées dans tous les pays.

Il raconte avec la plus grande naïveté l'établissement de l'inquisition en Portugal, &

il eſt parfaitement d'accord avec quatre autres hiſtoriens qui ont tous parlé comme lui. Voici ce qu'ils rapportent unanimement.

Il y avait long-temps que le pape *Boniface IX*, au commencement du quinzième ſiècle, avait délégué des frères prêcheurs qui allaient en Portugal de ville en ville brûler les hérétiques, les muſulmans & les Juifs ; mais ils étaient ambulans, & les rois mêmes ſe plaignirent quelquefois de leurs vexations. Le pape *Clément VII* voulut leur donner un établiſſement fixe en Portugal comme ils en avaient en Arragon & en Caſtille. Il y eut des difficultés entre la cour de Rome & celle de Liſbonne, les eſprits s'aigrirent, l'inquiſition en ſouffrait & n'était point établie parfaitement.

En 1539 il parut à Lisbonne un légat du pape, qui était venu, diſait-il, pour établir la ſainte inquiſition ſur des fondemens inébranlables. Il apporte au roi *Jean III* des lettres du pape *Paul III*. Il avait d'autres lettres de Rome pour les principaux officiers de la cour ; ſes patentes de légat étaient dûment ſcellées & ſignées ; il montra les pouvoirs les plus amples de créer un grand inquiſiteur & tous les juges du ſaint Office. C'était un fourbe nommé *Saavedra* qui ſavait contrefaire toutes les écritures, fabriquer & appliquer de faux ſceaux & de faux cachets. Il avait appris ce métier à Rome & s'y était perfectionné à Séville dont il arrivait avec deux autres fripons. Son train était magnifique, il était compoſé de plus de cent vingt domeſtiques. Pour ſubvenir à cette énorme dépenſe, lui & ſes confidens empruntèrent à Séville des ſommes immenſes au nom de

de la chambre apostolique de Rome ; tout était concerté avec l'artifice le plus éblouissant.

Le roi de Portugal fut étonné d'abord que le pape lui envoyât un légat *à latere* sans l'en avoir prévenu. Le légat répondit fièrement que dans une chose aussi pressante que l'établissement fixe de l'inquisition, sa sainteté ne pouvait souffrir les délais, & que le roi était assez honoré que le premier courrier qui lui en apportait la nouvelle fût un légat du saint Père. Le roi n'osa répliquer. Le légat dès le jour même établit un grand inquisiteur, envoya par-tout recueillir des décimes ; & avant que la cour pût avoir des réponses de Rome, il avait déjà fait brûler deux cents personnes & recueilli plus de deux cents mille écus.

Cependant le marquis de *Villanova*, seigneur espagnol, de qui le légat avait emprunté à Séville une somme très-considérable sur de faux billets, jugea à propos de se payer par ses mains, au lieu d'aller se compromettre avec le fourbe à Lisbonne. Le légat fesait alors sa tournée sur les frontières de l'Espagne. Il y marche avec cinquante hommes armés, l'enlève & le conduit à Madrid.

La friponnerie fut bientôt découverte à Lisbonne, le conseil de Madrid condamna le légat *Saavedra* au fouet & à dix ans de galères ; mais ce qu'il y eut d'admirable, c'est que le pape *Paul IV* confirma depuis tout ce qu'avait établi ce fripon ; il rectifia par la plénitude de sa puissance divine toutes les petites irrégularités des procédures, & rendit sacré ce qui avait été purement humain.

Qu'importe de quel bras DIEU veuille se servir ?

Voilà comme l'inquisition devint sédentaire à Lisbonne, & tout le royaume admira la Providence.

Au reste, on connaît assez toutes les procédures de ce tribunal, on sait combien elles sont opposées à la fausse équité & à l'aveugle raison de tous les autres tribunaux de l'univers. On est emprisonné sur la simple dénonciation des personnes les plus infames ; un fils peut dénoncer son père, une femme son mari ; on n'est jamais confronté devant ses accusateurs ; les biens sont confisqués au profit des juges : c'est ainsi du moins que l'inquisition s'est conduite jusqu'à nos jours : il y a là quelque chose de divin ; car il est incompréhensible que les hommes aient souffert ce joug patiemment.

Enfin, le comte d'*Aranda* a été béni de l'Europe entière en rognant les griffes & en limant les dents du monstre ; mais il respire encore.

INSTINCT.

INSTINCTUS, *impulsus*, *impulsion* ; mais quelle puissance nous pousse ?

Tout sentiment est instinct.

Une conformité secrète de nos organes avec les objets forme notre instinct.

Ce n'est que par instinct que nous fesons mille mouvemens involontaires, de même que c'est par instinct que nous sommes curieux, que nous courons après la nouveauté, que

la menace nous effraie, que le mépris nous irrite, que l'air soumis nous apaise, que les pleurs nous attendrissent.

Nous sommes gouvernés par l'instinct, comme les chats & les chèvres. C'est encore une ressemblance que nous avons avec les animaux; ressemblance aussi incontestable que celle de notre sang, de nos besoins, des fonctions de notre corps.

Notre instinct n'est jamais aussi industrieux que le leur; il n'en approche pas. Dès qu'un veau, un agneau est né, il court à la mamelle de sa mère: l'enfant périrait, si la sienne ne lui donnait pas son mamelon, en le serrant dans ses bras.

Jamais femme, quand elle est enceinte, ne fut déterminée invinciblement par la nature à préparer de ses mains un joli berceau d'osier pour son enfant, comme une fauvette en fait un avec son bec & ses pattes. Mais le don que nous avons de réfléchir, joint aux deux mains industrieuses dont la nature nous a fait présent, nous élève jusqu'à l'instinct des animaux, & nous place avec le temps infiniment au-dessus d'eux, soit en bien soit en mal: proposition condamnée par messieurs de l'ancien parlement, & par la sorbonne, grands philosophes naturalistes, (*) & qui ont beaucoup contribué, comme on sait, à la perfection des arts.

Notre instinct nous porte d'abord à rosser notre frère qui nous chagrine, si nous sommes colères & si nous nous sentons plus forts que

(*) *Imprimé en 1771.*

lui. Ensuite notre raison sublime nous fait inventer les flèches, l'épée, la pique, & enfin le fusil, avec lesquels nous tuons notre prochain.

L'instinct seul nous porte tous également à faire l'amour, *amor omnibus idem*; mais *Virgile*, *Tibulle* & *Ovide* le chantent.

C'est par le seul instinct qu'un jeune manœuvre s'arrête avec admiration & respect devant le carrosse surdoré d'un receveur des finances. La raison vient au manœuvre; il devient commis, il se polit, il vole, il devient grand-seigneur à son tour, il éclabousse ses anciens camarades, mollement étendu dans un char plus doré que celui qu'il admirait.

Qu'est-ce que cet instinct qui gouverne tout le règne animal, & qui est chez nous fortifié par la raison, ou réprimé par l'habitude? Est-ce *divinæ particula auræ?* Oui, sans doute, c'est quelque chose de divin; car tout l'est. Tout est l'effet incompréhensible d'une cause incompréhensible. Tout est déterminé par la nature. Nous raisonnons de tout; & nous ne nous donnons rien.

INTÉRÊT.

Nous n'apprendrons rien aux hommes nos confrères, quand nous leur dirons qu'ils font tout par intérêt. Quoi! c'est par intérêt que ce malheureux faquir se tient tout nu au soleil, chargé de fers, mourant de faim, mangé de vermine & la mangeant? Oui, sans doute, nous l'avons dit ailleurs; il compte aller au

dix-huitième ciel, & il regarde en pitié celui qui ne ſera reçu que dans le neuvième.

L'intérêt de la malabare qui ſe brûle ſur le corps de ſon mari eſt de le retrouver dans l'autre monde, & d'y être plus heureuſe que ce faquir. Car avec leur métempſycoſe les Indiens ont un autre monde ; ils ſont comme nous ; ils admettent les contradictoires.

Avez-vous connaiſſance de quelque roi ou de quelque république qui ait fait la guerre ou la paix, ou des édits, ou des conventions par un autre motif que celui de l'intérêt ?

A l'égard de l'intérêt de l'argent, conſultez dans le grand dictionnaire encyclopédique cet article de M. d'*Alembert* pour le calcul, & celui de M. *Boucher* d'*Argis* pour la juriſprudence. Oſons ajouter quelques réflexions.

1°. L'or & l'argent ſont-ils une marchandiſe ? oui ; l'auteur de l'Eſprit des lois n'y penſe pas lorſqu'il dit : (*a*) *L'argent qui eſt le prix des choſes ſe loue & ne s'achète pas.*

Il ſe loue & s'achète. J'achète de l'or avec de l'argent, & de l'argent avec de l'or ; & le prix en change tous les jours chez toutes les nations commerçantes.

La loi de la Hollande eſt qu'on payera les lettres de change en argent monnayé du pays & non en or, ſi le créancier l'exige. Alors j'achète de la monnaie d'argent, & je la paye ou en or, ou en drap, ou en blé, ou en diamans.

J'ai beſoin de monnaie, ou de blé, ou de diamans pour un an : le marchand de blé, de

(*a*) Liv. XXII, chap. XIX.

monnaie ou de diamans, me dit : « Je pourrais » pendant cette année vendre avantageuse- » ment ma monnaie, mon blé, mes diamans. » Evaluons à quatre, à cinq, à six pour cent, » selon l'usage du pays, ce que vous me faites » perdre. Vous me rendrez, par exemple, au » bout de l'année vingt & un karats de diamans » pour vingt que je vous prête, vingt & un » sacs de blé pour vingt; vingt & un mille » écus pour vingt mille écus. Voilà l'intérêt. » Il est établi chez toutes les nations par la » loi naturelle; le taux dépend de la loi par- » ticulière du pays. (1) A Rome on prête sur » gages à deux & demi pour cent suivant la » loi, & on vend vos gages si vous ne payez » pas au temps marqué. Je ne prête point sur » gages, & je ne demande que l'intérêt usité » en Hollande. Si j'étais à la Chine, je vous » demanderais l'intérêt en usage à Macao & à » Kanton. »

2°. Pendant qu'on fait ce marché à Amsterdam, arrive de St Magloire un janséniste; (& le fait est très-vrai, il s'appelait l'abbé des *Issarts*) ce janséniste dit au négociant hollandais : Prenez garde, vous vous damnez; l'argent ne peut produire de l'argent, *nummus nummum non parit.* Il n'est permis de recevoir l'intérêt de son argent que lorsqu'on veut bien perdre le fonds. Le moyen d'être sauvé est de faire un contrat avec monsieur; & pour vingt mille écus que vous ne reverrez jamais, vous

(1) Le taux de l'intérêt doit être libre, & la loi n'est en droit de le fixer que dans les cas où il n'a pas été déterminé par une convention.

& vos hoirs recevrez pendant toute l'éternité mille écus par an.

Vous faites le plaisant, répond le hollandais; vous me proposez là une usure qui est tout juste un infini du premier ordre. J'aurais déjà reçu moi ou les miens mon capital au bout de vingt ans, le double en quarante, le quadruple en quatre-vingts; vous voyez bien que c'est une série infinie. Je ne puis d'ailleurs prêter que pour douze mois, & je me contente de mille écus de dédommagement.

L'ABBÉ DES ISSARTS.

J'en suis fâché pour votre ame hollandaise. DIEU défendit aux Juifs de prêter à intérêt; & vous sentez bien qu'un citoyen d'Amsterdam doit obéir ponctuellement aux lois du commerce, données dans un désert à des fugitifs errans qui n'avaient aucun commerce.

LE HOLLANDAIS.

Cela est clair, tous le monde doit être juif; mais il me semble que la loi permit à la horde hébraïque la plus forte usure avec les étrangers; & cette horde y fit très-bien ses affaires dans la suite.

D'ailleurs, il fallait que la défense de prendre de l'intérêt de juif à juif fût bien tombée en désuétude, puisque notre Seigneur JESUS, prêchant à Jérusalem, dit expressément que l'intérêt était de son temps à cent pour cent. Car dans la parabole des talens il dit que le serviteur qui avait reçu cinq talens en gagna cinq autres dans Jérusalem, que celui qui en avait deux en gagna deux, & que le troisième

qui n'en avait eu qu'un, qui ne le fit point valoir, fut mis au cachot par le maître pour n'avoir point fait travailler son argent chez les changeurs. Or, ces changeurs étaient juifs, donc c'était de juif à juif qu'on exerçait l'usure à Jérusalem; donc cette parabole, tirée des mœurs du temps, indique manifestement que l'usure était à cent pour cent. Lisez *St Matthieu*, chap. XXV; Il s'y connaissait; il avait été commis de la douane en Galilée. Laissez-moi achever mon affaire avec monsieur, & ne me faites perdre ni mon argent, ni mon temps.

L'ABBÉ DES ISSARTS.

Tout cela est bel & bon; mais la sorbonne a décidé que le prêt à intérêt est un péché mortel.

LE HOLLANDAIS.

Vous vous moquez de moi, mon ami, de citer la sorbonne à un négociant d'Amsterdam. Il n'y a aucun de ces raisonneurs qui ne fasse valoir son argent quand il peut à cinq ou six pour cent, en achetant sur la place des billets des fermes, des actions de la compagnie des Indes, des rescriptions, des billets du Canada. Le clergé de France en corps emprunte à intérêt. Dans plusieurs provinces de France on stipule l'intérêt avec le principal. D'ailleurs, l'université d'Oxford & celle de Salamanque ont décidé contre la sorbonne; c'est ce que j'ai appris dans mes voyages. Ainsi, nous avons dieux contre dieux. Encore une fois, ne me rompez pas la tête davantage.

L'ABBÉ DES ISSARTS.

Monsieur, monsieur, les méchans ont toujours de bonnes raisons à dire. Vous vous perdez, vous dis-je; car l'abbé de *St Cyran* qui n'a point fait de miracles, & l'abbé *Páris* qui en a fait à St Médard...

3°. Alors le marchand impatienté chassa l'abbé des *Issarts* de son comptoir, &, après avoir loyalement prêté son argent au denier vingt, alla rendre compte de sa conversation aux magistrats, qui défendirent aux jansénistes de débiter une doctrine si pernicieuse au commerce.

Messieurs, leur dit le premier échevin, de la grâce efficace tant qu'il vous plaira; de la prédestination tant que vous voudrez; de la communion aussi peu que vous voudrez, vous êtes les maîtres: mais gardez-vous de toucher aux lois de notre Etat.

INTOLÉRANCE.

LISEZ l'article *Intolérance* dans le grand dictionnaire encyclopédique. Lisez le traité de la *Tolérance* composé à l'occasion de l'affreux assassinat de *Jean Calas*, citoyen de Toulouse; (*) & si après cela vous admettez la persécution en matière de religion, comparez-vous hardiment à *Ravaillac*. Vous savez que ce *Ravaillac* était fort intolérant.

(*) Voyez le second volume de *Politique & Législation.*

Voici la substance de tous les discours que tiennent les intolérans.

Quoi ! monstre, qui seras brûlé à tout jamais dans l'autre monde, & que je ferai brûler dans celui-ci dès que je le pourrai, tu as l'insolence de lire de *Thou* & *Bayle* qui sont mis à l'index à Rome ? Quand je te prêchais de la part de DIEU que *Samson* avait tué mille Philistins avec une mâchoire d'âne, ta tête, plus dure que l'arsenal dont *Samson* avait tiré ses armes, m'a fait connaître par un léger mouvement de gauche à droite que tu n'en croyais rien. Et quand je disais que le diable *Asmodée*, qui tordit le cou par jalousie aux sept maris de *Saraï* chez les Mèdes, était enchaîné dans la haute Egypte, j'ai vu une petite contraction de tes lèvres, nommée en latin *cachinnus*, me signifier que dans le fond de l'ame l'histoire d'*Asmodée* t'était en dérision.

Et vous *Isaac Newton ; Fréderic le grand* roi de Prusse, électeur de Brandebourg ; *Jean Locke ;* impératrice de Russie victorieuse des Ottomans ; *Jean Milton ;* bienfesant monarque de Danemarck ; *Shakespeare ;* sage roi de Suède ; *Leibnitz ;* auguste maison de *Brunswick ; Tillotson ;* empereur de la Chine ; parlement d'Angleterre ; conseil du grand-mogol ; vous tous enfin qui ne croyez pas un mot de ce que j'ai enseigné dans mes cahiers de théologie, je vous déclare que je vous regarde tous comme des païens ou comme des commis de la douane, ainsi que je vous l'ai dit souvent pour le buriner dans votre dure cervelle. Vous êtes des scélérats endurcis ; vous irez tous dans la gehenne où le ver ne meurt point,

& où le feu ne s'éteint point ; car j'ai raison, & vous avez tous tort ; car j'ai la grâce, & vous ne l'avez pas. Je confesse trois dévotes de mon quartier, & vous n'en confessez pas une. J'ai fait des mandemens d'évêques, & vous n'en avez jamais fait ; j'ai dit des injures des halles aux philosophes, & vous les avez protégés, ou imités, ou égalés ; j'ai fait de pieux libelles diffamatoires farcis des plus infames calomnies, & vous ne les avez jamais lus. Je dis la messe tous les jours en latin pour douze sous, & vous n'y assistez pas plus que *Cicéron*, *Caton*, *Pompée*, *César*, *Horace* & *Virgile* n'y ont assisté ; par conséquent, vous méritez qu'on vous coupe le poing, qu'on vous arrache la langue, qu'on vous mette à la torture & qu'on vous brûle à petit feu ; car DIEU est miséricordieux.

Ce sont-là, sans en rien retrancher, les maximes des intolérans, & le précis de tous leurs livres. Avouons qu'il y a plaisir à vivre avec ces gens-là.

K.

KALENDES.

La fête de la circoncision, que l'Eglise célèbre le premier janvier, a pris la place d'une autre appelée fête des kalendes, des ânes, des fous, des innocens, selon la différence des lieux & des jours où elle se fesait. Le plus souvent c'était aux fêtes de Noël, à la Circoncision, ou à l'Epiphanie.

Dans la cathédrale de Rouen il y avait le jour de Noël une procession où des ecclésiastiques choisis représentaient les prophètes de l'ancien Testament qui ont prédit la naissance du Messie ; & ce qui peut avoir donné le nom à la fête, c'est que *Balaam* y paraissait monté sur une ânesse ; mais comme le poëme de *Lactance*, & le livre des promesses sous le nom de *St Prosper*, disent que JESUS dans la crèche a été reconnu par le bœuf & par l'âne selon ce passage d'*Isaïe* : (a) *Le bœuf a reconnu son maître, & l'âne la crèche de son Seigneur ;* (circonstance que l'Evangile, ni les anciens pères n'ont cependant point remarquée) il est plus vraisemblable que ce fut de cette opinion que la fête de l'âne prit son nom.

En effet le jésuite *Théophile Raynaud* témoigne que le jour de St Etienne on chantait une prose de l'âne, qu'on nommait aussi la prose des fous, & que le jour de St Jean on en chantait encore une autre qu'on appelait la prose du bœuf. On conserve dans la bibliothéque du chapitre de Sens un manuscrit en vélin avec des miniatures où sont représentées les cérémonies de la fête des fous. Le texte en contient la description ; cette prose de l'âne s'y trouve, on la chantait à deux chœurs qui imitaient par intervalles & comme par refrain le braire de cet animal. Voici le précis de la description de cette fête.

On élisait dans les églises cathédrales un évêque ou un archevêque des fous, & son

(a) Chap. I, v. 4.

élection était confirmée par toutes sortes de bouffonneries qui servaient de sacre. Cet évêque officiait pontificalement & donnait la bénédiction au peuple devant lequel il portait la la mitre, la crosse & même la croix archiépiscopale. Dans les églises qui relevaient immédiatement du St Siége, on élisait un pape des fous, qui officiait avec tous les ornemens de la papauté. Tout le clergé assistait à la messe, les uns en habit de femme, les autres vêtus en bouffons, ou masqués d'une façon grotesque & ridicule. Non contens de chanter dans le chœur des chansons licencieuses, ils mangeaient & jouaient aux dés sur l'autel, à côté du célébrant. Quand la messe était dite, ils couraient, sautaient & dansaient dans l'église chantant & proférant des paroles obscènes & fesant mille postures indécentes jusqu'à se mettre presque nus: ensuite ils se fesaient traîner par les rues dans des tombereaux pleins d'ordures pour en jeter à la populace qui s'assemblait autour d'eux. Les plus libertins d'entre les séculiers se mêlaient parmi le clergé pour jouer aussi quelque personnage de fou en habit ecclésiastique.

Cette fête se célébrait également dans les monastères de moines & de religieuses, comme le témoigne *Naudé* (*b*) dans sa plainte à *Gassendi* en 1645, où il raconte qu'à Antibes. dans le couvent des franciscains, les religieux prêtres, ni le gardien n'allaient point au chœur le jour des innocens. Les frères lais y occu-

(*b*) M. de *la Roque* nomme l'auteur *Maturin de Neuré*. Voyez le Mercure de septembre 1738, pages 1955 & suiv.

paient leurs places ce jour-là, & fesaient une manière d'office, revêtus d'ornemens sacerdotaux déchirés & tournés à l'envers. Ils tenaient des livres à rebours, fesant semblant de lire avec des lunettes qui avaient de l'écorce d'orange pour verre, & marmotaient des mots confus, ou poussaient des cris avec des contorsions extravagantes.

Dans le second regiſtre de l'égliſe d'Autun du secrétaire *Rotarii*, qui finit en 1416, il eſt dit, sans spécifier le jour, qu'à la fête des fous on conduisait un âne auquel on mettait une chappe sur le dos, & l'on chantait : Hé, sire âne, hé, hé.

Ducange rapporte une sentence de l'officialité de Viviers contre un certain *Guillaume* qui, ayant été élu évêque fou en 1406, avait refusé de faire les solennités & les frais accoutumés en pareille occasion.

Enfin, les regiſtres de St Etienne de Dijon, en 1521, font foi, sans dire le jour, que les vicaires couraient par les rues avec fifres, tambours & autres inſtrumens, & portaient des lanternes devant le préchantre des fous, à qui l'honneur de la fête appartenait principalement. Mais le parlement de cette ville, par un arrêt du 19 janvier 1552, défendit la célébration de cette fête, déjà condamnée par quelques conciles, & sur-tout par une lettre circulaire du 12 mars 1444 envoyée à tout le clergé du royaumé par l'univerſité de Paris. Cette lettre, qui se trouve à la suite des ouvrages de *Pierre* de Blois, porte que cette fête paraiſſait aux yeux du clergé si bien pensée & si chrétienne, que l'on regardait comme

excommuniés ceux qui voulaient la supprimer ; & le docteur de sorbonne *Jean Deslions*, dans son Discours contre le paganisme du roi-boit, nous apprend qu'un docteur en théologie soutint publiquement à Auxerre, sur la fin du quinzième siècle, *que la fête des fous n'était pas moins approuvée de* DIEU *que la fête de la conception immaculée de la Vierge, outre qu'elle était d'une toute autre ancienneté de l'Eglise.*

L.

LANGUES.

SECTION PREMIÈRE.

On dit que les Indiens commencent presque tous leurs livres par ces mots, *béni soit l'inventeur de l'écriture.* On pourrait aussi commencer ses discours par bénir l'inventeur d'un langage.

Nous avons reconnu, au mot *Alphabet*, qu'il n'y eut jamais de langue primitive dont toutes les autres soient dérivées.

Nous voyons que le mot *Al* ou *El*, qui signifiait DIEU chez quelques orientaux, n'a nul rapport au mot *Gott* qui veut dire DIEU en Allemagne. *Houſe*, *huis*, ne peut guère venir du grec *domos* qui signifie maison.

Nos mères, & les langues dites mères, ont beaucoup de ressemblance. Les unes & les autres ont des enfans qui se marient dans le pays

voisin, & qui en altèrent le langage & les mœurs. Ces mères ont d'autres mères dont les généalogistes ne peuvent débrouiller l'origine. La terre est couverte de familles qui disputent de noblesse, sans savoir d'où elles viennent.

Des mots les plus communs & les plus naturels en toute langue.

L'EXPÉRIENCE nous apprend que les enfans ne sont qu'imitateurs, que si on ne leur disait rien ils ne parleraient pas, qu'ils se contenteraient de crier.

Dans presque tous les pays connus on leur dit d'abord *baba*, *papa*, *mama*, *maman*, ou des mots approchans aisés à prononcer, & ils les répètent. Cependant vers le mont Krapac où je vis, comme l'on sait, les enfans disent toujours *mon dada* & non pas *mon papa*. Dans quelques provinces ils disent *mon bibi*.

On a mis un petit vocabulaire chinois à la fin du premier tome des *Mémoires sur la Chine*. Je trouve dans ce dictionnaire abrégé, que *fou*, prononcé d'une façon dont nous n'avons pas l'usage, signifie père; les enfans qui ne peuvent prononcer la lettre *f* disent *ou*. Il y a loin d'*ou* à *papa*.

Que ceux qui veulent savoir le mot qui répond à nôtre *papa* en japonais, en tartare, dans le jargon du Kamshatka & de la baie d'Hudson, daignent voyager dans ces pays pour nous instruire.

On court risque de tomber dans d'étranges méprises quand, sur les bords de la Seine ou de

de la Saône, on donne des leçons sur la langue des pays où l'on n'a point été. Alors il faut avouer son ignorance ; il faut dire : J'ai lu cela dans *Vachter*, dans *Ménage*, dans *Bochart*, dans *Kirker*, dans *Peyron* qui n'en savaient pas plus que moi ; je doute beaucoup ; je crois, mais je suis très-disposé à ne plus croire, &c. &c.

Un récollet nommé *Sagart Théodat* qui a prêché pendant trente ans les Iroquois, les Algonquins & les Hurons, nous a donné un petit dictionnaire huron, imprimé à Paris chez *Denis Moreau* en 1632. Cet ouvrage ne nous sera pas désormais fort utile depuis que la France est soulagée du fardeau du Canada. Il dit qu'en huron père est *ayssan*, & en canadien *notoui*. Il y a encore loin de notoui & d'ayssan à *pater* & à *papa*. Gardez-vous des systèmes, vous dis-je, mes chers Welches.

D'un système sur les langues.

L'AUTEUR de la *Mécanique du langage*, explique ainsi son système.

« La terminaison latine *urire* est appropriée » à désigner un désir vif & ardent de faire » quelque chose ; *micturire*, *esurire* ; par où » il semble qu'elle ait été fondamentalement » formée sur le mot *urere* & sur le signe ra- » dical *ur*, qui en tant de langues signifie le » feu. Ainsi la terminaison *urire* était bien » choisie pour désigner un désir brûlant. »

Cependant, nous ne voyons pas que cette terminaison en *ire* soit appropriée à un désir vif & ardent dans *ire*, *exire*, *abire*, aller,

sortir, s'en aller, dans *vincire*, lier; *scaturire*, sourdir, jaillir; *condire*, assaisonner; *parturire*, accoucher; *grunnire*, gronder, grouiner, ancien mot qui exprimait très-bien le cri du porc.

Il faut avouer sur-tout que cet *ire* n'est approprié à aucun désir très-vif, dans *balbutire*, balbutier; *singultire*, sangloter; *perire*, périr. Personne n'a envie ni de balbutier, ni de sangloter, encore moins de périr. Ce petit système est fort en défaut; nouvelle raison pour se défier des systèmes.

Le même auteur paraît aller trop loin en disant: *Nous alongeons les lèvres en-dehors, & tirons, pour ainsi dire, le bout d'en-haut de cette corde pour faire sonner* u *voyelle particulière aux Français, & que n'ont pas les autres nations.*

Il est vrai que le précepteur du Bourgeois gentilhomme lui apprend qu'il fait un peu la moue en prononçant *u*; mais il n'est pas vrai que les autres nations ne fassent pas un peu la moue aussi.

L'auteur ne parle sans doute ni l'espagnol, ni l'anglais, ni l'allemand, ni le hollandais; il s'en est rapporté à d'anciens auteurs qui ne savaient pas plus ces langues que celles du Sénégal & du Thibet, que cependant l'auteur cite. Les Espagnols disent *su padre*, *su madre*, avec un son qui n'est pas tout-à-fait le *u* des Italiens; ils prononcent *mui* en approchant un peu plus de la lettre *u* que de l'*ou*; ils ne prononcent pas fortement *ousted*: ce n'est pas le *furiale sonans u* des Romains.

Les Allemands se sont accoutumés à changer

un peu l'*u* en *i*; de-là vient qu'ils vous demandent toujours des *ékis* au lieu d'écus. Plusieurs Allemands prononcent aujourd'hui *flûte* comme nous; ils prononçaient autrefois *flaûte*. Les Hollandais ont conservé l'*u*, témoin la comédie de Mme *Alikruc*, & leur *u diener*. Les Anglais, qui ont corrompu toutes les voyelles, n'ont point abandonné l'*u*; ils prononcent toujours *wi* & non *oui*, qu'ils n'articulent qu'à peine. Ils disent *vertu* & *true*, le vrai, non *vertou* & *troue*.

Les Grecs ont toujours donné à l'*upsilon* le son de notre *u*, comme l'avouent *Calepin* & *Scapula* à la lettre *upsilon*; & comme le dit *Cicéron*, *de oratore*.

Le même auteur se trompe encore en assurant que les mots anglais *humour* & *spleen* ne peuvent se traduire. Il en a cru quelques Français mal instruits. Les Anglais ont pris leur *humour*, qui signifie chez eux plaisanterie naturelle, de notre mot *humeur* employé en ce sens dans les premières comédies de *Corneille*, & dans toutes les comédies antérieures. Nous dîmes ensuite *belle humeur*. D'*Assouci* donna son *Ovide* en belle humeur; & ensuite on ne se servit de ce mot que pour exprimer le contraire de ce que les Anglais entendent. *Humeur* aujourd'hui signifie chez nous chagrin. Les Anglais se sont ainsi emparés de presque toutes nos expressions. On en ferait un livre.

A l'égard de *spleen*, il se traduit très-exactement: c'est la rate. Nous disions, il n'y a pas long-temps, *vapeurs de rate*.

Veut-on qu'on rabate
Les vapeurs de rate
Qui nous minent tous ?
Qu'on laisse Hippocrate.
Et qu'on vienne à nous.

Nous avons supprimé rate, & nous nous sommes bornés aux vapeurs.

Le même auteur dit (*a*) *que les Français se plaisent sur-tout à ce qu'ils appellent avoir de l'esprit. Cette expression est propre à leur langue, & ne se trouve en aucune autre.* Il n'y en a point en anglais de plus commune ; *wit*, *witty*, sont précisément la même chose. Le comte de *Rochester* appelle toujours *witty king* le roi *Charles II*, qui, selon lui, disait tant de jolies choses, & n'en fit jamais une bonne. Les Anglais prétendent que ce sont eux qui disent les bons mots, & que ce sont les Français qui rient.

Et que deviendra l'*ingegnoso* des Italiens, & l'*agudezza* des Espagnols dont nous avons parlé à l'article *Franc* ?

Le même auteur remarque très-judicieusement (*b*) que lorsqu'un peuple est sauvage, il est simple, & ses expressions le sont aussi. « Le » peuple hébreu était à demi-sauvage, le livre » de ses lois traite sans détour des choses na- » turelles que nos langues ont soin de voiler. » C'est une marque que chez eux ces façons » de parler n'avaient rien de licencieux ; car

(*a*) Tome I.

(*b*) Tome II, page 146.

» on n'aurait pas écrit un livre de lois d'une » manière contraire aux mœurs, &c. »

Nous avons donné un exemple frappant de cette simplicité qui serait aujourd'hui plus que cynique, quand nous avons cité les aventures d'*Oolla* & d'*Ooliba*, & celles d'*Osée* : & quoi qu'il soit permis de changer d'opinion, nous espérons que nous serons toujours de celle de l'auteur de la *Mécanique du langage*, quand même plusieurs doctes n'en seraient pas.

Mais nous ne pouvons penser comme l'auteur de cette Mécanique, quand il dit : (c)

» En Occident l'idée malhonnête est attachée à l'union des sexes ; en Orient elle est » attachée à l'usage du vin ; ailleurs elle pourrait l'être à l'usage du fer ou du feu. Chez » les musulmans, à qui le vin est défendu par » la loi, le mot *cherab* qui signifie en général » sirop, sorbet, liqueur, mais plus particulièrement le vin, & les autres mots relatifs » à celui-là, sont regardés par les gens fort » religieux comme des termes obscènes, ou » du moins trop libres pour être dans la bouche d'une personne de bonnes mœurs. Le » préjugé sur l'obscénité du discours a pris » tant d'empire qu'il ne cesse pas, même dans » le cas où l'action à laquelle on a attaché » l'idée est honnête & légitime, permise & » prescrite ; de sorte qu'il est toujours mal- » honnête de dire ce qu'il est très-souvent » honnête de faire.

» A dire vrai, la décence s'est ici contentée » d'un fort petit sacrifice. Il doit toujours pa-

(c) Pag. 147.

» raître singulier que l'obscénité soit dans les » mots, & ne soit pas dans les idées, &c. »

L'auteur paraît mal instruit des mœurs de Constantinople. Qu'il interroge M. *du Tot*, il lui dira que le mot de *vin* n'est point du tout obscène chez les Turcs. Il est même impossible qu'il le soit, puisque les Grecs sont autorisés chez eux à vendre du vin. Jamais dans aucune langue l'obscénité n'a été attachée qu'à certains plaisirs qu'on ne s'est presque jamais permis devant témoins, parce qu'on ne les goûte que par des organes qu'il faut cacher. On ne cache point sa bouche. C'est un péché chez les musulmans de jouer aux dés, de ne point coucher avec sa femme le vendredi, de boire du vin, de manger pendant le ramadan avant le coucher du soleil; mais ce n'est point une chose obscène.

Il faut de plus remarquer que toutes les langues ont des termes divers qui donnent des idées toutes différentes de la même chose. Mariage, *sponsalia*, exprime un engagement légal. Consommer le mariage, *matrimonio uti*, ne présente que l'idée d'un devoir accompli. *Membrum virile in vaginam intromittere* n'est qu'une expression d'anatomie. *Amplecti amorosè juvenem uxorem* est une idée voluptueuse. D'autres mots sont des images qui alarment la pudeur.

Ajoutons que si dans les premiers temps d'une nation simple, dure & grossière, on se sert des seuls termes qu'on connaisse pour exprimer l'acte de la génération, comme l'auteur l'a très-bien observé chez les demi-sauvages juifs, d'autres peuples emploient les

mots obscènes quand ils sont devenus plus raffinés & plus polis. *Osée* ne se sert que du terme qui répond au *fodere* des Latins; mais *Auguste* hasarde effrontément les mots *futuere*, *mentula*, dans son infame épigramme contre *Fulvie*. *Horace* prodigue le *futuo*, le *mentula*, le *cunnus*. On inventa même les expressions honteuses de *crissare*, *fellare*, *irrumare*, *cevere*, *cunni linguis*. On les trouve trop souvent dans *Catulle* & dans *Martial*. Elles représentent des turpitudes à peine connues parmi nous; aussi n'avons-nous point de termes pour les rendre.

Le mot de *gabaoutar*, inventé à Vénise au seizième siècle, exprimait une infamie inconnue aux autres nations.

Il n'y a point de langue qui puisse traduire certaines épigrammes de *Martial*, si chères aux empereurs *Adrien* & *Lucius Verus*.

Génie des langues.

On appelle *génie d'une langue* son aptitude à dire de la manière la plus courte & la plus harmonieuse ce que les autres langages expriment moins heureusement.

Le latin, par exemple, est plus propre au style lapidaire que les langues modernes, à cause de leurs verbes auxiliaires qui alongent une inscription & qui l'énervent.

Le grec, par son mélange mélodieux de voyelles & de consonnes, est plus favorable à la musique que l'allemand & le hollandais.

L'italien, par des voyelles beaucoup plus répétées, sert peut-être encore mieux la musique efféminée.

Le latin & le grec étant les seules langues qui aient une vraie quantité, sont plus faites pour la poésie que toutes les autres langues du monde.

Le français par la marche naturelle de toutes ses constructions, & aussi par sa prosodie, est plus propre qu'aucune autre à la conversation. Les étrangers, par cette raison même, entendent plus aisément les livres français que ceux des autres peuples. Ils aiment dans les livres philosophiques français une clarté de style qu'ils trouvent ailleurs assez rarement.

C'est ce qui a donné enfin la préférence au français sur la langue italienne même, qui, par ses ouvrages immortels du seizième siècle, était en possession de dominer dans l'Europe.

L'auteur du *Mécanisme du langage* pense dépouiller le français de cet ordre même, & de cette clarté qui fait son principal avantage. Il va jusqu'à citer des auteurs peu accrédités, & même *Pluche*, pour faire croire que les inversions du latin sont naturelles, & que c'est la construction naturelle du français qui est forcée. Il rapporte cet exemple tiré de la manière d'étudier les langues. Je n'ai jamais lu ce livre, mais voici l'exemple. (*d*)

Goliathum proceritatis inusitatæ virum David adolescens impacto in ejus frontem lapide prostravit, & allophylum cùm inermis puer esset ei detracto gladio confecit.

Le jeune *David* renversa d'un coup de fronde au milieu du front *Goliath*, homme d'une taille prodigieuse, & tua cet étranger avec

(*d*) Tome I, page 76.

son

son propre sabre qu'il lui arracha : car *David* était un enfant désarmé.

Premièrement, j'avouerai que je ne connais guère de plus plat latin, ni de plus plat français, ni d'exemple plus mal choisi. Pourquoi écrire dans la langue de *Cicéron* un morceau d'histoire judaïque, & ne pas prendre quelque phrase de *Cicéron* même pour exemple ? Pourquoi me faire de ce géant *Goliath* un *Goliathum ?* Ce *Goliathus* était, dit-il, d'une grandeur *inusitée*, *proceritatis inusitatæ*. On ne dit *inusité* en aucun pays que des choses d'usage qui dépendent des hommes ; une phrase inusitée, une cérémonie inusitée, un ornement inusité ; mais pour une taille inusitée, comme si *Goliathus* s'était mis ce jour-là une taille plus haute qu'à l'ordinaire, cela me paraît fort inusité.

Cicéron dit à *Quintus* son frère, *absurdæ & inusitatè scriptæ epistolæ ;* ses lettres sont absurdes & d'un style inusité. N'est-ce pas là le cas de *Pluche ?*

In ejus frontem : Tite-Live & *Tacite* auraient-ils mis ce froid *ejus ?* n'auraient-ils pas dit simplement *in frontem ?*

Que veut dire *impacto lapide ?* cela n'exprime pas un coup de fronde.

Et *allophylum cùm puer inermis esset ?* voilà une plaisante antithèse ; il renversa l'étranger quoiqu'il fût désarmé ; étranger & désarmé ne font-ils pas une belle opposition ? & de plus, dans cette phrase, lequel des deux était désarmé ? il y a quelque apparence que c'était *Goliath*, puisque le petit *David* le tua si aisément. *Puer* ne désigne pas assez clairement

David. Le géant pouvait être auſſi jeune que lui.

Je n'examine point comment on renverſe avec un petit caillou lancé au front de bas en haut, un guerrier dont le front eſt armé d'un caſque; je me borne au latin de *Pluche*.

Le français ne vaut guère mieux que le latin. Voici comme un jeune écolier vient de le refaire.

« *David*, à peine dans ſon adoleſcence, » ſans autres armes qu'une ſimple fronde, » renverſe le géant *Goliath* d'un coup de » pierre au milieu du front; il lui arrache » ſon épée, il lui coupe la tête de ſon pro- » pre glaive. »

Enſuite pour nous convaincre de l'obſcurité de la langue françaiſe, & du renverſement qu'elle fait des idées, on nous cite les paralogiſmes de *Pluche*. (*e*)

« Dans la marche que l'on fait prendre à la » phraſe françaiſe, on *renverſe* entièrement » l'ordre des choſes qu'on y rapporte; & » pour avoir égard au génie, ou plutôt à la » pauvreté de nos langues vulgaires, on met » en pièces le tableau de la nature. Dans le » français le jeune homme *renverſe* avant » qu'on ſache qu'il y ait quelqu'un à *renverſer*: » le grand *Goliath* eſt déjà par terre, qu'il » n'a encore été fait aucune mention ni de » la fronde, ni de la pierre qui a fait le » coup; & ce n'eſt qu'après que l'étranger a » la tête coupée, que le jeune homme trouve » une épée au lieu de fronde pour l'achever.

(*e*) Tome I, page 76.

» Ceci nous conduit à une vérité fort remar-
» quable, que c'eſt ſe tromper de croire,
» comme on fait, qu'il y ait inverſion ou
» *renverſement* dans la phraſe des anciens,
» tandis que c'eſt réellement dans notre lan-
» gue moderne qu'eſt le déſordre. »

Je vois ici tout le contraire; & de plus, je vois dans chaque partie de la phraſe françaiſe un ſens achevé qui me fait attendre un nouveau ſens, une nouvelle action. Si je dis, comme dans le latin, *Goliath homme d'une procérité inuſitée, l'adoleſcent David;* je ne vois là qu'un géant, qu'un enfant; point de commencement d'action; peut-être que l'enfant prie le géant de lui abattre des noix; & peu m'importe. Mais *David, à peine dans ſon adoleſcence, ſans autres armes qu'une ſimple fronde;* voilà déjà un ſens complet, voilà un enfant avec une fronde, qu'en va-t-il faire? il renverſe; qui? un géant; comment? en l'atteignant au front. Il lui arrache ſon grand ſabre, pourquoi? pour couper la tête du géant. Y a-t-il une gradation plus marquée?

Mais ce n'était pas de tels exemples que l'auteur du *Mécaniſme du langage* devait propoſer. Que ne rapportait-il de beaux vers de *Racine*? que n'en comparait-il la ſyntaxe naturelle avec les inverſions admiſes dans toutes nos anciennes poéſies?

Autrefois la fortune & la Victoire mêmes
Cachaient mes cheveux blancs ſous trente diadèmes.
Cet heureux temps n'eſt plus!

Tranſportez les termes ſelon le génie latin

à la manière de *Ronsard; sous diadèmes trente cachaient mes cheveux blancs fortune & victoire mêmes. Plus n'est ce temps heureux!*

C'est ainsi que nous écrivions autrefois; il il n'aurait tenu qu'à nous de continuer: mais nous avons senti que cette construction ne convenait pas au génie de notre langue, qu'il faut toujours consulter. Ce génie, qui est celui du dialogue, triomphe dans la tragédie & dans la comédie, qui n'est qu'un dialogue continuel; il plaît dans tout ce qui demande de la naïveté, de l'agrément dans l'art de narrer, d'expliquer, &c. Il s'accommode peut-être assez peu de l'ode qui demande, dit-on, une espèce d'ivresse & de désordre, & qui autrefois exigeait de la musique.

Quoi qu'il en soit, connaissez bien le génie de votre langue; &, si vous avez du génie, mêlez-vous peu des langues étrangères, & sur-tout des orientales; à moins que vous n'ayez vecu trente ans dans Alep.

SECTION II.

Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
Est toujours, quoi qu'il fasse, un mauvais écrivain.

TROIS choses sont absolument nécessaires, régularité, clarté, élégance. Avec les deux premières on parvient à ne pas écrire mal; avec la troisième on écrit bien.

Ces trois mérites, qui furent absolument ignorés dans l'université de Paris depuis sa

fondation, ont été presque toujours réunis dans les écrits de *Rollin* ancien professeur. Avant lui on ne savait ni écrire ni penser en français ; il a rendu un service éternel à la jeunesse.

Ce qui peut paraître étonnant, c'est que les Français n'ont point d'auteur plus châtié en prose que *Racine* & *Boileau* le sont en vers ; car il est ridicule de regarder comme des fautes quelques nobles hardiesses de poésie qui sont de vraies beautés, & qui enrichissent la langue au lieu de la défigurer.

Corneille pécha trop souvent contre la langue, quoiqu'il écrivît dans le temps même qu'elle se perfectionnait. Son malheur était d'avoir été élevé en province, & d'y composer même ses meilleures pièces. On trouve trop souvent chez lui des impropriétés, des solécismes, des barbarismes & de l'obscurité ; mais aussi dans ses beaux morceaux il est souvent aussi pur que sublime.

Celui qui commenta *Corneille* avec tant d'impartialité, celui qui dans son commentaire parla avec tant de chaleur des beaux morceaux de ses tragédies, & qui n'entreprit le commentaire que pour mieux parvenir à l'établissement de la petite-fille de ce grand-homme, a remarqué qu'il n'y a pas une seule faute de langage dans la grande scène de *Cinna* & d'*Emilie*, où *Cinna* rend compte de son entrevue avec les conjurés ; & à peine en trouve-t-il une ou deux dans cette autre scène immortelle où *Auguste* délibère s'il se démettra de l'empire.

Par une fatalité singulière, les scènes les

plus froides de ses autres pièces sont celles où l'on trouve le plus de vices de langage. Presque toutes ces scènes n'étant point animées par des sentimens vrais & intéressans, & n'étant remplies que de raisonnemens alambiqués, péchent autant par l'expression que par le fond même. Rien n'y est clair, rien ne se montre au grand jour : tant est vrai ce que dit *Boileau :*

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement.

L'impropriété des termes est le défaut le plus commun dans les mauvais ouvrages.

Harmonie des langues.

J'AI connu plus d'un anglais & plus d'un allemand qui ne trouvaient d'harmonie que dans leurs langues. La langue russe qui est la slavonne, mêlée de plusieurs mots grecs & de quelques-uns tartares, paraît mélodieuse aux oreilles russes.

Cependant un allemand, un anglais qui aura de l'oreille & du goût, sera plus content d'*ouranos* que de *heaven* & de *himmel ;* d'*anthropos* que de *man ;* de *Theos*, que de *God* ou *Gott ;* d'*aristos* que de *goud*. Les dactyles & les spondées flatteront plus son oreille que les syllabes uniformes & peu senties de tous les autres langages.

Toutefois, j'ai connu de grands scoliastes qui se plaignaient violemment d'*Horace*. Comment, disent-ils, ces gens-là qui passent pour les modèles de la mélodie, non-seulement font

heurter continuellement des voyelles les unes contre les autres, ce qui nous eſt expreſſément défendu ; non-ſeulement ils vous alongent ou vous raccourciſſent un mot à la façon grecque ſelon leur beſoin ; mais ils vous coupent hardiment un mot en deux ; ils mettent une moitié à la fin d'un vers, & l'autre moitié à la fin du vers ſuivant.

Redditum Cyri ſolio Phraaten
Diſſidens plebi numero beatorum eximit virtus, &c.

C'eſt comme ſi nous écrivions dans une ode en français :

Défions nous de la fortune
& n'en croyons que la vertu.

Horace ne ſe bornait pas à ces petites libertés ; il met à la fin de ſon vers la première lettre du mot qui commence le vers qui ſuit :

Jove non probante uxorius amnis.

Ce Dieu du Tibre aimait beaucoup ſa femme.

Que dirons-nous de ces vers harmonieux :

Septimi, Gades aditure mecum, &
Cantabrum indoctum juga ferre noſtra, &

Septime qu'avec moi je mène à Cadix, &
Qui verrez le Cantabre ignorant du joug, &.

Horace en a cinquante de cette force, & *Pindare* en eſt tout rempli.

Tout eſt noble dans Horace, dit *Dacier* dans ſa préface. N'aurait-il pas mieux fait de dire : tantôt *Horace* a de la nobleſſe, tantôt de la délicateſſe & de l'enjouement, &c ?

Le malheur des commentateurs de toute eſpèce eſt, ce me ſemble, de n'avoir jamais d'idée préciſe, & de prononcer de grands mots qui ne ſignifient rien. Monſieur & madame *Dacier* y étaient fort ſujets avec tout leur mérite.

Je ne vois pas quelle nobleſſe, quelle grandeur peut nous frapper dans ces ordres qu'*Horace* donne à ſon laquais, en vers qualifiés du nom d'*ode*. Je me ſers, à quelques mots près, de la traduction même de *Dacier*.

Laquais, je ne ſuis point pour la magnificence des Perſes. Je ne puis ſouffrir les couronnes pliées avec des bandelettes de tilleul. Ceſſe donc de t'informer où tu pourras trouver des roſes tardives. Je ne veux que du ſimple myrte ſans aut e façon. Le myrte ſied bien à un laquais comme toi, & à moi qui bois ſous une petite treille.

Ses vers contre de pauvres vieilles, & contre des ſorcières, me ſemblent encore moins nobles que l'ode à ſon laquais.

Mais revenons à ce qui dépend uniquement de la langue. Il paraît évident que les Romains & les Grecs ſe donnaient des libertés qui ſeraient chez nous des licences intolérables.

Pourquoi voyons-nous tant de moitiés de mots à la fin des vers dans les odes d'*Horace* & pas un exemple de cette licence dans *Virgile* ?

N'eſt-ce point parce que les odes étaient faites pour être chantées, & que la muſique feſait diſparaître ce défaut ? il faut bien que cela ſoit, puiſqu'on voit dans *Pindare* tant de mots coupés en deux d'un vers à l'autre, & qu'on n'en voit pas dans *Homère*.

Mais, me dira-t-on, les rapſodes chantaient les vers d'*Homère*. On chantait des morceaux de l'Enéide à Rome comme on chante des ſtances de l'*Arioſte* & du *Taſſe* en Italie. Il eſt clair, par l'exemple du *Taſſe*, que ce ne fut pas un chant proprement dit, mais une déclamation ſoutenue à peu près comme quelques morceaux aſſez mélodieux du chant grégorien.

Les Grecs prenaient d'autres libertés qui nous ſont rigoureuſement interdites. Par exemple, de répéter ſouvent dans la même page des épithètes, des moitiés de vers, des vers même tout entiers ; & cela prouve qu'ils ne s'aſtreignaient pas à la même correction que nous. Le *podas, okus akilles ; l'olimpia domata ekontas, l'ekibolon apollona*, &c. &c., flattent agréablement l'oreille. Mais ſi dans nos langues modernes nous feſions rimer ſi ſouvent *Achille aux-pieds-légers*, les flèches d'*Apollon*, *les demeures céleſtes*, nous ne ſerions pas tolérés.

Si nous feſions répéter, par un perſonnage les mêmes paroles qu'un autre perſonnage lui a dites, ce double emploi ſerait plus inſupportable encore.

Si le *Taſſe* s'était ſervi tantôt du dialecte bergamaſque, tantôt du patois du Piémont, tantôt de celui de Gènes, il n'aurait été lu de perſonne. Les Grecs avaient donc pour

leur poésie des facilités qu'aucune nation ne s'est permise. Et de tous les peuples, le Français est celui qui s'est asservi à la gêne la plus rigoureuse.

SECTION III.

Il n'est aucune langue complète, aucune qui puisse exprimer toutes nos idées & toutes nos sensations; leurs nuances sont trop imperceptibles & trop nombreuses. Personne ne peut faire connaître précisément le degré du sentiment qu'il éprouve. On est obligé, par exemple, de désigner, sous le nom général d'*amour* & de *haine*, mille amours & mille haines toutes différentes; il en est de même de nos douleurs & de nos plaisirs. Ainsi toutes les langues sont imparfaites comme nous.

Elles ont toutes été faites successivement & par degrés selon nos besoins. C'est l'instinct commun à tous les hommes qui a fait les premières grammaires sans qu'on s'en aperçût. Les Lapons, les Nègres, aussi-bien que les Grecs, ont eu besoin d'exprimer le passé, le présent, le futur; & ils l'ont fait: mais comme jamais il n'y a eu d'assemblée de logiciens qui ait formé une langue, aucune n'a pu parvenir à un plan absolument régulier.

Tous les mots, dans toutes les langues possibles, sont nécessairement l'image des sensations. Les hommes n'ont pu jamais exprimer que ce qu'ils sentaient. Ainsi tout est devenu métaphore, par-tout on éclaire l'ame, le cœur brûle, l'esprit voit, il compose, il unit, il

diviſe, il s'égare, il ſe recueille, il ſe diſſipe.

Toutes les nations ſe ſont accordées à nommer *ſouffle*, *eſprit*, *ame*, l'entendement humain dont ils ſentent les effets ſans les voir, après avoir nommé *vent*, *ſouffle*, *eſprit*, l'agitation de l'air qu'ils ne voient point.

Chez tous les peuples l'infini a été négation de fini; immenſité, négation de meſure. Il eſt évident que ce ſont nos cinq ſens qui ont produit toutes les langues, auſſi-bien que toutes nos idées.

Les moins imparfaites ſont comme les lois: celles dans leſquelles il y a le moins d'arbitraire ſont les meilleures.

Les plus complètes ſont néceſſairement celles des peuples qui ont le plus cultivé les arts & la ſociété. Ainſi la langue hébraïque devait être une des langues les plus pauvres, comme le peuple qui la parlait. Comment les Hébreux auraient-ils pu avoir des termes de marine, eux qui avant *Salomon* n'avaient pas un bateau? comment les termes de la philoſophie, eux qui furent plongés dans une ſi profonde ignorance juſqu'au temps où ils commencèrent à apprendre quelque choſe dans leur tranſmigration à Babylone? La langue des Phéniciens, dont les Hébreux tirèrent leur jargon, devait être très-ſupérieure, parce qu'elle était l'idiome d'un peuple induſtrieux, commerçant, riche, répandu dans toute la terre.

La plus ancienne langue connue doit être celle de la nation raſſemblée le plus anciennement en corps de peuple. Elle doit être encore celle du peuple qui a été le moins ſubjugué, ou qui l'ayant été a poliçé ſes

conquérans. Et à cet égard, il eſt conſtant que le chinois & l'arabe ſont les plus anciennes langues de toutes celles qu'on parle aujourd'hui.

Il n'y a point de langue-mère. Toutes les nations voiſines ont emprunté les unes des autres: mais on a donné le nom de *langue-mère* à celles dont quelques idiomes connus ſont dérivés. Par exemple, le latin eſt langue-mère, par rapport à l'italien, à l'eſpagnol, au français: mais il était lui-même dérivé du toſcan; & le toſcan l'était du celte & du grec.

Le plus beau de tous les langages doit être celui qui eſt à la fois le plus complet, le plus ſonore, le plus varié dans ſes tours, & le plus régulier dans ſa marche, celui qui a le plus de mots compoſés, celui qui par ſa proſodie exprime le mieux les mouvemens lents ou impétueux de l'ame, celui qui reſſemble le plus à la muſique.

Le grec a tous ces avantages; il n'a point la rudeſſe du latin, dont tant de mots finiſſent en *um*, *ur*, *us*. Il a toute la pompe de l'eſpagnol, & toute la douceur de l'italien. Il a par-deſſus toutes les langues vivantes du monde l'expreſſion de la muſique, par les ſyllabes longues & brèves. Ainſi tout défiguré qu'il eſt aujourd'hui dans la Grèce, il peut être encore regardé comme le plus beau langage de l'univers.

La plus belle langue ne peut être la plus généralement répandue, quand le peuple qui la parle eſt opprimé, peu nombreux, ſans commerce avec les autres nations, & quand

ces autres nations ont cultivé leurs propres langages. Ainsi le grec doit être moins étendu que l'arabe, & même que le turc.

De toutes les langues de l'Europe, la française doit être la plus générale, parce qu'elle est la plus propre à la conversation : elle a pris son caractère dans celui du peuple qui la parle.

Les Français ont été, depuis près de cent cinquante ans, le peuple qui a le plus connu la société, qui en a le premier écarté toute la gêne, & le premier chez qui les femmes ont été libres & même souveraines, quand elles n'étaient ailleurs que des esclaves. La syntaxe de cette langue toujours uniforme, & qui n'admet point d'inversions, est encore une facilité que n'ont guère les autres langues ; c'est une monnaie plus courante que les autres, quand même elle manquerait de poids. La quantité prodigieuse de livres agréablement frivoles que cette nation a produits, est encore une raison de la faveur que sa langue a obtenue chez toutes les nations.

Des livres profonds ne donneront point de cours à une langue : on les traduira ; on apprendra la philosophie de *Newton* ; mais on n'apprendra pas l'anglais pour l'entendre.

Ce qui rend encore le français plus commun, c'est la perfection où le théâtre a été porté dans cette langue. C'est à Cinna, à Phèdre, au Misanthrope qu'elle a dû sa vogue, & non pas aux conquêtes de *Louis XIV*.

Elle n'est ni si abondante & si maniable que l'italien, ni si majestueuse que l'espagnol, ni si énergique que l'anglais ; & cependant elle

a fait plus de fortune que ces trois langues, par cela seul qu'elle est plus de commerce, & qu'il y a plus de livres agréables chez elle qu'ailleurs : elle a réussi comme les cuisiniers de France, parce qu'elle a plus flatté le goût général.

Le même esprit qui a porté les nations à imiter les Français dans leurs ameublemens, dans la distribution des appartemens, dans les jardins, dans la danse, dans tout ce qui donne de la grâce, les a portés aussi à parler leur langue. Le grand art des bons écrivains français est précisément celui des femmes de cette nation, qui se mettent mieux que les autres femmes de l'Europe, & qui sans être plus belles le paraissent par l'art de leur parure, par les agrémens nobles & simples qu'elles se donnent si naturellement.

C'est à force de politesse que cette langue est parvenue à faire disparaître les traces de son ancienne barbarie. Tout attesterait cette barbarie à qui voudrait y regarder de près. On verrait que le nombre *vingt* vient de *viginti*, & qu'on prononçait autrefois ce *g* & ce *t* avec une rudesse propre à toutes les nations septentrionales ; du mois d'*Augustus* on fit le mois d'aoust.

Il n'y a pas long-temps qu'un prince allemand croyant qu'en France on ne prononçait jamais autrement le terme d'*Auguste*, appelait le roi *Auguste* de Pologne le roi *Aoust*.

De *pavo* nous fîmes *paon* ; nous le prononcions comme *phaon* ; & aujourd'hui nous disons *pan*.

De *lupus* on avait fait *loup*, & on fesait

entendre le *p* avec une dureté insupportable. Toutes les lettres qu'on a retranchées depuis dans la prononciation, mais qu'on a conservées en écrivant, sont nos anciens habits de sauvages.

C'est quand les mœurs se sont adoucies, qu'on a aussi adouci la langue : elle était agreste comme nous, avant que *François I* eût appelé les femmes à sa cour. Il eût autant valu parler l'ancien celte que le français du temps de *Charles VIII* & de *Louis XII*. L'allemand n'était pas plus dur. Tous les imparfaits avaient un son affreux ; chaque syllabe se prononçait dans *aimoient*, *fesoient*, *croyoient* ; on disait, ils *croy-oi-ent* ; c'était un croassement de corbeaux, comme dit l'empereur *Julien* du langage celte, plutôt qu'un langage d'hommes.

Il a fallu des siècles pour ôter cette rouille. Les imperfections qui restent seraient encore intolérables, sans le soin qu'on prend continuellement de les éviter, comme un habile cavalier évite les pierres sur sa route.

Les bons écrivains sont attentifs à combattre les expressions vicieuses que l'ignorance du peuple met d'abord en vogue, & qui, adoptées par les mauvais auteurs, passent ensuite dans les gazettes & dans les écrits publics. Ainsi du mot italien *celata*, qui signifie *elmo*, *casque*, *armet*, les soldats français firent en Italie le mot de *salade* ; de sorte que quand on disait : *il a pris sa salade*, on ne savait si celui dont on parlait avait pris son *casque* ou des *laitues*. Les gazetiers ont traduit le mot *ridotto* par *redoute*, qui signifie une espèce de fortification : mais un homme qui fait sa langue con-

ſervera toujours le mot d'*aſſemblée*. *Roſtbeef* ſignifie en anglais du *bœuf rôti ;* & nos maîtres-d'hôtel nous parlent aujourd'hui d'un *roſtbeef* de mouton. *Ridingcoat* veut dire un *habit de cheval ;* on en a fait *redingote*, & le peuple croit que c'eſt un ancien mot de la langue. Il a bien fallu adopter cette expreſſion avec le peuple, parce qu'elle ſignifie une choſe d'uſage.

Le plus bas peuple, en fait de termes d'arts & métiers & des choſes néceſſaires, ſubjugue la cour, ſi on l'oſe dire, comme en fait de religion. Ceux qui mépriſent le plus le vulgaire ſont obligés de parler & de paraître penſer comme lui.

Ce n'eſt pas mal parler que de nommer les choſes du nom que le bas peuple leur a impoſé ; mais on reconnaît un peuple naturellement plus ingénieux qu'un autre par les noms propres qu'il donne à chaque choſe.

Ce n'eſt que faute d'imagination qu'un peuple adapta la même expreſſion à cent idées différentes. C'eſt une ſtérilité ridicule de n'avoir pas ſu exprimer autrement *un bras de mer*, *un bras de balance*, *un bras de fauteuil ;* il y a de l'indigence d'eſprit à dire également la *tête d'un clou*, la *tête d'une armée*. On trouve le mot de *cul* par-tout, & très-mal à propos : une rue ſans iſſue ne reſſemble en rien à un *cul de ſac* ; un honnête homme aurait pu appeler ces ſortes de rues des *impaſſes ;* la populace les a nommées *culs*, & les reines ont été obligées de les nommer ainſi. Le fond d'un artichaut, la pointe qui termine le deſſous d'une lampe, ne reſſemblent pas plus à un *cul* que

que des rues sans passage ; on dit pourtant toujours *cul d'artichaut*, *cul de lampe*, parce que le peuple qui a fait la langue était alors grossier. Les Italiens, qui auraient été plus en droit que nous de faire souvent servir ce mot, s'en sont bien donné de garde. Le peuple d'Italie, né plus ingénieux que ses voisins, forma une langue beaucoup plus abondante que la nôtre.

Il faudrait que le cri de chaque animal eût un terme qui le distinguât. C'est une disette insupportable de manquer d'expression pour le cri d'un oiseau, pour celui d'un enfant ; & d'appeler des choses si différentes du même nom. Le mot de *vagissement*, dérivé du latin *vagitus*, aurait exprimé très-bien le cri des enfans au berceau.

L'ignorance a introduit un autre usage dans toutes les langues modernes. Mille termes ne signifient plus ce qu'ils doivent signifier. *Idiot* voulait dire *solitaire*, aujourd'hui il veut dire *sot* ; *Epiphanie* signifiait *superficie*, c'est aujourd'hui la fête des trois rois ; *baptiser* c'est se plonger dans l'eau, nous disons baptiser du nom de *Jean* ou de *Jacques*.

A ces défauts de presque toutes les langues, se joignent des irrégularités barbares. *Garçon*, *courtisan*, *coureur*, sont des mots honnêtes ; *garce*, *courtisane*, *coureuse*, sont des injures. *Vénus* est un nom charmant, *vénérien* est abominable.

Un autre effet de l'irrégularité de ces langues composées au hasard dans des temps grossiers, c'est la quantité de mots composés dont le simple n'existe plus. Ce sont des enfans qui

ont perdu leur père. Nous avons des *architraves* & point de *traves*, des *architectes* & point de *tectes*, des *soubassemens* & point de *bassemens*; il y a des choses *ineffables* & point d'*effables*. On est *intrépide*, on n'est pas *trépide*; *impotent*, & jamais *potent*; un fonds est *inépuisable*, sans pouvoir être *puisable*. Il y a des *impudens*, des *insolens*, mais ni *pudens*; ni *solens*: *nonchalant* signifie *paresseux*, & *chalant* celui qui achète.

Toutes les langues tiennent plus ou moins de ces défauts; ce sont des terrains tous irréguliers, dont la main d'un habile artiste sait tirer avantage.

Il se glisse toujours dans les langues d'autres défauts qui font voir le caractère d'une nation. En France les modes s'introduisent dans les expressions comme dans les coiffures. Un malade ou un médecin du bel air se sera avisé de dire qu'il a eu un *soupçon* de fièvre, pour signifier qu'il a eu une légère atteinte; voilà bientôt toute la nation qui a des *soupçons* de colique, des *soupçons* de haine, d'amour, de ridicule. Les prédicateurs vous disent en chaire qu'il faut avoir au moins un *soupçon* d'amour de DIEU. Au bout de quelques mois cette mode passe pour faire place à un autre. *Vis-à-vis* s'introduit par-tout. On se trouve dans toutes les conversations *vis-à-vis* de ses goûts & de ses intérêts. Les courtisans sont bien ou mal *vis-à-vis* du roi; les ministres embarrassés *vis-à-vis* d'eux-mêmes; le parlement en corps fait souvenir la nation qu'il a été le soutien des lois *vis-à-vis* de l'archevêque, & les hom-

mes, en chaire, font *vis-à-vis* de DIEU dans un état de perdition.

Ce qui nuit le plus à la nobleſſe de la langue, ce n'eſt pas cette mode paſſagère dont on ſe dégoûte bientôt, ce ne ſont pas les ſoléciſmes de la bonne compagnie dans leſquels les bons auteurs ne tombent point; c'eſt l'affectation des auteurs médiocres de parler de choſes ſérieuſes dans le ſtyle de la converſation. Vous lirez dans nos livres nouveaux de philoſophie qu'il ne faut pas faire *à pure perte les frais de penſer*; que les éclipſes ſont *en droit d'effrayer le peuple*; qu'*Epicure* avait un extérieur *à l'uniſſon de ſon ame*; que *Clodius renvia ſur Auguſte*, & mille autres expreſſions pareilles, dignes du laquais des *Précieuſes ridicules*.

Le ſtyle des ordonnances des rois, & des arrêts prononcés dans les tribunaux, ne ſert qu'à faire voir de quelle barbarie on eſt parti. On s'en moque dans la comédie des *Plaideurs*:

Lequel Jérôme, après pluſieurs rebellions,
Aurait atteint, frappé, moi ſergent à la joue.

Cependant il eſt arrivé que des gazetiers & des feſeurs de journaux ont adopté cette incongruité; & vous liſez dans des papiers publics: « On a appris que la flotte aurait mis » à la voile le 7 mars, & qu'elle aurait doublé » les Sorlingues. »

Tout conſpire à corrompre une langue un peu étendue; les auteurs qui gâtent le ſtyle par affectation; ceux qui écrivent en pays étranger, & qui mêlent preſque toujours des expreſſions étrangères à leur langue naturelle;

les négocians qui introduisent dans la conversation les termes de leur comptoir, & qui vous disent que l'Angleterre arme une flotte, mais que *par contre* la France équipe des vaisseaux : les beaux esprits des pays étrangers, qui, ne connaissant pas l'usage, vous disent qu'un jeune prince a été très-bien *éduqué*, au lieu de dire qu'il a reçu une bonne éducation.

Toute langue étant imparfaite, il ne s'ensuit pas qu'on doive la changer. Il faut absolument s'en tenir à la manière dont les bons auteurs l'ont parlée ; & quand on a un nombre suffisant d'auteurs approuvés, la langue est fixée. Ainsi on ne peut plus rien changer à l'italien, à l'espagnol, à l'anglais, au français, sans les corrompre ; la raison en est claire, c'est qu'on rendrait bientôt inintelligibles les livres qui font l'instruction & le plaisir des nations.

LARMES.

Les larmes sont le langage muet de la douleur. Mais pourquoi ? quel rapport y a-t-il entre une idée triste, & cette liqueur limpide & salée, filtrée par une petite glande au coin externe de l'œil, laquelle humecte la conjonctive & les petits points lacrymaux, d'où elle descend dans le nez & dans la bouche par le réservoir appellé sac lacrymal, & par ses conduits ?

Pourquoi dans les enfans & dans les femmes dont les organes sont d'un réseau faible & délicat, les larmes sont-elles plus aisément excitées par la douleur que dans les hommes faits, dont le tissu est plus ferme ?

La nature a-t-elle voulu faire naître en nous la compassion à l'aspect de ces larmes qui nous attendrissent, & nous porter à secourir ceux qui les répandent? La femme sauvage est aussi fortement déterminée à secourir l'enfant qui pleure, que le serait une femme de la cour, & peut-être davantage, parce qu'elle a moins de distractions & de passions.

Tout a une fin sans doute dans le corps animal. Les yeux sur-tout ont des rapports mathématiques si évidens, si démontrés, si admirables avec les rayons de lumière; cette mécanique est si divine, que je serais tenté de prendre pour un délire de fièvre chaude l'audace de nier les causes finales de la structure de nos yeux.

L'usage des larmes ne paraît pas avoir une fin si déterminée & si frappante; mais il serait beau que la nature les fît couler pour nous exciter à la pitié.

Il y a des femmes qui sont accusées de pleurer quand elles veulent. Je ne suis nullement surpris de leur talent. Une imagination vive, sensible & tendre peut se fixer à quelque objet, à quelque ressouvenir douloureux, & se le représenter avec des couleurs si dominantes, qu'elles lui arrachent des larmes. C'est ce qui arrive à plusieurs acteurs, & principalement à des actrices, sur le théâtre.

Les femmes qui les imitent dans l'intérieur de leurs maisons, joignent à ce talent la petite fraude de paraître pleurer pour leur mari, tandis qu'en effet elles pleurent pour leur amant. Leurs larmes sont vraies, mais l'objet en est faux.

Il est impossible d'affecter les pleurs sans

sujet, comme on peut affecter de rire. Il faut être sensiblement touché pour forcer la glande lacrymale à se comprimer & à répandre sa liqueur sur l'orbite de l'œil; mais il ne faut que vouloir pour former le rire.

On demande pourquoi le même homme qui aura vu d'un œil sec les événemens les plus atroces, qui même aura commis des crimes de sang froid, pleurera au théâtre à la représentation de ces événemens & de ces crimes? c'est qu'il ne les voit pas avec les mêmes yeux, il les voit avec ceux de l'auteur & de l'acteur. Ce n'est plus le même homme; il était barbare, il était agité de passions furieuses quand il vit tuer une femme innocente, quand il se souilla du sang de son ami; il redevient homme au spectacle. Son ame était remplie d'un tumulte orageux, elle est tranquille, elle est vide; la nature y rentre, il répand des larmes vertueuses. C'est-là le vrai mérite, le grand bien des spectacles; c'est là ce que ne peuvent jamais faire ces froides déclamations d'un orateur gagé pour ennuyer tout un auditoire pendant une heure.

Le capitoul *David*, qui sans s'émouvoir, vit & fit mourir l'innocent *Calas* sur la roue, aurait versé des larmes en voyant son propre crime dans une tragédie bien écrite & bien récitée.

C'est ainsi que *Pope* a dit dans le prologue du Caton d'*Addisson*:

Tyrant's no more their savage nature Kept;
And sees to virtue vvonder'ed hovv they vvept:

De se voir attendris les méchans s'étonnèrent,
Le crime eut des remords, & les tyrans pleurèrent.

LÈPRE ET VÉROLE.

Il s'agit ici de deux grandes divinités, l'une ancienne & l'autre moderne, qui ont régné dans notre hémisphère. Le révérend père dom *Calmet*, grand antiquaire, c'est-à-dire, grand compilateur de ce qu'on a dit autrefois, & de ce qu'on a répété de nos jours, a confondu la vérole & la lèpre. Il prétend que c'est de la vérole que le bon homme *Job* était attaqué; & il suppose, d'après un fier commentateur nommé *Pinéda*, que la vérole & la lèpre sont précisément la même chose. Ce n'est pas que *Calmet* soit médecin; ce n'est pas qu'il raisonne, mais il cite; & dans son métier de commentateur, les citations ont toujours tenu lieu de raisons. Il cite entr'autres le consul *Ausone*, né gascon & poëte, précepteur du malheureux empereur *Gratien*, & que quelques-uns ont cru avoir été évêque.

Calmet, dans sa dissertation sur la maladie de *Job*, renvoie le lecteur à cette épigramme d'*Ausone* sur une dame romaine nommée *Crispa*.

« Crispa pour ses amans ne fut jamais farouche;
» Elle offre à leurs plaisirs & sa langue & sa bouche;
» Tous ses trous en tout temps furent ouverts pour eux:
» Célébrons, mes amis, des soins si généreux. »

On ne voit pas ce que cette prétendue épigramme a de commun avec ce qu'on impute à *Job*, qui d'ailleurs n'a jamais existé, & qui

n'eſt qu'un perſonnage allégorique d'une fable arabe, ainſi que nous l'avons vu.

Quand *Aſtruc*, dans ſon Hiſtoire de la vérole, allégue des autorités pour prouver que la vérole vient en effet de St Domingue, & que les Eſpagnols la rapportèrent d'Amérique, ſes citations ſont plus concluantes.

Deux choſes prouvent, à mon avis, que nous devons la vérole à l'Amérique; la première eſt la foule des auteurs, des médecins & des chirurgiens du ſeizième ſiècle, qui atteſtent cette vérité; la ſeconde eſt le ſilence de tous les médecins & de tous les poëtes de l'antiquité qui n'ont jamais connu cette maladie, & qui n'ont jamais prononcé ſon nom. Je regarde ici le ſilence des médecins & des poëtes comme une preuve également démonſtrative. Les premiers, à commencer par *Hippocrate*, n'auraient pas manqué de décrire cette maladie, de la caractériſer, de lui donner un nom, de chercher quelques remèdes. Les poëtes, auſſi malins que les médecins ſont laborieux, auraient parlé dans leurs ſatires de la chaude-piſſe, du chancre, du poulain, de tout ce qui précède ce mal affreux & de toutes ſes ſuites. Vous ne trouvez pas un ſeul vers dans *Horace*, dans *Catulle*, dans *Martial*, dans *Juvénal*, qui ait le moindre rapport à la vérole; tandis qu'ils s'étendent tous avec tant de complaiſance ſur tous les effets de la débauche.

Il eſt très-certain que la petite vérole ne fut connue des Romains qu'au ſixième ſiècle; que la vérole américaine ne fut apportée en Europe qu'à la fin du quinzième, & que la

lèpre

lèpre eſt auſſi étrangère à ces deux maladies que la paralyſie l'eſt à la danſe de St Vit ou de St Guy.

La lèpre était une gale d'une eſpèce horrible. Les Juifs en furent attaqués plus qu'aucun peuple des pays chauds, parce qu'ils n'avaient ni linge, ni bains domeſtiques. Ce peuple était ſi mal-propre que ſes légiſlateurs furent obligés de lui faire une loi de ſe laver les mains.

Tout ce que nous gagnâmes à la fin de nos croiſades, ce fut cette gale; & de tout ce que nous avions pris, elle fut la ſeule choſe qui nous reſta. Il fallut bâtir par-tout des léproſeries, pour renfermer ces malheureux attaqués d'une gale peſtilentielle & incurable.

La lèpre, ainſi que le fanatiſme & l'uſure, avait été le caractère diſtinctif des Juifs. Ces malheureux n'ayant point de médecins, les prêtres ſe mirent en poſſeſſion de gouverner la lèpre, & d'en faire un point de religion. C'eſt ce qui a fait dire à quelques téméraires que les Juifs étaient de véritables ſauvages, dirigés par leurs jongleurs. Leurs prêtres, à la vérité, ne guériſſaient pas la lèpre, mais ils ſéparaient les galeux de la ſociété, & par-là ils acquéraient un pouvoir prodigieux. Tout homme atteint de ce mal était empriſonné comme un voleur; de ſorte qu'une femme qui voulait ſe défaire de ſon mari n'avait qu'à gagner un prêtre, le mari était enfermé; c'était une eſpèce de lettre de cachet de ce temps-là. Les juifs, & ceux qui les gouvernaient, étaient ſi ignorans qu'ils prirent les teignes qui rongent les habits & les moiſiſſures des murailles pour une lèpre. Ils imaginèrent

donc la lèpre des maisons & des habits ; de sorte que le peuple, ses guenilles & ses cabanes, tout fut sous la verge sacerdotale.

Une preuve qu'au temps de la découverte de la vérole, il n'y avait nul rapport entre ce mal & la lèpre, c'est que le peu qui restait encore de lépreux à la fin du quinzième siècle ne voulut faire aucune sorte de comparaison avec les vérolés.

On mit d'abord quelques vérolés dans les hopitaux des lépreux; mais ceux-ci les reçurent avec indignation. Ils présentèrent requête pour en être séparés, comme des gens en prison pour dettes, ou pour des affaires d'honneur, demandent à n'être pas confondus avec la canaille des criminels.

Nous avons déjà dit que le parlement de Paris rendit le 6 mars 1496 un arrêt par lequel tous les vérolés, qui n'étaient pas bourgeois de Paris, eussent à sortir dans vingt-quatre heures, sous peine d'être pendus. L'arrêt n'était ni chrétien, ni légal, ni sensé; & nous en avons beaucoup de cette espèce : mais il prouve que la vérole était regardée comme un fléau nouveau qui n'avait rien de commun avec la lèpre, puisqu'on ne pendait point les lépreux pour avoir couché à Paris, & qu'on pendait les vérolés.

Les hommes peuvent se donner la lèpre par leur saleté, ainsi qu'une certaine espèce d'animaux auxquels la canaille ressemble assez; mais pour la vérole, c'est la nature qui a fait ce présent à l'Amérique. Nous lui avons déjà reproché à cette nature, si bonne & si méchante, si éclairée & si aveugle, d'avoir été

contre ſon but, en empoiſonnant la ſource de la vie; & nous gémiſſons encore de n'avoir point trouvé de ſolution à cette difficulté terrible.

Nous avons vu ailleurs que l'homme en général, l'un portant l'autre, n'a qu'environ vingt-deux ans à vivre; & pendant ces vingt-deux ans il eſt ſujet à plus de vingt-deux mille maux, dont pluſieurs ſont incurables.

Dans cet horrible état on ſe pavane encore; on fait l'amour au haſard de tomber en pourriture, on s'intrigue, on fait la guerre, on fait des projets comme ſi on devait vivre mille ſiècles dans les délices.

LETTRES, GENS DE LETTRES OU LETTRÉS.

DANS nos temps barbares, lorſque les Francs, les Germains, les Bretons, les Lombards, les Moſarabes eſpagnols ne ſavaient ni lire ni écrire, on inſtitua des écoles, des univerſités, compoſées preſque toutes d'eccléſiaſtiques, qui, ne ſachant que leur jargon, enſeignèrent ce jargon à ceux qui voulurent l'apprendre; les académies ne ſont venues que long-temps après; elles ont mépriſé les ſottiſes des écoles, mais elles n'ont pas toujours oſé s'élever contr'elles, parce qu'il y a des ſottiſes qu'on reſpecte, attendu qu'elles tiennent à des choſes reſpectables.

Les gens de lettres qui ont rendu le plus de ſervice au petit nombre d'êtres penſans répandus dans le monde, ſont les lettrés iſolés,

les vrais ſavans renfermés dans leur cabinet, qui n'ont ni argumenté ſur les bancs des univerſités, ni dit les choſes à moitié dans les académies; & ceux-là ont preſque tous été perſécutés. Notre miſérable eſpèce eſt tellement faite que ceux qui marchent dans le chemin battu jettent toujours des pierres à ceux qui enſeignent un chemin nouveau.

Monteſquieu dit que les Scythes crevaient les yeux à leurs eſclaves, afin qu'ils fuſſent moins diſtraits en battant leur beurre; c'eſt ainſi que l'inquiſition en uſe, & preſque tout le monde eſt aveugle dans les pays où ce monſtre règne. On a deux yeux depuis plus de cent ans en Angleterre; les Français commencent à ouvrir un œil: mais quelquefois il ſe trouve des hommes en place qui ne veulent pas même permettre qu'on ſoit borgne.

Ces pauvres gens en place ſont comme le docteur *Balouard* de la comédie italienne, qui ne veut être ſervi que par le balourd arlequin, & qui craint d'avoir un valet trop pénétrant.

Faites des odes à la louange de monſeigneur *Superbus ſadus*, des madrigaux pour ſa maîtreſſe, dédiez à ſon portier un livre de géographie, vous ſerez bien reçu; éclairez les hommes, vous ſerez écraſé.

Deſcartes eſt obligé de quitter ſa patrie, *Gaſſendi* eſt calomnié, *Arnauld* traîne ſes jours dans l'exil; tout philoſophe eſt traité comme les phrophètes chez les Juifs.

Qui croirait que dans le dix-huitième ſiècle un philoſophe ait été traîné devant les tribunaux ſéculiers & traité d'impie par les tri-

bunaux d'argumens, pour avoir dit que les hommes ne pourraient exercer les arts s'ils n'avaient pas de mains ? Je ne déſeſpère pas qu'on ne condamne bientôt aux galères le premier qui aura l'inſolence de dire qu'un homme ne penſerait pas s'il était ſans tête ; car, lui dira un bachelier, l'ame eſt un eſprit pur, la tête n'eſt que de la matière ; DIEU peut placer l'ame dans le talon, auſſi bien que dans le cerveau : partant, je vous dénonce comme un impie.

Le plus grand malheur d'un homme de lettres n'eſt peut-être pas d'être l'objet de la jalouſie de ſes confrères, la victime de la cabale, le mépris des puiſſans du monde, c'eſt d'être jugé par des ſots. Les ſots vont loin quelquefois, ſur-tout quand le fanatiſme ſe joint à l'ineptie, & à l'ineptie l'eſprit de vengeance. Le grand malheur encore d'un homme de lettres eſt ordinairement de ne tenir à rien. Un bourgeois achète un petit office, & le voilà ſoutenu par ſes confrères. Si on lui fait une injuſtice, il trouve auſſitôt des défenſeurs. L'homme de lettres eſt ſans ſecours ; il reſſemble aux poiſſons volans ; s'il s'élève un peu, les oiſeaux le dévorent ; s'il plonge, les poiſſons le mangent.

Tout homme public paye tribut à la malignité, mais il eſt payé en deniers & en honneurs. (*)

(*) Voyez GENS DE LETTRES.

LIBELLE.

On nomme *libelles* de petits livres d'injures. Ces livres sont petits, parce que les auteurs ayant peu de raisons à donner, n'écrivant point pour instruire, & voulant être lus, sont forcés d'être courts. Ils y mettent très-rarement leurs noms, parce que les assassins craignent d'être saisis avec des armes défendues.

Il y a les libelles politiques. Le temps de la ligue & de la fronde en regorgèrent. Chaque dispute en Angleterre en produit des centaines. On en fit contre *Louis XIV* de quoi fournir une vaste bibliothéque.

Nous avons les libelles théologiques depuis environ seize cents ans : c'est bien pis ; ce sont des injures sacrées des halles. Voyez seulement comment *saint Jérôme* traite *Ruffin* & *Vigilantius*. Mais depuis lui les disputeurs ont bien enchéri. Les derniers libelles ont été ceux des molinistes contre les jansénistes, on les compte par milliers. De tous ces fatras il ne reste aujourd'hui que les seules Lettres provinciales.

Les gens de lettres pourraient le disputer aux théologiens. *Boileau* & *Fontenelle*, qui s'attaquèrent à coups d'épigrammes, disaient tous deux que les libelles dont ils avaient été gourmés n'auraient pas tenu dans leurs chambres. Tout cela tombe comme les feuilles en automne. Il y a eu des gens qui ont traité de libelles toutes les injures qu'on dit par écrit à son prochain.

Selon eux les pouilles, que les prophètes chantèrent quelquefois aux rois d'Iraël, étaient des libelles diffamatoires pour faire soulever les peuples contre eux. Mais comme la populace n'a jamais lu dans aucun pays du monde, il eſt à croire que ces ſatires, qu'on débitait ſous le manteau, ne feſaient pas grand mal. C'eſt en parlant au peuple aſſemblé qu'on excite des ſéditions bien plutôt qu'en écrivant. C'eſt pourquoi la première choſe que fit, à ſon avénement, la reine d'Angleterre *Eliſabeth*, chef de l'Egliſe anglicane & défenſeur de la foi, ce fut d'ordonner qu'on ne prêchât de ſix mois ſans ſa permiſſion expreſſe.

L'Anti-Caton de *Céſar* était un libelle; mais *Céſar* fit plus de mal à *Caton* par la bataille de Pharſale & par celle de Tapſa que par ſes diatribes.

Les Philippiques de *Cicéron* ſont des libelles; mais les proſcriptions des triumvirs furent des libelles plus terribles.

St Cyrille, *St Grégoire* de Nazianze firent des libelles contre le grand empereur *Julien*; mais ils eurent la généroſité de ne les publier qu'après ſa mort.

Rien ne reſſemble plus à des libelles que certains manifeſtes de ſouverains. Les ſecrétaires du cabinet de *Mouſtapha*, empereur des Oſmanlis, ont fait un libelle de leur déclaration de guerre.

Dieu les en a punis, eux & leur commettant. Le même eſprit qui anima *Céſar*, *Cicéron* & les ſecrétaires de *Mouſtapha*, domine dans tous les poliſſons qui font des libelles dans

leurs greniers ; *Natura est semper sibi consona.* Qui croirait que les ames de *Garasse*, du cocher de *Vertamon*, de *Nonotte*, de *Paulian*, de *Fréron*, de *Langleviel* dit *la Beaumelle*, fussent, à cet égard, de la même trempe que les ames de *César*, de *Cicéron*, de *St Cyrille* & du secrétaire de l'empereur des Osmanlis? rien n'est pourtant plus vrai.

LIBERTÉ.

Ou je me trompe fort, ou *Locke* le définisseur a très-bien défini la liberté *puissance*. Je me trompe encore, ou *Colins* célébre magistrat de Londres est le seul philosophe qui ait bien approfondi cette idée ; & *Clarke* ne lui a répondu qu'en théologien. Mais de tout ce qu'on a écrit en France sur la liberté, le petit dialogue suivant est ce qui m'a paru de plus net.

A. Voilà une batterie de canons qui tire à nos oreilles, avez-vous la liberté de l'entendre ou de ne l'entendre pas ?

B. Sans doute, je ne puis pas m'empêcher de l'entendre.

A. Voulez-vous que ce canon emporte votre tête & celles de votre femme & de votre fille qui se promènent avec vous ?

B. Quelle proposition me faites-vous là ? je ne peux pas tant que je suis de sens rassis vouloir chose pareille, cela m'est impossible.

A. Bon ; vous entendez nécessairement ce canon, & vous voulez nécessairement ne pas mourir vous & votre famille d'un coup de canon à la promenade ; vous n'avez ni le pou-

voir de ne pas entendre, ni le pouvoir de vouloir rester ici?

B. Cela est clair. (*a*)

A. Vous avez en conséquence fait une trentaine de pas pour être à l'abri du canon, vous avez eu le pouvoir de marcher avec moi ce peu de pas?

B. Cela est encore très-clair.

A. Et si vous aviez été paralytique, vous n'auriez pu éviter d'être exposé à cette batterie, vous auriez nécessairement entendu & reçu un coup de canon; & vous seriez mort nécessairement?

B. Rien n'est plus véritable.

A. En quoi consiste donc votre liberté, si ce n'est dans le pouvoir que votre individu a exercé de faire ce que votre volonté exigeait d'une nécessité absolue?

B. Vous m'embarrassez; la liberté n'est donc autre chose que le pouvoir de faire ce que je veux?

A. Réfléchissez-y, & voyez si la liberté peut être entendue autrement.

(*a*) Un pauvre d'esprit, dans un petit écrit honnête, poli, & sur-tout bien raisonné, objecte que si le prince ordonne à B. de rester exposé au canon, il y restera. Oui, sans doute, s'il a plus de courage, ou plutôt plus de crainte de la honte que d'amour de la vie, comme il arrive très-souvent. Premièrement, il s'agit ici d'un cas tout différent. Secondement, quand l'instinct de la crainte de la honte l'emporte sur l'instinct de la conservation de soi-même, l'homme est autant nécessité à demeurer exposé au canon, qu'il est nécessité à fuir quand il n'est pas honteux de fuir. Le pauvre d'esprit était nécessité à faire des objections ridicules, & à dire des injures; & les philosophes se sentent nécessités à se moquer un peu de lui, & à lui pardonner.

B. En ce cas mon chien de chasse est aussi libre que moi; il a nécessairement la volonté de courir quand il voit un lièvre, & le pouvoir de courir s'il n'a pas mal aux jambes. Je n'ai donc rien au-dessus de mon chien, vous me réduisez à l'état des bêtes.

A. Voilà les pauvres sophismes des pauvres sophistes qui vous ont instruit. Vous voilà bien malade d'être libre comme votre chien! Ne mangez-vous pas, ne dormez-vous pas, ne propagez-vous pas comme lui, à l'attitude près? Voudriez-vous avoir l'odorat autrement que par le nez? Pourquoi voulez-vous avoir la liberté autrement que votre chien?

B. Mais j'ai une ame qui raisonne beaucoup, & mon chien ne raisonne guère. Il n'a presque que des idées simples, & moi j'ai mille idées métaphysiques.

A. Hé bien, vous êtes mille fois plus libre que lui; c'est-à-dire, vous avez mille fois plus de pouvoir de penser que lui: mais vous n'êtes pas libre autrement que lui.

B. Quoi! je ne suis pas libre de vouloir ce que je veux?

A. Qu'entendez-vous par-là?

B. J'entends ce que tout le monde entend. Ne dit-on pas tous les jours, les volontés sont libres?

A. Un proverbe n'est pas une raison, expliquez vous mieux?

B. J'entends que je suis libre de vouloir comme il me plaira.

A. Avec votre permission, cela n'a pas de sens; ne voyez-vous pas qu'il est ridicule de dire: je veux vouloir. Vous voulez nécessaire-

ment, en conſéquence des idées qui ſe ſont préſentées à vous. Voulez-vous vous marier, oui ou non?

B. Mais ſi je vous diſais que je ne veux ni l'un ni l'autre?

A. Vous répondriez comme celui qui diſait: Les uns croient le cardinal *Mazarin* mort, les autres le croient vivant, & moi je ne crois ni l'un ni l'autre.

B. Hé bien, je veux me marier.

A. Ah! c'eſt répondre cela. Pourquoi voulez-vous vous marier?

B. Parce que je ſuis amoureux d'une jeune fille, belle, douce, bien élevée, aſſez riche, qui chante très-bien, dont les parens ſont de très-honnêtes gens, & que je me flatte d'être aimé d'elle, & fort bien venu de ſa famille.

A. Voilà une raiſon. Vous voyez que vous ne pouvez vouloir ſans raiſon. Je vous déclare que vous êtes libre de vous marier; c'eſt-à-dire, que vous avez le pouvoir de ſigner le contrat, de faire la noce & de coucher avec votre femme.

B. Comment! je ne peux vouloir ſans raiſon? Hé! que deviendra cet autre proverbe: *Sit pro ratione voluntas;* ma volonté eſt ma raiſon, je veux parce que je veux?

A. Cela eſt abſurde, mon cher ami; il y aurait en vous un effet ſans cauſe.

B. Quoi! lorſque je joue à pair ou non, j'ai une raiſon de choiſir pair plutôt qu'impair?

A. Oui, ſans doute.

B. Et quelle eſt cette raiſon, s'il vous plaît?

A. C'eſt que l'idée d'impair s'eſt préſentée à

votre esprit plutôt que l'idée opposée. Il serait plaisant qu'il y eût des cas où vous voulez parce qu'il y a une cause de vouloir, & qu'il y eût quelque cas où vous vouluſſiez sans cause. Quand vous voulez vous marier, vous en sentez la raison dominante évidemment; vous ne la sentez pas quand vous jouez à pair ou non; & cependant il faut bien qu'il y en ait une.

B. Mais, encore une fois, je ne suis donc pas libre?

A. Votre volonté n'est pas libre; mais vos actions le sont. Vous êtes libre de faire, quand vous avez le pouvoir de faire.

B. Mais tous les livres que j'ai lus sur la liberté d'indifférence....

A. Qu'entendez-vous par liberté d'indifférence?

B. J'entends de cracher à droite ou à gauche, de dormir sur le côté droit ou sur le gauche, de faire quatre tours de promenade ou cinq.

A. Vous auriez là vraiment une plaisante liberté! DIEU vous aurait fait un beau présent! Il y aurait bien là de quoi se vanter. Que vous servirait un pouvoir qui ne s'exercerait que dans des occasions si futiles? Mais le fait est qu'il est ridicule de supposer la volonté de vouloir cracher à droite. Non-seulement cette volonté de vouloir est absurde; mais il est certain que plusieurs petites circonstances vous déterminent à ces actes que vous appelez indifférens. Vous n'êtes pas plus libre dans ces actes que dans les autres. Mais, encore une fois, vous êtes libre en tout temps, en tout

lieu, dès que vous faites ce que vous voulez faire.

B. Je soupçonne que vous avez raison. J'y rêverai.

LIBERTÉ DE PENSER.

VERS l'an 1707, temps où les Anglais gagnèrent la bataille de Sarragosse, protégèrent le Portugal, & donnèrent pour quelque temps un roi à l'Espagne, milord *Boldmind* officier-général, qui avait été blessé, était aux eaux de Barège. Il y rencontra le comte *Médroso*, qui étant tombé de cheval derrière le bagage, à une lieue & demie du champ de bataille, venait prendre les eaux aussi. Il était familier de l'inquisition; milord *Boldmind* n'était familier que dans la conversation: un jours après boire il eut avec *Médroso* cet entretien.

BOLDMIND.

Vous êtes donc sergent des dominicains? vous faites-là un vilain métier.

MEDROSO.

Il est vrai; mais j'ai mieux aimé être leur valet que leur victime, & j'ai préféré le malheur de brûler mon prochain à celui d'être cuit moi-même.

BOLDMIND.

Quelle horrible alternative! vous étiez cent fois plus heureux sous le joug des Maures, qui vous laissaient croupir librement dans toutes

vos superstitions, & qui tout vainqueurs qu'ils étaient, ne s'arrogaient pas le droit inouï de tenir les ames dans les fers.

MEDROSO.

Que voulez-vous! il ne nous est permis, ni d'écrire, ni de parler, ni même de penser. Si nous parlons, il est aisé d'interpréter nos paroles, encore plus nos écrits. Enfin, comme on ne peut nous condamner dans un auto-da-fé pour nos pensées secrètes, on nous menace d'être brûlés éternellement par l'ordre de DIEU même, si nous ne pensons pas comme les jacobins. Ils ont persuadé au gouvernement que si nous avions le sens commun, tout l'Etat serait en combustion, & que la nation deviendrait la plus malheureuse de la terre.

BOLDMIND.

Trouvez-vous que nous soyons si malheureux nous autres Anglais qui couvrons les mers de vaisseaux, & qui venons gagner pour vous des batailles au bout de l'Europe? Voyez-vous que les Hollandais qui vous ont ravi presque toutes vos découvertes dans l'Inde, & qui aujourd'hui sont au rang de vos protecteurs, soient maudits de DIEU pour avoir donné une entière liberté à la presse, & pour faire le commerce des pensées des hommes? L'empire romain en a-t-il été moins puissant parce que *Tullius Cicéro* a écrit avec liberté?

MEDROSO.

Quel est ce *Tullius Cicero?* jamais je n'ai entendu prononcer ce nom-là à la sainte Hermandad.

BOLDMIND.

C'était un bachelier de l'université de Rome qui écrivait ce qu'il pensait, ainsi que *Julius Cæsar*, *Marcus Aurelius*, *Titus Lucretius Carus*, *Plinius*, *Seneca* & autres docteurs.

MEDROSO.

Je ne les connais point; mais on m'a dit que la religion catholique, basque & romaine est perdue si on se met à penser.

BOLDMIND.

Ce n'est pas à vous à le croire: car vous êtes sûrs que votre religion est divine, & que les portes d'enfer ne peuvent prévaloir contr'elle. Si cela est, rien ne pourra jamais la détruire.

MEDROSO.

Non: mais on peut la réduire à peu de chose, & c'est pour avoir pensé que la Suède, le Danemarck, toute votre île, la moitié de l'Allemagne gémissent dans le malheur épouvantable de n'être plus sujets du pape. On dit même que si les hommes continuent à suivre leurs fausses lumières, ils s'en tiendront bientôt à l'adoration simple de DIEU & à la vertu. Si les portes de l'enfer prévalent jamais jusque-là, que deviendra le saint Office?

BOLDMIND.

Si les premiers chrétiens n'avaient pas eu la liberté de penser, n'est-il pas vrai qu'il n'y eût point eu de christianisme?

MEDROSO.

Que voulez-vous dire ? je ne vous entends point.

BOLDMIND.

Je le crois bien. Je veux dire que si *Tibère* & les premiers empereurs avaient eu des jacobins, qui eussent empêché les premiers chrétieus d'avoir des plumes & de l'encre ; s'il n'avait pas été long-temps permis dans l'empire romain de penser librement, il eût été impossible que les chrétiens établissent leurs dogmes. Si donc le christianisme ne s'est formé que par la liberté de penser, par quelle contradiction, par quelle injustice voudrait-il anéantir aujourd'hui cette liberté sur laquelle seule il est fondé ?

Quand on vous propose quelque affaire d'intérêt, n'examinez-vous pas long-temps avant de conclure ? Quel plus grand intérêt y a-t-il au monde que celui de notre bonheur ou de notre malheur éternel ? Il y a cent religions sur la terre, qui toutes vous damnent si vous croyez à vos dogmes, qu'elles appellent absurdes & impies ; examinez donc ces dogmes.

MEDROSO.

Comment puis-je les examiner ? je ne suis pas jacobin.

BOLDMIND.

Vous êtes homme, & cela suffit.

MEDROSO.

Hélas ! vous êtes bien plus homme que moi.

BOLDMIND.

BOLDMIND.

Il ne tient qu'à vous d'apprendre à penser ; vous êtes né avec de l'esprit ; vous êtes un oiseau dans la cage de l'inquisition ; le saint Office vous a rogné les ailes, mais elles peuvent revenir. Celui qui ne sait pas la géométrie peut l'apprendre ; tout homme peut s'instruire ; il est honteux de mettre son ame entre les mains de ceux à qui vous ne confierez pas votre argent : osez penser par vous-même.

MEDROSO.

On dit que si tout le monde pensait par soi-même, ce serait une étrange confusion.

BOLDMIND.

C'est tout le contraire. Quand on assiste à un spectacle, chacun en dit librement son avis, & la paix n'est point troublée ; mais si quelque protecteur insolent d'un mauvais poëte voulait forcer tous les gens de goût à trouver bon ce qui leur paraît mauvais, alors les sifflets se feraient entendre, & les deux partis pourraient se jeter des pommes à la tête, comme il arriva une fois à Londres. Ce sont ces tyrans des esprits, qui ont causé une partie des malheurs du monde. Nous ne sommes heureux en Angleterre que depuis que chacun jouit librement du droit de dire son avis.

MEDROSO.

Nous sommes aussi fort tranquilles à Lisbonne où personne ne peut dire le sien.

BOLDMIND.

Vous êtes tranquilles ; mais vous n'êtes pas

heureux : c'eſt la tranquillité des galériens qui rament en cadence & en ſilence.

MEDROSO.

Vous croyez donc que mon ame eſt aux galères ?

BOLDMIND.

Oui ; & je voudrais la délivrer.

MEDROSO.

Mais ſi je me trouve bien aux galères ?

BOLDMIND.

En ce cas vous méritez d'y être.

LIBERTÉ DE CONSCIENCE.

L'AUMONIER du prince de.... lequel prince eſt catholique romain, menaçait un anabaptiſte de le chaſſer des petits Etats du prince. Il lui diſait qu'il n'y a que trois ſectes autoriſées dans l'Empire, celle qui mange JESUS-CHRIST DIEU par la foi ſeule dans un morceau de pain en buvant un coup, celle qui mange JESUS-CHRIST DIEU avec du pain, & celle qui mange JESUS-CHRIST DIEU en corps & en ame ſans pain ni vin ; que pour lui anabaptiſte qui ne mange DIEU en aucune façon, il n'était pas digne de vivre dans les terres de monſeigneur, & enfin la converſation s'échauffant, l'aumônier menaça l'anabaptiſte de le faire pendre.

Ma foi, tant pis pour ſon alteſſe, répondit l'anabaptiſte ; je ſuis un gros manufacturier, j'emploie deux cents ouvriers, je fais entrer

deux cents mille écus par an dans ses Etats, ma famille s'établira ailleurs, monseigneur y perdra plus que moi.

Et si monseigneur fait pendre tes deux cents ouvriers & ta famille, reprit l'aumônier ; & s'il donne ta manufacture à de bons catholiques ?

Je l'en défie, dit le vieillard ; on ne donne pas une manufacture comme une métairie, parce qu'on ne donne pas l'industrie. Cela serait beaucoup plus fou que s'il fesait tuer tous ses veaux qui ne communient pas plus que moi.

L'intérêt de monseigneur n'est pas que je mange DIEU ; il est que je procure à ses sujets de quoi manger, & que j'augmente ses revenus par mon travail. Je suis honnête homme ; & quand j'aurais le malheur de n'être pas né tel, ma profession me forcerait à le devenir : car dans les entreprises de négoce, ce n'est pas comme dans celles de cour ; point de succès sans probité. Que t'importe que j'aie été baptisé dans l'âge qu'on appelle *de raison*, tandis que tu l'as été sans le savoir ? Que t'importe que j'adore DIEU sans le manger, tandis que tu le fais, que tu le manges & que tu le digères ? Si tu suivais tes belles maximes, & si tu avais la force en main, tu irais donc d'un bout de l'univers à l'autre, fesant pendre à ton plaisir le grec qui ne croit pas que l'Esprit procède du père & du fils ; tous les anglais, tous les hollandais, danois, suédois, prussiens, hanovriens, saxons, hessois, bernois, qui ne croient pas le pape infaillible ; tous les musulmans qui croient un seul Dieu, & qui ne lui donnent ni père ni mère ; & les Indiens

dont la religion est plus ancienne que la juive ; & les lettrés chinois qui, depuis cinq mille ans, servent un Dieu unique sans superstition & sans fanatisme ? Voilà donc ce que tu ferais si tu étais le maître ? Assurément, dit le prêtre, car je suis dévoré du zèle de la maison de DIEU : *Zelus domûs tuæ comedit me.*

Etrange secte, ou plutôt infernale horreur ! s'écria le bon père de famille. Quelle religion que celle qui ne se soutiendrait que par des bourreaux, & qui ferait à DIEU l'outrage de lui dire : Tu n'es pas assez puissant pour soutenir par toi-même ce que nous appelons ton véritable culte, il faut que nous t'aidions ; tu ne peux rien sans nous, & nous ne pouvons rien sans tortures, sans échafauds & sans bûchers.

Çà, dis-moi un peu, sanguinaire aumônier, es-tu dominicain, ou jésuite, ou diable ? Je suis jésuite, dit l'autre. Hé, mon ami, si tu n'es pas diable, pourquoi dis-tu des choses si diaboliques ?

C'est que le révérend père recteur m'a ordonné de les dire.

Et qui a ordonné cette abomination au révérend père recteur ?

C'est le provincial.

De qui le provincial a-t-il reçu cet ordre ?

De notre général ; & le tout pour plaire au pape.

Le pauvre anabaptiste s'écria : Sacrés papes qui êtes à Rome sur le trône des *Césars*, archevêques, évêques, abbés devenus souverains, je vous respecte & je vous fuis. Mais si dans le fond du cœur vous avouez que vos

richeſſes & votre puiſſance ne ſont fondées que ſur l'ignorance & la bêtiſe de nos pères, jouiſſez-en du moins avec modération. Nous ne voulons pas vous détrôner, mais ne nous écraſez pas. Jouiſſez, & laiſſez-nous paiſibles; ſinon craignez qu'à la fin la patience n'échappe aux peuples, & qu'on ne vous réduiſe pour le bien de vos ames à la condition des apôtres dont vous prétendez être les ſucceſſeurs.

Ah, miſérable! tu voudrais que le pape & l'évêque de Vurtzbourg gagnaſſent le ciel par la pauvreté évangélique!

Ah, mon révérend père, tu voudrais me faire pendre!

LIBERTÉ D'IMPRIMER.

MAIS quel mal peut faire à la Ruſſie la prédiction de *Jean-Jacques*? (1) Aucun; il lui ſera permis de l'expliquer dans un ſens myſtique, typique, allégorique, ſelon l'uſage. Les nations qui détruiront les Ruſſes, ce ſeront les belles-lettres, les mathématiques, l'eſprit de ſociété, la politeſſe, qui dégradent l'homme, & pervertiſſent ſa nature.

(1) *Rouſſeau* a prédit la deſtruction prochaine de l'empire de Ruſſie: ſa grande raiſon eſt que *Pierre I* a cherché à répandre les arts & les ſciences dans ſon empire. Mais malheureuſement pour le prophète, les arts & les ſciences n'exiſtent que dans la nouvelle capitale, & n'y ſont preſque cultivés que par des mains étrangères; cependant ces lumières, quoique bornées à la capitale, ont contribué à augmenter la puiſſance de la Ruſſie, & jamais elle n'a été moins expoſée aux événemens qui peuvent détruire un grand empire que depuis le temps où *Rouſſeau* a prophétiſé.

On a imprimé cinq à six mille brochures en Hollande contre *Louis XIV*; aucune n'a contribué à lui faire perdre les batailles de Blenheim, de Turin & de Ramillies.

En général, il est de droit naturel de se servir de sa plume comme de sa langue, à ses périls, risques & fortunes. Je connais beaucoup de livres qui ont ennuyé, je n'en connais point qui ait fait de mal réel. Des théologiens, de prétendus politiques, crient: « La » religion est détruite, le gouvernement est » perdu, si vous imprimez certaines vérités » ou certains paradoxes. Ne vous avisez jamais de penser qu'après en avoir demandé » la licence à un moine ou à un commis. Il » est contre le bon ordre qu'un homme pense » par soi-même. *Homère*, *Platon*, *Cicéron*, » *Virgile*, *Pline*, *Horace*, n'ont jamais rien » publié qu'avec l'approbation des docteurs » de sorbonne & de la sainte inquisition.

» Voyez dans quelle décadence horrible la » liberté de la presse a fait tomber l'Angleterre & la Hollande. Il est vrai qu'elles » embrassent le commerce du monde entier, » & que l'Angleterre est victorieuse sur mer » & sur terre; mais ce n'est qu'une fausse » grandeur, une fausse opulence; elles marchent à grands pas à leur ruine. Un peuple éclairé ne peut subsister. »

On ne peut raisonner plus juste, mes amis; mais voyons, s'il vous plaît, quel Etat a été perdu par un livre. Le plus dangereux, le plus pernicieux de tous est celui de *Spinosa*. Non-seulement en qualité de juif il attaque le nouveau testament, mais en qualité de savant

il ruine l'ancien; son système d'athéisme est mieux lié, mieux raisonné mille fois que ceux de *Straton* & d'*Epicure*. On a besoin de la plus profonde sagacité pour répondre aux argumens par lesquels il tâche de prouver qu'une substance n'en peut former une autre.

Je déteste comme vous son livre, que j'entends peut-être mieux que vous, & auquel vous avez très-mal répondu; mais avez-vous vu que ce livre ait changé la face du monde? Y a-t-il quelque prédicant qui ait perdu un florin de sa pension par le débit des œuvres de *Spinosa*? y a-t-il un évêque dont les rentes aient diminué? Au contraire, leur revenu a doublé depuis ce temps-là; tout le mal s'est réduit à un petit nombre de lecteurs paisibles, qui ont examiné les argumens de *Spinosa* dans leur cabinet, & qui ont écrit pour ou contre des ouvrages très-peu connus.

Vous-mêmes vous êtes assez peu conséquens pour avoir fait imprimer, *ad usum delphini*, l'athéisme de *Lucrèce*, (comme on vous l'a déjà reproché) & nul trouble, nul scandale n'en est arrivé; aussi laissa-t-on vivre en paix *Spinosa* en Hollande, comme on avait laissé *Lucrèce* en repos à Rome.

Mais paraît-il parmi vous quelque livre nouveau dont les idées choquent un peu les vôtres, (supposé que vous ayez des idées) ou dont l'auteur soit d'un parti contraire à votre faction, ou qui pis est, dont l'auteur ne soit d'aucun parti? alors vous criez au feu; c'est un bruit, un scandale, un vacarme universel dans votre petit coin de terre. Voilà un homme abominable, qui a imprimé que si

nous n'avions point de mains, nous ne pourrions faire des bas ni des souliers; quel blasphème! Les dévotes crient, les docteurs fourrés s'assemblent, les alarmes se multiplient de collége en collége, de maison en maison; des corps entiers sont en mouvement, & pourquoi? pour cinq ou six pages dont il n'est plus question au bout de trois mois. Un livre vous déplaît-il? réfutez-le; vous ennuie-t-il? ne le lisez pas.

Oh! me dites-vous, les livres de *Luther* & de *Calvin* ont détruit la religion romaine dans la moitié de l'Europe. Que ne dites-vous aussi que les livres du patriarche *Photius*, ont détruit cette religion romaine en Asie, en Afrique, en Grèce & en Russie?

Vous vous trompez bien lourdement quand vous pensez que vous avez été ruiné par des livres. L'empire de Russie a deux mille lieues d'étendue, & il n'y a pas six hommes qui soient au fait des points controversés entre l'Eglise grecque & la latine. Si le moine *Luther*, si le chanoine *Jean Chauvin*, si le curé *Zuingle* s'étaient contentés d'écrire, Rome subjuguerait encore tous les Etats qu'elle a perdus; mais ces gens-là & leurs adhérens couraient de ville en ville, de maison en maison, ameutaient des femmes, étaient soutenus par des princes. La furie qui agitait *Amate*, & qui la fouettait comme un sabot, à ce que dit *Virgile*, n'était pas plus turbulente. Sachez qu'un capucin enthousiaste, factieux, ignorant, souple, véhément, émissaire de quelque ambitieux, prêchant, confessant, communiant, cabalant, aura plutôt bouleversé une province que cent auteurs

ne

ne l'auront éclairée. Ce n'eſt pas l'Alcoran qui fit réuſſir *Mahomet*, ce fut *Mahomet* qui fit le ſuccès de l'Alcoran.

Non, Rome n'a point été vaincue par des livres, elle l'a été pour avoir révolté l'Europe par ſes rapines, par la vente publique des indulgences, pour avoir inſulté aux hommes, pour avoir voulu les gouverner comme des animaux domeſtiques, pour avoir abuſé de ſon pouvoir à un tel excès qu'il eſt étonnant qu'il lui ſoit reſté un ſeul village. *Henri VIII*, *Eliſabeth*, le duc de Saxe, le landgrave de Heſſe, les princes d'Orange, les *Condés*, les *Colignis* ont tout fait, & les livres rien. Les trompettes n'ont jamais gagné de bataille, & n'ont fait tomber de murs que ceux de Jéricho.

Vous craignez les livres comme certaines bourgades ont craint les violons. Laiſſez lire, & laiſſez danſer; ces deux amuſemens ne feront jamais de mal au monde.

LIEUX COMMUNS EN LITTÉRATURE.

QUAND une nation ſe dégroſſit, elle eſt d'abord émerveillée de voir l'aurore ouvrir de ſes doigts de roſe les portes de l'orient, & ſemer de topazes & de rubis le chemin de la lumière; *Zéphyre* careſſer *Flore* & l'*Amour* ſe jouer des armes de *Mars*.

Toutes les images de ce genre, qui plaiſent par la nouveauté, dégoûtent par l'habitude. Les premiers qui les employaient paſſaient pour des inventeurs, les derniers ne ſont que des perroquets.

Il y a des formules de proſe qui ont le même ſort. *Le roi manquerait à ce qu'il ſe doit à lui-même ſi..... Le flambeau de l'expérience a conduit ce grand apothicaire dans les routes ténébreuſes de la nature.* — *Son eſprit ayant été la dupe de ſon cœur — il ouvrit trop tard les yeux ſur le bord de l'abyme.* — *Meſſieurs, plus je ſens mon inſuffiſance, plus je ſens auſſi vos bienfaits; mais éclairé par vos lumières, ſoutenu par vos exemples, vous me rendrez digne de vous.*

La plupart des pièces de théâtre deviennent enfin des lieux communs, comme les oraiſons funèbres & les diſcours de réception. Dès qu'une princeſſe eſt aimée on devine qu'elle aura une rivale. Si elle combat ſa paſſion, il eſt clair qu'elle y ſuccombera. Le tyran a-t-il envahi le trône d'un pupille, ſoyez ſûr qu'au cinquième acte juſtice ſe fera, & que l'uſurpateur mourra de mort violente.

Si un roi & un citoyen romain paraiſſent ſur la ſcène, il y a cent contre un à parier que le roi ſera traité par le romain plus indignement que les miniſtres de *Louis XIV* ne le furent à Gertruidenberg par les Hollandois.

Toutes les ſituations tragiques ſont prévues, tous les ſentimens que ces ſituations amènent, ſont divines; les rimes mêmes ſont ſouvent prononcées par le parterre avant de l'être par l'acteur. Il eſt difficile d'entendre parler à la fin d'un vers d'une *lettre*, ſans voir clairement à quel héros on doit la *remettre*. L'héroïne ne peut guère manifeſter ſes *alarmes*, qu'auſſitôt on ne s'attende à voir couler ſes *larmes*. Peut-on voir un vers finir par *Céſar*,

& n'être pas sûr de voir des vaincus traînés après son *char ?*

Vient un temps où l'on se lasse de ces lieux communs d'amour, de politique, de grandeur & de vers alexandrins. L'opéra comique prend la place d'*Iphigénie* & d'*Eriphile*, de *Xipharès* & de *Monime*. Avec le temps cet opéra comique devient lieu commun à son tour; & DIEU sait alors à quoi on aura recours.

Nous avons les lieux communs de la morale. Ils sont si rebattus, qu'on devrait absolument s'en tenir aux bons livres faits sur cette matière en chaque langue. Le Spectateur anglais conseilla à tous les prédicateurs d'Angleterre de réciter les excellens sermons de *Tillotson* ou de *Smaldrige*. Les prédicateurs de France pourraient bien s'en tenir à réciter *Massillon*, ou des extraits de *Bourdaloue*. Quelques-uns de nos jeunes orateurs de la chaire ont appris de *le Kain* à déclamer; mais ils ressemblent tous à *Dancour* qui ne voulait jamais jouer que dans ses pièces.

Les lieux communs de la controverse sont absolument passés de mode, & probablement ne reviendront plus. Mais ceux de l'éloquence & de la poésie pourront renaître après avoir été oubliés: pourquoi? c'est que la controverse est l'éteignoir & l'opprobre de l'esprit humain, & que la poésie & l'éloquence en sont le flambeau & la gloire.

LIVRES.

SECTION PREMIÈRE.

Vous les mépriſez les livres, vous dont toute la vie eſt plongée dans les vanités de l'ambition & dans la recherche des plaiſirs ou dans l'oiſiveté ; mais ſongez que tout l'univers connu n'eſt gouverné que par des livres, excepté les nations ſauvages. Toute l'Afrique juſqu'à l'Ethiopie & la Nigritie obéit au livre de l'Alcoran, après avoir fléchi ſous le livre de l'Evangile. La Chine eſt régie par le livre moral de *Confucius ;* une grande partie de l'Inde par le livre du Veidam. La Perſe fut gouvernée pendant des ſiècles par les livres d'un des *Zoroaſtres.*

Si vous avez un procès, votre bien, votre honneur, votre vie même dépend de l'interprétation d'un livre que vous ne liſez jamais. *Robert le diable*, les *Quatre fils Aimon*, les *Imaginations de M. Ouſle*, ſont des livres auſſi ; mais il en eſt des livres comme des hommes, le très-petit nombre joue un grand rôle, le reſte eſt confondu dans la foule.

Qui mène le genre-humain dans les pays policés ? ceux qui ſavent lire & écrire. Vous ne connaiſſez ni *Hippocrate*, ni *Boerhaave*, ni *Sydenham ;* mais vous mettez votre corps entre les mains de ceux qui les ont lus. Vous abandonnez votre ame à ceux qui ſont payés pour lire la Bible, quoiqu'il n'y en ait pas

cinquante d'entr'eux qui l'aient lue toute entière avec attention.

Les livres gouvernent tellement le monde, que ceux qui commandent aujourd'hui dans la ville des *Scipions* & des *Catons*, ont voulu que les livres de leur loi ne fussent que pour eux, c'est leur sceptre; ils ont fait un crime de lèse-majesté à leurs sujets d'y toucher sans une permission expresse. Dans d'autres pays on a défendu de penser par écrit sans lettres-patentes.

Il est des nations chez qui l'on regarde les pensées purement comme un objet de commerce. Les opérations de l'entendement humain n'y sont considérées qu'à deux sous la feuille. Si par hasard le libraire veut un privilége pour sa marchandise, soit qu'il vende *Rabelais*, soit qu'il vende les *Pères de l'Eglise*, le magistrat donne le privilége sans répondre de ce que le livre contient.

Dans un autre pays, la liberté de s'expliquer par des livres est une des prérogatives les plus inviolables. Imprimez tout ce qu'il vous plaira sous peine d'ennuyer, ou d'être puni si vous avez trop abusé de votre droit naturel.

Avant l'admirable invention de l'imprimerie, les livres étaient plus rares & plus chers que les pierres précieuses. Presque point de livres chez nos nations barbares jusqu'à *Charlemagne*, & depuis lui jusqu'au roi de France *Charles V*, dit *le sage*; & depuis ce *Charles* jusqu'à *François I*, c'est une disette extrême.

Les Arabes seuls en eurent depuis le huitième siècle de notre ère jusqu'au treizième.

La Chine en était pleine quand nous ne savions ni lire ni écrire.

Les copistes furent très-employés dans l'empire romain depuis le temps des *Scipions* jusqu'à l'inondation des barbares.

Les Grecs s'occupèrent beaucoup à transcrire vers le temps d'*Amintas*, de *Philippe* & d'*Alexandre*; ils continuèrent sur-tout ce métier dans Alexandrie.

Ce métier est assez ingrat. Les marchands payèrent toujours fort mal les auteurs & les copistes. Il fallait deux ans d'un travail assidu à un copiste pour bien transcrire la Bible sur du vélin. Que de temps & de peine pour copier correctement en grec & en latin les ouvrages d'*Origène*, de *Clément* d'Alexandrie, & de tous ces autres écrivains nommés *pères!*

St Hieronymos, ou *Hieronymus*, que nous nommons *Jérôme*, dit dans une de ses lettres satiriques contre *Rufin*, (*a*) qu'il s'est ruiné en achetant les œuvres d'*Origène*, contre lequel il écrivit avec tant d'amertume & d'emportement. *Oui*, dit-il, *j'ai lu Origène; si c'est un crime, j'avoue que je suis coupable, & que j'ai épuisé toute ma bourse à acheter ses ouvrages dans Alexandrie.*

Les sociétés chrétiennes eurent dans les trois premiers siècles cinquante-quatre évangiles, dont à peine deux ou trois copies transpirèrent chez les Romains de l'ancienne religion jusqu'au temps de *Dioclétien*.

C'était un crime irrémissible chez les chrétiens, de montrer les évangiles aux gentils;

(*a*) Lettre de *Jérôme* à *Pammaque*.

ils ne les prêtaient pas même aux catéchumènes.

Quand *Lucien* raconte dans son *Philopatris* (en insultant notre religion qu'il connaissait très-peu) *qu'une troupe de gueux le mena dans un quatrième étage où l'on invoquait le père par le fils, & où l'on prédisait des malheurs à l'empereur & à l'empire*, il ne dit point qu'on lui ait montré un seul livre. Aucun historien, aucun auteur romain ne parle des évangiles.

Lorsqu'un chrétien malheureusement téméraire & indigne de sa sainte religion eut mis en pièces publiquement, & foulé aux pieds un édit de l'empereur *Dioclétien*, & qu'il eut attiré sur le christianisme la persécution qui succéda à la plus grande tolérance, les chrétiens furent alors obligés de livrer leurs évangiles & leurs autres écrits aux magistrats, ce qui ne s'était jamais fait jusqu'à ce temps. Ceux qui donnèrent leurs livres dans la crainte de la prison ou même de la mort, furent regardés par les autres chrétiens comme des apostats sacriléges; on leur donna le nom de *traditores*, d'où vient le mot *traîtres*; & plusieurs évêques prétendirent qu'il fallait les rebaptiser, ce qui causa un schisme épouvantable.

Les poëmes d'*Homère* furent long-temps si peu connus, que *Pisistrate* fut le premier qui les mit en ordre, & qui les fit transcrire dans Athènes environ cinq cents ans avant l'ère dont nous nous servons.

Il n'y a peut-être pas aujourd'hui une douzaine de copies du Veidam & du Zenda-Vesta dans tout l'Orient.

Vous n'auriez pas trouvé un seul livre dans toute la Russie en 1700, excepté des Missels & quelques Bibles chez des papas ivres d'eau-de-vie.

Aujourd'hui on se plaint du trop; mais ce n'est pas aux lecteurs à se plaindre; le remède est aisé, rien ne les force à lire. Ce n'est pas non plus aux auteurs. Ceux qui font la foule ne doivent pas crier qu'on les presse. Malgré la quantité énorme de livres, combien peu de gens lisent! & si on lisait avec fruit, verrait-on les déplorables sottises auxquelles le vulgaire se livre encore tous les jours en proie?

Ce qui multiplie les livres, malgré la loi de ne point multiplier les êtres sans nécessité, c'est qu'avec des livres on en fait d'autres, c'est avec plusieurs volumes déjà imprimés qu'on fabrique une nouvelle histoire de France ou d'Espagne sans rien ajouter de nouveau. Tous les dictionnaires sont faits avec des dictionnaires; presque tous les livres nouveaux de géographie sont des répétitions de livres de géographie. La Somme de *St Thomas* a produit deux mille gros volumes de théologie. Et les mêmes races de petits vers qui ont rongé la mère rongent aussi les enfans.

Écrive qui voudra, chacun à ce métier
Peut perdre impunément de l'encre & du papier.

SECTION II.

Il est quelquefois bien dangereux de faire un livre. *Silhouète*, avant qu'il pût se douter

qu'il ſerait un jour contrôleur-général des finances, avait imprimé un livre ſur l'accord de la religion avec la politique : & ſon beau-père le médecin *Aſtruc* avait donné au public les mémoires dans leſquels l'auteur du Pentateuque avait pu prendre toutes les choſes étonnantes qui s'étaient paſſées ſi long-temps avant lui.

Le jour même que *Silhouète* fut en place, quelque bon ami chercha un exemplaire des livres du beau-père & du gendre, pour les déférer au parlement, & les faire condamner au feu ſelon l'uſage. Ils rachetèrent tous deux tous les exemplaires qui étaient dans le royaume; de-là vient qu'ils ſont très rares aujourd'hui.

Il n'eſt guère de livre philoſophique ou théologique dans lequel on ne puiſſe trouver des héréſies & des impiétés, pour peu qu'on aide à la lettre.

Théodore de Mopſuète oſait appeler le Cantique des cantiques un *recueil d'impuretés*; *Grotius* les détaille, il en fait horreur. *Chatillon* le traite d'*ouvrage ſcandaleux*.

Croirait-on qu'un jour le docteur *Tamponet* dit à pluſieurs docteurs : Je me ferais fort de trouver une foule d'héréſies dans le *Pater noſter*, ſi on ne ſavait pas de quelle bouche divine ſortit cette prière, & ſi c'était un jéſuite qui l'imprimât pour la première fois.

Voici comme je m'y prendrais.

Notre père qui êtes aux cieux.

Propoſition ſentant l'héréſie, puiſque DIEU eſt par-tout. On peut même trouver dans cet énoncé un levain de ſocianiſme, puiſqu'il n'y eſt rien dit de la Trinité.

Que votre règne arrive, que votre volonté soit faite dans la terre comme au ciel.

Proposition sentant encore l'hérésie, puisqu'il est dit cent fois dans l'Ecriture que DIEU règne éternellement. De plus, il est téméraire de demander que sa volonté s'accomplisse, puisque rien ne se fait, ni ne peut se faire que par la volonté de DIEU.

Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien (notre pain substantiel, notre bon pain, notre pain nourrissant.)

Proposition directement contraire à ce qui est émané ailleurs de la bouche de JESUS-CHRIST : (*b*) « Ne dites point, que mange-» rons-nous, que boirons-nous comme font » les Gentils, &c. Ne demandez que le royaume » des cieux & tout le reste vous sera donné. »

Remettez-nous nos dettes comme nous les remettons à nos débiteurs.

Proposition téméraire qui compare l'homme à DIEU, qui détruit la prédestination gratuite, & qui enseigne que DIEU est tenu d'en agir avec nous comme nous en agissons avec les autres. De plus, qui a dit à l'auteur que nous fesons grâce à nos débiteurs ? nous ne leur avons jamais fait grâce d'un écu. Il n'y a point de couvent en Europe qui ait jamais remis un sou à ses fermiers. Oser dire le contraire est une hérésie formelle.

Ne nous induisez point en tentation.

Proposition scandaleuse, manifestement hérétique, attendu qu'il n'y a que le diable qui soit tentateur, & qu'il est dit expressément

(*b*) *Matthieu*, chap. VI, v. 33.

dans l'épître de *St Jacques :* (*c*) DIEU eſt intentateur des méchans ; il ne tente perſonne. DEUS *enim intentator malorum eſt ; ipſe autem neminem tentat.*

Vous voyez, dit le docteur *Tamponet*, qu'il n'eſt rien de ſi reſpectable auquel on ne puiſſe donner un mauvais ſens. Quel ſera donc le livre à l'abri de la cenſure humaine ſi on peut attaquer juſqu'au *Pater noſter*, en interprétant diaboliquement tous les mots divins qui le compoſent ? Pour moi, je tremble de faire un livre. Je n'ai jamais, Dieu merci, rien imprimé ; je n'ai même jamais fait jouer aucune de mes pièces de théâtre, comme ont fait les frères *la Rue*, *du Cerceau* & *Folard* ; cela eſt trop dangereux.

Un clerc pour quinze ſous, ſans craindre le hola ;
Peut aller au parterre attaquer Attila ;
Et ſi le roi des Huns ne lui charme l'oreille,
Traiter de viſigoths tous les vers de Corneille.

Si vous imprimez, un habitué de paroiſſe vous accuſe d'héréſie, un cuiſtre de collége vous dénonce, un homme qui ne ſait pas lire vous condamne ; le public ſe moque de vous ; votre libraire vous abandonne ; votre marchand de vin ne veut plus vous faire crédit. J'ajoute toujours à mon *Pater noſter : Mon* DIEU, *délivrez-moi de la rage de faire des livres !*

O vous qui mettez comme moi du noir ſur du blanc, & qui barbouillez du papier, ſou-

(*c*) Chap. I, v. 13.

venez-vous de ces vers que j'ai lus autrefois, & qui auraient dû nous corriger.

Tout ce fatras fut du chanvre en ſon temps,
Linge il devint par l'art des tiſſerands;
Puis en lambeaux des pilons le preſsèrent,
Il fut papier. Cent cerveaux à l'envers
De viſions à l'envi le chargèrent;
Puis on le brûle : il vole dans les airs,
Il eſt fumée auſſi-bien que la gloire.
De nos travaux voilà quelle eſt l'hiſtoire.
Tout eſt fumée, & tout nous fait ſentir
Ce grand néant qui doit nous engloutir.

SECTION III.

LES livres ſont aujourd'hui multipliés à un tel point que non-ſeulement il eſt impoſſible de les lire tous, mais d'en ſavoir même le nombre & d'en connaître les titres. Heureuſement on n'eſt pas obligé de lire tout ce qui s'imprime ; & le plan de *Caramuel*, qui ſe propoſait d'écrire cent volumes *in-folio* & d'employer le pouvoir ſpirituel & temporel des princes pour contraindre leurs ſujets à les lire, eſt demeuré ſans exécution. *Ringelberg* avait auſſi formé le deſſein de compoſer environ mille volumes différens ; mais quand il aurait aſſez vécu pour les publier, il n'eût pas encore approché d'*Hermès Triſmégiſte*, lequel, ſelon *Jamblique*, écrivit trente-ſix mille cinq cents vingt-cinq livres. Suppoſé la vérité du fait, les anciens n'avaient pas moins

de raiſon que les modernes de ſe plaindre de la multitude des livres.

Auſſi convient-on aſſez généralement qu'un petit nombre de livres choiſis ſuffiſent. Quelques-uns propoſent de ſe borner à la Bible ou à l'écriture ſainte comme les Turcs ſe réduiſent à l'Alcoran ; il y a cependant une grande différence entre les ſentimens de reſpect que les mahométans ont pour leur Alcoran, & ceux des chrétiens pour l'Ecriture. On ne ſaurait porter plus loin la vénération que les premiers témoignent en parlant de l'Alcoran. C'eſt, diſent-ils, le plus grand des miracles, & tous les hommes enſemble ne ſont point capables de rien faire qui en approche : ce qui eſt d'autant plus admirable que l'auteur n'avait fait aucune étude ni lu aucun livre. L'Alcoran vaut lui ſeul ſoixante mille miracles : (c'eſt à peu près le nombre des verſets qu'il contient) la réſurrection d'un mort ne prouverait pas plus la vérité d'une religion que la compoſition de l'Alcoran. Il eſt ſi parfait qu'on doit le regarder comme un ouvrage incréé.

Les chrétiens diſent à la vérité que leur Ecriture a été inſpirée par le St Eſprit ; mais outre que les cardinaux *Cajetan* (*d*) & *Bellarmin* (*e*) avouent qu'il s'y eſt gliſſé quelques fautes par la négligence ou l'ignorance des libraires & des rabbins qui y ont ajouté les points ; elle eſt regardée comme un livre dangereux pour le plus grand nombre des fidelles. C'eſt ce qui eſt exprimé par la cinquième règle de l'*index*,

(*d*) Commentaires ſur l'ancien teſtament.

(*e*) L. II, chap. II de la parole de DIEU.

ou de la congrégation de l'indice qui est chargée à Rome d'examiner les livres qui doivent être défendus. La voici. (*f*)

« Etant évident par l'expérience que si la Bible traduite en langue vulgaire était permise indifféremment à tout le monde, la témérité des hommes ferait cause qu'il en arriverait plus de mal que de bien, nous voulons que l'on s'en rapporte au jugement de l'évêque ou de l'inquisiteur, qui, sur l'avis du curé ou du confesseur, pourront accorder la permission de lire la Bible traduite par des auteurs catholiques en langue vulgaire, à ceux à qui ils jugeront que cette lecture n'apportera aucun dommage. Il faudra qu'ils aient cette permission par écrit, on ne les absoudra point qu'auparavant ils n'aient remis leur Bible entre les mains de l'ordinaire; & quant aux libraires qui vendront des Bibles en langue vulgaire à ceux qui n'ont pas cette permission par écrit, ou en quelque autre manière la leur auront mise entre les mains, ils perdront le prix de leurs livres, que l'évêque emploîra à des choses pieuses, & seront punis d'autres peines arbitraires: les réguliers ne pourront aussi lire ni acheter ces livres, sans avoir eu la permission de leurs supérieurs. »

Le cardinal *du Perron* prétendait aussi que (*g*) l'Ecriture était un couteau à deux tranchans dans la main des simples, qui pourrait les percer; que pour éviter cela, il valait mieux que le simple peuple l'ouît de la bouche

(*f*) *Starti*, quatrième partie, page 5.

(*g*) Esprit de M. *Arnaud*, tome II, page 119.

de l'Eglise avec les solutions & les interprétations des passages qui semblent aux sens être pleins d'absurdités & de contradictions, que de les lire par soi sans l'aide d'aucune solution ni interprétation. Il fesait ensuite une longue énumération de ces absurdités, en termes si peu ménagés, que le ministre *Jurieu* ne craignit point de dire qu'il ne se souvenait pas d'avoir jamais rien lu de si effroyable ni de si scandaleux, dans un auteur chrétien.

Jurieu qui invectivait si vivement contre le cardinal *du Perron*, essuia lui-même de semblables reproches de la part des catholiques. « Je vis ce ministre, dit *Papin* en parlant de lui, (*h*) qui enseignait au public que tous les caractères de l'écriture sainte, sur lesquels ces prétendus réformateurs avaient fondé leur persuasion de sa divinité, ne lui paraissaient point suffisans. Jà n'advienne, disait *Jurieu*, que je veuille diminuer la force & la lumière des caractères de l'Ecriture ; mais j'ose affirmer qu'il n'y en a pas un qui ne puisse être éludé par les profanes. Il n'y en a pas un qui fasse une preuve & à quoi on ne puisse répondre quelque chose, & considérés tous ensemble, quoiqu'ils aient plus de force que séparément pour faire une démonstration morale, c'est-à-dire, une preuve capable de fonder une certitude qui exclue tout doute, j'avoue que rien ne paraît plus opposé à la raison que de dire que ces caractères par eux-mêmes sont capables de produire une telle certitude. »

(*h*) Traité de la nature & de la grâce. Les suites de la tolérance, p. 12.

Il n'eſt donc pas étonnant que les juifs & les premiers chrétiens, qui, comme on le voit par les Actes des apôtres, (*i*) ſe bornaient dans leurs aſſemblées à la lecture de la Bible, aient été diviſés en différentes ſectes, comme nous l'avons dit à l'article *Héréſie*. On ſubſtitua dans la ſuite à cette lecture celle de pluſieurs ouvrages apocryphes, ou du moins celle des extraits que l'on fit de ces derniers écrits. L'auteur de la Synopſe de l'Ecriture, qui eſt parmi les œuvres de *St Athanaſe*, (*k*) reconnaît expreſſément qu'il y a dans les livres apocryphes des choſes très-véritables & inſpirées de DIEU, leſquelles en ont été choiſies & extraites pour les faire lire aux fidelles.

LOCKE.

SECTION PREMIÈRE.

JAMAIS il ne fut peut-être un eſprit plus ſage, plus méthodique, un logicien plus exact, que *Locke*; cependant il n'était pas grand mathématicien. Il n'avait jamais pu ſe ſoumettre à la fatigue des calculs, ni à la ſechereſſe des vérités mathématiques; qui ne préſentent d'abord rien de ſenſible à l'eſprit; & perſonne n'a mieux éprouvé que lui qu'on pouvait avoir l'eſprit géomètre, ſans le ſecours de la géométrie. Avant lui de grands philoſophes avaient décidé poſitivement ce que c'eſt que l'ame de

(*i*) Chap. XV, v. 21.

(*k*) Tome II, page 134.

l'homme:

l'homme : mais puisqu'ils n'en savaient rien du tout, il est bien juste qu'ils aient tous été d'avis différens.

Dans la Grèce, berceau des arts & des erreurs, & où l'on poussa si loin la grandeur & la sottise de l'esprit humain, on raisonnait comme chez nous sur l'ame. Le divin *Anaxagoras*, à qui on dressa un autel, pour avoir appris aux hommes que le soleil était plus grand que le Péloponèse, que la neige était noire, & que les cieux étaient de pierre, affirma que l'ame était un esprit aérien, mais cependant immortel. *Diogène*, un autre que celui qui devint cynique après avoir été faux-monnayeur, assurait que l'ame était une portion de la substance même de DIEU ; & cette idée au moins était brillante. *Epicure* la composait de parties comme le corps. *Aristote*, qu'on a expliqué de mille façons, parce qu'il était inintelligible, croyait, si l'on s'en rapporte à quelques-uns de ses disciples, que l'entendement de tous les hommes était une seule & même substance. Le divin *Platon*, maître du divin *Aristote*, & le divin *Socrate*, maître du divin *Platon*, disaient l'ame corporelle & éternelle. Le démon de *Socrate* lui avait appris sans doute ce qui en était. Il y a des gens, à la vérité, qui prétendent qu'un homme qui se vantait d'avoir un génie familier, était indubitablement un peu fou, ou un peu fripon ; mais ces gens-là sont trop difficiles.

Quant à nos pères de l'Eglise, plusieurs dans les premiers siècles ont cru l'ame humaine, les anges & DIEU corporels. Le monde se raffine toujours. *St Bernard*, selon l'aveu du père

Mabillon, enseigna, à propos de l'ame, qu'après la mort elle ne voyait pas DIEU dans le ciel, mais qu'elle conversait seulement avec l'humanité de JESUS-CHRIST. On ne le crut pas cette fois sur sa parole; l'aventure de la croisade avait un peu décrédité ses oracles. Mille scolastiques sont venus ensuite, comme le docteur irréfragable, (*a*) le docteur subtil, (*b*) le docteur angélique, (*c*) le docteur séraphique, (*d*) le docteur chérubique, qui tous ont été bien sûrs de connaître l'ame très-clairement, mais qui n'ont pas laissé d'en parler comme s'ils avaient voulu que personne n'y entendît rien. Notre *Descartes*, né pour découvrir les erreurs de l'antiquité, mais pour y substituer les siennes, & entraîné par cet esprit systématique qui aveugle les plus grands hommes, s'imagina avoir démontré que l'ame était la même chose que la pensée; comme la matière, selon lui, est la même chose que l'étendue. Il assura bien que l'on pense toujours, & que l'ame arrive dans le corps pourvue de toutes les notions métaphysiques, connaissant DIEU, l'espace, l'infini, ayant toutes les idées abstraites, remplie enfin de belles connaissances qu'elle oublie malheureusement en sortant du ventre de la mère. Le père *Mallebranche* de l'oratoire dans ses illusions sublimes, n'admet point les idées innées; mais il ne doutait pas

(*a*) *Hales.*

(*b*) *Scot.*

(*c*) *Saint Thomas.*

(*d*) *Saint Bonnaventure.*

que nous ne vissions tout en DIEU, & que DIEU, pour ainsi dire, ne fût notre ame.

Tant de raisonneurs ayant fait le roman de l'ame, un sage est venu, qui en a fait modestement l'histoire. M. *Locke* a développé à l'homme la raison humaine, comme un excellent anatomiste explique les ressorts du corps humain. Il s'aide par-tout du flambeau de la physique; il ose quelquefois parler affirmativement; mais il ose aussi douter. Au lieu de définir tout d'un coup ce que nous ne connaissons pas, il examine par degrés ce que nous voulons connaître; il prend un enfant au moment de sa naissance; il suit pas à pas les progrès de son entendement; il voit ce qu'il a de commun avec les bêtes, & ce qu'il a au-dessus d'elles. Il consulte sur-tout son propre témoignage, la conscience de sa pensée. « Je laisse, dit-il, à » discuter à ceux qui en savent plus que moi, » si notre ame existe avant ou après l'organi- » sation de notre corps; mais j'avoue qu'il » m'est tombé en partage une de ces ames » grossières, qui ne pensent pas toujours; & » j'ai même le malheur de ne pas concevoir » qu'il soit plus nécessaire à l'ame de penser » toujours, qu'au corps d'être toujours en » mouvement. »

Pour moi, je me vante de l'honneur d'être en ce point aussi simple que M. *Locke*. Personne ne me fera jamais croire que je pense toujours; & je ne me sens pas plus disposé que lui à imaginer que quelques semaines après ma conception j'étais une fort savante ame, sachant alors mille choses que j'ai oubliées en naissant, & ayant fort inutilement possédé dans l'*uterus*

des connaissances qui m'ont échappé dès que j'ai pu en avoir besoin, & que je n'ai jamais bien pu reprendre depuis.

Locke, après avoir ruiné les idées innées, après avoir bien renoncé à la vanité de croire qu'on pense toujours, ayant bien établi que toutes nos idées nous viennent par les sens, ayant examiné nos idées simples, celles qui sont composées, ayant suivi l'esprit de l'homme dans toutes ses opérations, ayant fait voir combien les langues que les hommes parlent sont imparfaites, & quel abus nous fesons des termes à tous momens; *Locke*, dis-je, considère enfin l'étendue ou plutôt le néant des connaissances humaines. C'est dans ce chapitre qu'il ose avancer modestement ces paroles: « Nous ne serons peut-être jamais » capables de connaître si un être purement » matériel pense ou non. » Ce discours sage parut à plus d'un théologien une déclaration scandaleuse; que l'ame est matérielle & mortelle. Quelques Anglais dévots à leur manière sonnèrent l'alarme. Les superstitieux sont dans la société ce que les poltrons sont dans une armée; ils ont & donnent des terreurs paniques. On cria que M. *Locke* voulait renverser la religion; il ne s'agissait pourtant pas de religion dans cette affaire: c'était une question purement philosophique, très-indépendante de la foi & de la révélation. Il ne fallait qu'examiner sans aigreur s'il y a de la contradiction à dire: *La matière peut penser*, & DIEU *peut communiquer la pensée à la matière*. Mais les théologiens commencent trop souvent par dire que DIEU est outragé, quand on n'est pas de leur avis;

c'est trop ressembler aux mauvais poëtes, qui croyaient que *Despréaux* parlait mal du roi, parce qu'il se moquait d'eux. Le docteur *Stillingfleet* s'est fait une réputation de théologien modéré, pour n'avoir pas dit positivement des injures à M. *Locke*. Il entra en lice contre lui; mais il fut battu, car il raisonnait en docteur, & *Locke* en philosophe instruit de la force & de la faiblesse de l'esprit humain, & qui se battait avec des armes dont il connaissait la trempe.

SECTION II.

Il n'y a point de philosophe qui n'essuie beaucoup d'outrages & de calomnies. Pour un homme qui est capable d'y répondre par des raisons, il y en a cent qui n'ont que des injures à dire, & chacun paye dans sa monnaie. J'entends tous les jours rebattre à mes oreilles: *Locke nie l'immortalité de l'ame*, *Locke détruit la morale*; & ce qu'il y a de surprenant, (si quelque chose pouvait surprendre) c'est que de tous ceux qui font le procès à la morale de *Locke*, il y en a très-peu qui l'aient lu, encore moins qui l'aient entendu, & nul à qui on ne doive souhaiter les vertus qu'avait cet homme si digne du nom de sage & de juste.

On lit volontiers *Mallebranche* à Paris; il s'est fait quantité d'éditions de son roman métaphysique, mais j'ai remarqué qu'on ne lit guère que les chapitres qui regardent les erreurs des sens & de l'imagination. Il y a très-peu de lecteurs qui examinent les choses abstraites

de ce livre. Ceux qui connaissent la nation française m'en croiront aisément quand j'assurerai que si le père *Mallebranche* avait supposé les erreurs des sens & de l'imagination comme des erreurs connues des philosophes, & était entré tout d'un coup en matière, il n'aurait fait aucun sectateur & qu'à peine il eût trouvé des lecteurs. Il a étonné la raison de ceux à qui il a plu par son style. On l'a cru dans les choses qu'on n'entendait point, parce qu'il avait commencé par avoir raison dans les choses qu'on entendait; il a séduit parce qu'il était agréable, comme *Descartes* parce qu'il était hardi. *Locke* n'était que sage, aussi a-t-il fallu vingt années pour débiter à Paris la première édition, faite en Hollande, de son livre sur l'entendement humain. Jamais homme n'a été jusqu'à présent moins lu & plus condamné parmi nous que *Locke*. Les échos de la calomnie & de l'ignorance répètent tous les jours: *Loke ne croyait point l'ame immortelle, donc il n'avait point de probité.* Je laisse à d'autres le soin de confondre l'horreur de ce mensonge. Je me borne ici à montrer l'impertinence de cette conclusion. Le dogme de l'immortalité de l'ame a été très-long-temps ignoré dans toute la terre. Les premiers Juifs l'ignoraient; n'y avait-il point d'honnête homme parmi eux? La loi judaïque, qui n'enseignait rien touchant la nature & l'immortalité de l'ame, n'enseignait-elle pas la vertu? Quand même nous ne serions pas assurés aujourd'hui par la foi que nous sommes immortels, quand nous aurions une démonstration que tout périt avec nos corps, nous n'en devrions pas moins adorer

le DIEU qui nous a faits, & suivre la raison qu'il nous a donnée. Dût notre vie & notre existence ne durer qu'un seul jour, il est sûr que pour passer ce jour heureusement il faudrait être vertueux, & il est sûr qu'en tous pays & en tous temps, être vertueux n'est autre chose que de *faire aux autres ce que nous voulons qu'on nous fasse*. C'est cette vertu véritable, la fille de la raison & non de la crainte, qui a conduit tant de sages dans l'antiquité; c'est elle qui dans nos jours a réglé la vie d'un *Descartes*, ce précurseur de la physique, d'un *Newton* l'interprète de la nature, d'un *Locke* qui seul a appris à l'esprit humain à se bien connaître, d'un *Bayle* ce juge impartial & éclairé, aussi estimable que calomnié; car il faut le dire à l'honneur des lettres, la philosophie fait un cœur droit comme la géométrie fait l'esprit juste. Mais non-seulement *Locke* était vertueux, non-seulement il croyait l'ame immortelle, mais il n'a jamais affirmé que la matière pense; il a dit seulement que la matière peut penser, si DIEU le veut, & que c'est une absurdité téméraire de nier que DIEU en ait le pouvoir.

Je veux encore supposer qu'il ait dit, & que d'autres aient dit comme lui, qu'en effet DIEU a donné la pensée à la matière, s'ensuit-il de-là que l'ame soit mortelle? L'école crie qu'un composé retient la nature de ce dont il est composé, que la matière est périssable & divisible, qu'ainsi l'ame serait périssable & divisible comme elle. Tout cela est également faux.

Il est faux que si DIEU voulait faire penser

la matière, la pensée fût un composé de la matière, car la pensée serait un don de DIEU ajouté à l'être inconnu qu'on nomme matière, de même que DIEU lui a ajouté l'attraction des forces centripètes & le mouvement, attributs indépendans de la divisibilité.

Il est faux que, même dans le système des écoles, la matière soit divisible à l'infini. Nous considérons, il est vrai, la divisibilité à l'infini en géométrie, mais cette science n'a d'objet que nos idées, & en supposant des lignes sans largeur, & des points sans étendue, nous supposons aussi une infinité de cercles passant entre une tangente à un cercle donné.

Mais quand nous venons à examiner la nature telle qu'elle est, alors la divisibilité à l'infini s'évanouit. La matière, il est vrai, reste à jamais divisible par la pensée, mais elle est nécessairement indivisée; & cette même géométrie qui me démontre que ma pensée divisera éternellement la matière, me démontre aussi qu'il y a dans la matière des parties indivisées parfaitement solides, & en voici la démonstration.

Puisque l'on doit supposer des pores à chaque ordre d'élémens dans lesquels on imagine la matière divisée à l'infini, ce qui restera de matière solide sera donc exprimé par le produit d'une suite infinie des termes plus petits chacun que l'autre; or, un tel produit est nécessairement égal à zéro; donc si la matière était physiquement divisible à l'infini, il n'y aurait point de matière. Cela fait voir en passant que M. de *Malezieux*, dans ses élémens de géométrie pour M. le duc de Bourgogne, a bien

bien tort de se récrier sur la prétendue incompatibilité qui se trouve entre des unités & des parties divisibles à l'infini ; il se trompe en cela doublement ; il se trompe en ce qu'il ne considère pas qu'une unité est l'objet de notre pensée, & la divisibilité un autre objet de notre pensée, lesquels ne sont point incompatibles, car je puis faire une unité d'une centaine & je puis faire une centaine d'une unité ; & il se trompe encore en ce qu'il ne considère pas la différence qui est entre la matière divisible par la pensée & la matière divisible en effet.

Qu'est-ce que je prouve de tout ceci ?

Qu'il y a des parties de matière impérissables & indivisibles ; que DIEU tout-puissant, leur créateur, pourra, quand il voudra, joindre la pensée à une de ces parties & la conserver à jamais. Je ne dis pas que ma raison m'apprend que DIEU en a usé ainsi ; je dis seulement qu'elle m'apprend qu'il le peut. Je dis avec le sage *Locke* que ce n'est pas à nous qui ne sommes que d'hier à oser mettre des bornes à la puissance du créateur, de l'être infini, du seul être nécessaire & immuable.

M. *Locke* dit qu'il est impossible à la raison de prouver la spiritualité de l'ame : j'ajoute qu'il n'y a personne sur la terre qui ne soit convaincu de cette vérité.

Il est indubitable que si un homme était bien persuadé qu'il sera plus libre & plus heureux en sortant de sa maison, il la quitterait tout à l'heure ; or, on ne peut croire que l'ame est spirituelle sans la croire en prison dans le corps, où elle est d'ordinaire sinon

malheureuse, au moins inquiète & ennuyée: on doit donc être charmé de sortir de sa prison, mais quel est l'homme charmé de mourir par ce motif?

. . . Quod si immortalis nostra foret mens
Non jam se moriens dissolvi conquereretur,
Sed magis ire foras vestemque relinquere ut anguis;
Gauderet prælonga senex aut cornua servus.

Il faut tâcher de savoir, non ce que les hommes ont dit sur cette matière, mais ce que notre raison peut nous découvrir, indépendamment des opinions des hommes.

LOI NATURELLE.

Dialogue.

B. QU'EST-CE que la loi naturelle? (*)

A. L'instinct qui nous fait sentir la justice.

B. Qu'appelez-vous juste & injuste?

A. Ce qui paraît tel à l'univers entier.

B. L'univers est composé de bien des têtes. On dit qu'à Lacédémone on applaudissait aux larcins, pour lesquels on condamnait aux mines dans Athènes.

A. Abus de mots, logomachie, équivoque; il ne pouvait se commettre de larcin à Sparte, lorsque tout y était commun. Ce que vous appelez *vol* était la punition de l'avarice.

(*) Ce dialogue est tiré presqu'en entier des entretiens entre A, B, C, vol. des *Dialogues*.

B. Il était défendu d'épouser sa sœur à Rome. Il était permis chez les Egyptiens, les Athéniens & même chez les Juifs, d'épouser sa sœur de père. Je ne cite qu'à regret ce malheureux petit peuple juif, qui ne doit assurément servir de règle à personne, & qui (en mettant la religion à part) ne fut jamais qu'un peuple de brigands ignorans & fanatiques. Mais enfin, selon ses livres, la jeune *Thamar*, avant de se faire violer par son frère *Ammon*, lui dit : *Mon frère, ne me faites pas de sottises, mais demandez-moi en mariage à mon père, il ne vous refusera pas.*

A. Lois de convention que tout cela, usages arbitraires, modes qui passent; l'essentiel demeure toujours. Montrez-moi un pays où il soit honnête de me ravir le fruit de mon travail, de violer sa promesse, de mentir pour nuire, de calomnier, d'assassiner, d'empoisonner, d'être ingrat envers son bienfaiteur, de battre son père & sa mère quand ils vous présentent à manger ?

B. Avez-vous oublié que *Jean-Jacques*, un des pères de l'Eglise moderne, a dit : *Le premier qui osa clore & cultiver un terrain fut l'ennemi du genre-humain, qu'il fallait l'exterminer, & que les fruits sont à tous, & que la terre n'est à personne ?* N'avons-nous pas déjà examiné ensemble cette belle proposition si utile à la société ?

A. Quel est ce *Jean-Jacques ?* ce n'est assurément ni *Jean-Baptiste*, ni *Jean* l'évangéliste, ni *Jacques* le majeur, ni *Jacques* le mineur ; il faut que ce soit quelque hun, bel-esprit, qui ait écrit cette impertinence abominable,

ou quelque mauvais plaisant *bufo magro* qui ait voulu rire de ce que le monde entier a de plus sérieux. Car au lieu d'aller gâter le terrain d'un voisin sage & industrieux, il n'avait qu'à l'imiter ; & chaque père de famille ayant suivi cet exemple, voilà bientôt un très-joli village tout formé. L'auteur de ce passage me paraît un animal bien insociable.

B. Vous croyez donc qu'en outrageant & en volant le bon homme qui a entouré d'une haie vive son jardin & son poulailler, il a manqué aux devoirs de la loi naturelle ?

A. Oui, oui, encore une fois, il y a une loi naturelle ; & elle ne consiste ni à faire le mal d'autrui, ni à s'en réjouir.

B. Je conçois que l'homme n'aime & ne fait le mal que pour son avantage. Mais tant de gens sont portés à se procurer leur avantage par le malheur d'autrui ; la vengeance est une passion si violente, il y en a des exemples si funestes ; l'ambition plus fatale encore a inondé la terre de tant de sang, que lorsque je m'en retrace l'horrible tableau, je suis tenté d'avouer que l'homme est très-diabolique. J'ai beau avoir dans mon cœur la notion du juste & de l'injuste ; un *Attila* que *St Léon* courtise, un *Phocas* que *St Grégoire* flatte avec la plus lâche bassesse, un *Alexandre VI* souillé de tant d'inceſtes, de tant d'homicides, de tant d'empoisonnemens, avec lequel le faible *Louis XII*, qu'on appelle *bon*, fait la plus indigne & la plus étroite alliance ; un *Cromwell* dont le cardinal *Mazarin* recherche la protection, & pour qui il chasse de France les héritiers de *Charles I*, cousins-germains de *Louis XIV*,

&c. &c. cent exemples pareils dérangent mes idées, & je ne sais plus où j'en suis.

A. Hé bien, les orages empêchent-ils que nous ne jouissions aujourd'hui d'un beau soleil? Le tremblement qui a détruit la moitié de la ville de Lisbonne empêche-t-il que vous n'ayez fait très-commodément le voyage de Madrid? Si *Attila* fut un brigand & le cardinal *Mazarin* un fripon, n'y a-t-il pas des princes & des ministres honnêtes gens? N'a-t-on pas remarqué que dans la guerre de 1701 le conseil de *Louis XIV* était composé des hommes les plus vertueux? le duc de *Beauvilliers*, le marquis de *Torci*, le maréchal de *Villars*, *Chamillart* enfin qui passa pour incapable, mais jamais pour mal-honnête homme. L'idée de la justice ne subsiste-t-elle pas toujours? C'est sur elle que sont fondées toutes les lois. Les Grecs les appelaient *filles du ciel*, cela ne veut dire que filles de la nature.

N'avez-vous pas des lois dans votre pays?

B. Oui, les unes bonnes, les autres mauvaises.

A. Où en auriez-vous pris l'idée, si ce n'est dans les notions de la loi naturelle que tout homme a dans soi quand il a l'esprit bien fait? il faut bien les avoir puisées là, ou nulle part.

B. Vous avez raison, il y a une loi naturelle; mais il est encore plus naturel à bien des gens de l'oublier.

A. Il est naturel aussi d'être borgne, bossu, boiteux, contrefait, mal-sain; mais on préfère les gens bien faits & bien sains.

B. Pourquoi y a-t-il tant d'esprits borgnes & contrefaits ?

A. Paix. Mais allez à l'article *Toute-puissance*.

LOI SALIQUE.

CELUI qui a dit que la loi salique fut écrite avec une plume des ailes de l'aigle à deux têtes, par l'aumônier de *Pharamond*, au dos de la donation de *Constantin*, pourrait bien ne s'être pas trompé.

C'est la loi fondamentale de l'empire français, disent de braves jurisconsultes. Le grand *Jérôme Bignon*, dans son livre de l'*Excellence de la France*, dit (*a*) que cette loi vient de la loi naturelle selon le grand *Aristote*, parce que dans *les familles c'était le père qui gouvernait, & qu'on ne donnait point de dot aux filles, comme il se lit des père, mère & frères de Rebecca.*

Il assure (*b*) que le royaume de France est si excellent, qu'il a conservé précieusement cette loi recommandée par *Aristote* & par l'ancien testament. Et pour prouver cette excellence de la France, il remarque que l'empereur *Julien* trouvait le vin de Surène admirable.

Mais, pour démontrer l'excellence de la loi salique, il s'en rapporte à *Froissard* selon lequel *les douze pairs de France dient que le*

(*a*) Page 288 & suiv.

(*b*) Page 9.

royaume de France eſt de ſi grande nobleſſe, qu'il ne doit mie par ſucceſſion aller à femelle.

On doit avouer que cette déciſion eſt fort incivile pour l'Eſpagne, pour l'Angleterre, pour Naples, pour la Hongrie, ſur-tout pour la Ruſſie qui a vu ſur ſon trône quatre impératrices de ſuite.

Le royaume de France eſt de grande nobleſſe; d'accord: mais celui d'Eſpagne, du Mexique & du Pérou eſt auſſi de grande nobleſſe; & grande nobleſſe eſt auſſi en Ruſſie.

On a allégué qu'il eſt dit dans la ſainte écriture *que les lis ne filent point*: on en a conclu que les femmes ne doivent point régner en France. C'eſt encore puiſſamment raiſonner: mais on a oublié que les léopards, qui ſont (on ne ſait pourquoi) les armoiries d'Angleterre, ne filent pas plus que les lis qui ſont (on ne ſait pourquoi) les armoiries de France. En un mot, de ce qu'on n'a jamais vu filer un lis, il n'eſt pas démontré que l'excluſion des filles ſoit une loi fondamentale des Gaules.

Des lois fondamentales.

La loi fondamentale de tout pays eſt qu'on sème du blé, ſi l'on veut avoir du pain; qu'on cultive le lin & le chanvre, ſi on veut avoir de la toile; que chacun ſoit le maître dans ſon champ, ſoit que ce champ appartienne à un garçon ou à une fille; que le Gaulois demi-barbare tue tout autant de Francs, entièrement barbares, qui viendront des bords du Mein, qu'ils ne ſavent pas cultiver, ravir ſes moiſſons & ſes troupeaux; ſans quoi le Gau-

lois deviendra serf du Franc, ou sera assassiné par lui.

C'est sur ce fondement que porte l'édifice. L'un bâtit son fondement sur un roc, & la maison dure ; l'autre sur du sable, & elle s'écroule. Mais une loi fondamentale, née de la volonté changeante des hommes, & en même temps irrévocable, est une contradiction dans les termes, un être de raison, une chimère, une absurdité : qui fait les lois peut les changer. La bulle d'or fut appelée *loi fondamentale de l'empire*. Il fut ordonné qu'il n'y aurait jamais que sept électeurs tudesques, par la raison péremptoire qu'un certain chandelier juif n'avait eu que sept branches, & qu'il n'y a que sept dons du St Esprit. Cette loi fondamentale fut qualifiée d'*éternelle* par la toute-puissance & certaine science de *Charles IV*. DIEU ne trouva pas bon que le parchemin de *Charles* prît le nom d'*éternel*. Il a permis que d'autres empereurs germains, par leur toute-puissance & certaine science, ajoutassent deux branches au chandelier, & deux présens aux sept dons du saint Esprit. Ainsi les électeurs sont au nombre de neuf.

C'était une loi très-fondamentale que les disciples du Seigneur JESUS n'eussent rien en propre. Ce fut ensuite une loi encore plus fondamentale que les évêques de Rome fussent très-riches, & que le peuple les choisît. La dernière loi fondamentale est qu'ils sont souverains, & élus par un petit nombre d'hommes, vêtus d'écarlate, qui étaient absolument inconnus du temps de JESUS. Si l'empereur roi des Romains, toujours auguste, était maî-

tre de Rome de fait comme il l'eſt par le ſtyle de ſa chancellerie, le pape ſerait ſon grand-aumônier, en attendant quelqu'autre loi irrévocable à toujours qui ſerait détruite par une autre.

Je ſuppoſe (ce qui peut très-bien arriver) qu'un empereur d'Allemagne n'ait qu'une fille, & qu'il ſoit un bon homme n'entendant rien à la guerre; je ſuppoſe que ſi *Catherine II* ne détruit pas l'empire turc qu'elle a fort ébranlé dans l'an 1771 où j'écris ces rêveries, le Turc vienne attaquer mon bon prince chéri des neuf électeurs; que ſa fille ſe mette à la tête des troupes avec deux jeunes électeurs amoureux d'elle; qu'elle batte les Ottomans comme *Débora* battit le capitaine *Sizara* & ſes trois cents mille ſoldats, & ſes trois mille chars de guerre dans un petit champ pierreux aux pieds du mont Thabor; que ma princeſſe chaſſe les muſulmans juſque par-delà Andrinople; que ſon père meure de joie ou autrement; que les deux amans de ma princeſſe engagent leur ſept confrères à la couronner; que tous les princes de l'empire & des villes y conſentent; que deviendra la loi fondamentale & éternelle qui porte que le ſaint empire romain ne peut tomber de lance en quenouille, que l'aigle à deux têtes ne file point, & qu'on ne peut ſans culotte s'aſſeoir ſur le trône impérial? on ſe moquera de cette vieille loi, & ma princeſſe règnera très-glorieuſement.

Comment la loi ſalique s'eſt établie.

On ne peut conteſter la coutume paſſée en

loi, qui veut que les filles ne puissent hériter la couronne de France, tant qu'il reste un mâle du sang royal. Cette question est décidée depuis long-temps, le sceau de l'antiquité y est apposés. Si elle était descendue du ciel, elle ne serait pas plus révérée de la nation française. Elle s'accommode mal avec la galanterie de cette nation; mais c'est qu'elle était en vigueur avant que cette nation fût galante.

Le président *Hénault* répète dans sa *Chronique* ce qu'on avait dit au hasard avant lui, que *Clovis* rédigea la loi salique en 511, l'année même de sa mort. Je veux croire qu'il avait rédigé cette loi, & qu'il savait lire & écrire, comme je veux croire qu'il avait quinze ans lorsqu'il se mit à conquérir les Gaules; mais je voudrais qu'on me montrât, à la bibliothéque de St Germain-des-près ou de St Martin, ce cartulaire de la loi salique signé *Clovis*, ou *Clodvic*, ou *Hildovic*; par-là du moins on apprendrait son véritable nom que personne ne sait.

Nous avons deux éditions de cette loi salique, l'une par un nommé *Hérold*, l'autre par *François Pithou*, & toutes deux sont différentes, ce qui n'est pas un bon signe. Quand le texte d'une loi est rapporté différemment dans deux écrits, non-seulement il est clair que l'un des deux est faux, mais il est fort probable qu'ils le sont tous deux. Aucune coutume des Francs ne fut écrite dans nos premiers siècles; il serait bien étrange que la loi des Saliens l'eût été. Cette loi est en latin; & il n'y a pas d'apparence que ni *Clovis* ni ses pré-

déceſſeurs parlaſſent latin dans leurs marais entre les Suabes & les Bataves.

On ſuppoſe que cette loi peut regarder les rois de France ; & tous les ſavans conviennent que les Sicambres, les Francs, les Saliens n'avaient point de rois, ni même aucun chef héréditaire.

Le titre de la loi ſalique commence par ces mots : *In Chriſti nomine*. Elle a donc été faite hors des terres ſaliques, puiſque le CHRIST n'était pas plus connu de ces barbares que du reſte de la Germanie, & de tous les pays du Nord.

On fait rédiger cette loi ſalique par quatre grands juriſconſultes francs ; ils s'appellent dans l'édition de *Hérold*, *Viſogaſt*, *Harogaſt*, *Salogaſt* & *Vindogaſt*. Dans l'édition de *Pithou*, ces noms ſont un peu différens. Il ſe trouve malheureuſement que ces noms ſont les vieux noms déguiſés de quelques cantons d'Allemagne.

Notre magot prend pour ce coup
Le nom d'un port pour un nom d'homme.

En quelque temps que cette loi ait été rédigée en mauvais latin, on trouve dans l'article touchant les aleus, *que nulle portion de terre ſalique ne paſſe à la femme*. Il eſt clair que cette prétendue loi ne fut point ſuivie. Premièrement, on voit par les formules de *Marculphe* qu'un père pouvait laiſſer ſes aleus à ſa fille, en renonçant *à certaine loi ſalique, impie & abominable*.

Secondement, ſi on applique cette loi aux

fiefs, il eſt clair que les rois d'Angleterre, qui n'étaient pas de la race normande, n'avaient eu tous leurs grands fiefs en France que par les filles.

Troiſièmement, ſi on prétend qu'il eſt néceſſaire qu'un fief ſoit entre les mains d'un homme, parce qu'il doit ſe battre pour ſon ſeigneur, cela prouve que la loi ne pouvait être entendue des droits au trône. Tous les ſeigneurs de fief ſe feraient battus tout auſſi bien pour une reine que pour un roi. Une reine n'était point obligée d'endoſſer une cuiraſſe, de ſe garnir de cuiſſarts & de braſſarts, & d'aller au trot à l'ennemi ſur un grand cheval de charrette, comme ce fut long-temps la mode.

Il eſt donc clair qu'originairement la loi ſalique ne pouvait regarder en rien la couronne, ni comme aleu ni comme fief dominant.

Mézerai dit que *l'imbécillité du ſexe ne permet pas de régner*. *Mézerai* ne parle ni en homme d'eſprit ni en homme poli. L'hiſtoire le dément aſſez. La reine *Anne d'Angleterre* qui humilia *Louis XIV*; l'impératrice-reine de Hongrie qui réſiſta au roi *Louis XV*, à *Fréderic le grand*, à l'électeur de Bavière & à tant d'autres princes; *Eliſabeth d'Angleterre* qui empêcha notre grand *Henri* de ſuccomber; l'impératrice de Ruſſie dont nous avons déjà parlé, font aſſez voir que *Mézerai* n'eſt pas plus véridique qu'honnête. Il devait ſavoir que la reine *Blanche* avait trop régné en France ſous le nom de ſon fils, & *Anne de Bretagne* ſous *Louis XII*.

Véli, dernier écrivain de l'hiſtoire de France, devrait, par cette raiſon même, être le meil-

leur, puisqu'il avait tous les matériaux de ses dévanciers ; mais il n'a pas toujours su profiter de ses avantages. Il s'emporte en invectives contre le sage & profond *Rapin de Thoyras ;* il veut lui prouver que jamais aucune princesse n'a succédé à la couronne tant qu'il y a eu des mâles capables de succéder. On le sait bien, & jamais *Thoyras* n'a dit le contraire.

Dans ce long âge de la barbarie, lorsqu'il ne s'agissait dans l'Europe que d'usurper & de soutenir ses usurpations, il faut avouer que les rois étaient fort souvent des chefs de bandits, ou des guerriers armés contre ces bandits ; il n'était pas possible de se soumettre à une femme ; quiconque avait un grand cheval de bataille ne voulait aller à la rapine & au meurtre que sous le drapeau d'un homme monté comme lui sur un grand cheval. Un bouclier ou un cuir de bœuf servait de trône. Les califes gouvernaient par l'Alcoran, les papes étaient sensés gouverner par l'Evangile. Le Midi ne vit aucune femme régner, jusqu'à *Jeanne de Naples* qui ne dut sa couronne qu'à la tendresse des peuples pour le roi *Robert* son grand-père, & à leur haine pour *André* son mari. Cet *André* était à la vérité du sang royal, mais né dans la Hongrie alors barbare. Il révolta les Napolitains par ses mœurs grossières, par son ivrognerie & par sa crapule. Le bon roi *Robert* fut obligé de contredire l'usage immémorial, & de déclarer *Jeanne* seule reine par son testament approuvé de la nation.

On ne voit dans le Nord aucune femme régner de son chef, jusqu'à *Marguerite de*

Valdemar, qui gouverna quelques mois en son propre nom vers l'an 1377.

L'Espagne n'eut aucune reine de son chef jusqu'à l'habile *Isabelle* en 1461.

En Angleterre, la cruelle & superstitieuse *Marie*, fille de *Henri VIII*, est la première qui hérita du trône, de même que la faible & coupable *Marie Stuart* en Ecosse au seizième siècle.

Le vaste pays de la Russie n'eut jamais de souveraine jusqu'à la veuve de *Pierre le grand*.

Toute l'Europe, que dis-je, toute la terre était gouvernée par des guerriers au temps où *Philippe de Valois* soutint son droit contre *Edouard III*. Ce droit d'un mâle qui succédait à un mâle semblait la loi de toutes les nations. Vous êtes petit-fils de *Philippe le bel* par votre mère, disait *Valois* à son compétiteur ; mais comme je l'emporterais sur la mère, je l'emporte à plus forte raison sur le fils. Votre mère n'a pu vous transmettre un droit qu'elle n'avait pas.

Il fut donc reconnu en France que le prince du sang le plus éloigné serait l'héritier de la couronne au préjudice de la fille du roi. C'est une loi sur laquelle personne ne dispute aujourd'hui. Les autres nations ont adjugé depuis le trône à des princesses. La France a conservé l'ancien usage. Le temps a donné à cet usage la force de la loi la plus sainte. En quel temps que la loi salique ait été ou faite, ou interprétée, il n'importe ; elle existe, elle est respectable, elle est utile ; & son utilité est sacrée.

Examen si les filles dans tous les cas sont privées de toute hérédité par cette loi salique.

J'AI déjà donné l'empire à une fille malgré la bulle d'or. Je n'aurai pas de peine à gratifier une fille du royaume de France. Je suis plus en droit de disposer de cet Etat que le pape *Jules II* qui en dépouilla *Louis XII*, & le transféra de son autorité privée à l'empereur *Maximilien*. Je suis plus autorisé à parler en faveur des filles de la maison de France que le pape *Grégoire XIII*, & le cordelier *Sixte-Quint* ne l'étaient à exclure du trône nos princes du sang, sous prétexte, disaient ces bons prêtres, que *Henri IV* & les princes de *Condé* étaient *race bâtarde & détestable de Bourbon*; belles & saintes paroles, dont il faut se souvenir à jamais, pour être convaincu de ce qu'on doit aux évêques de Rome. Je puis donc donner ma voix dans les états-généraux; & aucun pape n'y peut avoir de suffrage. Je donne donc ma voix sans difficulté dans trois ou quatre cents ans, à une fille de France, qui restait seule descendante en droite ligne de *Hugues Capet*. Je la fais reine pourvu qu'elle soit bien élevée, qu'elle ait l'esprit juste, & qu'elle ne soit point bigotte. J'interprète en sa faveur cette loi qui dit *que fille ne doit mie succéder*. J'entends qu'elle n'héritera mie tant qu'il y aura mâle. Mais dès que mâles défaillent, je prouve que le royaume est à elle, par nature qui l'ordonne, & pour le bien de la nation.

J'invite tous les bons français à montrer le

même respect pour le sang de tant de rois. Je crois que c'est l'unique moyen de prévenir les factions qui démembreraient l'Etat. Je propose qu'elle règne de son chef & qu'on la marie à quelque bon prince, qui prendra le nom & les armes, & qui par lui-même pourra posséder quelque canton, lequel sera annexé à la France; ainsi qu'on a conjoint *Marie-Thérèse de Hongrie* & *François* duc de Lorraine, le meilleur prince du monde.

Quel est le welche qui refusera de la reconnaître, à moins qu'on ne déterre quelque autre belle princesse issue de *Charlemagne*, dont la famille fut chassée par *Hugues Capet* malgré la loi salique; ou bien qu'on ne trouve quelque princesse plus belle encore, qui descende évidemment de *Clovis*, dont la famille fut précédemment chassée par son domestique *Pepin*, & toujours en dépit de la loi salique?

Je n'aurai certainement nul besoin d'intrigues, pour faire sacrer ma princesse dans Rheims, ou dans Chartres, ou dans la chapelle du louvre; car tout cela est égal; ou même pour ne la point faire sacrer du tout; car on règne tout aussi bien non sacré que sacré. Les rois, les reines d'Espagne n'observent point cette cérémonie.

Parmi toutes les familles des secrétaires du roi, il ne se trouve personne qui dispute le trône à cette princesse capétienne. Les plus illustres maisons sont si jalouses l'une de l'autre, qu'elles aiment bien mieux obéir à la fille des rois qu'à un de leurs égaux.

Reconnue aisément de toute la France, elle reçoit l'hommage de tous ses sujets avec une

grâce

grâce majestueuse qui la fait aimer autant que révérer ; & tous les poëtes font des vers en l'honneur de ma princesse. (*)

LOIS.

SECTION PREMIÈRE.

Il est difficile qu'il y ait une seule nation qui vive sous de bonnes lois. Ce n'est pas seulement parce qu'elles sont l'ouvrage des hommes, car ils ont fait de très-bonnes choses; & ceux qui ont inventé & perfectionné les arts pouvaient imaginer un corps de jurisprudence tolérable. Mais les lois ont été établies dans presque tous les Etats par l'intérêt du législateur, par le besoin du moment, par l'ignorance, par la superstition. On les a faites à mesure au hasard irrégulièrement, comme on bâtissait les villes. Voyez à Paris le quartier des Halles, de St Pierre-aux-bœufs, la rue Brise-miche, celle du Pet-au-diable, contraster avec le louvre & les tuileries ; voilà l'image de nos lois.

Londres n'est devenue digne d'être habitée que depuis qu'elle fut réduite en cendre. Les rues, depuis cette époque, furent élargies & alignées ; Londres fut une ville pour avoir été brûlée. Voulez-vous avoir de bonnes lois ? brûlez les vôtres & faites-en de nouvelles.

Les Romains furent trois cents années sans

(*) Voyez le *Commentaire sur l'esprit des lois*, tome I de Politique & Législation.

lois fixes. Ils furent obligés d'en aller demander aux Athéniens, qui leur en donnèrent de si mauvaises que bientôt elles furent presque toutes abrogées. Comment Athènes elle-même aurait-elle eu une bonne législation ? on fut obligé d'abolir celle de *Dracon* ; & celle de *Solon* périt bientôt.

Votre coutume de Paris est interprétée différemment par vingt-quatre commentaires ; donc il est prouvé vingt-quatre fois qu'elle est mal conçue. Elle contredit cent quarante autres coutumes, ayant toutes force de loi chez la même nation, & toutes se contredisant entr'elles. Il est donc dans une seule province de l'Europe, entre les Alpes & les Pyrenées, plus de quarante petits peuples qui s'appellent *compatriotes*, & qui sont réellement étrangers les uns pour les autres, comme le Tunquin l'est pour la Cochinchine.

Il en est de même dans toutes les provinces de l'Espagne. C'est bien pis dans la Germanie, personne n'y sait quels sont les droits du chef, ni des membres. L'habitant des bords de l'Elbe ne tient au cultivateur de la Suabe que parce qu'ils parlent à peu près la même langue, laquelle est un peu rude.

La nation anglaise a plus d'uniformité ; mais n'étant sortie de la barbarie & de la servitude que par intervalles & par secousses, & ayant dans sa liberté conservé plusieurs lois promulguées autrefois par de grands tyrans qui disputaient le trône, ou par de petits tyrans qui envahissaient des prélatures, il s'en est formé un corps assez robuste, sur lequel on

aperçoit encore beaucoup de bleſſures couvertes d'emplâtres.

L'eſprit de l'Europe a fait de plus grands progrès depuis cent ans que le monde entier n'en avait fait depuis *Brama*, *Fohi*, *Zoroaſtre* & le *Thaut* de l'Egypte. D'où vient que l'eſprit de légiſlation en a fait ſi peu?

Nous fûmes tous ſauvages depuis le cinquième ſiècle. Telles ſont les révolutions du globe; brigands qui pillaient, cultivateurs pillés, c'était-là ce qui compoſait le genre-humain du fond de la mer Baltique au détroit de Gibraltar; & quand les Arabes parurent au Midi, la déſolation du bouleverſement fut univerſelle.

Dans notre coin d'Europe le petit nombre étant compoſé de hardis ignorans vainqueurs & armés de pied en cap, & le grand nombre d'ignorans eſclaves déſarmés, preſqu'aucun ne ſachant ni lire, ni écrire, pas même *Charlemagne*, il arriva très-naturellement que l'Egliſe romaine avec ſa plume & ſes cérémonies gouverna ceux qui paſſaient leur vie à cheval la lance en arrêt & le morion en tête.

Les deſcendans des Sicambres, des Bourguignons, des Oſtrogoths, Viſigoths, Lombards, Hérules, &c. ſentirent qu'ils avaient beſoin de quelque choſe qui reſſemblât à des lois. Ils en cherchèrent où il y en avait. Les évêques de Rome en ſavaient faire en latin. Les barbares les prirent avec d'autant plus de reſpect qu'ils ne les entendaient pas. Les décrétales des papes, les unes véritables, les autres effrontément ſuppoſées, devinrent le code des nouveaux

regas, des leuds, des barons qui avaient partagé les terres. Ce furent des loups qui se laissèrent enchaîner par des renards. Ils gardèrent leur férocité, mais elle fut subjuguée par la crédulité, & par la crainte que la crédulité produit. Peu à peu l'Europe, excepté la Grèce & ce qui appartenait encore à l'empire d'Orient, se vit sous l'empire de Rome; de sorte qu'on put dire une seconde fois:

Romanos rerum dominos gentemque togatam.

(*) Presque toutes les conventions étant accompagnées d'un signe de croix & d'un serment qu'on fesait souvent sur des reliques, tout fut du ressort de l'Eglise. Rome, comme la métropole, fut juge suprême du procès de la Chersonèse Cimbrique & de ceux de la Gascogne. Mille seigneurs féodaux joignant leurs usages au droit canon, il en résultat cette jurisprudence monstrueuse dont il reste encore tant de vestiges.

Lequel eût le mieux valu, de n'avoir point du tout de lois, ou d'en avoir de pareilles?

Il a été avantageux à un empire plus vaste que l'empire romain d'être long-temps dans le chaos; car tout étant à faire, il était plus aisé de bâtir un édifice que d'en réparer un dont les ruines seraient respectées.

La *Tesmophore* du Nord assembla en 1767 des députés de toutes les provinces, qui contenaient environ douze cents mille lieues quarrées. Il y avait des païens, des maho-

(*) Voyez *Appel comme d'abus.*

métans d'*Ali*, des mahométans d'*Omar*, des chrétiens d'environ douze sectes différentes. On proposait chaque loi à ce nouveau synode; & si elle paraissait convenable à l'intérêt de toutes les provinces, elle recevait alors la sanction de la souveraine & de la nation.

La première loi qu'on porta fut la tolérance, afin que le prêtre grec n'oubliât jamais que le prêtre latin est homme; que le musulman supportât son frère le païen, & que le romain ne fût pas tenté de sacrifier son frère le presbytérien.

La souveraine écrivit de sa main dans ce grand conseil de législation: *Parmi tant de croyances diverses, la faute la plus nuisible serait l'intolérance.*

On convint unanimement qu'il n'y a qu'une puissance, (*) qu'il faut dire toujours puissance civile, & discipline ecclésiastique, & que l'allégorie des deux glaives est le dogme de la discorde.

Elle commença par affranchir les serfs de son domaine particulier.

Elle affranchit tous ceux du domaine ecclésiastique; ainsi elle créa des hommes.

Les prélats & les moines furent payés du trésor public.

Les peines furent proportionnées aux délits, & les peines furent utiles; les coupables, pour la plupart, furent condamnés aux travaux publics, attendu que les morts ne servent à rien.

La torture fut abolie, parce que c'est punir

(*) Voyez *Puissance*.

avant de connaître, & qu'il eſt abſurde de punir pour connaître ; parce que les Romains ne mettaient à la torture que les eſclaves ; parce que la torture eſt le moyen de ſauver le coupable & de perdre l'innocent.

On en était là quand *Mouſtapha III*, fils de *Mahmoud*, força l'impératrice d'interrompre ſon code pour le battre.

SECTION II.

J'AI tenté de découvrir quelque rayon de lumière dans les temps mythologiques de la Chine qui précèdent *Fohi*, & j'ai tenté en vain.

Mais en m'en tenant à *Fohi*, qui vivait environ trois mille ans avant l'ère nouvelle & vulgaire de notre occident ſeptentrional, je vois déjà des lois douces & ſages établies par un roi bienfeſant. Les anciens livres des cinq Kings, conſacrés par le reſpect de tant de ſiècles, nous parlent de ſes inſtitutions d'agriculture, de l'économie paſtorale, de l'économie domeſtique, de l'aſtronomie ſimple qui règle les ſaiſons, de la muſique qui, par des modulations différentes, appelle les hommes à leurs fonctions diverſes. Ce *Fohi* vivait inconteſtablement il y a cinq mille ans. Jugez de quelle antiquité devait être un peuple immenſe qu'un empereur inſtruiſait ſur tout ce qui pouvait faire ſon bonheur. Je ne vois dans ces lois que rien de doux, d'utile & d'agréable.

On me montre enſuite le code d'un petit peuple qui arrive, deux mille ans après, d'un

désert affreux sur les bords du Jourdain, dans un pays serré & hérissé de montagnes. Ses lois sont parvenues jusqu'à nous : on nous les donne tous les jours comme le modèle de la sagesse. En voici quelques-unes.

« De ne jamais manger d'onocrotal, ni de » charadre, ni de griffon, ni d'ixion, ni d'an- » guille, ni de lièvre, parce que le lièvre » rumine & qu'il n'a pas le pied fendu.

» De ne point coucher avec sa femme quand » elle a ses règles, sous peine d'être mis à mort » l'un & l'autre.

» D'exterminer sans miséricorde tous les » pauvres habitans du pays de Canaan qui ne les » connaissaient pas ; d'égorger tout, de mas- » sacrer tout, hommes, femmes, vieillards, » enfans, animaux, pour la plus grande gloire » de DIEU.

» D'immoler au Seigneur tout ce qu'on aura » voué en anathème au Seigneur, & de le » tuer sans pouvoir le racheter.

» De brûler les veuves qui, n'ayant pu être » remariées à leurs beaux-frères, s'en se- » raient consolées avec quelqu'autre juif sur le » grand chemin ou ailleurs, &c. &c. &c. » (*a*)

Un jésuite, autrefois missionnaire chez les Cannibales, dans le temps que le Canada

(*a*) C'est ce qui arriva à *Thamar* qui, étant voilée, coucha sur le grand chemin avec son beau-père *Juda*, dont elle fut méconnue. Elle devint grosse. *Juda* la condamna à être brûlée. L'arrêt était d'autant plus cruel que s'il eût été exécuté, notre Sauveur, qui descend en droite ligne de ce *Juda* & de cette *Thamar*, ne serait pas né ; à moins que tous les événemens de l'univers n'eussent été mis dans un autre ordre.

appartenait encore au roi de France, me contait qu'un jour, comme il expliquait ces lois juives à ses néophytes, un petit français imprudent, qui assistait au cathéchisme, s'avisa de s'écrier : *Mais voilà des lois de Cannibales.* Un des citoyens lui répondit : *Petit drôle, apprends que nous sommes d'honnêtes gens : nous n'avons jamais eu de pareilles lois. Et si nous n'étions pas gens de bien, nous te traiterions en citoyen de Canaan, pour t'apprendre à parler.*

Il appert, par la comparaison du premier code chinois & du code hébraïque, que les lois suivent assez les mœurs des gens qui les ont faites. Si les vautours & les pigeons avaient des lois, elles seraient sans doute différentes.

SECTION III.

Les moutons vivent en société fort doucement, leur caractère passe pour très-débonnaire, parce que nous ne voyons pas la prodigieuse quantité d'animaux qu'ils dévorent. Il est à croire même qu'ils les mangent innocemment & sans le savoir, comme lorsque nous mangeons d'un fromage de Sassenage; La république des moutons est l'image fidelle de l'âge d'or.

Un poulailler est visiblement l'Etat monarchique le plus parfait. Il n'y a point de roi comparable à un coq. S'il marche fièrement au milieu de son peuple, ce n'est point par vanité. Si l'ennemi approche, il ne donne point d'ordre à ses sujets d'aller se faire tuer pour

pour lui en vertu de sa certaine science & pleine puissance ; il y va lui-même, range ses poules derrière lui & combat jusqu'à la mort. S'il est vainqueur, c'est lui qui chante le *Te Deum*. Dans la vie civile, il n'y a rien de si galant, de si honnête, de si désintéressé. Il a toutes les vertus. A-t-il dans son bec royal un grain de blé, un vermisseau, il le donne à la première de ses sujettes qui se présente. Enfin, *Salomon* dans son férail n'approchait pas d'un coq de basse-cour.

S'il est vrai que les abeilles soient gouvernées par une reine à qui tous ses sujets font l'amour, c'est un gouvernement plus parfait encore.

Les fourmis passent pour une excellente démocratie. Elle est au-dessus de tous les autres Etats ; puisque tout le monde y est égal, & que chaque particulier y travaille pour le bonheur de tous.

La république des castors est encore supérieure à celle des fourmis, du moins si nous en jugeons par leurs ouvrages de maçonnerie.

Les singes ressemblent plutôt à des bâteleurs qu'à un peuple policé ; & ils ne paraissent pas être réunis sous des lois fixes & fondamentales, comme les espèces précédentes.

Nous ressemblons plus aux singes qu'à aucun autre animal, par le don de l'imitation, par la légéreté de nos idées, & par notre inconstance qui ne nous a jamais permis d'avoir des lois uniformes & durables.

Quand la nature forma notre espèce, & nous donna quelques instincts ; l'amour-propre pour notre conservation, la bienveillance pour la conservation des autres, l'amour qui est com-

mun avec toutes les espèces, & le don inexplicable de combiner plus d'idées que tous les animaux ensemble; après nous avoir ainsi donné notre lot, elle nous dit: Faites comme vous pourrez.

Il n'y a aucun bon code dans aucun pays. La raison en est évidente, les lois ont été faites à mesure, selon les temps, les lieux, les besoins, &c.

Quand les besoins ont changé, les lois qui sont demeurées sont devenues ridicules. Ainsi la loi qui défendait de manger du porc & de boire du vin, était très-raisonnable en Arabie, où le porc & le vin sont pernicieux; elle est absurde à Constantinople.

La loi qui donne tout le fief à l'aîné est fort bonne dans un temps d'anarchie & de pillage. Alors l'aîné est le capitaine du château que des brigands assailliront tôt ou tard; les cadets seront ses premiers officiers, les laboureurs ses soldats. Tout ce qui est à craindre, c'est que le cadet n'assassine ou n'empoisonne le seigneur salien son aîné, pour devenir à son tour le maître de la masure; mais ces cas sont rares, parce que la nature a tellement combiné nos instincts & nos passions, que nous avons plus d'horreur d'assassiner notre frère aîné que nous n'avons d'envie d'avoir sa place. Or, cette loi convenable à des possesseurs de donjons du temps de *Chilpéric*, est détestable quand il s'agit de partager des rentes dans une ville.

A la honte des hommes, on sait que les lois du jeu sont les seules qui soient par-tout justes, claires, inviolables & exécutées,

Pourquoi l'indien qui a donné les règles du jeu d'échecs, est-il obéi de bon gré dans toute la terre, & que les décrétales des papes, par exemple, sont aujourd'hui un objet d'horreur & de mépris ? c'est que l'inventeur des échecs combina tout avec justesse pour la satisfaction des joueurs, & que les papes, dans leurs décrétales, n'eurent en vue que leur seul avantage. L'indien voulut exercer également l'esprit des hommes & leur donner du plaisir ; les papes ont voulu abrutir l'esprit des hommes. Aussi le fond du jeu des échecs a subsisté le même depuis cinq mille ans, il est commun à tous les habitans de la terre ; & les décrétales ne sont reconnues qu'à Spolète, à Orviette, à Lorette, où le plus mince jurisconsulte les déteste & les méprise en secret.

SECTION IV.

Du temps de *Vespasien* & de *Tite*, pendant que les Romains éventraient les Juifs, un israëlite fort riche, qui ne voulait point être éventré, s'enfuit avec tout l'or qu'il avait gagné à son métier d'usurier, & emmena vers Eziongaber toute sa famille, qui consistait en sa vieille femme, un fils & une fille, il avait dans son train deux eunuques, dont l'un servait de cuisinier, l'autre était laboureur & vigneron. Un bon essénien, qui savait par cœur le Pentateuque, lui servait d'aumônier : tout cela s'embarqua dans le port d'Eziongaber, traversa la mer qu'on nomme Rouge, & qui ne l'est point, & entra dans le golfe Persique,

pour aller chercher la terre d'Ophir, sans savoir où elle était. Vous croyez bien qu'il survint une horrible tempête, qui poussa la famille hébraïque vers les côtes des Indes; le vaisseau fit naufrage à une des îles Maldives, nommée aujourd'hui Padrabranca, laquelle était alors déserte.

Le vieux richard & la vieille se noyèrent; le fils, la fille, les deux eunuques & l'aumônier se sauvèrent; on tira comme on put quelques provisions du vaisseau, on bâtit de petites cabanes dans l'île, & on y vécut assez commodément. Vous savez que l'île de Padrabranca est à cinq degrés de la ligne, & qu'on y trouve les plus gros cocos & les meilleurs ananas du monde; il était fort doux d'y vivre dans le temps qu'on égorgeait ailleurs le reste de la nation chérie; mais l'essénien pleurait en considérant que peut-être il ne restait plus qu'eux de juifs sur la terre, & que la semence d'*Abraham* allait finir.

Il ne tient qu'à vous de la ressusciter, dit le jeune juif, épousez ma sœur. Je le voudrais bien, dit l'aumônier, mais la loi s'y oppose. Je suis essénien, j'ai fait vœu de ne me jamais marier, la loi porte qu'on doit accomplir son vœu; la race juive finira si elle veut, mais certainement je n'épouserai point votre sœur, toute jolie qu'elle est.

Mes deux eunuques ne peuvent pas lui faire d'enfans, reprit le juif: je lui en ferai donc, s'il vous plaît; & ce sera vous qui bénirez le mariage.

J'aimerais mieux cent fois être éventré par les soldats romains, dit l'aumônier, que de

servir à vous faire commettre un inceste : si c'était votre sœur de père, encore passe, la loi le permet, mais elle est votre sœur de mère, cela est abominable.

Je conçois bien, répondit le jeune homme, que ce serait un crime à Jérusalem, où je trouverais d'autres filles ; mais dans l'île de Padrabranca, où je ne vois que des cocos, des ananas & des huîtres, je crois que la chose est très-permise. Le juif épousa donc sa sœur, & en eut une fille malgré les protestations de l'essénien ; ce fut l'unique fruit d'un mariage que l'un croyait très-légitime, & l'autre abominable.

Au bout de quatorze ans, la mère mourut ; le père dit à l'aumônier : Vous êtes-vous enfin défait de vos anciens préjugés ? voulez-vous épouser ma fille ? DIEU m'en préserve, dit l'essénien. Oh bien je l'épouserai donc moi, dit le père, il en sera ce qui pourra ; mais je ne veux pas que la semence d'*Abraham* soit réduite à rien. L'essénien, épouvanté de cet horrible propos, ne voulut plus demeurer avec un homme qui manquait à la loi & s'enfuit. Le nouveau marié avait beau lui crier : Demeurez mon ami, j'observe la loi naturelle, je sers la patrie, n'abandonnez pas vos amis ; l'autre le laissait crier, ayant toujours la loi dans la tête, & s'enfuit à la nage dans l'île voisine.

C'était la grande île d'Attole, très-peuplée, & très-civilisée ; dès qu'il aborda on le fit esclave. Il apprit à balbutier la langue d'Attole ; il se plaignit très-amèrement de la façon inhospitalière dont on l'avait reçu ; on lui dit que c'était la loi, & que depuis que l'île

avait été sur le point d'être surprise par les habitans de celle d'Ada, on avait sagement réglé que tous les étrangers qui aborderaient dans Attole seraient mis en servitude. Ce ne peut être une loi, dit l'essénien, car elle n'est pas dans le Pentateuque ; on lui répondit qu'elle était dans le digeste du pays, & il demeura esclave : il avait heureusement un très-bon maître fort riche, qui le traita bien, & auquel il s'attacha beaucoup.

Des assassins vinrent un jour pour tuer le maître & pour voler ses trésors ; ils demandèrent aux esclaves s'il était à la maison, & s'il avait beaucoup d'argent ? Nous vous jurons, dirent les esclaves, qu'il n'a point d'argent & qu'il n'est point à la maison ; mais l'essénien dit : La loi ne me permet pas de mentir ; je vous jure qu'il est à la maison & qu'il a beaucoup d'argent : ainsi le maître fut volé & tué. Les esclaves accusèrent l'essénien devant les juges, d'avoir trahi son patron ; l'essénien dit qu'il ne voulait mentir, & qu'il ne mentirait pour rien au monde ; & il fut pendu.

On me contait cette histoire & bien d'autres semblables dans le dernier voyage que je fis des Indes en France. Quand je fus arrivé, j'allai à Versailles pour quelques affaires ; je vis passer une belle femme suivie de plusieurs belles femmes. Quelle est cette belle femme, dis-je à mon avocat en parlement qui était venu avec moi ? car j'avais un procès en parlement à Paris, pour mes habits qu'on m'avait fait aux Indes, & je voulais toujours avoir mon avocat à mes côtés. C'est la fille du roi,

dit-il ; elle est charmante & bienfesante ; c'est bien dommage que dans aucun cas elle ne puisse jamais être reine de France. Quoi ! lui dis-je, si on avait le malheur de perdre tous ses parens & les princes du sang, (ce qu'à DIEU ne plaise) elle ne pourrait hériter du royaume de son père ? Non, dit l'avocat, la loi salique s'y oppose formellement. Et qui a fait cette loi salique ? dis-je à l'avocat. Je n'en sais rien, dit-il, mais on prétend que chez un ancien peuple nommé les Saliens, qui ne savaient ni lire ni écrire, il y avait une loi écrite qui disait qu'en terre salique fille n'héritait pas d'un aleu, & cette loi a été adoptée en terre non salique. Et moi, lui dis-je, je la casse ; vous m'avez assuré que cette princesse est charmante & bienfesante, donc elle aurait un droit incontestable à la couronne, si le malheur arrivait qu'il ne restât qu'elle du sang royal : ma mère a hérité de son père ; & je veux que cette princesse hérite du sien.

Le lendemain mon procès fut jugé en une chambre du parlement, & je perdis tout d'une voix ; mon avocat me dit que je l'aurais gagné tout d'une voix en une autre chambre. Voilà qui est bien comique, lui dis-je ; ainsi donc chaque chambre, chaque loi. Oui, dit-il, il y a vingt-cinq commentaires sur la coutume de Paris ; c'est-à-dire, on a prouvé vingt-cinq fois que la coutume de Paris est équivoque ; & s'il y avait vingt-cinq chambres de juges, il y aurait vingt-cinq jurisprudences différentes. Nous avons, continua-t-il, à quinze lieues de Paris une province nommée

Normandie, où vous auriez été tout autrement jugé qu'ici. Cela me donna envie de voir la Normandie. J'y allai avec un de mes frères : nous rencontrâmes à la première auberge un jeune homme qui se désespérait ; je lui demandai quelle était sa disgrace ? il me répondit que c'était d'avoir un frère aîné. Où est donc le grand malheur d'avoir un frère, lui dis-je ? mon frère est mon aîné, & nous vivons très-bien ensemble. Hélas ! monsieur, me dit-il, la loi donne tout ici aux aînés, & ne laisse rien aux cadets. Vous avez raison, lui dis-je, d'être fâché ; chez nous on partage également, & quelquefois les frères ne s'en aiment pas mieux.

Ces petites aventures me firent faire de belles & profondes réflexions sur les lois, & je vis qu'il en est d'elles comme de nos vêtemens ; il m'a fallu porter un doliman à Constantinople, & un justaucorps à Paris.

Si toutes les lois humaines sont de convention, disais-je, il n'y a qu'à bien faire ses marchés. Les bourgeois de Déli & d'Agra disent qu'ils ont fait un très-mauvais marché avec *Tamerlan :* les bourgeois de Londres se félicitent d'avoir fait un très-bon marché avec le roi *Guillaume* d'Orange. Un citoyen de Londres me disait un jour : c'est la nécessité qui fait les lois, & la force les fait observer. Je lui demandai si la force ne faisait pas aussi quelquefois des lois, & si *Guillaume* le bâtard & le conquérant ne leur avait pas donné des ordres sans faire de marché avec eux. Oui, dit-il, nous étions des bœufs alors, *Guillaume* nous mit un joug, & nous fit marcher à coups d'ai-

guillon ; nous avons depuis été changés en hommes, mais les cornes nous sont restées, & nous en frappons quiconque veut nous faire labourer pour lui, & non pas pour nous.

Plein de toutes ces réflexions, je me complaisais à penser qu'il y a une loi naturelle indépendante de toutes les conventions humaines : le fruit de mon travail doit être à moi ; je dois honorer mon père & ma mère ; je n'ai nul droit sur la vie de mon prochain, & mon prochain n'en a point sur la mienne, &c. Mais quand je songeai que depuis *Cordolaomor* jusqu'à *Mentzel*, colonel des housards, chacun tue loyalement & pille son prochain avec une patente dans sa poche, je fus très-affligé.

On me dit que parmi les voleurs il y avait des lois, & qu'il y en avait aussi à la guerre. Je demandai ce que c'était que ces lois de la guerre ? C'est, me dit-on, de pendre un brave officier qui aura tenu dans un mauvais poste sans canon contre une armée royale ; c'est de faire pendre un prisonnier, si on a pendu un des vôtres ; c'est de mettre à feu & à sang les villages qui n'auront pas apporté toute leur subsistance au jour marqué, selon les ordres du gracieux souverain du voisinage. Bon, dis-je, voilà l'*Esprit des lois*.

Après avoir été bien instruit, je découvris qu'il y a de sages lois par lesquelles un berger est condamné à neuf ans de galères pour avoir donné un peu de sel étranger à ses moutons. Mon voisin a été ruiné par un procès pour deux chênes qui lui appartenaient qu'il avait fait couper dans son bois, parce qu'il n'avait

pu obſerver une formalité, qu'il n'avait pu connaître ; ſa femme eſt morte dans la misère, & ſon fils traîne une vie plus malheureuſe. J'avoue que ces lois ſont juſtes, quoique leur exécution ſoit un peu dure ; mais je ſais mauvais gré aux lois qui autoriſent cent mille hommes à aller loyalement égorger cent mille voiſins. Il m'a paru que la plupart des hommes ont reçu de la nature aſſez de ſens commun pour faire des lois, mais que tout le monde n'a pas aſſez de juſtice pour faire de bonnes lois.

Aſſemblez d'un bout de la terre à l'autre les ſimples & tranquilles agriculteurs, ils conviendront tous aiſément qu'il doit être permis de vendre à ſes voiſins l'excédent de ſon blé, & que la loi contraire eſt inhumaine & abſurde ; que les monnaies repréſentatives des denrées ne doivent pas plus être altérées que les fruits de la terre ; qu'un père de famille doit être le maître chez ſoi ; que la religion doit raſſembler les hommes pour les unir, & non pour en faire des fanatiques & des perſécuteurs ; que ceux qui travaillent ne doivent pas ſe priver du fruit de leurs travaux pour en doter la ſuperſtition & l'oiſiveté : ils feront en une heure trente lois de cette eſpèce, toutes utiles au genre-humain.

Mais que *Tamerlan* arrive & ſubjugue l'Inde, alors vous ne verrez plus que des lois arbitraires. L'une accablera une province pour enrichir un publicain de *Tamerlan* ; l'autre fera un crime de lèſe-majeſté d'avoir parlé de la maîtreſſe du premier valet de chambre d'un raïa ; une troiſième ravira la moitié de la ré-

colte de l'agriculteur, & lui conteſtera le reſte; il y aura enfin des lois par leſquelles un appariteur tartare viendra ſaiſir vos enfans au berceau, fera du plus robuſte un ſoldat, & du plus faible un eunuque, & laiſſera le père & la mère ſans ſecours & ſans conſolation.

Or, lequel vaut le mieux d'être le chien de *Tamerlan* ou ſon ſujet? Il eſt clair que la condition de ſon chien eſt fort ſupérieure.

LOIS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES.

On a trouvé dans les papiers d'un juriſconſulte ces notes qui méritent peut-être un peu d'examen.

Que jamais aucune loi eccléſiaſtique n'ait de force que lorſqu'elle aura la ſanction expreſſe du gouvernement. C'eſt par ce moyen qu'Athènes & Rome n'eurent jamais de querelles religieuſes.

Ces querelles ſont le partage des nations barbares, ou devenues barbares.

Que le magiſtrat ſeul puiſſe permettre ou prohiber le travail les jours de fête, parce qu'il n'appartient pas à des prêtres de défendre à des hommes de cultiver leurs champs.

Que tout ce qui concerne les mariages dépende uniquement du magiſtrat, & que les prêtres s'en tiennent à l'auguſte fonction de les bénir.

Que le prêt à l'intérêt ſoit purement un objet de la loi civile, parce qu'elle ſeule préſide au commerce.

Que tous les eccléſiaſtiques ſoient ſoumis en

tous les cas au gouvernement, parce qu'ils sont sujets de l'Etat.

Que jamais on n'ait le ridicule honteux de payer à un prêtre étranger la première année du revenu d'une terre que des citoyens ont donnée à un prêtre concitoyen.

Qu'aucun prêtre ne puisse jamais ôter à un citoyen la moindre prérogative, sous prétexte que ce citoyen est pécheur, parce que le prêtre pécheur doit prier pour les pécheurs & non les juger.

Que les magistrats, les laboureurs & les prêtres payent également les charges de l'Etat, parce que tous appartiennent également à l'Etat.

Qu'il n'y ait qu'un poids, une mesure, une coutume.

Que les supplices des criminels soient utiles. Un homme pendu n'est bon à rien, & un homme condamné aux ouvrages publics sert encore la patrie, & est une leçon vivante.

Que toute loi soit claire, uniforme & précise : l'interpréter, c'est presque toujours la corrompre.

Que rien ne soit infame que le vice.

Que les impôts ne soient jamais que proportionnels.

Que la loi ne soit jamais en contradiction avec l'usage : car si l'usage est bon, la loi ne vaut rien. (*a*)

(*a*) Voyez le *Poëme de la loi naturelle*.

LOIS CRIMINELLES.

Il n'y a point d'année où quelques juges de province ne condamnent à une mort affreuse quelque père de famille innocent, & cela tranquillement, gaiement même, comme on égorge un dindon dans sa basse-cour. On a vu quelquefois la même chose à Paris. (*)

LOIS. (ESPRIT DES)

Il eût été à désirer que de tous les livres faits sur les lois, par *Bodin*, *Hobbes*, *Grotius*, *Puffendorf*, *Montesquieu*, *Barbeirac*, *Burlamaqui*, il en eût résulté quelque loi utile, adoptée dans tous les tribunaux de l'Europe, soit sur les successions, soit sur les contrats, sur les finances, sur les délits, &c. Mais ni les citations de *Grotius*, ni celles de *Puffendorf*, ni celles de l'Esprit des lois, n'ont jamais produit une sentence du châtelet de Paris, ou de l'*old baili* de Londres. On s'appesantit avec *Grotius*, on passe quelques momens agréablement avec *Montesquieu*; & si on a un procès, on court chez son avocat.

On a dit que la lettre tuait & que l'esprit vivifiait, mais dans le livre de *Montesquieu* l'esprit égare, & la lettre n'apprend rien.

(*) Voyez sur cette matière la *Méprise d'Arras*, 2e. vol. de *Politique & Législation*, page 355.

Des citations fausses dans l'Esprit des lois, des conséquences fausses que l'auteur en tire, & de plusieurs erreurs qu'il est important de découvrir.

Il fait dire à *Denis* d'Halycarnasse que, selon *Isocrate*, *Solon ordonna qu'on choisirait les juges dans les quatre classes des Athéniens.* *Denis* d'Halycarnasse n'en a pas dit un seul mot; voici ses paroles: *Isocrate, dans sa harangue, rapporte que Solon & Clistène n'avaient donné aucune puissance aux scélérats, mais aux gens de bien.* Qu'importe d'ailleurs ce qu'*Isocrate* a pu dire dans une déclamation?

A Gènes la banque de St George est gouvernée par le peuple, ce qui lui donne une grande influence. Cette banque est gouvernée par six classes de nobles appelées *migistratures.*

On sait que la mer, qui semble vouloir couvrir la terre, est arrêtée par les moindres herbes & par les moindres graviers.

On ne sait point cela; on sait que la mer est arrêtée par les lois de la gravitation, qui ne sont ni gravier ni herbe.

Les Anglais, pour favoriser la liberté, ont ôté toutes les puissances intermédiaires qui formaient leur monarchie.

Au contraire, ils ont consacré la prérogative de la chambre haute, & conservé la plupart des anciennes juridictions qui forment des puissances intermédiaires.

L'établissement d'un visir est dans un Etat despotique une loi fondamentale.

Un critique judicieux a remarqué que c'eſt comme ſi on diſait que l'office des maires du palais était une loi fondamentale. *Conſtantin* était plus que deſpotique, & n'eut point de grand-viſir. *Louis XIV* était un peu deſpotique, & n'eut point de premier miniſtre. Les papes ſont aſſez deſpotiques, & en ont rarement. Il n'y en a point dans la Chine, que l'auteur regarde comme un empire deſpotique. Il n'y en eut point chez le czar *Pierre I*, & perſonne ne fut plus deſpotique que lui. Le turc *Amurat II* n'avait point de grand-viſir. *Gengis-kan* n'en eut jamais.

La vénalité des charges eſt bonne dans les Etats monarchiques, parce qu'elle fait faire comme un métier de famille ce qu'on ne voudrait pas entreprendre pour la vertu.

Eſt-ce *Monteſquieu* qui a écrit ces lignes honteuſes ? quoi ! parce que les folies de *François I* avaient dérangé ſes finances, il fallait qu'il vendît à de jeunes ignorans le droit de décider de la fortune, de l'honneur & de la vie des hommes ! quoi ! cet opprobre devient *bon* dans la monarchie ? & la place de magiſtrat devient un métier de famille ? ſi cette infamie était ſi bonne, elle aurait au moins été adoptée par quelqu'autre monarchie que la France. Il n'y a pas un ſeul Etat ſur la terre qui ait oſé ſe couvrir d'un tel opprobre. Ce monſtre eſt né de la prodigalité d'un roi devenu indigent, & de la vanité de quelques bourgeois dont les pères avaient de l'argent. On a toujours attaqué cet infame abus par des cris impuiſſans, parce qu'il eût fallu rembourſer les offices qu'on avait vendus. Il eût mieux valu mille

fois, dit un grand jurisconsulte, vendre le trésor de tous les couvens & l'argenterie de toutes les églises, que de vendre la justice. Lorsque *François I* prit la grille d'argent de *St Martin*, il ne fit tort à personne ; *St Martin* ne se plaignit point ; il se passe très-bien de sa grille : mais vendre la place de juge, & faire jurer à ce juge qu'il ne l'a pas achetée, c'est une bassesse sacrilége.

Plaignons *Montesquieu* d'avoir déshonoré son ouvrage par de tels paradoxes : mais pardonnons-lui. Son oncle avait acheté une charge de président en province, & il la lui laissa. On retrouve l'homme par-tout. Nul de nous n'est sans faiblesse.

Pour les vertus, Aristote ne peut croire qu'il y en ait de propres aux esclaves.

Aristote dit en termes exprès : *Il faut qu'ils aient les vertus nécessaires à leur état, la tempérance & la vigilance.* De la républiq. liv. I, chap. XIII.

Je trouve dans Strabon, que quand à Lacédémone une sœur épousait son frère, elle avait pour sa dot la moitié de la portion de son frère.

Strabon parle ici des Crétois, & non des Lacédémoniens.

Il faut dire à *Xénophon, que dans Athènes un homme riche serait au désespoir qu'on crût qu'il dépendît du magistrat.*

Xénophon en cet endroit ne parle point d'Athènes. Voici ses paroles : *Dans les autres villes, les puissans ne veulent pas qu'on les soupçonne de craindre les magistrats.*

Les lois de Venise défendent aux nobles le commerce.

» Les

« Les anciens fondateurs de notre républi-
» que, & nos législateurs eurent grand soin
» de nous exercer dans les voyages & le trafic
» de mer. La première noblesse avait coutume
» de naviger, soit pour exercer le commerce,
» soit pour s'instruire. » (a)

Sagredo dit la même chose.

Les mœurs & non les lois sont qu'aujourd'hui les nobles en Angleterre & à Venise ne s'adonnent presque point au commerce.

Voyez avec quelle industrie le gouvernement moscovite cherche à sortir du despotisme, &c.

Est-ce en abolissant le patriarchat & la milice entière des strélitz, en étant le maître absolu des troupes, des finances & de l'Eglise, dont les desservans ne sont payés que du trésor impérial; & enfin en fesant des lois qui rendent cette puissance aussi sacrée que forte? Il est triste que dans tant de citations & dans tant d'axiomes, le contraire de ce que dit l'auteur soit presque toujours le vrai. Quelques lecteurs instruits s'en sont aperçus: les autres se sont laissés éblouir, & on dira pourquoi.

Le luxe de ceux qui n'auront que le nécessaire sera égal à zéro. Celui qui aura le double du nécessaire, aura un luxe égal à un. Celui qui aura le double de ce dernier, aura un luxe égal à trois, &c.

Il aura trois au-delà du nécessaire de l'autre, mais il ne s'ensuit pas qu'il ait trois de luxe; car il peut avoir trois d'avarice; il peut mettre ce trois dans le commerce; il peut le faire valoir pour marier ses filles. Il ne faut pas

(a) Voyez l'histoire de Venise par le noble *Peruta*.

soumettre de telles propositions à l'arithmétique : c'est une charlatanerie misérable.

A Venise, les lois forcent les nobles à la modestie ; ils sont tellement accoutumés à l'épargne qu'il n'y a que les courtisanes qui puissent les forcer à donner de l'argent.

Quoi ! l'esprit des lois à Venise serait de ne dépenser qu'en filles ! Quand Athènes fut riche, il y eut beaucoup de courtisanes. Il en fut de même à Venise & à Rome, aux quatorze, quinze & seizième siècles. Elles y sont moins en crédit aujourd'hui, parce qu'il y a moins d'argent. Est-ce là l'esprit des lois ?

Les Suions, nation germanique, rendent honneur aux richesses, ce qui fait qu'ils vivent sous le gouvernement d'un seul. Cela signifie bien que le luxe est singulièrement propre aux monarchies, & qu'il n'y faut point de lois somptuaires.

Les Suions, selon *Tacite*, étaient des habitans d'une île de l'Océan au-delà de la Germanie. *Suinonum hinc civitates in ipso Oceano.* Guerriers valeureux & bien armés, ils ont encore des flottes. *Præter viros armaque classibus valent.* Les riches y sont considérés. *Est & opibus honos.* Ils n'ont qu'un chef ; *eosque unus imperitat.*

Ces barbares que *Tacite* ne connaissait point, qui, dans leur petit pays, n'avaient qu'un seul chef, & qui préféraient le possesseur de cinquante vaches à celui qui n'en avait que douze, ont-ils le moindre rapport avec nos monarchies & nos lois somptuaires ?

Les Samnites avaient une belle coutume, & qui devait produire d'admirables effets. Le jeune

homme déclaré le meilleur prenait pour sa femme la fille qu'il voulait. Celui qui avait les suffrages après lui choisissait encore, ainsi de suite.

L'auteur a pris les Sunites, peuple de Scythie, pour les Samnites voisins de Rome. Il cite *Nicolas* de Damas, qui cite *Stobée*; & on sait d'ailleurs que *Stobée* n'est pas un bon garant. Cette belle coutume d'ailleurs serait très-préjudiciable dans tout Etat policé: car si le garçon déclaré le meilleur avait trompé les juges, si la fille ne voulait pas de lui, s'il n'avait pas de bien, s'il déplaisait au père & à la mère, que d'inconvéniens & que de suites funestes!

Si on veut lire l'admirable ouvrage de Tacite sur les mœurs des Germains, on verra que c'est d'eux que les Anglais ont tiré l'idée de leur gouvernement politique. Ce beau système a été trouvé dans les bois.

La chambre des pairs & celle des communes, la cour d'équité trouvées dans les bois! on ne l'aurait pas deviné. Sans doute les Anglais doivent aussi leurs escadres & leur commerce aux mœurs des Germains; & les sermons de *Tillotson* à ces pieuses sorcières germaines qui sacrifiaient les prisonniers, & qui jugeaient du succès d'une campagne par la manière dont leur sang coulait. Il faut croire aussi qu'ils doivent leurs belles manufactures à la louable coutume des Germains qui aimaient mieux vivre de rapine que de travailler, comme le dit *Tacite*.

Aristote met au rang des monarchies l'empire des Perses & Lacédémone. Mais qui ne voit

que l'une était un Etat despotique, & l'autre une république ?

Qui ne voit au contraire que Lacédémone eut un seul roi pendant quatre cents ans, ensuite deux rois jusqu'à l'extinction de la race des *Héraclides*, ce qui fait une période d'environ mille années ? On sait bien que nul roi n'était despotique de droit, pas même en Perse : mais tout prince dissimulé, hardi, & qui a de l'argent, devient despotique en peu de temps en Perse & à Lacédémone ; & voilà pourquoi *Aristote* distingue des républiques tout Etat qui a des chefs perpétuels & héréditaires.

Un ancien usage des Romains défendait de faire mourir les filles qui n'étaient pas nubiles.

Il se trompe. *More tradito nefas virgines strangulari ;* défense d'étrangler les filles, nubiles ou non.

Tibère trouva l'expédient de les faire violer par le bourreau.

Tibère n'ordonna point au bourreau de violer la fille de *Séjan*. Et s'il est vrai que le bourreau de Rome ait commis cette infamie dans la prison, il n'est nullement prouvé que ce fut sur une lettre de cachet de *Tibère*. Quel besoin avait-il d'une telle horreur ?

En Suisse on ne paye point de tributs, mais on en sait la raison particulière. Dans ces montagnes stériles, les vivres sont si chers & le pays si peuplé, qu'un suisse paye quatre fois plus à la nature qu'un turc ne paye au sultan.

Tout cela est faux. Il n'y a aucun impôt en Suisse ; mais chacun paye les dîmes, les cens, les lods & ventes qu'on payait aux ducs de *Zéringue* & aux moines. Les montagnes, ex-

cepté les glacières, sont de fertiles pâturages; elles sont la richesse du pays. La viande de boucherie est environ la moitié moins chère qu'à Paris. On ne sait ce que l'auteur entend quand il dit qu'un suisse paye quatre fois plus à la nature qu'un turc au sultan. Il peut boire quatre fois plus qu'un turc; car il a le vin de la Côte, & l'excellent vin de la Vaux.

Les peuples des pays chauds sont timides comme les vieillards, ceux des pays froids sont courageux comme les jeunes gens.

Il faut bien se garder de laisser échapper de ces propositions générales. Jamais on n'a pu faire aller à la guerre un lapon, un samoïède; & les Arabes conquirent en quatre-vingts ans plus de pays que n'en possédait l'empire romain. Les Espagnols en petit nombre battirent à la bataille de Mulberg les soldats du nord de l'Allemagne. Cet axiome de l'auteur est aussi faux que tous ceux du climat. (*)

Lopez de Gama avoue que le droit sur lequel les Espagnols ont fondé l'esclavage des Américains, est qu'ils trouvèrent près de Ste Marthe des paniers où les habitans avaient mis quelques denrées, comme des cancres, des limaçons, des sauterelles. Les vainqueurs en firent un crime aux vaincus, outre qu'ils fumaient du tabac, & qu'ils ne se fesaient pas la barbe à l'espagnole.

Il n'y a rien dans *Lopez de Gama* qui donne la moindre idée de cette sottise. Il est trop ridicule d'inférer dans un ouvrage sérieux de

(*) Voyez *Climat*.

pareils traits qui ne seraient pas supportables même dans les *Lettres persanes*.

C'est sur l'idée de la religion que les Espagnols fondèrent le droit de rendre tant de peuples esclaves, car ces brigands, qui voulaient absolument être brigands & chrétiens, étaient fort dévots.

Ce n'est donc pas sur ce que les Américains ne se faisaient pas la barbe à l'espagnole, & qu'ils fumaient du tabac ; ce n'est donc point parce qu'ils avaient quelques paniers de limaçons & de sauterelles.

Ces contradictions fréquentes coûtent trop peu à l'auteur.

Louis XIII se fit une peine extrême de la loi qui rendait esclaves les nègres de ses colonies ; mais quand on lui eut bien mis dans l'esprit que c'était la voie la plus sûre de les convertir, il y consentit.

Où l'imagination de l'auteur a-t-elle pris cette anecdote ? La première concession pour la traite des nègres est du 11 novembre 1673. *Louis XIII* était mort en 1643. Cela ressemble au refus de *François I* d'écouter *Christophe Colomb* qui avait découvert les îles Antilles avant que *François I* naquît.

Perry dit que les Moscovites se vendent très-aisément : j'en sais bien la raison, c'est que leur liberté ne vaut rien.

Nous avons déjà rémarqué, à l'article *Esclavage* que *Perry* ne dit pas un mot de tout ce que l'auteur de l'Esprit des lois lui fait dire.

C'est à Achem que tout le monde cherche à se vendre.

Nous avons remarqué encore que rien n'eſt plus faux. Tous ces exemples pris au haſard chez les peuples d'Achem, de Bantam, de Ceylan, de Borneo, des îles Moluques, des Philippines, tous copiés d'après des voyageurs très-mal inſtruits, & tous falſifiés, ſans en excepter un ſeul, ne devaient pas aſſurément entrer dans un livre où l'on promet de nous développer les lois de l'Europe.

Dans les Etats mahométans, on eſt non-ſeulement maître de la vie & des biens des femmes eſclaves, mais encore de ce qu'on appelle leur vertu & leur honneur.

Où a-t-il pris cette étrange aſſertion qui eſt de la plus grande fauſſeté? Le ſura, ou chapitre XXIV de l'Alcoran, intitulé *la Lumière*, dit expreſſément: *Traitez bien vos eſclaves, & ſi vous voyez en eux quelque mérite, partagez avec eux les richeſſes que* DIEU *vous a données. Ne forcez pas vos femmes eſclaves à ſe proſtituer à vous, &c.*

A Conſtantinople, on punit de mort le maître qui a tué ſon eſclave, à moins qu'il ne ſoit prouvé que l'eſclave a levé la main ſur lui. Une femme eſclave qui prouve que ſon maître l'a violée eſt déclarée libre avec des dédommagemens.

A Patane, la lubricité des femmes eſt ſi grande que les hommes ſont obligés de ſe faire certaines garnitures pour ſe mettre à l'abri de leurs entrepriſes.

Peut-on rapporter ſérieuſement cette impertinente extravagance? Quel eſt l'homme qui ne pourrait ſe défendre des aſſauts d'une femme débauchée ſans s'armer d'un cadenas! quelle

pitié ! & remarquez que le voyageur nommé *Sprinkel*, qui seul a fait ce conte absurde, dit en propres mots, *que les maris à Patane sont extrêmement jaloux de leurs femmes, & qu'ils ne permettent pas à leurs meilleurs amis de les voir, elles ni leurs filles.*

Quel esprit des lois, que de grands garçons qui cadenassent leurs hauts-de-chausses, de peur que les femmes ne viennent y fouiller dans la rue !

Les Carthaginois, au rapport de Diodore, trouvèrent tant d'argent dans les Pyrenées, qu'ils en forgèrent les ancres de leurs vaisseaux.

L'auteur cite le sixième livre de *Diodore*, & ce sixième livre n'existe pas. *Diodore* au cinquième parle des Phéniciens, & non pas des Carthaginois.

On n'a jamais remarqué de jalousie aux Romains sur le commerce. Ce fut comme nation rivale, & non comme commerçante, qu'ils attaquèrent Carthage.

Ce fut comme nation commerçante & guerrière, ainsi que le prouve le savant *Huet* dans son traité sur le commerce des anciens. Il prouve que long-temps avant la première guerre punique les Romains s'étaient adonnés au commerce.

On voit dans le traité qui finit la première guerre punique, que Carthage fit principalement attention à garder l'empire de la mer, & Rome celui de la terre.

Ce traité est de l'an 510 de Rome. Il y est dit que les Carthaginois ne pourraient naviger vers aucune île près de l'Italie, & qu'ils évacueraient la Sicile. Ainsi les Romains eurent l'empire de la mer,

mer, pour lequel ils avaient combattu. Et *Monteſquieu* a préciſément pris le contre-pied d'une vérité hiſtorique la mieux conſtatée.

Hannon, dans la négociation avec les Romains, déclara que les Carthaginois ne ſouffriraient pas que les Romains ſe lavaſſent les mains dans les mers de Sicile.

L'auteur fait ici un anachroniſme de vingt-deux ans. La négociation d'*Hannon* eſt de l'an 488 de Rome, & le traité de paix dont il eſt queſtion de 510. (*)

Il ne fut pas permis aux Romains de naviger au-delà du beau promontoire. Il leur fut défendu de trafiquer en Sicile, en Sardaigne, en Afrique, excepté à Carthage.

L'auteur fait ici un anachroniſme de deux cents ſoixante & cinq ans. C'eſt d'après *Polybe* que l'auteur rapporte ce traité conclu l'an de Rome 245, ſous le conſulat de *Junius Brutus*, immédiatement après l'expulſion des rois; encore les conditions ne ſont-elles pas fidellement rapportées. *Carthaginem verò & in cætera Africæ loca quæ cis-promontorium erant; item in Sardiniam atque Siciliam ubi Carthaginenſes imperabant navigare mercimonii cauſâ licebat.* Il fut permis aux Romains de naviger pour leur commerce à Carthage, ſur toutes les côtes de l'Afrique en-deçà du promontoire, de même que ſur les côtes de la Sardaigne & de la Sicile qui obéiſſaient aux Carthaginois.

Ce mot ſeul *mercimonii cauſâ, pour raiſon de leur commerce*, démontre que les Romains

(*) Voyez *Polybe*.

étaient occupés des intérêts du commerce dès la naissance de la république.

N. B. Tout ce que dit l'auteur sur le commerce ancien & moderne est extrêmement erroné.

Je passe un nombre prodigieux de fautes capitales sur cette matière, quelques importantes qu'elles soient, parce qu'un des plus célébres négocians de l'Europe s'occupe à les relever dans un livre qui sera très-utile.

La stérilité du terrain d'Athènes y établit le gouvernement populaire, & la fertilité de celui de Lacédémone le gouvernement aristocratique.

Où a-t-il pris cette chimère? Nous tirons encore aujourd'hui d'Athènes esclave, du coton, de la soie, du riz, du blé, de l'huile, des cuirs; & du pays de Lacédémone rien. Athènes était vingt fois plus riche que Lacédémone. A l'égard de la bonté du sol, il faut y avoir été pour l'apprécier. Mais jamais on n'attribua la forme d'un gouvernement au plus ou moins de fertilité d'un terrain. Venise avait très-peu de blé quand les nobles gouvernèrent. Gènes n'a pas assurément un sol fertile, & c'est une aristocratie. Genève tient plus de l'Etat populaire, & n'a pas de son cru de quoi se nourrir quinze jours. La Suède pauvre a été long-temps sous le joug de la monarchie, tandis que la Pologne fertile fut une aristocratie. Je ne conçois pas comment on peut ainsi établir de prétendues règles continuellement démenties par l'expérience. Presque tout le livre, il faut l'avouer, est fondé sur des suppositions que la moindre attention détruirait.

La féodalité est un événement arrivé une fois dans le monde, & qui n'arrivera peut-être jamais, &c.

Nous trouvons la féodalité, les bénéfices militaires établis sous *Alexandre Sévère*, sous les rois lombards, sous *Charlemagne*, dans l'empire ottoman, en Perse, dans le Mogol, au Pégu; & en dernier lieu *Catherine II* Impératrice de Russie a donné en fief pour quelque temps, la Moldavie que ses armes ont conquise.

Chez les Germains il y avait des vassaux & non pas des fiefs. Les fiefs étaient des chevaux de bataille, des armes, des repas.

Quelle idée! il n'y a point de vassalité sans terre. Un officier à qui son général aura donné à souper, n'est pas pour cela son vassal.

Du temps du roi Charles IX, il y avait vingt millions d'hommes en France.

Il donne *Puffendorf* pour garant de cette assertion; *Puffendorf* va jusqu'à vingt-neuf millions, & il avait copié cette exagération d'un de nos auteurs qui se trompait d'environ quatorze à quinze millions. La France ne comptait point alors au nombre de ses provinces la Lorraine, l'Alsace, la Franche-Comté, la moitié de la Flandre, l'Artois, le Cambresis, le Roussillon, le Béarn; & aujourd'hui qu'elle possède tous ces pays, elle n'a pas vingt millions d'habitans, suivant le dénombrement des feux exactement fait en 1751. Cependant elle n'a jamais été si peuplée, & cela est prouvé par la quantité de terrains mis en valeur depuis *Charles IX.*

En Europe les empires n'ont jamais pu subsister.

Cependant l'empire romain s'y eſt maintenu cinq cents ans, & l'empire turc y domine depuis l'an 1453.

La cauſe de la durée des grands empires en Aſie, c'eſt qu'il n'y a que de grandes plaines.

Il ne s'eſt pas ſouvenu des montagnes qui traverſent la Natolie & la Syrie, du Caucaſe, du Taurus, de l'Ararat, de l'Immaüs, du Saron, dont les branches couvrent l'Aſie.

En Eſpagne on a défendu les étoffes d'or & d'argent. Un pareil décret ſerait ſemblable à celui que feraient les Etats de Hollande, s'ils défendaient la conſommation de la cannelle.

On ne peut faire une comparaiſon plus fauſſe, ni dire une choſe moins politique. Les Eſpagnols n'avaient point de manufactures; ils auraient été obligés d'acheter ces étoffes de l'étranger. Les Hollandais, au contraire, ſont les ſeuls poſſeſſeurs de la cannelle. Ce qui était raiſonnable en Eſpagne eût été abſurde en Hollande.

Je n'entrerai point dans la diſcuſſion de l'ancien gouvernement des Francs vainqueurs des Gaulois; dans ce chaos de coutumes toutes bizarres, toutes contradictoires; dans l'examen de cette barbarie, de cette anarchie qui a duré ſi long-temps, & ſur leſquelles il y a autant de ſentimens différens que nous en avons en théologie. On n'a perdu que trop de temps à deſcendre dans ces abymes de ruines. Et l'auteur de l'Eſprit des lois a dû s'y égarer comme les autres.

Je viens à la grande querelle entre l'abbé

Dubos, digne secrétaire de l'académie française, & le président de *Montesquieu*, digne membre de cette académie. Le membre se moque beaucoup du secrétaire, & le regarde comme un visionnaire ignorant. Il me paraît que l'abbé *Dubos* est très-savant & très-circonspect; il me paraît sur-tout que *Montesquieu* lui fait dire ce qu'il n'a jamais dit, & cela selon sa coutume de citer au hasard & de citer faux.

Voici l'accusation portée par *Montesquieu* contre *Dubos*.

M. l'abbé Dubos veut ôter toute espèce d'idée que les Francs soient entrés dans les Gaules en conquérans. Selon lui nos rois, appelés par les peuples, n'ont fait que se mettre à la place & succéder aux droits des empereurs romains.

Un homme plus instruit que moi a remarqué avant moi que jamais *Dubos* n'a prétendu que les Francs fussent partis du fond de leur pays pour venir se mettre en possession de l'empire des Gaules, par l'aveu des peuples, comme on va recueillir une succession. *Dubos* dit tout le contraire: il prouve que *Clovis* employa les armes, les négociations, les traités & même les concessions des empereurs romains, résidans à Constantinople, pour s'emparer d'un pays abandonné. Il ne le ravit point aux empereurs romains, mais aux barbares, qui sous *Odoacre* avaient détruit l'empire.

Dubos dit que dans quelque partie des Gaules voisine de la Bourgogne on désirait la domination des Francs: mais c'est précisément ce qui est attesté par *Grégoire* de Tours. *Cum jam terror Francorum resonaret in his partibus*,

& omnes eos amore desiderabili cuperent regnare, sanctus Aprunculus Lingonicæ civitatis episcopus apud Burgundiones cœpit haberi suspectus; cumque odium de die in diem cresceret, justum est ut clam gladio feriretur. Greg. Tur. hist. lib. 2, cap. 23.

Montesquieu reproche à *Dubos* qu'il ne saurait montrer l'existence de la république armorique : cependant *Dubos* l'a prouvée incontestablement par plusieurs monumens, & surtout par cette citation exacte de l'historien *Zozime*, liv. 6. *Totus tractus armorichus cæteræque Gallorum provinciæ Britannos imitatæ, consimili se modo liberârunt, ejectis magistratibus romanis, & sibi quâdam republicâ pro arbitrio constitutâ.*

Montesquieu regarde comme une grande erreur dans *Dubos* d'avoir dit que *Clovis* succéda à *Childéric* son père dans la dignité de maître de la milice romaine en Gaule : mais jamais *Dubos* n'a dit cela. Voici ses paroles : *Clovis parvint à la couronne des Francs à l'âge de seize ans, & cet âge ne l'empêcha point d'être revêtu, peu de temps après, des dignités militaires de l'empire romain que Childéric avait exercées, & qui étaient selon l'apparence des emplois dans la milice. Dubos* se borne ici à une conjecture qui se trouve ensuite appuyée sur des preuves évidentes.

En effet, les empereurs étaient accoutumés depuis long-temps à la triste nécessité d'opposer des barbares à d'autres barbares, pour tâcher de les exterminer les uns par les autres. *Clovis* même eut à la fin la dignité de consul : il respecta toujours l'empire romain, même en

s'emparant d'une de ses provinces. Il ne fit point frapper de monnaie en son propre nom ; toutes celles que nous avons de *Clovis*, sont de *Clovis II* ; & les nouveaux rois francs ne s'attribuèrent cette marque de puissance indépendante qu'après que *Justinien*, pour se les attacher à lui, & pour les employer contre les Ostrogoths d'Italie, leur eut fait une cession des Gaules en bonne forme.

Montesquieu condamne sévèrement l'abbé *Dubos* sur la fameuse lettre de *Rémi*, évêque de Rheims, qui s'entendit toujours avec *Clovis* & qui le baptisa depuis. Voici cette lettre importante.

« Nous apprenons de la renommée que vous » vous êtes chargé de l'administration des af- » faires de la guerre, & je ne suis pas surpris » de vous voir être ce que vos pères ont » été. Il s'agit maintenant de répondre aux » vues de la Providence, qui récompense » votre modération, en vous élevant à une » dignité si éminente. C'est la fin qui couronne » l'œuvre. Prenez donc pour vos conseillers » des personnes dont le choix fasse honneur » à votre discernement. Ne faites point d'exac- » tions dans votre bénéfice militaire. Ne dis- » putez point la préséance aux évêques dont » les diocèses se trouvent dans votre dépar- » tement, & prenez leurs conseils dans les » occasions. Tant que vous vivrez en bonne » intelligence avec eux, vous trouverez toute » sorte de facilité dans l'exercice de votre » emploi, &c. »

On voit évidemment par cette lettre que *Clovis*, jeune roi des Francs, était officier

de l'empereur *Zénon*; qu'il était grand-maître de la milice impériale, charge qui répond à celle de notre colonel général; que *Rémi* voulait le ménager, se liguer avec lui, le conduire & s'en servir comme d'un protecteur contre les prêtres eusébiens de la Bourgogne, & que par conséquent *Montesquieu* a grand tort de se moquer tant de l'abbé *Dubos* & de faire semblant de le mépriser. Mais enfin il vient un temps où la vérité s'éclaircit.

Après avoir vu qu'il y a des erreurs comme ailleurs dans l'*Esprit des lois*, après que tout le monde est convenu que ce livre manque de méthode, qu'il n'y a nul plan, nul ordre, & qu'après l'avoir lu on ne sait guère ce qu'on a lu, il faut rechercher quel est son mérite, & quelle est la cause de sa grande réputation.

C'est premièrement qu'il est écrit avec beaucoup d'esprit, & que tous les autres livres sur cette matière sont ennuyeux. C'est pourquoi nous avons déjà remarqué qu'une dame, qui avait autant d'esprit que *Montesquieu*, disait que son livre était *de l'esprit sur les lois*. On ne l'a jamais mieux défini.

Une raison beaucoup plus forte encore, c'est que ce livre plein de grandes vues attaque la tyrannie, la superstition & la maltote, trois choses que les hommes détestent. L'auteur console des esclaves en plaignant leurs fers; & les esclaves le bénissent.

Ce qui lui a valu les applaudissemens de l'Europe, lui a valu aussi les invectives des fanatiques.

Un de ses plus acharnés & de ses plus absurdes ennemis, qui contribua le plus par ses

fureurs à faire reſpecter le nom de *Monteſquieu* dans l'Europe, fut le gazettier des convulſionnaires. Il le traita de *ſpinoſiſte* & de *déiſte*, c'eſt-à-dire, il l'accuſa de ne pas croire en DIEU, & de croire en DIEU.

Il lui reproche d'avoir eſtimé *Marc-Aurèle*, *Epictète* & les ſtoïciens, & de n'avoir jamais loué *Janſénius*, l'abbé de *St Cyran* & le père *Queſnel*.

Il lui fait un crime irrémiſſible d'avoir dit que *Bayle* eſt un grand-homme.

Il prétend que l'*Eſprit des lois* eſt un de ces ouvrages monſtrueux, dont la France n'eſt inondée que depuis la bulle *Unigenitus* qui a corrompu toutes les conſciences.

Ce gredin, qui de ſon grenier tirait au moins trois cents pour cent de ſa gazette eccléſiaſtique, déclama comme un ignorant contre l'intérêt de l'argent au taux du roi. Il fut ſecondé par quelques cuiſtres de ſon eſpèce; ils finirent par reſſembler aux eſclaves qui ſont aux pieds de la ſtatue de *Louis XIV*; ils ſont écraſés, & ils ſe mordent les mains.

Monteſquieu a preſque toujours tort avec les ſavans, parce qu'il ne l'était pas: mais il a toujours raiſon contre les fanatiques & contre les promoteurs de l'eſclavage. L'Europe lui en doit d'éternels remercîmens.

On nous demande pourquoi donc nous avons relevé tant de fautes dans ſon ouvrage. Nous répondons, c'eſt parce que nous aimons la vérité à laquelle nous devons les premiers égards. Nous ajoutons que les fanatiques ignorans, qui ont écrit contre lui avec tant d'amer-

tume & d'insolence, n'ont connu aucune de ses véritables erreurs, & que nous révérons avec les honnêtes gens de l'Europe tous les passages après lesquels ces dogues du cimetière de *St Médard* ont aboyé.

LUXE.

SECTION PREMIÈRE.

DANS un pays où tout le monde allait pieds nus, le premier qui se fit faire une paire de souliers avait-il du luxe? n'était-ce pas un homme très-sensé & très-industrieux?

N'en est-il pas de même de celui qui eut la première chemise? pour celui qui la fit blanchir & repasser, je le crois un génie plein de ressources, & capable de gouverner un Etat.

Cependant ceux qui n'étaient pas accoutumés à porter des chemises blanches, le prirent pour un riche efféminé qui corrompait la nation.

Gardez-vous du luxe, disait *Caton* aux Romains; vous avez subjugué la province du Phase; mais ne mangez jamais de faisans. Vous avez conquis le pays où croît le coton, couchez sur la dure. Vous avez volé à main armée l'or, l'argent & les pierreries de vingt nations, ne soyez jamais assez sots pour vous en servir. Manquez de tout après avoir tout pris. Il faut que les voleurs de grand chemin soient vertueux & libres.

Lucullus lui répondit : Mon ami, souhaite plutôt que *Crassus*, *Pompée*, *César* & moi nous dépensions tout en luxe. Il faut bien que les grands voleurs se battent pour le partage des dépouilles. Rome doit être asservie, mais elle le sera bien plutôt & bien plus surement par l'un de nous si nous fesons valoir comme toi notre argent, que si nous le dépensons en superfluités & en plaisirs. Souhaite que *Pompée* & *César* s'appauvrissent assez pour n'avoir pas de quoi soudoyer des armées.

Il n'y a pas long-temps qu'un homme de Norvége reprochait le luxe à un Hollandais. Qu'est devenu, disait-il, cet heureux temps où un négociant, partant d'Amsterdam pour les grandes Indes, laissait un quartier de bœuf fumé dans sa cuisine & le retrouvait à son retour ? Où sont vos cuillers de bois & vos fourchettes de fer ? n'est-il pas honteux pour un sage hollandais de coucher dans un lit de damas ?

Va-t-en à Batavia, lui répondit l'homme d'Amsterdam ; gagne comme moi dix tonnes d'or, & vois si l'envie ne te prendra pas d'être bien vêtu, bien nourri & bien logé.

Depuis cette conversation on a écrit vingt volumes sur le luxe, & ces livres ne l'ont ni diminué, ni augmenté.

SECTION II.

On a déclamé contre le luxe depuis deux mille ans, en vers & en prose, & on l'a toujours aimé.

Que n'a-t-on pas dit des premiers Romains, quand ces brigands ravagèrent & pillèrent les moissons ; quand, pour augmenter leur pauvre village, ils détruisirent les pauvres villages des Volsques & des Samnites ? c'étaient des hommes désintéressés & vertueux ; ils n'avaient pu encore voler ni or, ni argent, ni pierreries, parce qu'il n'y en avait point dans les bourgs qu'ils saccagèrent. Leurs bois ni leurs marais ne produisaient ni perdrix, ni faisans, & on loue leur tempérance.

Quand de proche en proche ils eurent tout pillé, tout volé du fond du golfe Adriatique à l'Euphrate, & qu'ils eurent assez d'esprit pour jouir du fruit de leurs rapines ; quand ils cultivèrent les arts, qu'ils goutèrent tous les plaisirs, & qu'ils les firent même goûter aux vaincus, ils cessèrent alors, dit-on, d'être sages & gens de bien.

Toutes ces déclamations se réduisent à prouver qu'un voleur ne doit jamais ni manger le dîner qu'il a pris, ni porter l'habit qu'il a dérobé, ni se parer de la bague qu'il a volée. Il fallait, dit-on, jeter tout cela dans la rivière, pour vivre en honnêtes gens ; dites plutôt qu'il ne fallait pas voler. Condamnez les brigands quand ils pillent ; mais ne les traitez pas d'insensés quand ils jouissent. (*a*) De bonne foi, lorsqu'un grand nombre de marins anglais

(*a*) Le pauvre d'esprit que nous avons déjà cité, ayant lu ce passage dans une mauvaise édition où il y avait un point après ce mot, *bonne foi*, crut que l'auteur voulait dire que les voleurs jouissaient de bonne foi. Nous savons bien que ce pauvre d'esprit est méchant, mais de bonne foi il ne peut être dangereux.

ſe ſont enrichis à la priſe de Pondichéri & de la Havane, ont-ils eu tort d'avoir enſuite du plaiſir à Londres, pour prix de la peine qu'ils avaient eue au fond de l'Aſie & de l'Amérique ?

Les déclamateurs voudraient qu'on enfouît les richeſſes qu'on aurait amaſſées par le ſort des armes, par l'agriculture, par le commerce & par l'induſtrie. Ils citent Lacédémone ; que ne citent-ils auſſi la république de Saint-Marin ? Quel bien Sparte fit-elle à la Grèce ? eut-elle jamais des *Démoſthènes*, des *Sophocles*, des *Apelles* & des *Phidias ?* Le luxe d'Athènes a fait des grands-hommes en tout genre ; Sparte a eu quelques capitaines, & encore en moins grand nombre que les autres villes. Mais à la bonne heure qu'une auſſi petite république que Lacédémone conſerve ſa pauvreté. (1) On arrive à la mort auſſi-bien en manquant de tout, qu'en jouiſſant de ce qui peut rendre la vie agréable. Le ſauvage du Canada ſubſiſte & atteint la vieilleſſe comme le citoyen d'Angleterre qui a cinquante mille guinées de revenu. Mais qui comparera jamais le pays des Iroquois à l'Angleterre ?

(1) Lacédemone n'évita le luxe qu'en conſervant la communauté ou l'égalité des biens ; mais elle ne conſerva l'un ou l'autre qu'en feſant cultiver les terres par un peuple eſclave. C'était la légiſlation du couvent de Saint-Claude ; à cela près que les moines ne ſe permettaient point d'aſſaſſiner ni d'aſſommer leurs main-mortables. L'exiſtence de l'égalité ou de la communauté des biens ſuppoſe celle d'un peuple eſclave. Les Spartiates avaient de la vertu, comme les voleurs de grand chemin, comme les inquiſiteurs, comme toutes les claſſes d'hommes que l'habitude a familiariſés avec une eſpèce de crimes, au point de les commettre ſans remords.

Que la république de Raguſe & le canton de Zug faſſent des lois ſomptuaires, ils ont raiſon, il faut que le pauvre ne dépenſe point au-delà de ſes forces ; mais j'ai lu quelque part :

Sachez ſur-tout que le luxe enrichit
Un grand État, s'il en perd un petit. (2)

Si par luxe vous entendez l'excès, on ſait que l'excès eſt pernicieux en tout genre, dans l'abſtinence comme dans la gourmandiſe, dans l'économie comme dans la libéralité. Je ne ſais comment il eſt arrivé que dans mes villages où la terre eſt ingrate, les impôts lourds, la défenſe d'exporter le blé qu'on a ſemé intolérable, il n'y a guère pourtant de colon qui n'ait un bon habit de drap, & qui ne ſoit bien chauſſé & bien nourri. Si ce colon laboure avec ſon bel habit, avec du linge blanc, les cheveux friſés & poudrés, voilà certainement le plus grand luxe, & le plus impertinent ; mais qu'un bourgeois de Paris ou de Londres paraiſſe au ſpectacle vêtu comme ce payſan, voilà la léſine la plus groſſière & la plus ridicule.

Eſt modus in rebus, ſunt certi denique fines,
Quos ultra citraque nequit conſiſtere rectum.

(2) Les lois ſomptuaires ſont par leur nature une violation du droit de propriété. Si dans un petit État il n'y a point une grande inégalité de fortune, il n'y aura pas de luxe : ſi cette inégalité y exiſte, le luxe en eſt le remède. Ce ſont les lois ſomptuaires de Genève qui lui ont fait perdre la liberté.

Lorsqu'on inventa les ciseaux, qui ne sont certainement pas de l'antiquité la plus haute, que ne dit-on pas contre les premiers qui se rognèrent les ongles, & qui coupèrent une partie des cheveux qui leur tombaient sur le nez ? On les traita sans doute de petits-maîtres & de prodigues, qui achetaient chèrement un instrument de la vanité, pour gâter l'ouvrage du Créateur. Quel péché énorme d'accourcir la corne que DIEU fait naître au bout de nos doigts ! C'était un outrage à la Divinité. Ce fut bien pis quand on inventa les chemises & les chaussons. On sait avec quelle fureur les vieux conseillers qui n'en avaient jamais porté, crièrent contre les jeunes magistrats qui donnèrent dans ce luxe funeste. (3)

(3) Si l'on entend par luxe tout ce qui est au-delà du nécessaire, le luxe est une suite naturelle des progrès de l'espèce humaine ; & pour raisonner conséquemment, tout ennemi du luxe doit croire avec *Rousseau* que l'état de bonheur & de vertu pour l'homme est celui, non de sauvage, mais d'orang outang. On sent qu'il serait absurde de regarder comme un mal des commodités dont tous les hommes jouiraient : aussi ne donne-t-on en général le nom de luxe qu'aux superfluités, dont un petit nombre d'individus seulement peuvent jouir. Dans ce sens le luxe est une suite nécessaire de la propriété, sans laquelle aucune société ne peut subsister, & d'une grande inégalité entre les fortunes, qui est la conséquence, non du droit de propriété, mais des mauvaises lois. Ce sont donc les mauvaises lois qui font naître le luxe, & ce sont les bonnes lois qui peuvent le détruire. Les moralistes doivent adresser leurs sermons aux législateurs, & non aux particuliers ; parce qu'il est dans l'ordre des choses possibles qu'un homme vertueux & éclairé ait le pouvoir de faire des lois raisonnables, & qu'il n'est pas dans la nature humaine que tous les riches d'un pays renoncent par vertu à se procurer à prix d'argent des jouissances de plaisir ou de vanité.

M.

MAGIE.

La magie est une science bien plus plausible que l'astrologie & que la doctrine des génies. Dès qu'on commença à penser qu'il y a dans l'homme un être tout-à-fait distinct de la machine, & que l'entendement subsiste après la mort, on donna à cet entendement un corps délié, subtil, aérien, ressemblant au corps dans lequel il était logé. Deux raisons toutes naturelles introduisirent cette opinion : la première, c'est que dans toutes les langues l'ame s'appelait *esprit*, *souffle*, *vent* : cet esprit, ce souffle, ce vent était donc quelque chose de fort mince & de fort délié. La seconde, c'est que si l'ame d'un homme n'avait pas retenu une forme semblable à celle qu'il possédait pendant sa vie, on n'aurait pas pu distinguer après la mort l'ame d'un homme d'avec celle d'un autre. Cette ame, cette ombre qui subsistait séparée de son corps, pouvait très-bien se montrer dans l'occasion, revoir les lieux qu'elle avait habités, visiter ses parens, ses amis, leur parler, les instruire ; il n'y avait dans tout cela aucune incompatibilité. Ce qui est peut paraître.

Les ames pouvaient très-bien enseigner à ceux qu'elles venaient voir, la manière de les évoquer : elles n'y manquaient pas ; & le mot *Abraxa*, prononcé avec quelques cérémonies,

monies, fesait venir les ames auxquelles on voulait parler. Je suppose qu'un égyptien eût dit à un philosophe : *Je descends en ligne droite des magiciens de Pharaon, qui changèrent des baguettes en serpens, & les eaux du Nil en sang ; un de mes ancêtres se maria avec la pythonisse d'Endor qui évoqua l'ombre de Samuel à la prière du roi Saül : elle communiqua ses secrets à son mari, qui lui fit part des siens : je possède cet héritage de père & de mère, ma généalogie est bien avérée ; je commande aux ombres & aux élémens.* Le philosophe n'aurait eu autre chose à faire qu'à lui demander sa protection : car si ce philosophe avait voulu nier & disputer, le magicien lui eût fermé la bouche en lui disant : *Vous ne pouvez nier les faits ; mes ancêtres ont été inconteſtablement de grands magiciens, & vous n'en doutez pas ; vous n'avez nulle raison pour croire que je sois de pire condition qu'eux, sur-tout quand un homme d'honneur comme moi vous assure qu'il est sorcier.* Le philosophe aurait pu lui dire : Faites-moi le plaisir d'évoquer une ombre, de me faire parler à une ame, de changer cette eau en sang, cette baguetre en serpent. Le magicien pouvait répondre : Je ne travaille pas pour les philosophes : j'ai fait voir des ombres à des dames très-respectables, à des gens simples qui ne disputent point : vous devez croire au moins qu'il est très-possible que j'aie ces secrets, puisque vous êtes forcé d'avouer que mes ancêtres les ont possédés : ce qui s'est fait autrefois se peut faire aujourd'hui, & vous devez croire à la

magie, sans que je sois obligé d'exercer mon art devant vous.

Ces raisons sont si bonnes que tous les peuples ont eu des sorciers. Les plus grands sorciers étaient payés par l'Etat pour voir clairement l'avenir dans le cœur & dans le foie d'un bœuf. Pourquoi donc a-t-on si long-temps puni les autres de mort ? ils faisaient des choses plus merveilleuses ; on devait donc les honorer beaucoup, on devait sur-tout craindre leur puissance. Rien n'est plus ridicule que de condamner un vrai magicien à être brûlé ; car on devait présumer qu'il pouvait éteindre le feu, & tordre le cou à ses juges. Tout ce qu'on pouvait faire, c'était de lui dire : Mon ami, nous ne vous brûlons pas comme un sorcier véritable, mais comme un faux sorcier, qui vous vantez d'un art admirable que vous ne possédez pas ; nous vous traitons comme un homme qui débite de la fausse monnaie : plus nous aimons la bonne, plus nous punissons ceux qui en donnent de fausse : nous savons très-bien qu'il y a eu autrefois de vénérables magiciens, mais nous sommes fondés à croire que vous ne l'êtes pas, puisque vous vous laissez brûler comme un sot.

Il est vrai que le magicien poussé à bout pourrait dire : Ma science ne s'étend pas jusqu'à éteindre un bûcher sans eau, & jusqu'à donner la mort à mes juges avec des paroles ; je peux seulement évoquer des ames, lire dans l'avenir, changer certaines matières en d'autres : mon pouvoir est borné ; mais vous ne devez pas pour cela me brûler à petit feu ; c'est comme si vous faisiez pendre un médecin

qui aurait guéri de la fièvre, & qui ne pourrait vous guérir d'une paralysie. Mais les juges lui répliqueraient : Faites-nous donc voir quelque secret de votre art, ou consentez à être brûlé de bonne grâce. (*)

MAHOMÉTANS.

Je vous le dis encore, ignorans imbécilles ; à qui d'autres ignorans ont fait accroire que la religion mahométane est voluptueuse & sensuelle, il n'en est rien ; on vous a trompés sur ce point comme sur tant d'autres.

Chanoines, moines, curés même, si on vous imposait la loi de ne manger ni boire depuis quatre heures du matin jusqu'à dix du soir, pendant le mois de juillet, lorsque le carême arriverait dans ce temps ; si on vous défendait de jouer à aucun jeu de hasard sous peine de damnation ; si le vin vous était interdit sous la même peine ; s'il vous fallait faire un pélerinage dans des déserts brûlans ; s'il vous était enjoint de donner au moins deux & demi pour cent de votre revenu aux pauvres ; si accoutumés à jouir de dix-huit femmes on vous en retranchait tout d'un coup quatorze ; en bonne foi oseriez-vous appeler cette religion sensuelle ?

Les chrétiens latins ont tant d'avantages sur les musulmans, je ne dis pas en fait de guerre, mais en fait de doctrine ; les chrétiens grecs les ont tant battus en dernier lieu depuis 1769 jusqu'à 1773, que ce n'est pas la peine

(*) Voyez *Possédés*.

de se répandre en reproches injustes sur l'islamisme.

Tâchez de reprendre sur les mahométans tout ce qu'ils ont envahi ; mais il est plus aisé de les calomnier.

Je hais tant la calomnie que je ne veux pas même qu'on impute des sottises aux Turcs, quoique je les déteste comme tyrans des femmes & ennemis des arts.

Je ne sais pourquoi l'historien du bas empire prétend (*a*) que *Mahomet* parle dans son *Koran* de son voyage dans le ciel : *Mahomet* n'en dit pas un mot ; nous l'avons prouvé.

Il faut combattre sans cesse. Quand on a détruit une erreur, il se trouve toujours quelqu'un qui la ressuscite. (*)

MAITRE.

SECTION PREMIÈRE.

QUE je suis malheureux d'être né ! disait *Ardassan Ougli*, jeune icoglan du grand padisha des Turcs. Encore si je ne dépendais que du grand padisha : mais je suis soumis au chef de mon oda, au capigi bachi ; & quand je veux recevoir ma paye, il faut que je me prosterne devant un commis du tefterdard, qui m'en retranche la moitié. Je n'avais pas sept ans que l'on me coupa, malgré moi, en cérémonie,

(*a*) XIIe vol. page 209.

(*) Voyez *Arot* & *Marot*, & *Alcoran*.

le bout de mon prépuce ; & j'en fus malade quinze jours. Le derviche qui nous fait la prière eſt mon maître ; un iman eſt encore plus mon maître ; le molla l'eſt encore plus que l'iman. Le cadi eſt un autre maître ; le cadileſquier l'eſt davantage ; le muphti l'eſt beaucoup plus que tous ceux-là enſemble. Le kiaïa du grand-viſir peut d'un mot me faire jeter dans le canal ; & le grand-viſir enfin peut me faire ſerrer le col à ſon plaiſir, & empailler la peau de ma tête, ſans que perſonne y prenne ſeulement garde.

Que de maîtres, grand DIEU ! quand j'aurais autant de corps & autant d'ames que j'ai de devoirs à remplir, je n'y pourrais pas ſuffire. O *Allah !* que ne m'as-tu fait chat-huant ! je vivrais libre dans mon trou, & je mangerais des ſouris à mon aiſe ſans maître & ſans valets. C'eſt aſſurément la vraie deſtinée de l'homme ; il n'a des maîtres que depuis qu'il eſt perverti. Nul homme n'était fait pour ſervir continuellement un autre homme. Chacun aurait charitablement aidé ſon prochain, ſi les choſes étaient dans l'ordre. Le clair-voyant aurait conduit l'aveugle ; le diſpos aurait ſervi de béquilles au cul-de-jatte. Ce monde aurait été le paradis de *Mahomet* ; & il eſt l'enfer, qui ſe trouve préciſément ſous le pont-aigu.

Ainſi parlait *Ardaſſan Ougli*, après avoir reçu les étrivières de la part d'un de ſes maîtres.

Ardaſſan Ougli, au bout de quelques années, devint bacha à trois queues. Il fit une fortune prodigieuſe ; & il crut fermement que tous les hommes, excepté le grand-turc & le grand-

visir, étaient nés pour le servir, & toutes les femmes pour lui donner du plaisir selon ses volontés.

SECTION II.

Comment un homme a-t-il pu devenir le maître d'un autre homme, & par quelle espèce de magie incompréhensible a-t-il pu devenir le maître de plusieurs autres hommes? On a écrit sur ce phénomène un grand nombre de bons volumes; mais je donne la préférence à une fable indienne parce qu'elle est courte, & que les fables ont tout dit.

Adimo, le père de tous les Indiens, eut deux fils & deux filles de sa femme *Procriti*. L'aîné était un géant vigoureux, le cadet était un petit bossu, les deux filles étaient jolies. Dès que le géant sentit sa force, il coucha avec ses deux sœurs, & se fit servir par le petit bossu. De ses deux sœurs l'une fut sa cuisinière, l'autre sa jardinière. Quand le géant voulait dormir il commençait par enchaîner à un arbre son petit frère le bossu; & lorsque celui-ci s'enfuyait, il le rattrapait en quatre enjambées, & lui donnait vingt coups de nerf de bœuf.

Le bossu devint soumis & le meilleur sujet du monde. Le géant satisfait de le voir remplir ses devoirs de sujet, lui permit de coucher avec une de ses sœurs dont il était dégoûté. Les enfans qui vinrent de ce mariage ne furent pas tout-à-fait bossus; mais ils eurent la taille assez contrefaite. Ils furent élevés dans la

crainte de DIEU & du géant. Ils reçurent une excellente éducation ; on leur apprit que leur grand-oncle était géant de droit divin, qu'il pouvait faire de toute sa famille ce qui lui plaisait ; que s'il avait quelque jolie nièce, ou arrière-nièce, c'était pour lui seul sans difficulté, & que personne ne pouvait coucher avec elle que quand il n'en voudrait plus.

Le géant étant mort, son fils, qui n'était pas à beaucoup près si fort ni si grand que lui, crut cependant être géant comme son père de droit divin. Il prétendit faire travailler pour lui tous les hommes, & coucher avec toutes les filles. La famille se ligua contre lui, il fut assommé, & on se mit en république.

Les Siamois au contraire prétendaient que la famille avait commencé par être républicaine, & que le géant n'était venu qu'après un grand nombre d'années & de dissentions ; mais tous les auteurs de Bénarès & de Siam conviennent que les hommes vécurent une infinité de siècles avant d'avoir l'esprit de faire des lois ; & ils le prouvent par une raison sans réplique, c'est qu'aujourd'hui même où tout le monde se pique d'avoir de l'esprit, on n'a pas trouvé encore le moyen de faire une vingtaine de lois passablement bonnes.

C'est encore, par exemple, une question insoluble dans l'Inde, si les républiques ont été établies avant ou après les monarchies, si la confusion a dû paraître aux hommes plus horrible que le despotisme. J'ignore ce qui est arrivé dans l'ordre des temps ; mais dans celui de la nature il faut convenir que les hommes naissant tous égaux, la violence & l'habileté

ont fait les premiers maîtres ; les lois ont fait les derniers.

MALADIE. MÉDECINE.

Je suppose qu'une belle princesse qui n'aura jamais entendu parler d'anatomie, soit malade pour avoir trop mangé, trop dansé, trop veillé, trop fait tout ce que font plusieurs princesses ; je suppose que son médecin lui dise : Madame, pour que vous vous portiez bien il faut que votre cerveau & votre cervelet distribuent une moëlle alongée, bien conditionnée, dans l'épine de votre dos jusqu'au bout du croupion de votre altesse, & que cette moëlle alongée aille animer également quinze paires de nerfs à droite, & quinze paires à gauche. Il faut que votre cœur se contracte & se dilate avec une force toujours égale, & que tout votre sang, qu'il envoie à coups de piston dans vos artères, circule dans toutes ces artères & dans toutes les veines environ six cents fois par jour.

Ce sang, en circulant avec cette rapidité que n'a point le fleuve du Rhône, doit déposer sur son passage de quoi former & abreuver continuellement la lymphe, les urines, la bile, la liqueur spermatique de votre altesse, de quoi fournir à toutes ses secrétions, de quoi arroser insensiblement votre peau douce, blanche & fraîche, qui sans cela serait d'un jaune grisâtre, sèche & ridée comme un vieux parchemin.

LA PRINCESSE.

Hé bien, Monsieur, le roi vous paye pour me faire tout cela ; ne manquez pas de mettre toutes choses à leur place, & de me faire circuler mes liqueurs de façon que je sois contente. Je vous avertis que je ne veux jamais souffrir.

LE MÉDECIN.

Madame, adressez vos ordres à l'auteur de la nature. Le seul pouvoir qui fait courir des milliars de planètes & de comètes autour des millions de soleils a dirigé la course de votre sang.

LA PRINCESSE.

Quoi ! vous êtes médecin, & vous ne pouvez rien me donner ?

LE MÉDECIN.

Non, Madame, nous ne pouvons que vous ôter. On n'ajoute rien à la nature. Vos valets nettoient votre palais, mais l'architecte l'a bâti. Si votre altesse a mangé goulument, je puis déterger ses entrailles avec de la casse, de la manne & des follicules de séné ; c'est un balai que j'y introduis, & je pousse vos matières. Si vous avez un cancer, je vous coupe un teton, mais je ne puis vous en rendre un autre. Avez-vous une pierre dans la vessie, je puis vous en délivrer au moyen d'un dilatoire ; & je vous fais beaucoup moins de mal qu'aux hommes : je vous coupe un pied gangrené, & vous marchez sur l'autre. En un mot, nous autres médecins nous ressemblons parfaitement aux arracheurs de dents ;

ils vous délivrent d'une dent gâtée sans pouvoir vous en substituer une qui tienne, quelques charlatans qu'ils puissent être.

LA PRINCESSE.

Vous me faites trembler. Je croyais que les médecins guérissaient tous les maux.

LE MÉDECIN.

Nous guérissons infailliblement tous ceux qui se guérissent d'eux-mêmes. Il en est généralement, & à peu d'exceptions près, des maladies internes comme des plaies extérieures. La nature seule vient à bout de celles qui ne sont pas mortelles. Celles qui le sont ne trouvent dans l'art aucune ressource.

LA PRINCESSE.

Quoi! tous ces secrets pour purifier le sang dont m'ont parlé mes dames de compagnie! ce baume de vie du sieur *le Lièvre*, ces sachets du sieur *Arnoud*, toutes ces pillules vantés par leurs femmes de chambre?....

LE MÉDECIN.

Autant d'inventions pour gagner de l'argent & pour flatter les malades pendant que la nature agit seule.

LA PRINCESSE.

Mais il y a des spécifiques.

LE MÉDECIN.

Oui, Madame, comme il y a l'eau de Jouvence dans les romans.

LA PRINCESSE.

En quoi donc consiste la médecine?

LE MÉDECIN.

Je vous l'ai déjà dit, à débarrasser, à nettoyer, à tenir propre la maison qu'on ne peut rebâtir.

LA PRINCESSE.

Cependant il y a des choses salutaires, d'autres nuisibles.

LE MÉDECIN.

Vous avez deviné tout le secret. Mangez, & modérément, ce que vous savez par expérience vous convenir. Il n'y a de bon pour le corps que ce qu'on digère. Quelle médecine vous fera digérer ? l'exercice. Quelle réparera vos forces ? le sommeil. Quelle diminuera des maux incurables ? la patience. Qui peut changer une mauvaise constitution ? rien. Dans toutes les maladies violentes nous n'avons que la recette de *Molière*, *seignare*, *purgare*, & si l'on veut, *clisterium donare*. Il n'y en a pas une quatrième. Tout cela n'est autre chose, comme je vous l'ai dit, que nettoyer une maison à laquelle nous ne pouvons pas ajouter une cheville. Tout l'art consiste dans l'à-propos.

LA PRINCESSE.

Vous ne fardez point votre marchandise. Vous êtes honnête homme. Si je suis reine, je veux vous faire mon premier médecin.

LE MÉDECIN.

Que votre premier médecin soit la nature. C'est elle qui fait tout. Voyez tous ceux qui ont poussé leur carrière jusqu'à cent années,

aucun n'était de la faculté. Le roi de France a déjà enterré une quarantaine de ses médecins, tant premiers médecins que médecins de quartier & consultans.

LA PRINCESSE.

Vraiment, j'espère bien vous enterrer aussi.

MARIAGE.

SECTION PREMIÈRE.

J'AI rencontré un raisonneur qui disait : Engagez vos sujets à se marier le plutôt qu'il sera possible ; qu'ils soient exempts d'impôt la première année, & que leur impôt soit réparti sur ceux qui au même âge seront dans le célibat.

Plus vous aurez d'hommes mariés, moins il y aura de crimes. Voyez les registres affreux de vos greffes criminels ; vous y trouvez cent garçons de pendus ou de roués, contre un père de famille.

Le mariage rend l'homme plus vertueux & plus sage. Le père de famille ne veut pas rougir devant ses enfans. Il craint de leur laisser l'opprobre pour héritage.

Mariez vos soldats, ils ne déserteront plus. Liés à leur famille, il le feront à leur patrie. Un soldat célibataire n'est souvent qu'un vagabond, à qui il ferait égal de servir le roi de Naples & le roi de Maroc.

Les guerriers romains étaient mariés ; ils combattaient pour leurs femmes & pour leurs

enfans ; & ils firent esclaves les femmes & les enfans des autres nations.

Un grand politique italien, qui d'ailleurs était fort savant dans les langues orientales, chose très-rare chez nos politiques, me disait dans ma jeunesse : *Caro figlio*, souvenez-vous que les Juifs n'ont jamais eu qu'une bonne institution, celle d'avoir la virginité en horreur. Si ce petit peuple de courtiers superstitieux n'avait pas regardé le mariage comme la première loi de l'homme, s'il y avait eu chez lui des couvens de religieuses, il était perdu sans ressource.

SECTION II.

Le mariage est un contrat du droit des gens, dont les catholiques romains ont fait un sacrement.

Mais le sacrement & le contrat sont deux choses bien différentes ; à l'un sont attachés les effets civils, à l'autre les grâces de l'Eglise.

Ainsi, lorsque le contrat se trouve conforme au droit des gens, il doit produire tous les effets civils. Le défaut de sacrement ne doit opérer que la privation des grâces spirituelles.

Telle a été la jurisprudence de tous les siècles & de toutes les nations, excepté des Français. Tel a été même le sentiment des pères de l'Eglise les plus accrédités.

Parcourez les codes théodosien & justinien, vous n'y trouverez aucune loi qui ait proscrit les mariages des personnes d'une autre croyan-

ce, lors même qu'ils avaient été contractés avec des catholiques.

Il est vrai que *Constance*, ce fils de *Constantin*, aussi cruel que son père, défendit aux Juifs, sous peine de mort, de se marier avec des femmes chrétiennes, (*a*) & que *Valentinien*, *Théodose*, *Arcade*, firent la même défense, sous les mêmes peines, aux femmes juives. Mais ces lois n'étaient déjà plus observées sous l'empereur *Marcien*; & *Justinien* les rejeta de son code. Elles ne furent faites d'ailleurs que contre les Juifs, & jamais on ne pensa de les appliquer aux mariages des païens ou des hérétiques avec les sectateurs de la religion dominante.

Consultez *St Augustin*, (*b*) il vous dira que de son temps on ne regardait pas comme illicites les mariages des fidelles avec les infidelles, parce qu'aucun texte de l'Evangile ne les avait condamnés. *Quæ matrimonia cum infidelibus nostris temporibus jam non putantur esse peccata; quoniam in novo Testamento, nihil inde præceptum est, & ideo aut licere creditum est aut velut dubium derelictum.*

Augustin dit de même, que ces mariages opèrent souvent la conversion de l'époux infidelle. Il cite l'exemple de son propre père, qui embrassa la religion chrétienne parce que sa femme *Monique* professait le christianisme. *Clotilde* par la conversion de *Clovis*, & *Théodelinde* par celle d'*Agiluf* roi des Lombards, furent plus utiles à l'Eglise que si elles eussent épousé des princes orthodoxes.

(*a*) Code théod. tit. *de Judæis*, loi VI.
(*b*) *Lib. de fide & operib.* cap. XIX, n. 35.

Consultez la déclaration du pape *Benoît XIV* du 4 novembre 1741, vous y lirez ce propres mots : *Quod verò spectat ad ea conjugia quæ absque formâ à Tridentino statutâ, contrahuntur à catholicis cum hæreticis, sive catholicus vir hæreticam fœminam ducat, sive catholica fœmina hæretico viro nubat; si hujusmodi matrimonium si contractum aut in posterum contrahi contingat, Tridentini formâ non servatâ, declarat sanctitas sua, alio non concurrente impedimento, validum habendum esse, sciens conjux catholicus se istius matrimonii vinculo perpetuo ligatum.*

Par quel étonnant contraste les lois françaises sont-elles sur cette matière plus sévères que celles de l'Eglise ? la première loi qui ait établi ce rigorisme en France est l'édit de *Louis XIV* du mois de novembre 1680. Cet édit mérite d'être rapporté.

« *Louis*, &c. Les canons des conciles ayant » condamné les mariages des catholiques avec » les hérétiques comme un scandale public, » & une profanation du sacrement, nous » avons estimé d'autant plus nécessaire de les » empêcher à l'avenir, que nous avons re- » connu que la tolérance de ces mariages » expose les catholiques à une tentation con- » tinuelle de sa perversion, &c. A ces causes, » &c. voulons & nous plaît qu'à l'avenir nos » sujets de la religion catholique, apostolique » & romaine, ne puissent sous quelque pré- » texte que ce soit contracter mariage avec » ceux de la religion prétendue réformée, » déclarant tels mariages non valablement

» contractés, & les enfans qui en viendront » illégitimes. »

Il est bien singulier que l'on se soit fondé sur les lois de l'Eglise pour annuller des mariages que l'Eglise n'annulla jamais. Vous voyez dans cet édit le sacrement confondu avec le contrat civil ; c'est cette confusion qui a été la source des étranges lois de France sur le mariage.

St Augustin approuvait les mariages des orthodoxes avec les hérétiques, parce qu'il espérait que l'époux fidelle convertirait l'autre, & *Louis XIV* les condamne dans la crainte que l'hétérodoxe ne pervertisse le fidelle !

Il existe en Franche-Comté une loi plus cruelle ; c'est un édit de l'archiduc *Albert* & de son épouse *Isabelle* du 20 décembre 1599, qui fait défense aux catholiques de se marier à des hérétiques, à peine de confiscation de corps & de biens. (*c*)

Le même édit prononce la même peine contre ceux qui seront convaincus d'avoir mangé du mouton le vendredi ou le samedi. Quelles lois & quels législateurs !

A quels maîtres, grand DIEU, livrez-vous l'univers !

SECTION III.

Si nos lois réprouvent les mariages des catholiques avec les personnes d'une religion différente, accordent-elles au moins les effets civils aux mariages des français protestans avec des français de la même secte ?

(*c*) Anciennes ordonnances de la Franche-Comté liv. V, tit. XVIII.

On compte aujourd'hui dans le royaume un million de protestans, (*d*) & cependant la validité de leur mariage est encore un problème dans les tribunaux.

C'est encore ici un des cas où notre jurisprudence se trouve en contradiction avec les décisions de l'Eglise & avec elle-même.

Dans la déclaration papale citée dans la précédente section, *Benoît XIV* décide que les mariages des protestans, contractés suivant leurs rites, ne sont pas moins valables que s'ils avaient été faits suivant les formes établies par le concile de Trente, & que l'époux qui devient catholique, ne peut rompre ce lien pour en former un autre avec une personne de sa nouvelle religion. (*e*)

Barac Levy, juif de naissance, & originaire d'Haguenau, s'y était marié avec *Mendel-Cerf*, de la même ville & de la même religion.

Ce juif vint à Paris en 1752, & se fit baptiser le 13 mai 1754. Il envoya sommer sa femme à Haguenau de venir le joindre à Paris. Dans une autre sommation il consentit que cette femme, en venant le joindre, continuât de vivre dans sa secte juive.

A ces sommations *Mandel-Cerf* répondit

(*d*) Cela est exagéré.

(*e*) *Quod attinet ad matrimonia ab hæreticis inter se celebrata, non observatâ formâ à Tridentino præscriptâ, quæque in posterum contrahentur, dum modo non aliud obstiterit canonicum impedimentum, sanctitas sua statuit pro validis habenda esse; adeoque si contingat utrumque conjugem ad catholicæ ecclesiæ sinum se recipere, eodem quo anteà conjugali vinculo ipsos animo teneri, etiam si mutuus consensus coram parocho catholico non renovetur.*

qu'elle ne voulait point retourner avec lui, & qu'elle le requérait de lui envoyer, suivant les formes du judaïsme, un libelle de divorce, pour qu'elle pût se remarier à un autre juif.

Cette réponse ne contentait pas *Levy*, il n'envoya point de libelle de divorce, mais il fit assigner sa femme devant l'official de Strasbourg, qui, par une sentence du 7 septembre 1754, le déclara libre de se marier en face de l'Eglise avec une femme catholique.

Muni de cette sentence, le juif christianisé vient dans le diocèse de Soissons, & y contracte des promesses de mariage avec une fille de Villeneuve. Le curé refuse de publier les bans. *Levy* lui fait signifier les sommations qu'il avait faites à sa femme, & la sentence de l'official de Strasbourg, & un certificat du secrétaire de l'évêché de la même ville, qui attestait que dans tous les temps il avait été permis dans le diocèse, aux juifs baptisés de se remarier à des catholiques, & que cet usage avait été constamment reconnu par le conseil souverain de Colmar.

Mais ces pièces ne parurent point suffisantes au curé de Villeneuve. *Levy* fut obligé de l'assigner devant l'official de Soissons.

Cet official ne pensa pas comme celui de Strasbourg, que le mariage de *Levy* avec *Mendel-Cerf* fût nul ou dissoluble. Par sa sentence du 5 février 1756, il déclara le juif non-recevable. Celui-ci appela de cette sentence au parlement de Paris, où il n'eût pour contradicteur que le ministère public; mais par arrêt du 2 janvier 1758, la sentence fut confirmée; & il fut défendu de nouveau à *Levy*

de contracter aucun mariage pendant la vie de *Mandel-Cerf*.

Voilà donc un mariage contracté entre des français juifs suivant les rites juifs, déclaré valable par la première cour du royaume.

Mais quelques années après, la même question fut jugée différemment dans un autre parlement, au sujet d'un mariage contracté entre deux français protestans qui avaient été mariés en présence de leurs parens par un ministre de leur communion. L'époux protestant avait changé de religion comme l'époux juif; & après avoir passé à un second mariage avec une catholique, le parlement de Grenoble confirma ce second mariage, & déclara nul le premier.

Si de la jurisprudence nous passons à la législation, nous la trouverons obscure sur cette matière importante comme sur tant d'autres.

Par un arrêt du conseil du 15 septembre 1685, il fut dit « que les protestans (*f*) pour-» raient se faire marier, pourvu toutefois » que ce fût en présence du principal officier » de justice, & que les publications qui » devaient précéder ces mariages, se feraient » au siége royal le plus prochain du lieu de » la demeure de chacun des protestans qui se » voudraient marier, & seulement à l'au-» dience. »

Cet arrêt ne fut point révoqué par l'édit

(*f*) N'est-il pas bien plaisant qu'en France le conseil même ait donné aux protestans le nom de *religionnaires*, comme si eux seuls avaient eu de la religion, & que les autres n'eussent été que des papistes gouvernés par des arrêts & par des bulles?

qui trois semaines après supprima l'édit de Nantes.

Mais depuis la déclaration du 14 mai 1724, minutée par le cardinal de *Fleuri*, les juges n'ont plus voulu présider aux mariages des protestans, ni permettre dans leurs audiences la publication de leurs bans.

L'article XV de cette loi veut que les formes prescrites par les canons soient observées dans les mariages, tant des nouveaux convertis que de tous les autres sujets du roi.

On a cru que cette expression générale, *tous les autres sujets*, comprenait les protestans comme les catholiques; & sur cette interprétation on a annullé les mariages des protestans qui n'avaient pas été revêtus des formes canoniques.

Cependant il semble que les mariages des protestans ayant été autorisés autrefois par une loi expresse, il faudrait aujourd'hui, pour les annuller, une loi expresse qui portât cette peine. D'ailleurs, le terme de *nouveaux convertis*, mentionné dans la déclaration, paraît indiquer que le terme qui suit n'est relatif qu'aux catholiques. Enfin, quand la loi civile est obscure ou équivoque, les juges ne doivent-ils pas juger suivant le droit naturel & le droit des gens?

Ne résulte-t-il pas de ce qu'on vient de lire que souvent les lois ont besoin d'être réformées, & les princes de consulter un conseil plus instruit, de n'avoir point de ministre prêtre, & de se défier beaucoup des courtisans en soutane qui ont le titre de leurs confesseurs.

MARIE MAGDELÈNE.

J'AVOUE que je ne sais pas où l'auteur de l'histoire critique de JESUS-CHRIST (*a*) a trouvé que *Ste Marie Magdelène* avait eu des *complaisances criminelles* pour le Sauveur du monde. Il dit, page 130, ligne 11 de la note, que c'est une prétention des Albigeois. Je n'ai jamais lu cet horrible blasphème, ni dans l'histoire des Albigeois, ni dans leurs professions de foi. Cela est dans le grand nombre des choses que j'ignore. Je sais que les Albigeois avaient le malheur funeste de n'être pas catholiques romains; mais il me semble que d'ailleurs ils avaient le plus profond respect pour la personne de JESUS.

Cet auteur de l'histoire critique de JESUS-CHRIST renvoie à la Christiade, espèce de poëme en prose, supposé qu'il y ait des poëmes en prose. J'ai donc été obligé de consulter l'endroit de cette Christiade où cette accusation est rapportée. C'est au chant ou livre IV, page 335, note 1; le poëte de la Christiade ne cite personne. On peut, à la vérité, dans un poëme épique, s'épargner les citations; mais il faut de grandes autorités en prose, quand il s'agit d'un fait aussi grave & qui fait dresser les cheveux à la tête de tout chrétien.

Que les Albigeois aient avancé ou non une telle impiété, il en résulte seulement que

(*a*) Histoire critique de JESUS-CHRIST, ou analyse raisonnée des évangiles, page 130, note 3.

l'auteur de la Christiade se joue dans son chant IVe sur le bord du crime. Il imite un peu le fameux sermon de *Menot*. Il introduit sur la scène *Marie Magdelène* sœur de *Marthe* & du *Lazare*, brillante de tous les charmes de la jeunesse & de la beauté, brûlante de tous les désirs, & plongée dans toutes les voluptés. C'est, selon lui, une dame de la cour; ses richesses égalent sa naissance, son frère *Lazare* était comte de Béthanie, & elle marquise de Magdalet. *Marthe* eut un grand apanage, mais il ne nous dit pas où étaient ses terres. *Elle avait*, dit le christiadier, *cent domestiques & une foule d'amans; elle eût attenté à la liberté de tout l'univers. Richesses, dignités, grandeurs ambitieuses, vous ne fûtes jamais si chères à Magdelène que la séduisante erreur qui lui fit donner le surnom de pécheresse. Telle était la beauté dominante dans la capitale, quand le jeune & divin héros y arriva des extrémités de la Galilée.* (*b*) *Ses autres passions calmées cèdent à l'ambition de soumettre le héros dont on lui a parlé.*

Alors le christiadier imite *Virgile*. La marquise de Magdalet conjure sa sœur l'apanagée de faire réussir ses desseins coquets auprès de son jeune héros, comme *Didon* employa sa sœur *Anne* auprès du pieux *Enée*.

Elle va entendre le sermon de JESUS dans le temple, quoiqu'il n'y prêchât jamais. (*c*) *Son cœur vole au-devant du héros qu'elle adore, elle n'attend qu'un regard favorable pour en*

(*b*) Il n'y avait pas bien loin.

(*c*) Page 10, tome III.

triompher, & faire de ce maître des cœurs un captif soumis.

Enfin, elle va le trouver chez *Simon* le lépreux, homme fort riche, qui lui donnait un grand souper, quoique jamais les femmes n'entraſſent ainſi dans les feſtins, & ſur-tout chez les phariſiens. Elle lui répand un grand pot de parfums ſur les jambes, les eſſuie avec ſes beaux cheveux blonds, & les baiſe.

Je n'examine pas ſi la peinture que fait l'auteur des ſaints tranſports de *Magdelène*, n'eſt pas plus mondaine que dévote; ſi les baiſers donnés ſont exprimés avec aſſez de retenue; ſi ces beaux cheveux blonds dont elle eſſuie les jambes de ſon héros, ne reſſemblent pas un peu trop à *Trimalcion*, qui à dîner s'eſſuyait les mains aux cheveux d'un jeune & bel eſclave. Il faut qu'il ait preſſenti lui-même qu'on pourrait trouver ſes peintures trop laſcives. Il va au-devant de la critique, en rapportant quelques morceaux d'un ſermon de *Maſſillon* ſur la *Magdelène*. En voici un paſſage.

« *Magdelène* avait ſacrifié ſa réputation au » monde; (*d*) ſa pudeur & ſa naiſſance la dé» fendirent d'abord contre les premiers mou» vemens de ſa paſſion; & il eſt à croire » qu'aux premiers traits qui la frappèrent, » elle oppoſa la barrière de ſa pudeur & de » ſa fierté: mais lorſqu'elle eut prêté l'oreille » au ſerpent & conſulté ſa propre ſageſſe, » ſon cœur fut ouvert à tous les traits de la » paſſion. *Magdelène* aimait le monde, & dès-

(*d*) Chriſtiade, tome II, page 321, note 1.

» lors il n'eſt rien qu'elle ne ſacrifie à cet
» amour; ni cette fierté qui vient de la naiſ-
» ſance, ni cette pudeur qui fait l'ornement
» du ſexe ne ſont épargnées dans ce ſacrifice;
» rien ne peut la retenir, ni les railleries des
» mondains, ni les infidélités de ſes amans
» inſenſés à qui elle veut plaire, mais de
» qui elle ne peut ſe faire eſtimer, car il n'y
» a que la vertu qui ſoit eſtimable; rien ne
» peut lui faire honte; & comme cette femme
» proſtituée de l'Apocalypſe, elle portait
» ſur ſon front le nom de *myſtère*, c'eſt-à-
» dire, qu'elle avait levé le voile, & qu'on
» ne la connaiſſait plus qu'au caractère de ſa
» folle paſſion. »

J'ai cherché ce paſſage dans les ſermons de *Maſſillon*; il n'eſt certainement pas dans l'édition que j'ai. J'oſe même dire plus, il n'eſt pas de ſon ſtyle.

Le chriſtiadier aurait dû nous informer où il a pêché cette rapſodie de *Maſſillon*, comme il aurait dû nous apprendre où il a lu que les Albigeois oſaient imputer à JESUS une intelligence indigne de lui avec *Magdelène*.

Au reſte il n'eſt plus queſtion de la marquiſe dans le reſte de l'ouvrage. L'auteur nous épargne ſon voyage à Marſeille avec *Lazare*, & le reſte de ſes aventures.

Qui a pu induire un homme ſavant & quelquefois éloquent, tel que le paraît l'auteur de la Chriſtiade, à compoſer ce prétendu poëme? c'eſt l'exemple de *Milton*, il nous le dit lui-même dans ſa préface; mais on ſait combien les exemples ſont trompeurs. *Milton* qui d'ailleurs n'a point haſardé ce faible monſtre d'un

d'un poëme en prose ; *Milton* qui a répandu de très-beaux vers blancs dans son Paradis perdu, parmi la foule de vers durs & obscurs dont il est plein, ne pouvait plaire qu'à des wighs fanatiques, comme a dit l'abbé *Grécourt*,

En chantant l'univers perdu pour une pomme,
Et DIEU pour le damner créant le premier homme.

Il a pu réjouir des presbytériens en fesant coucher le Péché avec la Mort, en tirant dans le ciel du canon de vingt-quatre ; en fesant combattre le sec & l'humide, le froid & le chaud, en coupant en deux des anges qui se rentraient sur le champ, bâtissant un pont sur le chaos, en représentant le *Messiah* qui prend dans une armoire du ciel un grand compas pour circonscrire la terre, &c. &c. &c. *Virgile* & *Horace* auraient peut-être trouvé ces idées un peu étranges. Mais si elles ont réussi en Angleterre à l'aide de quelques vers très-heureux, le chrisliadier s'est trompé quand il a espéré du succès de son roman, sans le soutenir par de beaux vers, qui en vérité sont très-difficiles à faire.

Mais, dit l'auteur, un *Jérôme Vida*, évêque d'Albe, a fait jadis une très-importante Christiade en vers latins, dans laquelle il a transcrit beaucoup de vers de *Virgile*. Hé bien, mon ami, pourquoi as-tu fait la tienne en prose française ? que n'imitais-tu *Virgile* aussi ?

Mais feu M. d'*Escorbiac* toulousain a fait aussi une Christiade. Ah ! malheureux, pourquoi t'es-tu fait le singe de feu M. d'*Escorbiac* ?

Mais *Milton* a fait auſſi ſon roman du nouveau teſtament, ſon Paradis reconquis, en vers blancs qui reſſemblent ſouvent à la plus mauvaiſe proſe. Va, va, laiſſe *Milton* mettre toujours aux priſes *Sathan* avec JESUS. C'eſt à lui qu'il appartient de faire conduire en grands vers, dans la Galilée, un troupeau de deux mille cochons par une légion de diables, c'eſt-à-dire, par ſix mille ſept cents diables qui s'emparent de ces cochons (à trois diables & ſept vingtièmes par cochon) & qui les noient dans un lac. C'eſt à *Milton* qu'il ſied bien de faire propoſer à DIEU par le diable de faire enſemble un bon ſouper. (*e*) Le diable, dans *Milton*, peut à ſon aiſe couvrir la table d'ortolans, de perdrix, de ſoles, d'eſturgeons, & faire ſervir à boire par *Hébé* & par *Ganimède* à JESUS-CHRIST. Le diable peut emporter DIEU ſur une petite montagne, du haut de laquelle il lui montre le capitole, les îles Moluques, & la ville des Indes où naquit la belle *Angélique* qui fit tourner la tête à *Roland*. Après quoi le diable offre à DIEU de lui donner tout cela, pourvu que DIEU veuille l'adorer. Mais *Milton* a eu beau faire, on s'eſt moqué de lui, on s'eſt moqué du pauvre frère *Berruyer* le jéſuite; on ſe moque de toi, prends la choſe en patience.

(*e*) Allons donc, fils de DIEU, mets-toi à table & mange.
What doubt'ſt thou ſon of God? ſet dovvn and eat.

Paradis regain'd, book IIe.

MARTYRS.

SECTION PREMIÈRE.

MARTYR, témoin, *martyrion*, témoignage. La société chrétienne naissante donna d'abord le nom de *martyrs* à ceux qui annonçaient nos nouvelles vérités devant les hommes, qui rendaient témoignage à JESUS, qui confessaient JESUS, comme on donna le nom de *saints* aux presbytes, aux surveillans de la société, & aux femmes leurs bienfaitrices; c'est pourquoi *St Jérôme* appelle souvent dans ses lettres son affiliée *Paule*, *sainte Paule*. Et tous les premiers évêques s'appelaient *saints*.

Le nom de *martyrs* dans la suite ne fut plus donné qu'aux chrétiens morts ou tourmentés dans les supplices; & les petites chapelles qu'on leur érigea depuis reçurent le nom de *martyrion*.

C'est une grande question pourquoi l'empire romain autorisa toujours dans son sein la secte juive, même après les deux horribles guerres de *Titus* & d'*Adrien*; pourquoi il toléra le culte isiaque à plusieurs reprises, & pourquoi il persécuta souvent le christianisme. Il est évident que les Juifs, qui payaient chèrement leurs synagogues, dénonçaient les chrétiens leurs ennemis mortels, & soulevaient les peuples contr'eux. Il est encore évident que les Juifs, occupés du métier de courtiers & de l'usure, ne prêchaient point contre l'ancienne religion de l'empire, & que les chrétiens tous

engagés dans la controverse prêchaient contre le culte public, voulaient l'anéantir, brûlaient souvent les temples, brisaient les statues consacrées, comme firent *St Théodore* dans Amasée, & *St Polyeucte* dans Mitylène.

Les chrétiens orthodoxes, étant sûrs que leur religion était la seule véritable, n'en toléraient aucune autre. Alors on ne les toléra guère. On en supplicia quelques-uns qui moururent pour la foi, & ce furent les martyrs.

Ce nom est si respectable qu'on ne doit pas le prodiguer; il n'est pas permis de prendre le nom & les armes d'une maison dont on n'est pas. On a établi des peines très-graves contre ceux qui osent se décorer de la croix de Malte ou de St Louis sans être chevaliers de ces ordres.

Le savant *Dodwell*, l'habile *Midleton*, le judicieux *Blondel*, l'exact *Tillemont*, le scrutateur *Launoy* & beaucoup d'autres, tous zélés pour la gloire des vrais martyrs, ont rayé de leur catalogue une multitude d'inconnus à qui l'on prodiguait ce grand nom. Nous avons observé que ces savans avaient pour eux l'aveu formel d'*Origène* qui, dans sa *Réfutation de Celse*, avoue qu'il y a eu peu de martyrs, & encore de loin à loin, & qu'il est facile de les compter.

Cependant le bénédictin *Ruinart*, qui s'intitule dom *Ruinart*, quoiqu'il ne soit point espagnol, a combattu tant de savans personnages. Il nous a donné avec candeur beaucoup d'histoires de martyrs qui ont paru fort suspectes aux critiques. Plusieurs bons esprits ont douté de quelques anecdotes, concernant les légendes

rapportées par dom *Ruinart*, depuis la première jusqu'à la dernière.

1°. *Sainte Symphoroſe & ſes ſept enfans.*

Les ſcrupules commencent par *Ste Symphoroſe* & ſes ſept enfans martyriſés avec elle, ce qui paraît d'abord trop imité des ſept machabées. On ne ſait pas d'où vient cette légende, & c'eſt déjà un grand ſujet de doute.

On y rapporte que l'empereur *Adrien* voulut interroger lui-même l'inconnue *Symphoroſe*, pour ſavoir ſi elle n'était pas chrétienne. Les empereurs ſe donnaient rarement cette peine. Cela ſerait encore plus extraordinaire que ſi *Louis XIV* avait fait ſubir un interrogatoire à un huguenot. Vous remarquerez encore qu'*Adrien* fut le plus grand protecteur des chrétiens, loin d'être leur perſécuteur.

Il eut donc une très-longue converſation avec *Symphoroſe ;* & ſe mettant en colère, il lui dit : *Je te ſacrifierai aux dieux*, comme ſi les empereurs romains ſacrifiaient des femmes dans leurs dévotions. Enſuite il l'a fit jeter dans l'Anio, ce qui n'était pas un ſacrifice ordinaire. Puis il fit fendre un de ſes fils par le milieu du front juſqu'au pubis, un ſecond par les deux côtés ; on roua un troiſième, un quatrième ne fut que percé dans l'eſtomac, un cinquième droit au cœur, un ſixième à la gorge, le ſeptième mourut d'un paquet d'aiguilles enfoncées dans la poitrine. L'empereur *Adrien* aimait la variété. Il commanda qu'on les enſevelît auprès du temple d'*Hercule*, quoiqu'on n'enterrât perſonne dans Rome, encore

moins près des temples, & que c'eût été une horrible profanation. Le pontife du temple, ajoute le légendaire, nomma le lieu de leur sépulture *les sept Biotanates*.

S'il était rare qu'on érigeât un monument dans Rome à des gens ainsi traités, il n'était pas moins rare qu'un grand prêtre se chargeât de l'inscription, & même que ce prêtre romain leur fît une épitaphe grecque. Mais ce qui est encore plus rare, c'est qu'on prétende que ce mot *biotanates* signifie les sept suppliciés. *Biotanates* est un mot forgé qu'on ne trouve dans aucun auteur, & ce ne peut être que par un jeu de mots qu'on lui donne cette signification, en abusant du mot *thenon*. Il n'y a guère de fable plus mal construite. Les légendaires ont su mentir, mais ils n'ont jamais su mentir avec art.

Le savant *la Croze*, bibliothécaire du roi de Prusse *Fréderic le grand*, disait : Je ne sais pas si *Ruinart* est sincère, mais j'ai peur qu'il ne soit imbécille.

2°. *Sainte Félicité & encore sept enfans.*

C'EST de *Surius* qu'est tirée cette légende. Ce *Surius* est un peu décrié pour ses absurdités. C'est un moine du seizième siècle qui raconte les matyres du second, comme s'il avait été présent.

Il prétend que ce méchant homme, ce tyran *Marc-Aurèle Antonin Pie* ordonna au préfet de Rome de faire le procès à *Ste Félicité*, de la faire mourir elle & ses sept enfans, parce qu'il courait un bruit qu'elle était chrétienne.

Le préfet tint son tribunal au champ de Mars, lequel pourtant ne servait alors qu'à la revue des troupes; & la première chose que fit le préfet, ce fut de lui faire donner un soufflet en pleine assemblée.

Les longs discours du magistrat & des accusés sont dignes de l'historien. Il finit par faire mourir les sept frères dans des supplices différens, comme les enfans de *Ste Symphorose*. Ce n'est qu'un double emploi. Mais pour *Ste Félicité* il la laisse là & n'en dit pas un mot.

3°. *Saint Polycarpe.*

Eusèbe raconte que *St Polycarpe* ayant connu en songe qu'il serait brûlé dans trois jours, en avertit ses amis. Le légendaire ajoute que le lieutenant de police de Smyrne, nommé *Hérode*, le fit prendre par ses archers, qu'il fut livré aux bêtes dans l'amphithéâtre, que le ciel s'entr'ouvrit, & qu'une voix céleste lui cria: *Bon courage, Polycarpe;* que l'heure de lâcher les lions sur l'amphithéâtre étant passée, on alla prendre dans toutes les maisons du bois pour le brûler; que le saint s'adressa au Dieu des *archanges*, (quoique le mot d'archange ne fût point encore connu) qu'alors les flammes s'arrangèrent autour de lui en arc de triomphe sans le toucher; que son corps avait l'*odeur d'un pain cuit;* mais qu'ayant résisté au feu, il ne put se défendre d'un coup de sabre; que son sang éteignit le bûcher, & qu'il en sortit une colombe qui s'envola droit au ciel. On ne sait pas précisément dans quelle planète.

4°. *De saint Ptolomée.*

Nous suivons l'ordre de dom *Ruinart* ; mais nous ne voulons point révoquer en doute le martyre de *St Ptolomée* qui est tiré de l'apologétique de *St Justin*.

Nous pourrions former quelques difficultés sur la femme accusée par son mari d'être chrétienne, & qui le prévint en lui donnant le libelle de divorce. Nous pourrions demander pourquoi, dans cette histoire, il n'est plus question de cette femme ? Nous pourrions faire voir qu'il n'était pas permis aux femmes du temps de *Marc-Aurèle* de demander à répudier leurs maris, que cette permission ne leur fut donnée que sous l'empereur *Julien*, & que l'histoire tant répétée de cette chrétienne qui répudia son mari, (tandis qu'aucune païenne n'avait osé en venir là) pourrait bien n'être qu'une fable ; mais nous ne voulons point élever de disputes épineuses. Pour peu qu'il y ait de vraisemblance dans la compilation de dom *Ruinart*, nous respectons trop le sujet qu'il traite pour faire des objections.

Nous n'en ferons point sur la lettre des Eglises de Vienne & de Lyon, quoiqu'il y ait encore bien des obscurités : mais on nous pardonnera de défendre la mémoire du grand *Marc-Aurèle* outragée dans la vie de *St Symphorien* de la ville d'Autun, qui était probablement parent de *Ste Symphorose*.

5°.

5°. *De saint Symphorien d'Autun.*

La légende, dont on ignore l'auteur, commence ainsi : « L'empereur *Marc-Aurèle* venait » d'exciter une effroyable tempête contre » l'Eglise, & ses édits foudroyans attaquaient » de tous côtés la religion de JESUS-CHRIST, » lorsque *St Symphorien* vivait dans Autun » dans tout l'éclat que peut donner une haute » naissance & une rare vertu. Il était d'une » famille chrétienne, & l'une des plus con- » sidérables de la ville, &c. »

Jamais *Marc-Aurèle* ne donna d'édit sanglant contre les chrétiens. C'est une calomnie très-condamnable. *Tillemont* lui-même avoue *que ce fut le meilleur prince qu'aient jamais eu les Romains, que son règne fut un siècle d'or, & qu'il vérifia ce qu'il disait souvent d'après Platon, que les peuples ne seraient heureux que quand les rois seraient philosophes.*

De tous les empereurs ce fut celui qui promulgua les meilleures lois ; il protégea tous les sages & ne persécuta aucun chrétien, dont il avait un grand nombre à son service.

Le légendaire raconte que *St Symphorien* ayant refusé d'adorer *Cybèle*, le juge de la ville demanda : *Quel est cet homme-là ?* Or, il est impossible que le juge d'Autun n'eût pas connu l'homme le plus considérable d'Autun.

On le fait déclarer par la sentence coupable de lèse-majesté *divine & humaine.* Jamais les Romains n'ont employé cette formule, & cela seul ôterait toute créance au prétendu martyre d'Autun.

Pour mieux repouſſer la calomnie contre la mémoire ſacrée de *Marc-Aurèle*, mettons ſous les yeux le diſcours de *Méliton*, évêque de Sarde, à ce meilleur des empereurs, rapporté mot à mot par *Euſèbe*.

« (*a*) La ſuite continuelle des heureux ſuccès » qui ſont arrivés à l'empire, ſans que ſa fé- » licité ait été troublée par aucune diſgrace, » depuis que notre religion qui était née avec » lui s'eſt augmentée dans ſon ſein, eſt une » preuve évidente qu'elle contribue notable- » ment à ſa grandeur & à ſa gloire. Il n'y a » eu entre les empereurs que *Néron* & *Do-* » *mitien*, qui, étant trompés par certains im- » poſteurs, ont répandu contre nous des ca- » lomnies, qui ont trouvé ſelon la coutume » quelque créance parmi le peuple. Mais vos » très-pieux prédéceſſeurs ont corrigé l'igno- » rance de ce peuple, & ont réprimé par des » édits publics la hardieſſe de ceux qui entre- » prendraient de nous faire aucun mauvais » traitement. *Adrien*, votre aïeul, a écrit en » notre faveur à *Fundanus* gouverneur d'Aſie, » & à pluſieurs autres. L'empereur votre père, » dans le temps que vous partagiez avec lui » les ſoins du gouvernement, a écrit aux » habitans de Lariſſe, de Theſſalonique, d'A- » thènes, & enfin à tous les peuples de la » Grèce, pour réprimer les ſéditions & les » tumultes qui avaient été excités contre » nous. »

Ce paſſage d'un évêque très-pieux, très-ſage & très-véridique, ſuffit pour confondre

(*a*) *Euſèbe*, page 187, traduction de *Couſin* in-4°.

à jamais tous les mensonges des légendaires, qu'on peut regarder comme la bibliothéque bleue du christianisme.

6°. *D'une autre sainte Félicité, & sainte Perpétue.*

S'IL était question de contredire la légende de *Félicité* & de *Perpétue*, il ne serait pas difficile de faire voir combien elle est suspecte. On ne connaît ces martyres de Carthage que par un écrit sans date de l'église de Salzbourg. Or, il y a loin de cette partie de la Bavière à la Goulette. On ne nous dit pas sous quel empereur cette *Félicité* & cette *Perpétue* reçurent la couronne du dernier supplice. Les visions prodigieuses dont cette histoire est remplie ne décèlent pas un historien bien sage. Une échelle toute d'or bordée de lances & d'épées; un dragon au haut de l'échelle, un grand jardin auprès du dragon, des brebis dont un vieillard tirait le lait, un réservoir plein d'eau, un flacon d'eau dont on buvait sans que l'eau diminuât; *Ste Perpétue* se battant toute nue contre un vilain égyptien, de beaux jeunes gens tout nus qui prenaient son parti; elle-même enfin devenue homme & athlète très-vigoureux; ce sont là, ce me semble, des imaginations qui ne devraient pas entrer dans un ouvrage respectable.

Il y a encore une réflexion très-importante à faire; c'est que le style de tous ces récits de martyres arrivés dans des temps si différens, est par-tout semblable, par-tout également puéril & ampoulé. Vous retrouvez les mêmes

tours, les mêmes phrases dans l'histoire d'un martyre sous *Domitien*, & d'un autre sous *Galérius*. Ce sont les mêmes épithètes, les mêmes exagérations. Pour peu qu'on se connaisse en style, on voit qu'une même main les a tous rédigés.

Je ne prétends point ici faire un livre contre dom *Ruinart*; & en respectant toujours, en admirant, en invoquant les vrais martyrs avec la sainte Eglise, je me bornerai à faire sentir, par un ou deux exemples frappans, combien il est dangereux de mêler ce qui n'est que ridicule avec ce qu'on doit vénérer.

7°. *De St Théodote de la ville d'Ancire, & des sept vierges, écrit par Nisus témoin oculaire, tiré de Bollandus.*

PLUSIEURS critiques, aussi éminens en sagesse qu'en vraie piété, nous ont déjà fait connaître que la légende de *St Théodote* le cabaretier est une profanation & une espèce d'impiété, qui aurait dû être supprimée. Voici l'histoire de *Théodote*. Nous emploirons souvent les propres paroles des *Actes sincères* recueillis par dom *Ruinart*.

Son métier de cabaretier lui fournissait les moyens d'exercer ses fonctions épiscopales. Cabaret illustre, consacré à la piété & non à la débauche..... Tantôt Théodote était médecin, tantôt il fournissait de bons morceaux aux fidelles. On vit un cabaret être aux chrétiens

ce que l'arche de Noé fut à ceux que DIEU *voulut sauver du déluge.* (*b*)

Ce cabaretier *Théodote* se promenant près du fleuve Halis avec ses convives vers un bourg voisin de la ville d'Ancire, *un gazon frais & mollet leur présentait un lit délicieux ; une source qui sortait à quelques pas de là au pied d'un rocher, & qui par une route couronnée de fleurs venait se rendre auprès d'eux pour les désaltérer, leur offrait une eau claire & pure. Des arbres fruitiers mêlés d'arbres sauvages leur fournissaient de l'ombre & des fruits, & une bande de savans rossignols, que des cigales relevaient de temps en temps, y formaient un charmant concert, &c.*

Le curé du lieu, nommé *Fronton*, étant arrivé, & le cabaretier ayant bu avec lui sur l'herbe, *dont le verd naissant était relevé par les nuances diverses du divers coloris des fleurs*, dit au curé : *Ah, père, quel plaisir il y aurait à bâtir ici une chapelle ! Oui*, dit Fronton, *mais il faut commencer par avoir des reliques. Allez, allez*, reprit St Théodote, *vous en aurez bientôt sur ma parole, & voici mon anneau que je vous donne pour gage, bâtissez vîte la chapelle.*

Le cabaretier avait le don de prophétie, & savait bien ce qu'il disait. Il s'en va à la ville d'Ancire, tandis que le curé *Fronton* se met à bâtir. Il y trouve la persécution la plus horrible, qui durait depuis très-long-

(*b*) Ce qui est en lettres italiques est mot à mot dans les *Actes sincères*, tout le reste est entièrement conforme. On l'a seulement abrégé pour éviter l'ennui du style déclamatoire de ces actes.

temps. Sept vierges chrétiennes, dont la plus jeune avait soixante & dix ans, venaient d'être condamnées, selon l'usage, à perdre leur pucelage par le ministère de tous les jeunes gens de la ville. La jeunesse d'Ancire, qui avait probablement des affaires plus pressantes, ne s'empressa pas d'exécuter la sentence. Il ne s'en trouva qu'un qui obéit à la justice. Il s'adressa à *Ste Théouse*, & la mena dans un cabinet avec une valeur étonnante. *Théouse* se jeta à ses genoux, & lui dit : Pour DIEU, mon fils, un peu de vergogne ; *voyez ces yeux éteints, cette chair demi-morte, ces rides pleines de crasse, que soixante & dix ans ont creusées sur mon front, ce visage couleur de terre..... quittez des pensées si indignes d'un jeune homme comme vous*, JESUS-CHRIST *vous en conjure par ma bouche. Il vous le demande comme une grâce, & si vous la lui accordez vous pouvez attendre tout de sa reconnaissance.* Ce discours de la vieille & son visage firent rentrer tout-à-coup l'exécuteur en lui-même. Les sept vierges ne furent point déflorées.

Le gouverneur irrité chercha un autre supplice ; il les fit initier sur le champ aux mystères de *Diane* & de *Minerve*. Il est vrai qu'on avait institué de grandes fêtes en l'honneur de ces divinités ; mais on ne connaît point dans l'antiquité les mystères de *Minerve* & de *Diane*. *St Nil*, intime ami du cabaretier *Théodote*, auteur de cette histoire merveilleuse, n'était pas au fait.

On mit, selon lui, les sept belles demoiselles toutes nues sur le char qui portait la grande *Diane* & la sage *Minerve* au bord d'un

lac voisin. Le Thucydide *St Nil* paraît encore ici fort mal informé. Les prêtresses étaient toujours couvertes d'un voile ; & jamais les magistrats romains n'ont fait servir la déesse de la chasteté & celle de la sagesse par des filles qui montrassent aux peuples leur devant & leur derrière.

St Nil ajoute que le char était précédé par deux chœurs de ménades qui portaient le thyrse en main. *St Nil* a pris ici les prêtresses de *Minerve* pour celles de *Bacchus*. Il n'était pas versé dans la liturgie d'Ancire.

Le cabaretier en entrant dans la ville vit ce funeste spectacle, le gouverneur, les ménades, la charrette, *Minerve*, *Diane* & les sept pucelles. Il court se mettre en oraison dans une hutte avec un neveu de *Ste Thécuse*. Il prie le ciel que ces sept dames soient plutôt mortes que nues. Sa prière est exaucée ; il apprend que les sept filles au lieu d'être défloreés ont été jetées dans le lac, une pierre au cou, par ordre du gouverneur. Leur virginité est en sureté. *A cette nouvelle le saint se relevant de terre, & se tenant sur les genoux, tourna ses yeux vers le ciel ; & parmi les divers mouvemens d'amour, de joie & de reconnaissance qu'il ressentait, il dit : Je vous rends grâces, Seigneur, de ce que vous n'avez pas rejeté la prière de votre serviteur.*

Il s'endormit, & pendant son sommeil, Ste Thécuse la plus jeune des noyées lui apparut. Eh quoi ! mon fils Théodote, lui dit-elle, *vous dormez sans penser à nous ; avez-vous oublié sitôt les soins que j'ai pris de votre jeunesse ? Ne souffrez pas, mon cher Théodote,*

que nos corps soient mangés des poissons. Allez au lac, mais gardez-vous d'un traître.

Ce traître était le propre neveu de *Ste Thécuse*.

J'omets ici une foule d'aventures miraculeuses qui arrivèrent au cabaretier pour venir à la plus importante. Un cavalier céleste armé de toutes pièces, précédé d'un flambeau céleste, descend du haut de l'empyrée, conduit au lac le cabaretier au milieu des tempêtes, écarte tous les soldats qui gardaient le rivage, & donne le temps à *Théodote* de repêcher les sept vieilles & de les enterrer.

Le neveu de *Thécuse* alla malheureusement tout dire. On saisit *Théodote*, on essaya en vain pendant trois jours tous les supplices pour le faire mourir. On ne put en venir à bout qu'en lui tranchant la tête; opération à laquelle les saints ne résistent jamais.

Il restait de l'enterrer. Son ami le curé *Fronton*, à qui *Théodote* en qualité de cabaretier avait donné deux outres remplies de bon vin, enivra les gardes & emporta le corps. Alors *Théodote* apparut en corps & en ame au curé: Hé bien, mon ami, lui dit-il, ne t'avais-je pas bien dit que tu aurais des reliques pour ta chapelle?

C'est-là ce que rapporte *St Nil*, témoin oculaire, qui ne pouvait être ni trompé ni trompeur; c'est-là ce que transcrit dom *Ruinart* comme un acte sincère. Or, tout homme sensé, tout chrétien sage lui demandera si on s'y serait pris autrement pour déshonorer la religion la plus sainte, la plus auguste

de la terre, & pour la tourner en redicule.

Je ne parlerai point des onze mille vierges, je ne discuterai point la fable de la légion thébaine, composée, dit l'auteur, de six mille six cents hommes, tous chrétiens venant d'Orient par le mont St Bernard, martyrisés l'an 286, dans le temps de la paix de l'Eglise la plus profonde, & dans une gorge de montagnes où il est impossible de mettre trois cents hommes de front; fable écrite plus de cent cinquante ans après l'événement; fable dans laquelle il est parlé d'un roi de Bourgogne qui n'existait pas; fable enfin reconnue pour absurde par tous les savans qui n'ont pas perdu la raison.

Je m'en tiendrai au prétendu martyre de *St Romain*.

8°. *Du martyre de St Romain.*

St Romain voyageait vers Antioche; il apprend que le juge *Asclépiade* fesait mourir les chrétiens. Il va le trouver & le défie de le faire mourir. *Asclépiade* le livre aux bourreaux: ils ne peuvent en venir à bout. On prend enfin le parti de le brûler. On apporte des fagots. Des juifs qui passaient se moquent de lui; ils lui disent que DIEU tira de la fournaise *Sidrac*, *Misac* & *Abdenago*; mais que JESUS-CHRIST laisse brûler ses serviteurs. Aussitôt il pleut, & le bûcher s'éteint.

L'empereur, qui cependant était alors à Rome, & non dans Antioche, dit *que le ciel se déclare pour St Romain, & qu'il ne veut*

rien avoir à déméler avec le Dieu du ciel. Voilà, continue le légendaire, (c) notre Ananias délivré du feu aussi-bien que celui des Juifs. Mais Asclépiade, homme sans honneur, fit tant par ses basses flatteries, qu'il obtint qu'on couperait la langue à St Romain. Un médecin qui se trouva là coupe la langue au jeune homme, & l'emporte chez lui proprement enveloppée dans un morceau de soie.

L'anatomie nous apprend, & l'expérience le confirme, qu'un homme ne peut vivre sans langue.

Romain fut conduit en prison. On nous a lu plusieurs fois que le St Esprit descendit en langue de feu; mais St Romain qui balbutiait comme Moïse, tandis qu'il n'avait qu'une langue de chair, commença à parler distinctement dès qu'il n'en eut plus.

On alla conter le miracle à Asclépiade comme il était avec l'empereur. Ce prince soupçonna le médecin de l'avoir trompé; le juge menaça le médecin de le faire mourir. Seigneur, lui dit-il, j'ai encore chez moi la langue que j'ai coupée à cet homme; ordonnez qu'on m'en donne un qui ne soit pas comme celui ci sous une protection particulière de DIEU, permettez que je lui coupe la langue jusqu'à l'endroit où celle-ci a été coupée; s'il n'en meurt pas, je consens qu'on me fasse mourir moi-même. Là-dessus on fait venir un homme condamné à mort; & le médecin ayant pris la mesure sur la langue de Romain, coupe à la même distance celle du criminel; mais à peine avait-il retiré son rasoir que le criminel tombe mort. Ainsi le miracle fut avéré

(c) Le légendaire ne sait ce qu'il dit avec son *Ananias*.

à la gloire de DIEU *& à la consolation des fidelles*

Voilà ce que dom *Ruinart* raconte sérieusement; prions DIEU pour le bon sens de dom *Ruinart*.

SECTION II.

COMMENT se peut-il que dans le siècle éclairé où nous sommes, on trouve encore des écrivains savans & utiles qui suivent pourtant le torrent des vieilles erreurs, & qui gâtent des vérités par des fables reçues? ils comptent encore l'ère des martyrs de la première année de l'empire de *Dioclétien*, qui était alors bien éloigné de martyriser personne. Ils oublient que sa femme *Prisca* était chrétienne, que les principaux officiers de sa maison étaient chrétiens, qu'il les protégea constamment pendant dix-huit années; qu'ils bâtirent dans Nicomédie une église plus somptueuse que son palais, & qu'ils n'auraient jamais été persécutés s'ils n'avaient outragé le césar *Galérius*.

Est-il possible qu'on ose redire encore que *Dioclétien mourut de rage, de désespoir & de misère*, lui qu'on vit quitter la vie en philosophe comme il avait quitté l'empire; lui qui, sollicité de reprendre la puissance suprême, aima mieux cultiver ses beaux jardins de Salone que de régner encore sur l'univers alors connu?

O compilateurs, ne cesserez-vous point de compiler! vous avez utilement employé vos trois doigts, employez plus utilement votre raison.

Quoi! vous me répétez que *St Pierre* régna sur les fidelles à Rome pendant vingt-cinq ans, & que *Néron* le fit mourir la dernière année de son empire lui & *St Paul*, pour venger la mort de *Simon* le magicien à qui ils avaient cassé les jambes par leurs prières!

C'est insulter le christianisme que de rapporter ces fables, quoiqu'avec une très-bonne intention.

Les pauvres gens qui redisent encore ces sottises sont des copistes qui remettent en *in-octavo* ou en *in-douze* d'anciens *in-folio* que les honnêtes gens ne lisent plus, & qui n'ont jamais ouvert un livre de saine critique. Ils ressassent les vieilles histoires de l'Eglise; ils ne connaissaient ni *Midleton*, ni *Dodwell*, ni *Bruker*, ni *Dumoulin*, ni *Fabricius*, ni *Grabe*, ni même *Dupin*, ni aucun de ceux qui ont porté depuis peu la lumière dans les ténèbres.

SECTION III.

On nous berne de martyres à faire pouffer de rire. On nous peint les *Titus*, les *Trajans*, les *Marc-Aurèles*, ces modèles de vertu, comme des monstres de cruauté. *Fleuri* abbé du Loc-Dieu a déshonoré son histoire ecclésiastique par des contes qu'une vieille femme de bon sens ne ferait pas à des petits enfans.

Peut-on répéter sérieusement que les Romains condamnèrent sept vierges de soixante & dix ans chacune à passer par les mains de tous les jeunes gens de la ville d'Ancire, eux qui punissaient de mort les vestales pour la moindre galanterie?

C'eſt apparemment pour faire plaiſir aux cabaretiers qu'on a imaginé qu'un cabaretier chrétien, nommé *Théodote*, pria DIEU de faire mourir ces ſept vierges plutôt que de les expoſer à perdre les plus vieux des pucelages. DIEU exauça le cabaretier pudibond, & le proconſul fit noyer dans un lac les ſept demoiſelles. Dès qu'elles furent noyées, elles vinrent ſe plaindre à *Théodote* du tour qu'il leur avait joué, & le ſupplièrent inſtamment d'empêcher qu'elles ne fuſſent mangées des poiſſons. *Théodote* prend avec lui trois buveurs de ſa taverne, marche au lac avec eux, précédé d'un flambeau céleſte & d'un cavalier céleſte, repêche les ſept vieilles, les enterre, & finit par être décapité.

Dioclétien rencontre un petit garçon nommé *ſaint Romain* qui était bègue; il veut le faire brûler parce qu'il était chrétien; trois juifs ſe trouvent là & ſe mettent à rire de ce que JESUS-CHRIST laiſſe brûler un petit garçon qui lui appartient; ils crient que leur religion vaut mieux que la chrétienne, puiſque DIEU a délivré *Sidrac*, *Miſac* & *Abdénago* de la fournaiſe ardente. Auſſitôt les flammes qui entouraient le jeune *Romain*, ſans lui faire mal, ſe ſéparent & vont brûler les trois juifs.

L'empereur tout étonné dit qu'il ne veut rien avoir à démêler avec DIEU; mais un juge de village moins ſcrupuleux condamne le petit bègue à avoir la langue coupée. Le premier médecin de l'empereur eſt aſſez honnête pour faire l'opération lui-même; dès qu'il a coupé la langue au petit *Romain*, cet enfant ſe met

à jaser avec une volubilité qui ravit toute l'assemblée en admiration.

On trouve cent contes de cette espèce dans les martyrologes. On a cru rendre les anciens Romains odieux, & on s'est rendu ridicule. Voulez-vous de bonnes barbaries bien avérées, de bons massacres bien constatés, des ruisseaux de sang qui aient coulé en effet, des pères, des mères, des maris, des femmes, des enfans à la mamelle réellement égorgés & entassés les uns sur les autres? Monstres persécuteurs, ne cherchez ces vérités que dans vos annales: vous les trouverez dans les croisades contre les Albigeois, dans les massacres de Mérindol & de Cabrière, dans l'épouvantable journée de la St Barthelemi, dans les massacres de l'Irlande, dans les vallées des Vaudois. Il vous sied bien, barbares que vous êtes, d'imputer au meilleur des empereurs des cruautés extravagantes, vous qui avez inondé l'Europe de sang, & qui l'avez couverte de corps expirans pour prouver que le même corps peut être en mille endroits à la fois, & que le pape peut vendre des indulgences! Cessez de calomnier les Romains vos législateurs, & demandez pardon à DIEU des abominations de vos pères.

Ce n'est pas le supplice, dites-vous, qui fait le martyre, c'est la cause. Hé bien, je vous accorde que vos victimes ne doivent point être appelées du nom de martyr, qui signifie témoin; mais quel nom donnerons-nous à vos bourreaux? les *Phalaris* & les *Busiris* ont été les plus doux des hommes en comparaison de vous: votre inquisition, qui subsiste encore,

ne fait-elle pas frémir la raison, la nature, la religion? Grand DIEU! si on allait mettre en cendre ce tribunal infernal, déplairait-on à vos regards vengeurs? (*)

MASSACRES.

Il est peut-être aussi difficile qu'inutile de savoir si *mazzacrium*, mot de la basse latinité, a fait massacre, ou si massacre a fait *mazzacrium*.

Un massacre signifie un nombre d'hommes tués. *Il y eut hier un grand massacre près de Varsovie, près de Cracovie.* On ne dit point, *il s'est fait le massacre d'un homme*; & cependant on dit, *un homme a été massacré*; en ce cas on entend qu'il a été tué de plusieurs coups avec barbarie.

La poésie se sert du mot *massacré* pour tué, assassiné.

Que par ses propres mains son père massacré,

CINNA.

Un Anglais a fait un relevé de tous les massacres perpétrés pour cause de religion depuis les premiers siècles de notre ère vulgaire. (**)

J'ai été fortement tenté d'écrire contre cet auteur anglais; mais son mémoire ne m'ayant point paru enflé, je me suis retenu. Au reste,

(*) Voyez le paragraphe 23, des *Conseils à M. Bergier*, philosophie, tome II.

(**) Voyez l'ouvrage intitulé: *Dieu & les hommes. Philosophie*, tome II.

j'espère qu'on n'aura plus de pareils calculs à faire. Mais à qui en aura-t-on l'obligation ?

MATIÈRE.

SECTION PREMIÈRE.

Dialogue poli entre un énergumène & un philosophe.

L'ENERGUMENE.

OUI, ennemi de DIEU & des hommes, qui crois que DIEU est tout-puissant, & qu'il est le maître d'ajouter le don de la pensée à tout être qu'il daignera choisir, je vais te dénoncer à monseigneur l'inquisiteur, je te ferai brûler ; prends garde à toi, je t'avertis pour la dernière fois.

LE PHILOSOPHE.

Sont-ce là vos argumens ? est-ce ainsi que vous enseignez les hommes ? j'admire votre douceur.

L'ENERGUMENE.

Allons, je veux bien m'apaiser un moment en attendant les fagots. Réponds-moi, qu'est-ce que l'esprit ?

LE PHILOSOPHE.

Je n'en sais rien.

L'ENERGUMENE.

Qu'est-ce que la matière ?

LE PHILOSOPHE.

Je n'en sais pas grand'chose. Je la crois étendue, solide, résistante, gravitante, divisible,

sible, mobile ; DIEU peut lui avoir donné mille autres qualités que j'ignore.

L'ENERGUMENE.

Mille autres qualités, traître ; je vois où tu veux venir ; tu vas me dire que DIEU peut animer la matière, qu'il a donné l'instinct aux animaux, qu'il est le maître de tout.

LE PHILOSOPHE.

Mais il se pourrait bien faire qu'en effet il eût accordé à cette matière bien des propriétés que vous ne sauriez comprendre.

L'ENERGUMENE.

Que je ne saurais comprendre, scélérat !

LE PHILOSOPHE.

Oui, sa puissance va plus loin que votre entendement.

L'ENERGUMENE.

Sa puissance, sa puissance ! vrai discours d'athée.

LE PHILOSOPHE.

J'ai pourtant pour moi le témoignage de plusieurs saints pères.

L'ENERGUMENE.

Va, va, ni DIEU, ni eux, ne nous empêcheront de te faire brûler vif ; c'est un supplice dont on punit les parricides & les philosophes qui ne sont pas de notre avis.

LE PHILOSOPHE.

Est-ce le diable, ou toi qui a inventé cette manière d'argumenter ?

L'ENERGUMENE.

Vilain possédé, tu oses me mettre de niveau avec le diable !

(*Ici l'énergumène donne un grand soufflet au philosophe qui le lui rend avec usure.*)

LE PHILOSOPHE.

A moi les philosophes.

L'ENERGUMENE.

A moi la sainte Hermandad.

(*Ici une demi-douzaine de philosophes arrivent d'un côté, & on voit accourir de l'autre cent dominicains avec cent familiers de l'inquisition & cent alguazils. La partie n'est pas tenable.*)

SECTION II.

Les sages à qui on demande ce que c'est que l'ame, répondent qu'ils n'en savent rien. Si on leur demande ce que c'est que la matière, ils font la même réponse. Il est vrai que des professeurs, & sur-tout des écoliers, savent parfaitement tout cela; & quand ils ont répété que la matière est étendue & divisible, ils croient avoir tout dit; mais quand ils sont priés de dire ce que c'est que cette chose étendue, ils se trouvent embarrassés. Cela est composé de parties, disent-ils; & ces parties de quoi sont-elles composées? Les élémens de ces parties sont-ils divisibles? Alors ou ils sont muets, ou ils parlent beaucoup, ce qui est également suspect. Cet être presque inconnu, qu'on nomme matière, est-il éternel? Toute l'antiquité l'a cru. A-t-il par lui-même la force active? Plusieurs philosophes l'ont pensé. Ceux qui le nient sont-ils en droit de le nier? Vous ne concevez pas que la matière puisse avoir rien par elle-même. Mais comment pouvez-vous assurer qu'elle n'a pas par elle-même les propriétés qui lui sont

nécessaires ? Vous ignorez quelle est sa nature, & vous lui refusez des modes qui sont pourtant dans sa nature ; car enfin, dès qu'elle est, il faut bien qu'elle soit d'une certaine façon, qu'elle soit figurée ; & dès qu'elle est nécessairement figurée, est-il impossible qu'il n'y ait d'autres modes attachés à sa configuration ? La matière existe, vous ne la connaissez que par vos sensations. Hélas ! de quoi servent toutes les subtilités de l'esprit depuis qu'on raisonne ? La géométrie nous a appris bien des vérités, la métaphysique bien peu. Nous pesons la matière, nous la mesurons, nous la décomposons ; & au-delà de ces opérations grossières, si nous voulons faire un pas, nous trouvons dans nous l'impuissance, & devant nous un abyme.

Pardonnez de grâce à l'univers entier qui s'est trompé en croyant la matière existante par elle-même. Pouvait-il faire autrement ? comment imaginer que ce qui est sans succession n'a pas toujours été ? S'il n'était pas nécessaire que la matière existât, pourquoi existe-t-elle ? Et s'il fallait qu'elle fût, pourquoi n'aurait-elle pas été toujours ? Nul axiome n'a jamais été plus universellement reçu que celui-ci : *Rien ne se fait de rien.* En effet le contraire est incompréhensible. Le chaos a chez tous les peuples précédé l'arrangement qu'une main divine a fait du monde entier. L'éternité de la matière n'a nui chez aucun peuple au culte de la Divinité. La religion ne fut jamais effarouchée qu'un DIEU éternel fût reconnu comme le maître d'une matière éternelle. Nous sommes assez heureux pour

savoir aujourd'hui par la foi, que DIEU tira la matière du néant ; mais aucune nation n'avait été instruite de ce dogme ; les Juifs même l'ignorèrent. Le premier verset de la Genèse dit que les Dieux *Eloïm*, non pas *Eloï*, firent le ciel & la terre ; il ne dit pas que le ciel & la terre furent créés de rien.

Philon, qui est venu dans le seul temps où les Juifs aient eu quelque érudition, dit dans son chapitre de la création : « DIEU étant bon » par sa nature n'a point porté envie à la » substance, à la matière, qui par elle-même » n'avait rien de bon, qui n'a de sa nature » qu'inertie, confusion, désordre. Il daigna la » rendre bonne de mauvaise qu'elle était. »

L'idée du chaos débrouillé par un DIEU se trouve dans toutes les anciennes théogonies. *Hésiode* répétait ce que pensait l'Orient, quand il disait dans sa théogonie : « Le chaos est ce qui a existé le premier. » *Ovide* était l'interprète de tout l'empire romain, quand il disait :

Sic ubi dispositam quisquis fuit ille Deorum
Congeriem secuit.

La matière était donc regardée entre les mains de DIEU comme l'argille sous la roue du potier, s'il est permis de se servir de ces faibles images pour en exprimer la divine puissance.

La matière étant éternelle devait avoir des propriétés éternelles, comme la configuration, la force d'inertie, le mouvement & la divisibilité. Mais cette divisibilité n'est que la suite du mouvement ; car sans mouvement rien ne se divise, ne se sépare, ni ne s'arrange. On regardait donc le mouvement comme essentiel

à la matière. Le chaos avait été un mouvement confus ; & l'arrangement de l'univers un mouvement régulier imprimé à tous les corps par le maître du monde. Mais comment la matière aurait-elle le mouvement par elle-même ? Comme elle a, selon tous les anciens, l'étendue & l'impénétrabilité.

Mais on ne la peut concevoir sans étendue, & on peut la concevoir sans mouvement ? A cela on répondait : Il est impossible que la matière ne soit pas perméable ; or étant perméable, il faut bien que quelque chose passe continuellement dans ses pores ; à quoi bon des passages si rien n'y passe ?

De réplique en réplique on ne finirait jamais ; le système de la matière éternelle à de très-grandes difficultés comme tous les systèmes. Celui de la matière formée de rien n'est pas moins incompréhensible. Il faut l'admettre, & ne pas se flatter d'en rendre raison ; la philosophie ne rend point raison de tout. Que de choses incompréhensibles n'est-on pas obligé d'admettre, même en géométrie ! Conçoit-on deux lignes qui s'approcheront toujours, & qui ne se rencontreront jamais ?

Les géomètres à la vérité nous diront : Les propriétés des asymptotes vous sont démontrées ; vous ne pouvez vous empêcher de les admettre ; mais la création ne l'est pas, pourquoi l'admettez-vous ? Quelle difficulté trouvez-vous à croire comme toute l'antiquité la matière éternelle ? D'un autre côté le théologien vous pressera & vous dira : Si vous croyez la matière éternelle, vous reconnaissez donc deux principes, DIEU & la matière, vous tombez dans l'erreur de *Zoroastre*, de *Manès*.

On ne répondra rien aux géomètres, parce que ces gens-là ne connaissent que leurs lignes, leurs surfaces & leurs solides ; mais on pourra dire au théologien : En quoi suis-je manichéen ? voilà des pierres qu'un architecte n'a point faites ; il en a élevé un bâtiment immense ; je n'admets point deux architectes ; les pierres brutes ont obéi au pouvoir & au génie.

Heureusement quelque système qu'on embrasse, aucun ne nuit à la morale ; car qu'importe que la matière soit faite ou arrangée ? DIEU est également notre maître absolu. Nous devons être également vertueux sur un cahos débrouillé, ou sur un chaos créé de rien, presqu'aucune de ces questions métaphysiques n'influe sur la conduite de la vie ; il en est des disputes comme des vains discours qu'on tient à la table ; chacun oublie après dîner ce qu'il a dit, & va où son intérêt & son goût l'appellent.

MÉCHANT.

On nous crie que la nature humaine est essentiellement perverse, que l'homme est né enfant du diable & méchant. Rien n'est plus mal avisé ; car, mon ami, toi qui me prêches que tout le monde est né pervers, tu m'avertis donc que tu es né tel, qu'il faut que je me défie de toi comme d'un renard ou d'un crocodile. Oh point ! me dis-tu, je suis régénéré, je ne suis ni hérétique ni infidelle, on peut se fier à moi. Mais le reste du genre-humain qui est ou hérétique, ou ce que tu appelles infidelle, ne sera donc qu'un assemblage de mons-

tres, & toutes les fois que tu parleras à un luthérien, ou à un turc, tu dois être sûr qu'ils te voleront, & qu'ils t'assassineront, car ils sont enfans du diable; ils sont nés méchans; l'un n'est point régénéré, & l'autre est dégénéré. Il serait bien plus raisonnable, bien plus beau de dire aux hommes: *Vous êtes tous nés bons, voyez combien il serait affreux de corrompre la pureté de votre être.* Il eût fallu en user avec le genre-humain comme on en use avec tous les hommes en particulier. Un chanoine mène-t-il une vie scandaleuse? on lui dit: Est-il possible que vous déshonoriez la dignité de chanoine? On fait souvenir un homme de robe qu'il a l'honneur d'être conseiller du roi, & qu'il doit l'exemple. On dit à un soldat pour l'encourager: Songe que tu es du régiment de Champagne. On devrait dire à chaque individu: Souviens-toi de ta dignité d'homme.

Et en effet, malgré qu'on en ait, on en revient toujours là; car que veut dire ce mot si fréquemment employé chez toutes les nations, *rentrez en vous-même?* si vous étiez né enfant du diable, si votre origine était criminelle, si votre sang était formé d'une liqueur infernale, ce mot, *rentrez en vous-même*, signifierait, consultez, suivez votre nature diabolique, soyez imposteur, voleur, assassin, c'est la loi de votre père.

L'homme n'est point né méchant, il le devient, comme il devient malade. Des médecins se présentent & lui disent: vous êtes né malade; il est bien sûr que ces médecins, quelque chose qu'ils disent & qu'ils fassent, ne le guériront pas si sa maladie est inhérente à sa nature; & ces raisonneurs sont très-malades eux-mêmes.

Assemblez tous les enfans de l'univers, vous ne verrez en eux que l'innocence, la douceur & la crainte ; s'ils étaient nés méchans, malfesans, cruels, ils en montreraient quelque signe, comme les petits serpens cherchent à mordre, & les petits tigres à déchirer. Mais la nature n'ayant pas donné à l'homme plus d'armes offensives qu'aux pigeons & aux lapins, elle ne leur a pu donner un instinct qui les porte à détruire.

L'homme n'est donc pas né mauvais, pourquoi plusieurs sont-ils donc infectés de cette peste de la méchanceté ? c'est que ceux qui sont à leur tête étant pris de la maladie, la communiquent au reste des hommes, comme une femme attaquée du mal que *Christophe Colomb* rapporta d'Amérique, répand ce venin d'un bout de l'Europe à l'autre. Le premier ambitieux a corrompu la terre.

Vous m'allez dire que ce premier monstre a déployé le germe d'orgueil, de rapine, de fraude, de cruauté qui est dans tous les hommes. J'avoue qu'en général la plupart de nos frères peuvent acquérir ces qualités ; mais tout le monde a-t-il la fièvre putride, la pierre & la gravelle parce que tout le monde y est exposé ?

Il y a des nations entières qui ne sont point méchantes ; les Philadelphiens, les Banians n'ont jamais tué personne. Les Chinois, les peuples du Tunquin, de Lao, de Siam, du Japon même, depuis plus de cent ans, ne connaissent point la guerre. A peine voit-on en dix ans de ces grands crimes qui étonnent la nature humaine, dans les villes de Rome, de

de Veniſe, de Paris, de Londres, d'Amſterdam, villes où pourtant la cupidité, mère de tous les crimes, eſt extrême.

Si les hommes étaient eſſentiellement méchans, s'ils naiſſaient tous ſoumis à un être auſſi malfeſant que malheureux, qui pour ſe venger de ſon ſupplice leur inſpirerait toutes ſes fureurs, on verrait tous les matins les maris aſſaſſinés par leurs femmes, & les pères par leurs enfans, comme on voit à l'aube du jour des poules étranglées par une fouine qui eſt venue ſucer leur ſang.

S'il y a un milliar d'hommes ſur la terre, c'eſt beaucoup; cela donne environ cinq cents millions de femmes qui couſent, qui filent, qui nourriſſent leurs petits, qui tiennent la maiſon ou la cabane propre, & qui médiſent un peu de leurs voiſines. Je ne vois pas quel grand mal ces pauvres innocentes font ſur la terre. Sur ce nombre d'habitans du globe, il y a deux cents millions d'enfans au moins, qui certainement ne tuent ni ne pillent, & environ autant de vieillards ou de malades qui n'en ont pas le pouvoir. Reſtera tout au plus cent millions de jeunes gens robuſtes & capables du crime. De ces cent millions il y en a quatre-vingt-dix continuellement occupés à forcer la terre par un travail prodigieux à leur fournir la nourriture & le vêtement; ceux-là n'ont guère le temps de mal faire.

Dans les dix millions reſtans ſeront compris les gens oiſifs & de bonne compagnie, qui veulent jouir doucement, les hommes à talens occupés de leurs profeſſions, les magiſtrats,

les prêtres, visiblement intéressés à mener une vie pure, au moins en apparence. Il ne restera donc de vrais méchans que quelques politiques, soit séculiers, soit réguliers qui veulent toujours troubler le monde, & quelques milliers de vagabonds qui louent leurs services à ces politiques. Or, il n'y a jamais à la fois un million de ces bêtes féroces employées ; & dans ce nombre je compte les voleurs de grands chemins. Vous avez donc, tout au plus, sur la terre dans les temps les plus orageux, un homme sur mille, qu'on peut appeler méchant, encore ne l'est-il pas toujours.

Il y a donc infiniment moins de mal sur la terre qu'on ne dit & qu'on ne croit. Il y en a encore trop, sans doute ; on voit des malheurs & des crimes horribles : mais le plaisir de se plaindre & d'exagérer est si grand, qu'à la moindre égratignure vous criez que la terre regorge de sang. Avez-vous été trompé? tous les hommes sont des parjures. Un esprit mélancolique qui a souffert une injustice voit l'univers couvert de damnés, comme un jeune voluptueux soupant avec sa dame, au sortir de l'opéra, n'imagine pas qu'il y ait des infortunés.

MÉDECINS.

Il est vrai que régime vaut mieux que médecine. Il est vrai que très-long-temps sur cent médecins il y a eu quatre-vingt-dix-huit charlatans. Il est vrai que *Molière* a eu raison de

se moquer d'eux. Il est vrai que rien n'est plus ridicule que de voir ce nombre infini de femmelettes, & d'hommes non moins femmes qu'elles, quand ils ont trop mangé, trop bu, trop joui, trop veillé, appeler auprès d'eux pour un mal de tête un médecin, l'invoquer comme un Dieu, lui demander le miracle de faire subsister ensemble l'intempérance & la santé, & donner un écu à ce dieu qui rit de leur faiblesse.

Il n'est pas moins vrai qu'un bon médecin nous peut sauver la vie (a) en cent occasions, & nous rendre l'usage de nos membres. Un homme tombe en apoplexie ; ce ne sera ni un capitaine d'infanterie, ni un conseiller de la cour des aides qui le guérira. Des cataractes se forment dans mes yeux, ma voisine ne me les levera pas. Je ne distingue point ici le médecin du chirurgien, ces deux professions ont été long-temps inséparables.

Des hommes qui s'occuperaient de rendre la santé à d'autres hommes par les seuls principes d'humanité & de bienfesance, seraient fort au-dessus de tous les grands de la terre ;

(a) Ce n'est pas que nos jours ne soient comptés. Il est bien sûr que tout arrive par une nécessité invincible, sans quoi tout irait au hasard, ce qui est absurde. Nul homme ne peut augmenter ni le nombre de ses cheveux, ni le nombre de ses jours ; ni un médecin, ni un ange ne peuvent ajouter une minute aux minutes que l'ordre éternel des choses nous destine irrévocablement : mais celui qui est destiné à être frappé dans un certain temps d'une apoplexie, est destiné aussi à trouver un médecin sage, qui le saigne, qui le purge, & qui le fait vivre jusqu'au moment fatal. La destinée nous donne la vérole & le mercure, la fièvre & le quinquina.

ils tiendraient de la Divinité. Conserver & réparer est presque aussi beau que faire.

Le peuple romain se passa plus de cinq cents ans de médecins. Ce peuple alors n'était occupé qu'à tuer, & ne fesait nul cas de l'art de conserver la vie. Comment donc en usait-on à Rome quand on avait la fièvre putride, une fistule à l'anus, un bubonocèle, une fluxion de poitrine? On mourait.

Le petit nombre de médecins grecs qui s'introduisit à Rome n'était composé que d'esclaves. Un médecin devint enfin chez les grands seigneurs romains un objet de luxe comme un cuisinier. Tout homme riche eut chez lui des parfumeurs, des baigneurs, des gitons & des médecins. Le célèbre *Musa*, médecin d'*Auguste*, était esclave; il fut affranchi & fait chevalier romain, & alors les médecins devinrent des personnages considérables.

Quand le christianisme fut si bien établi, & que nous fûmes assez heureux pour avoir des moines, il leur fut expressément défendu par plusieurs conciles d'exercer la médecine. C'était précisément le contraire qu'il eût fallu faire, si on avait voulu être utile au genre-humain.

Quel bien pour les hommes d'obliger ces moines d'étudier la médecine, & de guérir nos maux pour l'amour de DIEU! n'ayant rien à gagner que le ciel, ils n'eussent jamais été charlatans. Ils se seraient éclairés mutuellement sur nos maladies & sur les remèdes. C'était la plus belle des vocations, & ce fut la seule qu'on n'eut point. On objectera qu'ils eussent pu empoisonner les impies; mais cela

même eût été avantageux à l'Eglise. *Luther* n'eût peut-être jamais enlevé la moitié de l'Europe catholique à notre saint père le pape ; car à la première fièvre continue qu'aurait eue l'augustin *Luther*, un dominicain aurait pu lui donner des pilules. Vous me direz qu'il ne les aurait pas prises ; mais enfin, avec un peu d'adresse, on aurait pu les lui faire prendre. Continuons.

Il se trouva enfin vers l'an 1517 un citoyen nommé *Jean*, animé d'un zèle charitable ; ce n'est pas *Jean Calvin* que je veux dire, c'est *Jean* surnommé *de Dieu*, qui institua les frères de la charité. Ce sont avec les religieux de la rédemption des captifs les seuls moines utiles. Aussi ils ne sont pas comptés parmi les ordres. Les dominicains, franciscains, bernardins, prémontrés, bénédictins, ne reconnaissent pas les frères de la charité. On ne parle pas seulement d'eux dans la continuation de l'histoire ecclésiastique de *Fleuri*. Pourquoi ? c'est qu'ils ont fait des cures, & qu'ils n'ont point fait de miracles. Ils ont servi, & ils n'ont point cabalé. Ils ont guéri de pauvres femmes, & ils ne les ont ni dirigées, ni séduites. Enfin, leur institut étant la charité, il était juste qu'ils fussent mépriſés par les autres moines.

La médecine ayant donc été une profession mercénaire dans le monde, comme l'est en quelques endroits celle de rendre la justice, elle a été sujette à d'étranges abus. Mais est-il rien de plus estimable au monde qu'un médecin qui ayant dans sa jeunesse étudié la nature, connu les ressorts du corps humain, les maux qui le tourmentent, les remèdes qui peuvent

le soulager, exerce son art en s'en défiant, soigne également les pauvres & les riches, ne reçoit d'honoraires qu'à regret, & emploie ces honoraires à secourir l'indigent ? Un tel homme n'est-il pas un peu supérieur au général des capucins, quelque respectable que soit ce général ? (*)

MESSE.

La messe dans le langage ordinaire est la plus grande & la plus auguste des cérémonies de l'Eglise. On lui donne des surnoms différens, selon les rites usités dans les diverses contrées où elle est célébrée, tels que la messe mosarabe ou gothique, la messe grecque, la messe latine. *Durandus* & *Eckius* appellent *sèche* la messe où il ne se fait point de consécration, comme celle qu'on fait dire en particulier aux aspirans à la prêtrise ; & le cardinal *Bona* (*a*) rapporte sur la foi de *Guillaume de Nangis* que *St Louis*, dans son voyage d'outremer, la fesait dire ainsi pour ne pas risquer que l'agitation du vaisseau fît répandre le vin consacré. Il cite aussi *Génébrard* qui dit avoir assisté à Turin en 1587 à une pareille messe célébrée dans une église, mais après dîner, & fort tard, pour les funérailles d'une personne noble.

Pierre le chantre parle aussi de la messe à deux, à trois, & même à quatre faces, dans

(*) Voyez *Maladie*.

(*a*) L. I, chap. XV sur la liturgie.

laquelle le prêtre célébrait la messe du jour ou de la fête jusqu'à l'offertoire, puis il en recommençait une seconde, une troisième, & quelquefois une quatrième, jusqu'au même endroit, ensuite il disait autant de secrètes qu'il avait commencé de messes; mais pour toutes il ne récitait qu'une fois le canon, & à la fin il ajoutait autant de collectes qu'il avait réuni de messes. (*b*)

Ce ne fut que vers la fin du quatrième siècle que le mot de messe commença à signifier la célébration de l'eucharistie. Le savant *Beatus Rhenanus*, dans ses notes sur *Tertullien*, (*c*) observe que *St Ambroise* consacra cette expression du peuple prise de ce qu'on mettait dehors les catéchumènes après la lecture de l'évangile.

On trouve dans les constitutions apostoliques (*d*) une liturgie sous le nom de *St Jacques*, par laquelle il paraît qu'au lieu d'invoquer les saints au canon de la messe, la primitive Eglise priait pour eux. Nous vous offrons encore, Seigneur, disait le célébrant, ce pain & ce calice pour tous les saints qui vous ont été agréables depuis le commencement des siècles, pour les patriarches, les prophètes, les justes, les apôtres, les martyrs, les confesseurs, les évêques, les prêtres, les diacres, les sous-diacres, les lecteurs, les chantres, les vierges, les veuves, les laïques

(*b*) *Bingham*, origin. eccléf. tome VI, liv. XV, chap. IV, art. V.

(*c*) L. IV contre *Marcion*.

(*d*) L. VIII, chap. XII.

& tous ceux dont les noms vous sont connus. Mais *St Cyrille* de Jérusalem, qui vivait dans le quatrième siècle, y substitue cette explication : Après cela, dit-il, (*e*) nous fesons commémoration de ceux qui sont morts avant nous, & premièrement des patriarches, des apôtres, des martyrs, afin que DIEU reçoive nos prières par leur intercession. Cela prouve, comme nous le dirons à l'article *Reliques*, que le culte des saints commençait alors à s'introduire dans l'Eglise.

Noël Alexandre (*f*) cite des actes de *St André*, où l'on fait dire à cet apôtre : J'immole tous les jours sur l'autel du seul vrai Dieu, non les chairs des taureaux, ni le sang des boucs, mais l'agneau immaculé, qui demeure toujours entier & vivant après qu'il est sacrifié, & que tout le peuple fidelle en a mangé la chair : mais ce savant dominicain avoue que cette pièce n'est connue que depuis le huitième siècle. Le premier qui l'ait citée est *Etherius* évêque d'Osma en Espagne, qui écrivit contre *Elipand* en 788.

Abdias (*g*) rapporte que *St Jean*, averti par le Seigneur de la fin de sa course, se prépara à la mort & recommanda son église à DIEU. Puis ayant pris du pain qu'il se fit apporter, il leva les yeux au ciel, le bénit, le rompit & le distribua à tous ceux qui étaient présens, en leur disant : Que mon partage soit le vôtre, & que le vôtre soit

(*e*) Cinquième catéchèse.

(*f*) Siècle I, page 109.

(*g*) Hist. apostol. liv. V, art. XXII & XXIII.

le mien. Cette manière de célébrer l'eucharistie, qui veut dire action de grâces, est plus conforme à l'institution de cette cérémonie.

En effet *St Luc* (*h*) nous apprend que JESUS après avoir distribué du pain & du vin à ses apôtres qui soupaient avec lui, leur dit : Faites ceci en mémoire de moi. *St Matthieu* (*i*) & *St Marc* (*k*) disent de plus que JESUS chanta un hymne. *St Jean* qui ne parle dans son évangile ni de la distribution du pain & du vin, ni de l'hymne, s'étend fort au long sur ce dernier article dans ses actes dont voici le texte cité par le second concile de Nicée : (*l*)

Avant que le Seigneur fût pris par les Juifs, dit cet apôtre bien-aimé de JESUS, il nous assembla tous & nous dit : Chantons un hymne à l'honneur du père, après quoi nous exécuterons le dessein que nous avons formé. Il nous ordonna donc de faire un cercle & de nous tenir tous par la main ; puis s'étant mis au milieu du cercle, il nous dit : Amen, suivez-moi. Alors il commença le cantique, & dit : Gloire vous soit donnée, ô père ! nous répondîmes tous : Amen. JESUS continuant à dire : Gloire au verbe, &c. gloire à l'esprit, &c. gloire à la grâce, les apôtres répondaient toujours : Amen.

Après quelques autres doxologies, JESUS dit : Je veux être sauvé, & je veux sauver : Amen. Je veux être délié & je veux délier :

(*h*) Chap. XXII, v. 19.

(*i*) Chap. XXVI, v. 30.

(*k*) Chap. XIV, v. 26.

(*l*) Col. 358.

Amen. Je veux être blessé & je veux blesser : Amen. Je veux naître & je veux engendrer : Amen. Je veux manger & je veux être consumé : Amen. Je veux être écouté & je veux écouter : Amen. Je veux être compris de l'esprit, étant tout esprit, tout intelligence : Amen. Je veux être lavé & je veux laver : Amen. La grâce mène la danse, je veux jouer de la flûte, danfez tous : Amen. Je veux chanter des airs lugubres, lamentez-vous tous : Amen.

St Augustin qui commente une partie de cette hymne, dans son épître (*m*) à *Cérétius*, rapporte de plus ce qui suit : Je veux parer & être paré. Je suis une lampe pour ceux qui me voient & qui me connaissent. Je suis la porte pour tous ceux qui veulent y frapper. Vous qui voyez ce que je fais, gardez-vous bien d'en parler.

Cette danse de JESUS & des apôtres est visiblement imitée de celle des thérapeutes d'Egypte, lesquels après le souper dansaient dans leurs assemblées, d'abord partagés en deux chœurs, puis réunis les hommes & les femmes ensemble, après avoir, comme en la fête de *Bacchus*, avalé force vin céleste, comme dit *Philon*. (*n*)

On sait d'ailleurs que suivant la tradition des Juifs, après leur sortie d'Egypte & le passage de la mer Rouge, d'où la solennité de pâque prit son nom, (*o*) *Moïse* & sa sœur rassemblèrent deux chœurs de musique, l'un

(*m*) Epit. 237.

(*n*) Traité de la vie contemplative.

(*o*) Exode, chap. XV, & *Philon* vie de *Moïse*, l. I.

composé d'hommes, l'autre de femmes, qui chantèrent en danſant un cantique d'actions de grâces. Ces inſtrumens raſſemblés ſur le champ, ces chœurs arrangés avec tant de promptitude, la facilité avec laquelle les chants & la danſe furent exécutés ſuppoſent une habitude de ces deux exercices fort antérieure au moment de l'exécution.

Cet uſage ſe perpétua dans la ſuite chez les Juifs. (*p*) Les filles de Silo danſaient ſelon la coutume à ſa fête ſolennelle du Seigneur, quand les jeunes gens de la tribu de Benjamin, à qui on les avait refuſées pour épouſes, les enlevèrent par le conſeil des vieillards d'Iſraël. Encore aujourd'hui dans la Paleſtine les femmes aſſemblées auprès des tombeaux de leurs proches, danſent d'une manière lugubre & pouſſent des cris lamentables. (*q*)

On ſait auſſi que les premiers chrétiens feſaient entr'eux des agapes ou repas de charité, en mémoire de la dernière cène que JESUS célébra avec ſes apôtres; les paiens en prirent même occaſion de leur faire les reproches les plus odieux; alors pour en bannir toute ombre de licence les paſteurs défendirent que le baiſer de paix, par où finiſſait cette cérémonie, ſe donnât entre les perſonnes de ſexe différent. (*r*) Mais divers autres abus dont ſe plaignait déjà *St Paul*, (*s*) & que

(*p*) Les Juges, chap. XXI, v. 21.

(*q*) Voyage de *le Brun*.

(*r*) *Thomaſſin*, diſcip. de l'Egliſe, part. III, chap. XLVII, n. 1.

(*s*) Corinth. chap. II.

le concile de Gangres, l'an 324, entreprit en vain de réformer, firent enfin abolir les agapes l'an 397, par le troisième concile de Carthage dont le canon quarante-unième ordonna de célébrer les saints mystères à jeun.

On ne doutera point que la danse n'accompagnât ces festins, si l'on fait attention que suivant *Scaliger*, les évêques ne furent nommés *præsules* dans l'Eglise latine, *à præsiliendo*, que parce qu'ils commençaient la danse. Le picpus *Héliot*, dans son histoire des ordres monastiques, dit aussi que pendant les persécutions qui troublaient la paix des premiers chrétiens, il se forma des congrégations d'hommes & de femmes, qui, à l'exemple des thérapeutes, se retirèrent dans les déserts; là ils se rassemblaient dans les hameaux les dimanches & les fêtes, & ils y dansaient pieusement en chantant les prières de l'Eglise.

En Portugal, en Espagne, dans le Roussillon, l'on exécute encore aujourd'hui des danses solennelles en l'honneur des mystères du christianisme. Toutes les veilles des fêtes de la Vierge, les jeunes filles s'assemblent devant la porte des églises qui lui sont dédiées, & passent la nuit à danser en rond, & à chanter des hymnes & des cantiques en son honneur. Le cardinal *Ximenès* rétablit de son temps dans la cathédrale de Tolède l'ancien usage des messes mosarabes pendant lesquelles on danse dans le chœur & dans la nef avec autant d'ordre que de dévotion. En France même on voyait encore vers le milieu du dernier siècle les prêtres & tout le peuple de Limoges danser en rond dans la collégiale en chantant: *Sant*

Marcian, pregas per nous & nous epingaren per bous ; c'eſt-à-dire, *St Martial*, priez pour nous, & nous danſerons pour vous.

Enfin, le jéſuite *Meneſtrier*, dans la préface de ſon Traité des ballets publié en 1682, dit qu'il avait vu encore les chanoines de quelques égliſes, qui le jour de pâques prenaient par la main les enfans de chœur, & danſaient dans le chœur en chantant des hymnes de réjouiſſance. Ce que nous avons dit à l'article *Kalendes* des danſes extravagantes de la fête des fous, nous découvre une partie des abus qui ont fait retrancher la danſe des cérémonies de la meſſe, leſquelles plus elles ont de gravité, plus elles ſont propres à en impoſer aux ſimples.

MESSIE.

AVERTISSEMENT.

Cet article eſt de M. Polier de Bottens d'une ancienne famille de France, établie depuis deux cents ans en Suiſſe. Il eſt premier paſteur de Lauſanne. Sa ſcience eſt égale à ſa piété. Il compoſa cet article pour le grand dictionnaire encyclopédique, dans lequel il fut inſéré. On en ſupprima ſeulement quelques endroits, dont les examinateurs crurent que les catholiques moins ſavans & moins pieux que l'auteur pourraient abuſer. Il fut reçu avec l'applaudiſſement de tous les ſages.

On l'imprima en même temps dans un autre petit dictionnaire, & on l'attribua en France

à un homme qu'on n'était pas fâché d'inquiéter. On supposa que l'article était impie, parce qu'on le supposait d'un laïque, & on se déchaîna contre l'ouvrage & contre l'auteur prétendu. L'homme accusé se contenta de rire de cette mépriſe. Il voyait avec compaſſion ſous ces yeux cet exemple des erreurs & des injuſtices que les hommes commettent tous les jours dans leurs jugemens, car il avait le manuſcrit du ſage & ſavant prêtre, écrit tout entier de ſa main. Il le poſsède encore. Il ſera montré à qui voudra l'examiner. On y verra juſqu'aux ratures faites alors par ce laïque même, pour prévenir les interprétations malignes.

Nous réimprimons donc aujourd'hui cet article dans toute l'intégrité de l'original. Nous en avons retranché pour ne pas répéter ce que nous avons imprimé ailleurs; mais nous n'avons pas ajouté un ſeul mot.

Le bon de toute cette affaire, c'eſt qu'un confrère de l'auteur reſpectable écrivit les choſes du monde les plus ridicules contre cet article de ſon confrère, croyant écrire contre un ennemi commun. Cela reſſemble à ces combats de nuit, dans leſquels on ſe bat contre ſes camarades.

Il eſt arrivé mille fois que des controverſiſtes ont condamné des paſſages de St Auguſtin, de St Jérôme, ne ſachant pas qu'ils fuſſent de ces pères. Ils anathématiſeraient une partie du nouveau Teſtament s'ils n'avaient pas ouï dire de qui eſt ce livre. C'eſt ainſi qu'on juge trop ſouvent.

MESSIE, *Messias*, ce terme vient de l'hébreu; il est synonyme au mot grec *Christ*. L'un & l'autre sont des termes consacrés dans la religion, & qui ne se donnent plus aujourd'hui qu'à l'oint par excellence, ce souverain libérateur que l'ancien peuple juif attendait, après la venue duquel il soupire encore, & que les chrétiens trouvent dans la personne de JESUS fils de *Marie*, qu'ils regardent comme l'oint du Seigneur, le messie promis à l'humanité: les Grecs emploient aussi le mot d'*Elcimmeros* qui signifie la même chose que *Christos*.

Nous voyons dans l'ancien Testament que le mot de *Messie*, loin d'être particulier au libérateur après la venue duquel le peuple d'Israël soupirait, ne l'était pas seulement aux vrais & fidelles serviteurs de DIEU, mais que ce nom fut souvent donné aux rois & aux princes idolâtres, qui étaient dans la main de l'Eternel les ministres de ses vengeances, ou des instrumens pour l'exécution des conseils de sa sagesse. C'est ainsi que l'auteur de l'Ecclésiastique dit d'*Elisée*, (*a*) *qui ungis reges ad pœnitentiam*, ou comme l'ont rendu les Septante, *ad vindictam*. *Vous oignez les rois pour exercer la vengeance du Seigneur*. C'est pourquoi il envoya un prophète pour oindre *Jéhu* roi d'Israël. Il annonça l'onction sacrée à *Hazaël* roi de Damas & de Syrie, (*b*) ces deux princes étant les *Messies* du Très-Haut pour

(*a*) Eccléfiast. chap. XLVIII, v. 8.

(*b*) IV. des Rois, chap. XVIII, v. 12, 13 & 14.

venger les crimes & les abominations de la maiſon d'*Achab*.

Mais au XLVe d'*Iſaïe*, v. 1, le nom de *Meſſie* eſt expreſſément donné à *Cyrus*. *Ainſi a dit l'Eternel à Cyrus ſon oint, ſon meſſie, duquel j'ai pris la main droite afin que je terraſſe les nations devant lui, &c.*

Ezéchiel, au XXVIIIe de ſes révélations, v. 14, donne le nom de *Meſſie* au roi de Tyr, qu'il appelle auſſi *chérubin*, & parle de lui & de ſa gloire dans des termes pleins d'un emphaſe, dont on ſent mieux les beautés qu'on ne peut en ſaiſir le ſens. « Fils de l'homme, » dit l'Eternel au prophète, prononce à haute » voix une complainte ſur le roi de Tyr, & » & lui dis : Ainſi a dit le Seigneur l'Eternel, » tu étais le ſceau de la reſſemblance de DIEU, » plein de ſageſſe & parfait en beautés; tu » as été le jardin d'Eden du Seigneur, (ou » ſuivant d'autres verſions) tu étais toutes les » délices du Seigneur; ta couverture était de » pierres précieuſes de toutes ſortes, de ſar- » doine, de topaze, de jaſpe, de chryſolite, » d'onyx, de beril, de ſaphir, d'eſcarboucle, » d'émeraude & d'or. Ce que ſavaient faire » tes tambours & tes flûtes a été chez toi; » ils ont été tout prêts au jour que tu fus » créé, tu as été un chérubin, un meſſie pour » ſervir de protection; je t'avais établi; tu as » été dans la ſainte montagne de DIEU, tu » as marché entre les pierres flamboyantes, » tu as été parfait en tes voies, dès le jour » que tu fus créé, juſqu'à ce que la perverſité » a été trouvée en toi »

Au reſte, le nom de *Meſſiah*, en grec *Chriſt*, ſe

se donnait aux rois, aux prophètes, & aux grands-prêtres des Hébreux. Nous lisons dans le Ier des Rois, ch. XII, v. 3 : *Le Seigneur & son Messie sont témoins*, c'est-à-dire, *le seigneur & le roi qu'il a établi.* Et ailleurs : *Ne touchez point mes oints, & ne faites aucun mal à mes prophètes. David*, animé de l'esprit de DIEU, donne dans plus d'un endroit à *Saül* son beau père qui le persécutait, & qu'il n'avait pas sujet d'aimer ; il donne, dis-je, à ce roi réprouvé, & de dessus lequel l'esprit de l'Eternel s'était retiré, le nom & la qualité d'oint, de messie du Seigneur. DIEU *me garde*, dit-il fréquemment, *de porter ma main sur l'oint du Seigneur, sur le messie de* DIEU.

Si le beau nom de messie, d'oint de l'Eternel, a été donné à des rois idolâtres, à des princes cruels & tyrans, il a été très-employé dans nos anciens oracles pour désigner véritablement l'oint du Seigneur, ce Messie par excellence, objet du désir & de l'attente de tous les fidelles d'Israël. Ainsi *Anne* mère de *Samuel* conclut son cantique par ces paroles remarquables, & qui ne peuvent s'appliquer à aucun roi, (c) puisqu'on sait que pour lors les Hébreux n'en avaient point. *Le Seigneur jugera les extrémités de la terre, il donnera l'empire à son roi, il relèvera la corne de son Christ, de son Messie.* On trouve ce même mot dans les oracles suivans : Pseaume II, v. 2. Pseaume XLIV, v. 8. *Jérémie* IV, v. 20. *Daniel* IX, v. 16. *Habacuc* III, v. 13.

Que si l'on rapproche tous ces divers ora-

(c) I. Rois, chap. XI, v. 10.

cles, & en général tous ceux qu'on applique pour l'ordinaire au Messie, il en résulte des contrastes en quelque sorte inconciliables, & qui justifient jusqu'à un certain point l'obstination du peuple à qui ces oracles furent donnés.

Comment en effet concevoir, avant que l'événement l'eût si bien justifié dans la personne de JESUS fils de *Marie*; comment concevoir, dis-je, une intelligence en quelque sorte divine & humaine tout ensemble, un être grand & abaissé qui triomphe du diable, & que cet esprit infernal, ce prince des puissances de l'air, tente, emporte & fait voyager malgré lui, maître & serviteur, roi & sujet, sacrificateur & victime tout ensemble, mortel & vainqueur de la mort, riche & pauvre, conquérant glorieux dont le règne éternel n'aura point de fin, qui doit soumettre toute la nature par ses prodiges, & cependant qui sera un homme de douleur, privé des commodités, souvent même de l'absolument nécessaire dans cette vie dont il se dit le roi, & qu'il vient comblé de gloire & d'honneurs, terminant une vie innocente, malheureuse, sans cesse contredite & traversée, par un supplice également honteux & cruel, trouvant même dans cette humiliation, cet abaissement extraordinaire, la source d'une élévation unique qui le conduit au plus haut point de gloire, de puissance & de félicité, c'est-à-dire, au rang de la première des créatures?

Tous les chrétiens s'accordent à trouver ces caractères, en apparence si incompatibles, dans la personne de JESUS de Nazareth qu'ils

appellent le *Christ*; ses sectateurs lui donnaient ce titre par excellence, non qu'il eût été oint d'une manière sensible & matérielle, comme l'ont été anciennement quelques rois, quelques prophètes & quelques sacrificateurs, mais parce que l'esprit divin l'avait désigné pour ces grands offices, & qu'il avait reçu l'onction spirituelle nécessaire pour cela.

(*A*) Nous en étions là sur un article aussi important, lorsqu'un prédicateur hollandais, plus célèbre par cette découverte que par les médiocres productions d'un génie d'ailleurs faible & peu instruit, nous a fait voir que notre Seigneur JESUS était le Christ, le Messie de DIEU, ayant été oint dans les trois plus grandes époques de sa vie, pour être notre roi, notre prophète & notre sacrificateur.

Lors de son baptême, la voix du souverain maître de la nature le déclare son fils, son unique, son bien-aimé, & par-là même son représentant.

Sur le Thabor, transfiguré, associé à *Moïse* & à *Elie*, cette même voix surnaturelle l'annonce à l'humanité comme le fils de celui qui aime & envoie les prophètes, & qui doit être écouté par préférence.

Dans Gethsemané, un ange descend du ciel pour le soutenir dans les angoisses extrêmes où le réduit l'approche de son supplice; il le fortifie contre les frayeurs cruelles d'une mort qu'il ne peut éviter, & le met en état d'être un sacrificateur d'autant plus excellent qu'il

(*A*) On supprima dans les dictionnaires (depuis *A* jusqu'à *B*) tout ce paragraphe concernant le prédicateur hollandais, parce qu'on le crut hors d'œuvre.

est lui-même la victime innocente & pure qu'il va offrir.

Le judicieux prédicateur hollandais, disciple de l'illustre *Cocceius*, trouve l'huile sacramentale de ces diverses onctions célestes, dans les signes visibles que la puissance de DIEU fit paraître sur son oint, dans son baptême *l'ombre de la colombe*, qui représentait le St Esprit qui descendit sur lui; au Thabor, *la nue miraculeuse* qui le couvrit; en Gethsemané, *la sueur de grumeaux de sang* dont tout son corps fut couvert.

Après cela, il faut pousser l'incrédulité à son comble pour ne pas reconnaître à ces traits l'oint du Seigneur par excellence, le Messie promis; & l'on ne pourrait sans doute assez déplorer l'aveuglement inconcevable du peuple juif, s'il ne fût entré dans le plan de l'infinie sagesse de DIEU, & n'eût été, dans ses vues toutes miséricordieuses, essentiel à l'accomplissement de son œuvre, & au salut de l'humanité. *B*)

Mais aussi il faut convenir que dans l'état d'oppression sous lequel gémissait le peuple juif, & après toutes les glorieuses promesses que l'Eternel lui avait faites si souvent, il devait soupirer après la venue d'un Messie, l'envisager comme l'époque de son heureuse délivrance; & qu'ainsi il est en quelque sorte excusable de n'avoir pas voulu reconnaître ce libérateur dans la personne du Seigneur JESUS, d'autant plus qu'il est de l'homme de tenir plus au corps qu'à l'esprit, & d'être plus sensible aux besoins présens, que flatté des avantages à venir, & toujours incertains par-là même,

Au reſte, on doit croire qu'*Abraham*, & après lui un aſſez petit nombre de patriarches & de prophètes, ont pu ſe faire une idée de la nature du règne ſpirituel du Meſſie; mais ces idées durent reſter dans le petit cercle des inſpirés; & il n'eſt pas étonnant qu'inconnues à la multitude, ces notions ſoient altérées au point que lorſque le Sauveur parut dans la Judée, & peuple & ſes docteurs, ſes princes même, attendaient un monarque, un conquérant, qui par la rapidité de ſes conquêtes devait s'aſſujettir tout le monde; & comment concilier ces idées flatteuſes avec l'état abject, en apparence, miſérable de JESUS-CHRIST? Auſſi, ſcandaliſés de l'entendre s'annoncer comme le Meſſie, ils le perſécutèrent, rejetèrent, & le firent mourir par le dernier ſupplice. Depuis ce temps-là, ne voyant rien qui achemine à l'accompliſſement de leurs oracles, & ne voulant point y renoncer, ils ſe livrent à toutes ſortes d'idées plus chimériques les unes que les autres.

Ainſi, lorſqu'ils ont vu les triomphes de la religion chrétienne, qu'ils ont ſenti qu'on pouvait expliquer ſpirituellement, & appliquer à JESUS-CHRIST la plupart de leurs anciens oracles, ils ſe ſont aviſés, contre le ſentiment de leurs pères, de nier que les paſſages que nous leur alléguons duſſent s'entendre du Meſſie, tordant ainſi nos ſaintes écritures à leur propre perte.

Quelques-uns ſoutiennent que leurs oracles ont été mal entendus; qu'en vain on ſoupire après la venue du Meſſie, puiſqu'il eſt déjà venu en la perſonne d'*Ezéchias*. C'était le

sentiment du fameux *Hillel*. D'autres plus relâchés, ou cédant avec politique aux temps & aux circonstances, prétendent que la croyance de la venue d'un Messie n'est point un article fondamental de foi, & qu'en niant ce dogme on ne pervertit point la loi, on ne lui donne qu'une légère atteinte. C'est ainsi que le juif *Albo* disait au pape, que nier la venue du Messie, c'était seulement couper une branche de l'arbre sans toucher à la racine.

Le fameux rabbin *Salomon Jarchy* ou *Raschy*, qui vivait au commencement du douzième siècle, dit, dans ses Talmudiques, que les anciens Hébreux ont cru que le Messie était né le jour de la dernière destruction de Jérusalem par les armées romaines; c'est, comme on dit, appeler le médecin après la mort.

Le rabbin *Kimchy*, qui vivait aussi au douzième siècle, annonçait que le Messie, dont il croyait la venue très-prochaine, chasserait de la Judée les chrétiens qui la possédaient pour lors; il est vrai que les chrétiens perdirent la Terre-Sainte; mais ce fut *Saladin* qui les vainquit: pour peu que ce conquérant eût protégé les Juifs, & se fût déclaré pour eux, il est vraisemblable que dans leur enthousiasme ils en auraient fait leur Messie.

Les auteurs sacrés, & notre Seigneur JESUS lui-même, comparent souvent le règne du Messie & l'éternelle béatitude à des jours de noces, à des festins; mais les talmudistes ont étrangement abusé de ces paraboles; selon eux, le Messie donnera à son peuple rassemblé dans la terre de Canaan, un repas dont le vin sera celui qu'*Adam* lui-même fit dans le

paradis terrestre, & qui se conserve dans de vastes celliers, creusés par les anges au centre de la terre.

On servira pour entrée le fameux poisson appelé le grand *Léviathan*, qui avale tout d'un coup un poisson moins grand que lui, lequel ne laisse pas d'avoir trois cents lieues de long; toute la masse des eaux est portée sur *Léviathan*. DIEU au commencement en créa un mâle & un autre femelle; mais de peur qu'ils ne renversassent la terre, & qu'ils ne remplissent l'univers de leurs semblables, DIEU tua la femelle, & la sala pour le festin du Messie.

Les rabbins ajoutent qu'on tuera pour ce repas le taureau *Béhémoth*, qui est si gros qu'il mange chaque jour le foin de mille montagnes: la femelle de ce taureau fut tuée au commencement du monde, afin qu'une espèce si prodigieuse ne se multipliât pas, ce qui n'aurait pu que nuire aux autres créatures; mais ils assurent que l'Eternel ne la sala point, parce que la vache salée n'est pas si bonne que la léviathane. Les Juifs ajoutent encore si bien foi à toutes ces rêveries rabbiniques, que souvent ils jurent sur leur part du bœuf *Béhémoth*, comme quelques chrétiens impies jurent sur leur part du paradis.

Après des idées si grossières sur la venue du Messie & sur son règne, faut-il s'étonner si les Juifs tant anciens que modernes, & plusieurs même des premiers chrétiens, malheureusement imbus de toutes ces rêveries, n'ont pu s'élever à l'idée de la nature divine de l'oint du Seigneur, & n'ont pas attribué la qualité de Dieu au Messie? Voyez comme les Juifs

s'expriment là-dessus dans l'ouvrage intitulé *Judæi Lusitani quæstiones ad Christianos.* (*d*) « Reconnaître, disent-ils, un homme-Dieu, » c'est s'abuser soi-même, c'est se forger un » monstre, un centaure, le bizarre composé » de deux natures qui ne sauraient s'allier. » Ils ajoutent que les prophètes n'enseignent point que le Messie soit homme-Dieu, qu'ils distinguent expressément entre DIEU & *David*, qu'ils déclarent le premier maître & le second serviteur, &c...

Lorsque le Sauveur parut, les prophéties, quoique claires, furent malheureusement obscurcies par les préjugés sucés avec le lait. JESUS-CHRIST lui-même, ou par ménagement, ou pour ne pas révolter les esprits, paraît extrêmement réservé sur l'article de sa divinité; *il voulait*, dit St Chrysostome, *accoutumer insensiblement ses auditeurs à croire un mystère si fort élevé au-dessus de la raison.* S'il prend l'autorité d'un Dieu en pardonnant les péchés, cette action soulève tous ceux qui en sont les témoins; ses miracles les plus évidens ne peuvent convaincre de sa divinité ceux même en faveur desquels il les opère. Lorsque devant le tribunal du souverain sacrificateur il avoue, avec un modeste détour, qu'il est le fils de DIEU, le grand-prêtre déchire sa robe & crie au blasphème. Avant l'envoi du St Esprit, les apôtres ne soupçonnent pas même la divinité de leur cher maître; il les interroge sur ce que le peuple pense de lui; ils répondent que les uns le prennent pour *Elie*, les autres pour

(*d*) *Quæst.* I, II, IV, XXIII, &c.

Jérémie,

Jérémie, ou pour quelqu'autre prophète. *St Pierre* a besoin d'une révélation particulière pour connaître que JESUS est le Christ, le fils du DIEU vivant.

Les Juifs, révoltés contre la divinité de JESUS-CHRIST, ont eu recours à toutes sortes de voies pour détruire ce grand mystère; ils détournent le sens de leurs propres oracles, ou ne les appliquent pas au Messie; ils prétendent que le nom de Dieu, *Eloï*, n'est pas particulier à la Divinité, & qu'il se donne même par les auteurs sacrés aux juges, aux magistrats, en général à ceux qui sont élevés en autorité; ils citent en effet un très-grand nombre de passages des saintes écritures, qui justifient cette observation, mais qui ne donnent aucune atteinte aux termes exprès des anciens oracles qui regardent le Messie.

Enfin, ils prétendent que si le Sauveur, & après lui les évangélistes, les apôtres & les premiers chrétiens, appellent JESUS le fils de DIEU, ce terme auguste ne signifiait, dans les temps évangéliques, autre chose que l'opposé de fils de *Bélial*, c'est-à-dire, homme de bien, serviteur de DIEU, par opposition à un méchant, un homme qui ne craint point DIEU.

Si les Juifs ont contesté à JESUS-CHRIST la qualité de Messie & sa divinité, ils n'ont rien négligé aussi pour le rendre méprisable, pour jeter sur sa naissance, sa vie & sa mort, tout le ridicule & tout l'opprobre qu'a pu imaginer leur criminel acharnement.

De tous les ouvrages qu'a produits l'aveuglement des Juifs, il n'en est point de plus

odieux & de plus extravagant que le livre ancien intitulé *Sepher Toldos Jeschut*, tiré de la poussière par M. *Vagenseil* dans le second tome de son ouvrage intitulé *Tela ignea*, &c.

C'est dans ce *Sepher Toldos Jeschut* qu'on lit une histoire monstrueuse de la vie de notre Sauveur, forgée avec toute la passion & la mauvaise foi possibles. Ainsi, par exemple, ils ont osé écrire qu'un nommé *Panther* ou *Pandera*, habitant de Berhléem, était devenu amoureux d'une jeune femme mariée à *Jokanam*. Il eut de ce commerce impur un fils qui fut nommé *Jesua* ou *Jesu*. Le père de cet enfant fut obligé de s'enfuir, & se retira à Babylone. Quant au jeune *Jesu*, on l'envoya aux écoles; mais, ajoute l'auteur, il eut l'insolence de lever la tête, & de se découvrir devant les sacrificateurs, au lieu de paraître devant eux la tête baissée & le visage couvert, comme c'était la coutume; hardiesse qui fut vivement tancée; ce qui donna lieu d'examiner sa naissance, qui fut trouvée impure, & l'exposa bientôt à l'ignominie.

Ce détestable livre *Sepher Toldos Jeschut* était connu dès le second siècle; *Celse* le cite avec confiance, & *Origène* le réfute au chapitre neuvième.

Il y a un autre livre intitulé aussi *Toledos Jesu*, publié l'an 1705 par M. *Huldric*, qui suit de plus près l'évangile de l'enfance, mais qui commet à tout moment les anachronismes les plus grossiers; il fait naître & mourir JESUS-CHRIST sous le règne d'*Hérode le grand*; il veut que ce soit à ce prince qu'aient été faites

les plaintes sur l'adultère de *Panther* & de *Marie* mère de JESUS.

L'auteur qui prend le nom de *Jonathan*, qui se dit contemporain de JESUS-CHRIST, & demeurant à Jérusalem, avance qu'*Hérode* consulta sur le fait de JESUS-CHRIST les sénateurs d'une ville dans la terre de Césarée : nous ne suivrons pas un auteur aussi absurde dans toutes ses contradictions.

Cependant c'est à la faveur de toutes ces calomnies que les Juifs s'entretiennent dans leur haine implacable contre les chrétiens & contre l'Évangile ; ils n'ont rien négligé pour altérer la chronologie du vieux Testament, & pour répandre des doutes & des difficultés sur le temps de la venue de notre Sauveur.

Ahmed-ben-Cassum-la-Andacousy, maure de Grenade, qui vivait sur la fin du sixième siècle, cite un ancien manuscrit arabe qui fut trouvé avec seize lames de plomb, gravées en caractères arabes, dans une grotte près de Grenade. Dom *Pedro y Quinones* archevêque de Grenade en a rendu lui-même témoignage ; ces lames de plomb, qu'on appelle de Grenade, ont été depuis portées à Rome, où après un examen de plusieurs années, elles ont enfin été condamnées comme apocryphes sous le pontificat d'*Alexandre VII ;* elles ne renferment que des histoires fabuleuses touchant la vie de *Marie* & de son fils.

Le nom de *Messie*, accompagné de l'épithète de *faux*, se donne encore à ces imposteurs qui dans divers temps ont cherché à abuser la nation juive. Il y eut de ces faux messies avant même la venue du véritable oint de

DIEU. Le sage *Gamaliel* parle (*e*) d'un nommé *Theudas*, dont l'histoire se lit dans les antiquités judaïques de *Josephe*, livre XX, chap. II. Il se vantait de passer le Jourdain à pied sec; il attira beaucoup de gens à sa suite : mais les Romains étant tombés sur sa petite troupe la dissipèrent, coupèrent la tête au malheureux chef, & l'exposèrent dans Jérusalem.

Gamaliel parle aussi de *Judas* le galiléen, qui est sans doute le même dont *Josephe* fait mention dans le douzième chapitre du second livre de la guerre des Juifs. Il dit que ce faux prophète avait ramassé près de trente mille hommes; mais l'hyperbole est le caractère de l'historien juif.

Dès les temps apostoliques, l'on vit *Simon* surnommé le magicien, (*f*) qui avait su séduire les habitans de Samarie, au point qu'ils le considéraient comme *la vertu de Dieu*.

Dans le siècle suivant, l'an 178 & 179 de l'ère chrétienne, sous l'empire d'*Adrien*, parut le faux messie *Barchochebas*, à la tête d'une armée. L'empereur envoya contre lui *Julius Severus*, qui après plusieurs rencontres enferma les révoltés dans la ville de Bither; elle soutint un siége opiniâtre & fut emportée: *Barchochebas* y fut pris & mis à mort. *Adrien* crut ne pouvoir mieux prévenir les continuelles révoltes des Juifs, qu'en leur défendant par un édit d'aller à Jérusalem; il établit même des gardes aux portes de cette ville, pour en défendre l'entrée aux restes du peuple d'Israël.

(*e*) *Act. apost.* c. v. 34, 35, 36.
(*f*) *Act. apost.* c. 8, 9.

On lit dans *Socrate*, historien ecclésiastique, (g) que l'an 434 il parut dans l'île de Candie un faux messie qui s'appelait *Moïse*. Il se disait l'ancien libérateur des Hébreux ressuscité pour les délivrer encore.

Un siècle après, en 530, il y eut dans la Palestine un faux messie nommé *Julien*; il s'annonçait comme un grand conquérant, qui, à la tête de sa nation, détruirait par les armes tout le peuple chrétien; séduits par ses promesses, les Juifs armés massacrèrent plusieurs chrétiens. L'empereur *Justinien* envoya des troupes contre lui; on livra bataille au faux christ; il fut pris & condamné au dernier supplice.

Au commencement du huitième siècle, *Serenus* juif espagnol se porta pour messie, prêcha, eut des disciples, & mourut comme eux dans la misère.

Il s'éleva plusieurs faux messies dans le douzième siècle. Il en parut un en France sous *Louis le jeune*, il fut pendu lui & ses adhérens, sans qu'on ait jamais su les noms ni du maître ni des disciples.

Le treizième siècle fut fertile en faux messies, on en compte sept ou huit qui parurent en Arabie, en Perse, dans l'Espagne, en Moravie: l'un d'eux, qui se nommait *David el Ré*, passe pour avoir été un très-grand magicien; il séduisit les Juifs, & se vit à la tête d'un parti considérable; mais ce messie fut assassiné.

Jacques Zieglerne de Moravie, qui vivait au milieu du seizième siècle, annonçait la prochaine manifestation du messie, né, à ce qu'il

(g) *Socr. Hist. eccl.* Liv. II, chap. XXXVIII.

assurait, depuis quatorze ans; il l'avait vu, disait-il, à Strasbourg, & il gardait avec soin une épée & un sceptre pour les lui mettre en main dès qu'il serait en âge d'enseigner.

L'an 1624, un autre *Zieglerne* confirma la prédiction du premier.

L'an 1666, *Sabatei-Sévi*, né dans Alep, se dit le messie prédit par les *Zeiglernes*. Il débuta par prêcher sur les grands chemins & au milieu des campagnes; les Turcs se moquaient de lui, pendant que ses disciples l'admiraient. Il paraît qu'il ne mit pas d'abord dans ses intérêts le gros de la nation juive, puisque les chefs de la synagoge de Smyrne portèrent contre lui une sentence de mort; mais il en fut quitte pour la peur & le bannissement.

Il contracta trois mariages, & l'on prétend qu'il n'en consomma point, disant que cela était au-dessous de lui. Il s'associa un nommé *Nathan-Lévi*: celui-ci fit le personnage du prophète *Elie*, qui devait précéder le messie. Ils se rendirent à Jérusalem, & *Nathan* y annonça *Sabatei-Sévi* comme le libérateur des nations. La populace juive se déclara pour eux; mais ceux qui avaient quelque chose à perdre les anathématisèrent.

Sévi, pour fuir l'orage, se retira à Constantinople, & de-là à Smyrne; *Nathan-Lévi* lui envoya quatre ambassadeurs, qui le reconnurent & le saluèrent publiquement en qualité de messie; cette ambassade en imposa au peuple & même à quelques docteurs, qui déclarèrent *Sabatei-Sévi* messie & roi des Hébreux. Mais la synagogue de Smyrne condamna son roi à être empalé.

Sabatei se mit sous la protection du cadi

de Smyrne, & eut bientôt pour lui tout le peuple juif; il fit dresser deux trônes, un pour lui & l'autre pour son épouse favorite; il prit le nom de roi des rois, & donna à *Joseph Sévi* son frère celui de roi de Juda. Il promit aux Juifs la conquête de l'empire ottoman assurée. Il poussa même l'insolence jusqu'à faire ôter de la liturgie juive le nom de l'empereur, & à y faire substituer le sien.

On le fit mettre en prison aux Dardanelles; les Juifs publièrent qu'on n'épargnait sa vie que parce que les Turcs savaient bien qu'il était immortel. Le gouverneur des Dardanelles s'enrichit de présens que les Juifs lui prodiguèrent pour visiter leur roi, leur messie prisonnier, qui dans les fers conservait toute sa dignité, & se faisait baiser les pieds.

Cependant le sultan, qui tenait sa cour à Andrinople, voulut faire finir cette comédie; il fit venir *Sévi*, & lui dit que s'il était messie il devait être invulnérable; *Sévi* en convint. Le grand-seigneur le fit placer pour but aux flèches de ses icoglans; le messie avoua qu'il n'était point invulnérable, & protesta que DIEU ne l'envoyait que pour rendre témoignage à la sainte religion musulmane. Fustigé par les ministres de la loi il se fit mahométan, & il vécut & mourut également mépriſé des Juifs & des Musulmans; ce qui a si fort décrédité la profession de faux messie, que *Sévi* est le dernier qui ait paru. (*)

(*) Voyez l'*Essai sur les mœurs & l'esprit des nations*, tome IV, p. 196, où l'histoire de *Sévi* est plus détaillée.

Fin du neuvième Volume.

TABLE
DES ARTICLES
Contenus dans ce Volume.

IMPUISSANCE. 3
INALIÉNATION, INALIÉNABLE. 12
INCESTE. 13
INCUBES. 16
INFINI. 19
De l'infini en nombre. 21
La matière eſt-elle diviſible à l'infini? ib.
De l'univers infini. 22
De l'infini en géométrie. ib.
De l'infini en puiſſance, en action, en ſageſſe; en bonté, &c. 23
INFLUENCE. 26
Influence des paſſions des mères ſur leur fœtus. 29
INITIATION. *Anciens myſtères.* 31
INNOCENS. (MASSACRE DES) 40
INOCULATION, *ou inſertion de la petite vérole.* 44
INONDATION. 51
INQUISITION. SECTION I. 54
SECTION II. 69

INSTINCT. 74
INTÉRÊT. 76
INTOLÉRANCE. 81
KALENDES. 83
LANGUES. SECTION I. 87
Des mots les plus communs & les plus naturels en toute langue. 88
D'un système sur les langues. 89
Génie des langues. 95
SECTION II. 100
Harmonie des langues. 102
SECTION III. 106
LARMES. 116
LÈPRE ET VÉROLE. 119
LETTRES, GENS DE LETTRES, OU LETTRÉS. 123
LIBELLE. 126
LIBERTÉ. 128
LIBERTÉ DE PENSER. 133
LIBERTÉ DE CONSCIENCE. 138
LIBERTÉ D'IMPRIMER. 141
LIEUX COMMUNS EN LITTÉRATURE. 145
LIVRES. SECTION I. 148
SECTION II. 152
SECTION III. 156
LOCKE. SECTION I. 160

SECTION II. 165
LOI NATURELLE. *Dialogue.* 170
LOI SALIQUE. 174
Des lois fondamentales. 175
Comment la loi salique s'eſt établie. 177
Examen ſi les filles dans tous les cas ſont privées de toute hérédité par cette loi ſalique. 183
LOIS. SECTION I. 185
SECTION II. 190
SECTION III. 192
SECTION IV. 195
LOIS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES. 203
LOIS CRIMINELLES. 205
LOIS. (ESPRIT DES) ibid.
Des citations fauſſes dans l'eſprit des lois, des conſéquences fauſſes que l'auteur en tire, & de pluſieurs erreurs qu'il eſt important de découvrir. 206
LUXE. SECTION I. 226
SECTION II. 227
MAGIE. 232
MAHOMÉTANS. 235
MAITRE. SECTION I. 236
SECTION II. 238
MALADIE. MÉDECINE. 240
MARIAGE. SECTION I. 244
SECTION II. 245

SECTION III. 248
MARIE-MAGDELÈNE. 253
MARTYRS. SECTION I. 259
1°. *Sainte Symphoroſe & ſes ſept enfans.* 261
2°. *Sainte Félicité & encore ſept enfans.* 262
3°. *Saint Polycarpe.* 263
4°. *De ſaint Ptolomée.* 264
5°. *De ſaint Symphorien d'Autun.* 265
6°. *D'une autre ſainte Félicité, & ſainte Perpétue.* 267
7°. *De St Théodote de la ville d'Ancire, & des ſept vierges, écrit par Nilus témoin oculaire, tiré de Bollandus.* 268
8°. *Du martyre de St Romain.* 273
SECTION II. 275
SECTION III. 276
MASSACRES. 279
MATIÈRE. SECTION I. *Dialogue poli entre un énergumène & un philoſophe.* 280
SECTION II. 282
MÉCHANT. 286
MÉDECINS. 290
MESSE. 293
MESSIE. 301

Fin de la table.

22 7/1 (60)

S

AB: 22 7/1 (60)

Dl 5472c

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-51036/fragment/page=0335

VRES

PLETES

DE

VOLTAIRE.

DIXANTIEME.

BIBLIOTHEK Z. OSSIA

UX-PONTS,

et COMPAGNIE.

792.

Farbkarte #13
B.I.G.
Blue Cyan Green Yellow Red Magenta White 3/Color Black
Inches Centimetres
Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-51036/fragment/page=0337